BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
254
11 G
5

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE
D'UN ÉCONOMISTE
EN ITALIE

PAR

GUSTAVE DU PUYNODE

> Nihil est profecto præstabilius, quam plane intelligi, nos ad justitiam esse natos, neque opinione, sed natura constitutum esse jus.
>
> CICÉRON, *de Legib.*, l. I, x.

> La violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque; au lieu que la vérité subsiste éternellement, et triomphe enfin de ses ennemis, parce qu'elle est éternelle et puissante comme Dieu même.
>
> PASCAL, XIIe *prov.*

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1857

PHILOSOPHIE DU DROIT

PAR

E. LERMINIER

[illegible]

TROISIÈME ÉDITION

[illegible]

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET CIE

[illegible]

RUE RICHELIEU, 14

1835

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF
254
11 G
5

VOYAGE
D'UN ÉCONOMISTE
EN ITALIE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE POLITIQUE sur la propriété territoriale. 1 volume in-8.	4 fr.	»
DES LOIS DU TRAVAIL ET DES CLASSES OUVRIÈRES. 1 volume in-8.	4	»
DE L'ESCLAVAGE ET DES COLONIES. 1 volume in-8. . .	4	»
LETTRES ÉCONOMIQUES SUR LE PROLÉTARIAT : subsistances ; esclavage et émancipation ; la concurrence et le socialisme ; le prolétariat. 1 volume grand in-18.	3	»
ADMINISTRATION DES FINANCES EN 1848 ET EN 1849. 1 volume in-18.	»	75
DE LA MONNAIE, DU CRÉDIT ET DE L'IMPOT. 2 vol. in-8.	12	»

EN PRÉPARATION :

DES LOIS DU TRAVAIL ET DE LA POPULATION. 2 volumes in-8.

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

VOYAGE
D'UN ÉCONOMISTE
EN ITALIE

PAR

GUSTAVE DU PUYNODE

Nihil est profecto præstabilius, quam plane intelligi, nos ad justitiam esse natos, neque opinione, sed natura constitutum esse jus.

CICÉRON, *de Legib.*, l. I, x.

La violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque ; au lieu que la vérité subsiste éternellement, et triomphe enfin de ses ennemis, parce qu'elle est éternelle et puissante comme Dieu même.

PASCAL, XIIe *prov.*

VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA NAZIONALE
IN ROMA

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1857

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction et de reproduction.

VOYAGE
D'UN ÉCONOMISTE
EN ITALIE

NICE

—

CHAPITRE PREMIER

LA PLAGE

L'*Avenir de Nice !* criait un enfant sur la plage de cette ville, lorsque j'y suis arrivé. J'achetai un numéro du journal dont c'était le titre et n'en ai pas regretté le prix. Le premier article y était consacré à réclamer de plus grandes franchises pour la province de Nice, et tout ensemble sa réunion à la France. La liberté de la presse, la sincérité des élections, l'importance des Chambres législatives, paraissaient à son auteur de médiocre considération. Il les voulait au moins unies à ce qu'il nommait, sans s'en expliquer davantage, les manifestations populaires. L'association, dans toute sa plénitude et avec ses conséquences les plus absolues comme les plus diverses, sem-

blait être, à ses yeux, notre plus précieuse, presque notre seule garantie. Il n'ajoutait cependant pas, à l'exemple de nombreuses personnes, que les hommes ne sauraient convenablement exercer que les droits qu'il plaît aux foules de reconnaître. Nice, affirmait-il, ne se contente plus des garanties qu'elle possède, elle en connaît les développements nécessaires, et pour mieux y atteindre, comme pour reprendre son rang dans le monde, souhaite d'associer ses destinées à celles de la France. J'admirais l'ensemble de ces opinions, quand un de mes amis vint à moi. Paris, lui demandai-je, a-t-il fait une nouvelle révolution? Car on dit bien, Paris règle la France.

— Qu'entendez-vous? me répondit-il. Je croyais la France régie par des institutions définitives.

— L'*Avenir de Nice*, repris-je, semble affirmer que nos lois laissent maintenant toute indépendance aux discussions, aux écrits, aux associations; qu'aucune partie de notre administration ou de notre gouvernement n'est plus retirée à la souveraineté des populations. Que de franchises nous sont concédées! Les libertés de nos anciennes chartes sont de bien loin dépassées, il y a apparence. Il est vrai que beaucoup en blâmaient autrefois les restrictions, surtout ceux qui, mieux éclairés depuis, en blâment à présent les excès. Lucrèce avait raison :

Sic volvenda ætas commutat tempora rerum.

— L'*Avenir de Nice* est un journal d'opposition, me dit mon ami.

Cela me suffit. Car j'avais déjà souvent lu des gazettes monarchiques remarquables par leurs attaques contre la royauté, et des libérales désireuses surtout de voir étendre les fonctions du pouvoir. Elles n'aimaient pas les ministres; cela seul rendait compte de leurs autres opinions.

L'*Avenir de Nice* se rapprochait aussi de nombreuses publications du même temps, par les éloges qu'il donnait à la guerre, au sujet des affaires d'Orient. Ce n'est pas qu'il s'inquiétât de secourir les croyances religieuses différentes de l'islamisme. Il semblait, au contraire, plus enclin à approuver qu'à condamner l'oppression et les souffrances que supportent encore les chrétiens de l'empire turc, bien qu'ils en forment la population la plus considérable et la plus éclairée. Il oubliait à cette occasion, je crois, son système des manifestations populaires. Mais ce qu'il rappelait amplement, et en se plaisant à marquer la persistance de ses premières opinions, ce sont les obstacles que la guerre crée au despotisme. Malheureusement il n'en fournissait aucune preuve, tant il les croyait assurés.

Montesquieu affirmait, dans une opinion toute contraire cependant, que « les gens de guerre perdront la France; » Cicéron appelait la paix « la liberté tranquille, » et si Washington recommandait soigneusement l'éloignement des combats à ses concitoyens, Robert Peel, se souvenant du *bill des*

droits[1], désignait la réduction des armées comme le plus notable bienfait que pût recevoir l'humanité.

Quelques habitants du Piémont partagent peut-être encore l'un ou l'autre de ces sentiments, et l'*Avenir de Nice* se le doit reprocher. Que ne s'est-il appliqué à démontrer, par exemple, que l'esprit des camps, le désir des conquêtes, les mœurs militaires sont les bases nécessaires des franchises publiques? Pourquoi ne s'est-il pas efforcé de convaincre que le nombre des troupes rend impossibles pour leurs chefs les entreprises que suscite l'ambition et que l'oppression termine? Il aurait, je m'assure, intéressé ses lecteurs par de tels enseignements; et n'auraient-ils pas encore pris plaisir à se persuader que le meilleur emploi des richesses et des hommes, ce sont les batailles? Tous n'imaginent pas probablement que les peuples européens regrettent de n'avoir à solder qu'un budget militaire d'environ deux milliards chaque année, et de ne voir chaque année pareillement que trois millions d'hommes, les plus robustes, les plus intelligents, abandonner, pour des manœuvres de caserne ou des marches forcées, le travail des champs ou des ateliers[2]. La moindre somme coûte tant d'efforts au plus grand nombre! De tous les capitaux, selon le langage économique, l'homme paraît tellement le

[1] Le *bill des droits* interdisait, en Angleterre, toute armée permanente pendant la paix.

[2] « L'effectif des armées de terre et de mer de l'Europe, sans y comprendre les gardes nationales, milices, réserves, landwehrs, est de 2,805,414 hommes (en temps de paix), et les

plus précieux et le plus fécond ! Enfin l'examen des siècles écoulés et la vie de quelques grands personnages auraient, il me semble, fourni des aperçus très-nouveaux pour les conclusions du journal dont je parle.

L'histoire en effet est toujours curieuse ; il s'y faut appliquer. Ainsi une partie du testament de Richelieu est consacrée à prouver qu'il ne faut point laisser trop s'enrichir les nations. Suétone, en s'en expliquant suffisamment aussi, conseillait à César de se défier du repos de ses sujets[1]. Voilà de bons modèles ; l'*Avenir de Nice* ne les suit pas assez. Et je le saurais d'autant moins excuser, qu'il lui était facile

sommes correspondantes à la perte de leur travail s'élèvent à 753,102,000 francs.

« La valeur improductive des propriétés mobilières et immobilières, affectée au service de la guerre, est de 18,785,435,305 francs, et les intérêts de la valeur de ces propriétés s'élèvent à 751,417,412 francs.

« Les dettes publiques, causées par la guerre, forment un total de 38,622,677,387 francs, et les intérêts de ces dettes sont de 1,748,750,355 francs. Pour certaine nation, l'intérêt de la dette publique va jusqu'à dépasser les 6/7e du revenu total de l'État.

« La dépense militaire annuelle, qui, dans les budgets officiels, est portée à un total de 2,620,524,434 francs, s'élève en réalité à un total de 5,253,794,201 francs ; c'est-à-dire qu'elle dépasse les 6/7es du chiffre de la recette totale, qui est de 6,124,593,289 francs. Pour plusieurs États, elle dépasse le chiffre des recettes du budget public. » *De la guerre et des armées permanentes*, par P. Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon, p. 196.

[1] Suétone, *Orat. ad Cæsar, de rep. crdin.*, 41 et 43.

de paraître très-autorisé, par bien d'autres même que Richelieu et Suétone, pour préférer les guerres aux occupations qui répandent l'aisance, ou aux études qui font connaître les droits. Il n'a pas tiré de son sujet tout le parti possible.

CHAPITRE II

DE NICE A NAPLES

Presque en quittant Nice, je suis arrivé sur la Corniche, qu'une affiche nomme *la route la plus aimable et l'une des plus fameuses de l'Europe.* Ses ondulations infinies sur des rochers à pic, dont la base est battue par la mer, sont loin toutefois de l'égaler à la nouvelle voie qui réunit, dans de semblables conditions, Castellamare à Sorrente. Les réputations ne sont pas toujours méritées ni les affiches exactes, et la Corniche, de Nice à Gênes, n'offre que les souvenirs de Savone.

— C'est grand comme le peuple! me dit mon voisin, la première fois que des fenêtres de notre coupé nous aperçûmes la Méditerranée. Quel spectacle!

— Il change incessamment, répondis-je.

— Regardez, monsieur, continua-t-il en se tournant vers notre compagnon commun, n'est-ce pas la majesté populaire?

— Je n'en sais rien, répliqua celui-ci.

— Vous êtes admirables! reprit mon voisin; qui déjà n'a comparé les nations aux mers? Il y faut seulement marquer une différence : les flots parfois sont

dommageables, et Rousseau ne s'y trompait pas, la volonté générale ne peut errer.

— Je le souhaiterais beaucoup, dit notre compagnon que je savais déjà se nommer lord Lowd ; cela trancherait bien des difficultés. Il n'y aurait plus qu'à savoir compter.

— C'est aussi ce qu'il faut apprendre, repartit son interlocuteur.

— Je crois cependant à ma religion, quels qu'aient été les applaudissements des foules romaines au massacre des chrétiens, poursuivit lord Lowd.

— Ce n'est pas ce qu'entendait Rousseau, dit mon voisin; vous n'êtes pas bon politique. Ces foules n'ont jamais été régulièrement consultées.

— Mais Rousseau lui-même pourrait-il faire résulter la vérité d'une certaine pratique, si bonne qu'on la suppose, reprit lord Lowd, qui paraissait avoir prévu cette discussion? Il ne l'essaye point d'ailleurs; car il déclare que la souveraineté, telle qu'il la çonçoit, ne se saurait ni déléguer ni représenter. Principe sans conséquences, il l'envisage seulement ainsi que ce Dieu oriental qu'on dit endormi depuis la création. Je le répète, une chose ne saurait être vraie ou fausse en raison de la méthode dont on se sert, et qu'est-ce qu'un système de gouvernement qu'on reconnaît impraticable? C'est pourquoi Hobbes me paraît, en ce point, supérieur à Rousseau. Il parle rarement de justice, moins encore de raison, et ne conclut de la souveraineté de tous, s'il s'en occupe, qu'à la tyrannie d'un seul. Mais,

ajouta lord Lowd après un court silence, comment les despotes, rois parfois, d'autres fois assemblées, s'appliquent-ils si souvent, comme les premiers Césars et en renouvelant quelques-unes de leurs propres mesures [1], à proclamer les droits de ceux qu'ils subjuguent, à invoquer les volontés qu'ils empêchent d'exprimer? Ils y ont d'autant moins de mérite, que les nations, dont ils cherchent de la sorte à paraître les délégués, sont toujours portées à contrôler les paroles qu'on leur prête, et à user des droits qu'on leur attribue.

Mon voisin se tourna de nouveau vers moi. Vous tenez, j'en suis certain, me dit-il, en me rappelant quelques passages de l'*Avenir de Nice*, pour la souveraineté générale, entendue à ma façon? Que de pauvres esprits! Les communistes au moins l'ont bien comprise.

— Je pensais, répondis-je, aux droits naturels. Si d'ailleurs quatre personnes sur sept, voire les sept, m'assuraient que je dois être serf, me laisser dépouiller, être condamné sans défense, prier selon qu'il leur convient, devrais-je plus les croire que si elles m'affirmaient qu'il fait soleil à minuit? Je suis économiste, c'est-à-dire partisan de la liberté absolue du travail, à quelque objet qu'il s'applique, et du respect absolu de la propriété, quelque forme qu'elle revête. Je ne pourrais donc vouloir tout remettre aux scrutins, dont l'infaillibilité aussi bien ferait

[1] On connaît les lois électorales de César et d'Auguste.

sagement de se nommer un miracle [1]. A mon avis, les franchises communes sont destinées surtout à garantir les libertés individuelles et locales; c'est, je crois même, de l'évidence. Du reste, quel législateur a rejeté ce conseil de Montesquieu : « Il vaudrait mieux recueillir les voix à la mineure qu'à la majeure, et cela est assez naturel, car il y a très-peu d'esprits justes, et tout le monde convient qu'il y en a une infinité de faux. »

Nous discourûmes longtemps encore sur le même sujet, sans que mes deux compagnons m'intéressassent moins vivement. L'un me plaisait principalement par ses convictions assurées; l'autre plutôt par sa mémoire. Il rappelait, par exemple, qu'une élection de tribuns, fort disputée entre les partis de César et de Pompée, avait fait monter à Rome l'intérêt de l'argent de 4 à 8 pour 100 en un jour, tant il y était devenu rare [2]. Pareillement, après l'avis de Timothée à son disciple Harmonide sur les diversités de goût du petit nombre et du grand, il citait des paroles de Franklin sur « l'ignorance, les passions, les vices, les travers d'esprit de toute espèce, » des réunions trop étendues, et la lettre où Napoléon condamnait

[1] « Un peuple ne croit plus à rien, quand il affecte de ne plus croire qu'aux majorités. Il ne se met sous cette tutelle que par l'impossibilité d'avoir un principe. C'est la plus lâche des abdications; car c'est l'abdication de la raison aux mains de la force..... si la majorité décide de commettre un vol, il serait plaisant de soutenir que les associés sont tenus de se soumettre à cette décision. » Jules Simon, *le Devoir*, p. 323.

[2] Cicéron, *Ad Quint.*, 2, 15.

un décret de Paoli [1], fort approuvé de son interlocuteur. L'exercice de la souveraineté par tous ne lui paraissait désirable qu'au sein d'une civilisation où tous en pouvaient utilement disposer, et il n'étendait jamais cette souveraineté hors de la sphère des intérêts communs. Il raisonnait en somme de façon assez juste, s'il est bon de ne se pas contenter du mot de liberté sous les lois arbitraires. Il avait de l'originalité.

— A combien se monte la population de la Sardaigne ? dit-il enfin à mon voisin, qui venait de formuler encore son système.

— A cinq millions, répondit celui-ci.

— Ces cinq millions de personnes devraient donc, selon vous, décider de toute chose en Sardaigne? poursuivit lord Lowd.

— Ce n'est pas cela, répliqua mon voisin ; vos conclusions sont toujours outrées. Vous devriez vous corriger. Parler du peuple comme je le fais et comme le font à vrai dire tous les communistes, dont j'aime sur bien des points les convictions, c'est parler seulement des hommes devenus majeurs, qui n'ont point subi de condamnation et qu'aucune loi ne déclare incapables. La moitié plus un de ceux qui, remplissant ces conditions, manifestent leur volonté suffit même d'ordinaire pour autoriser cette locution. Il faut en chaque sujet connaître les définitions.

Cela me rappela de nouveau le conseil de Montes-

[1] Établissant le vote universel.

quieu, et me persuade mieux encore que les franchises du travail et de la propriété, comme celles de la pensée et de la conscience, ne peuvent être à la disposition d'un vote.

Nulle conversation n'a malheureusement autant attiré mon attention sur le paquebot qui me conduisit de Gênes à Naples, après que j'eus visité la première de ces villes. Il s'y trouvait cependant des Américains dont les rapports sur les faibles budgets de leur État, la rapide extinction de leurs dettes, leur peu de fonctionnaires, leur habitude d'agir sans être jamais entravé ni contrôlé, excitaient de toutes parts l'intérêt. Car on se plaît constamment aux récits extraordinaires. De leur côté, ils s'étonnaient que les gouvernements d'Europe leur voulussent interdire de s'immiscer en aucune affaire extérieure, tandis qu'ils se mêlent eux-mêmes de toute chose et partout. « L'Océan, est réciproque, disaient-ils. Hérodote « n'écrit point que « la main divine » qui y poussa « le premier Colœus, se soit à toujours réservée pour « les autorités de son continent. » Mais l'Océan est en réalité une barrière bien diminuée. On met moins de temps aujourd'hui pour aller de New-York à Paris qu'il n'en fallait naguère à madame de Grignan pour se rendre de Versailles à Aix. La dernière traversée de Franklin ne nous paraît-elle pas déjà démesurément longue? Et l'on s'aperçoit sans peine de ces nouvelles facilités au nombre d'Américains qu'on rencontre à visiter l'Europe, comme à celui des Européens qui vont vivre en Amérique. Seulement je ne

sais pourquoi l'on s'applique si rarement les avis ou les ordres qu'on donne. Les changements de longitude décideraient-ils donc de la sagesse ou de la folie des mêmes actions pour les peuples de notre continent ou du Nouveau-Monde?

Heureusement nous aimons la nouveauté. Un jour aussi sans doute, nous voudrons que nos gouvernants ne s'emploient qu'à veiller à la sécurité de nos personnes et de nos biens, en nous laissant travailler ou posséder comme il nous convient. Et si préoccupés pour la plupart des pensées, de la conscience, des écrits, des labeurs, de la condition de chacun de leurs sujets, comment se peuvent-ils encore inquiéter de ce qui se passe aux deux pôles? Qu'ils savent bien employer leur temps! Leur dévouement va quelquefois jusqu'à se charger de nos revenus.

Mais le troisième jour de ma traversée, je songeais à des choses bien différentes. J'avais pu, durant la station que fit à Livourne le paquebot sur lequel j'étais passager, aller visiter les monuments de Pise, qu'il m'aurait été difficile d'oublier promptement. La tour penchée de cette ville, plus intéressante que celle de Bologne; son baptistère, plus remarquable que celui qu'admiraient tant à Florence Dante et Michel-Ange; sa cathédrale et son *campo santo*, que son architecte a rendu plus beau encore qu'Orgagna ne l'a fait curieux, sont en effet des œuvres fort rares. Ordinairement, on s'éloigne moins de la loi des contrastes.

Il est même des auteurs qui semblent chercher à

établir le contraire de ce qu'ils affirment. Contradiction dont je ne me suis peut-être jamais autant aperçu que près de Civita-Vecchia, en lisant, grâce à l'obligeance de l'un de mes compagnons de bord, un ouvrage qui traite de la question que j'avais entendu discuter sur la Corniche. Son auteur pense aussi lui que les gouvernants doivent représenter les nations; il ne voit justement nulle autre base à leur pouvoir. Mais il ne cesse d'opposer la supériorité et l'excellence de ceux-là à l'imbécillité et à l'ignominie de celles-ci. Les hommes, affirme-t-il, ne sont propres qu'au mal et tellement ignorants qu'ils ne sauraient d'eux-mêmes rien découvrir de ce qui leur convient. Sa pitié pour eux le dispute à son dédain. Combien s'éloigne-t-il ainsi des opinions que soutenait mon voisin de coupé, entre Nice et Gênes, qui considérait ses semblables comme infaillibles pourvu qu'ils fussent réunis en un certain ordre! Après leur point de départ, ils se rapprochaient au plus dans leurs conclusions d'autorité absolue, l'un en faveur des masses, l'autre en faveur des princes, quels qu'ils fussent d'ailleurs. Et ce sont en réalité les deux systèmes de l'arbitraire, en opposition de la justice, ou de la violence, en opposition du droit.

Peut-être aurais-je consenti, près de Civita-Vecchia, à ne pas croire les gouvernants des hommes, quoique l'écrivain dont je parle eût oublié de faire cette distinction. Mais je ne pouvais concevoir que leurs suprêmes perfections représentassent les défauts extrêmes de leurs sujets. Comment la vérité se-

rait-elle en effet l'image de l'erreur, la vertu du crime, la sagesse de la sottise? Mill remarque en outre, dans ses *Principes d'économie politique*, que les gouvernants agissent par des fonctionnaires, qui n'ont que les connaissances des autres citoyens, et dont les intérêts sont souvent contraires à ceux de ces derniers. Il faut aussi prendre garde à cela; nul brevet comme nul uniforme ne change la réalité. Combien donc Platon — dois-je m'excuser de mes citations? Mais tant d'autres visent à montrer de la profondeur quand ils n'ont que de la mémoire, qu'on me pardonnera, j'espère, d'être plus sincère. — Combien donc Platon raisonnait mieux, lorsqu'admirant Dieu, en parlant de ses créatures, il écrivait : « Disons la cause qui a porté le suprême ordonnateur à produire et à composer cet univers : il est bon, et celui qui est bon n'a aucune sorte d'envie. Exempt d'envie, il a voulu que toutes choses fussent, autant que possible, semblables à lui-même [1]. » Platon ne croyait pas ainsi que la bonté de Dieu se fût employée à nous faire criminels. Le livre que je lisais manque également de la preuve que la conscience n'existe pas, ou trompe le plus souvent. Car s'il en est autrement, se peut-il que nous soyons destinés au mal? Enfin il y était beaucoup parlé d'orthodoxie, sans qu'il y fût question de la rédemption, et de philosophie sans qu'il y fût dit un mot de notre liberté ou de notre responsabilité; mais qui pense à tout?

[1] Platon, *Le Timée*.

Ce n'est pas, au surplus, que ce livre n'ait pas d'intérêt et ne soit point goûté. Beaucoup ne le lisent probablement pas; mais l'admirent. Qui n'en répète les prémisses, pour en préparer les conclusions? Seulement, si Platon dit vrai et que la conscience existe, aucune base ne reste aux pouvoirs qui prétendent nous servir à force de nous mépriser.

NAPLES

—

CHAPITRE III

LA CHIAJA

— Si vous voulez me le permettre, Excellence, je me chargerai de tout à la douane.

— J'ai mon passeport et mes clefs, répondis-je.

— Je parle des gratifications à distribuer aux douaniers. Pour cinq carlins, vous ne voudriez pas voir vos caisses au pillage.

A peine, en effet, ma malle était-elle ouverte que le douanier le plus rapproché me tendit la main, et mon nouveau domestique de place lui remit deux carlins.

— Vous en deviez donner cinq, lui dis-je.

— Excellence, j'en ai déjà payé trois à monsieur l'inspecteur, reprit-il.

Un de mes compagnons de voyage donna pareille-

ment cinq carlins. Mais il avait dans une caisse séparée les éditions les plus autorisées des classiques latins, et dans une autre une collection de vues d'Égypte et de Grèce. C'était de conséquence. Il offrit encore de l'argent, proposa de laisser ses dessins et ses livres à la douane, pendant son séjour à Naples; rien n'y fit. Chacune de ses caisses fut soumise à l'examen d'une commission, composée de trois prêtres.

Cependant un fiacre m'entraîna bientôt sur les dalles du quai, parmi des mendiants, des soldats, des galériens, des religieux, et entre des corps de garde munis de canons, des églises toutes semblables, et des théâtres fort différents. L'arsenal seul me frappa néanmoins; je le pris d'abord pour le bagne, en en voyant les cours, où plongent les fenêtres du château royal, remplies de forçats. Et ce n'est pas là un rapprochement défavorable à la monarchie napolitaine; le galérien est l'un des plus heureux habitants de Naples. Mieux vêtu que son père et son frère, s'ils ont évité la police, que de fois les doit-il voir ambitionner son pain!

Je ne sais même si la bonne condition des galériens n'a pas contribué à me faire regretter dans les Deux-Siciles plusieurs politiques et économistes, plusieurs gens se titrant de la sorte au moins; car maintenant qui ne prend quelque titre? On a peine souvent à reconnaître le nom de ses amis. La liberté détruit l'ordre, ébranle le pouvoir, renverse les fondements de la société, affirment les premiers. Pareillement la

phrase la plus ordinaire des seconds, c'est que, l'industrie engendrant la misère, les progrès du dénûment se mesurent surtout aux développements de la production. Pourquoi donc ces politiques et ces économistes ne vont-ils pas à Naples?

Là, point de conseils, point de chambres, point de contrôle. Un seul journal s'y publie, et s'en tient au récit des nominations officielles ou des fêtes royales. Si deux gazettes étrangères y pénètrent, on ne les lit que tous les huit jours, quand la censure le permet [1]. Personne n'y parle des actes du gouvernement, à moins de les approuver. Les lettres y sont décachetées. Il n'y a point d'écoles populaires, et les autres, bien qu'en mains sûres, demeurent très-surveillées. Nul étranger enfin n'y séjourne sans un permis de la police, fourni, contre payement, sur la caution de son ambassadeur.

Comme tout ainsi dans cette ville est prévu et soigneusement réservé! Quelle attention à n'y point laisser la nation dévier du droit chemin, par la diffusion des lumières, l'usage de la discussion, la facilité des communications! De quelle heureuse façon tout ensemble l'autorité s'y applique-t-elle, par l'examen des correspondances, à s'informer des pensées et des désirs des sujets! C'est le triomphe des principes de gouvernement, tels qu'on les conçoit d'ordinaire. Le souverain y croit même inutile de parler, comme

[1] Au *Café de l'Europe*, seul endroit public où ce soit possible.

Auguste, de la dignité du sénat ou de son respect des institutions, et n'y recherche jamais, comme César, de ces élans d'opinion qui se montrent ailleurs en des sens si contraires.

Néanmoins, il faut à Naples une garnison de 20,000 hommes, dont 14,000 Suisses. De nombreuses familles en doivent être exilées. Des prisons et des bagnes l'environnent de toutes parts. Les postes y sont armés. La bastonnade — on a pensé à tout — y figure parmi les moyens d'instruction judiciaire [1]. Le maintien de l'ordre et l'estime des gouvernants n'y sauraient être autrement assurés, dit-on; et contradiction nouvelle et non moins étrange, notre dernière révolution y a eu son écho, ainsi qu'à Berlin, à Rome et à Vienne, loin du calme où reposaient Londres, La Haye et Bruxelles. Il n'y a pas, malgré Tacite, que l'inconnu qui puisse surprendre. Siérait-il donc de croire à l'explication qu'on donne le plus généralement des deux révolutions d'Angleterre, et de se rappeler, même en Italie, sous quelles institutions s'étaient élevées les générations françaises de 1792 et de 1793? J'engage de nouveau les politiques dont je parle à visiter les Deux-Siciles. Presque tous aussi bien jouissent d'assez beaux revenus, pour que les dépenses d'un voyage leur soient faciles.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que j'accuse les despotes. L'économie politique a ses théories sur la forme des gouvernements; sous le contrôle des faits, je les étu-

[1] Elle était employée au moins très-récemment.

die. Et à ceux qui les condamneraient, je rappellerai qu'au sein des périls ou des crimes, le droit, les franchises, la justice ont seuls encore paru des sauvegardes. L'histoire de France surtout, depuis près d'un siècle, est la preuve qu'il n'est que des barrières qui, selon un mot célèbre, empêchent les révolutions. Pour accuser les despotes, je suis en outre trop enclin à les plaindre. S'ils ne sont tenus qu'à donner aux peuples leur caprice pour loi; s'ils ne reçoivent pas d'avis, moins encore de refus; s'ils se disent, et parfois se croient les représentants de Dieu sur la terre, lorsqu'ils songent à Dieu, comment en une position si différente des autres hommes, ne mépriseraient-ils pas, en effet, je ne dis point leurs courtisans, chose après tout supportable, mais l'humanité entière, cause assurée d'excessive tristesse? La misanthropie d'Alceste ou l'orgueil de Sylla leur est inévitable, et se peut-il imaginer rien de plus éloigné du bonheur?

Je défie même d'être despote un jour, si l'on n'a sur ses sujets les opinions, les dédains les plus bizarres. Car faire de la pensée et du travail des *droits domaniaux et royaux*, comme on disait autrefois, n'est-ce pas décider qu'ils ne sont point le fait naturel des hommes qu'on gouverne? C'était, je l'assure, le sentiment de Charles IX lorsqu'il se vantait de bien jouer son jeu, et de savoir le latin de son aïeul Louis XI. Quel sourire de pitié eût également effleuré les lèvres de Louis XIV et de Philippe II, pour parler des siècles passés, sans remonter trop haut, si quelque prédica-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

teur leur eût rappelé notre commune origine ou notre égale destinée! Lui auraient-ils même permis d'affirmer que chacun possède quelque droit inviolable, est doué d'une chose nommée honneur, et d'une autre appelée conscience? *Quid enim interest, motu animi sublato, non dico inter hominem et pecudem, sed inter hominem et saxum, aut truncum, aut quidvis generis ejusdem*, dit Cicéron. On se donne toujours raison quand on cite du latin. Malheureusement je ne pouvais, à Naples, espérer de voir le sourire ou le mécontentement du roi des Deux-Siciles près d'une chaire; il n'y en a pas dans l'église royale de San Francisco de Paolo. L'ordonnance du monument s'y oppose probablement.

On le sait, Montesquieu trouve des défauts aux « hommes à qui leurs cinq sens disent qu'ils sont tout et que les autres ne sont rien : » la paresse, l'ignorance, la luxure. Tacite en trouve à ceux qui les servent : *Omnia serviliter*... J'allais encore parler latin. Mais je m'en tiens pour les premiers à répéter qu'ils ne sauraient estimer qu'eux-mêmes. Ainsi, Louis XIV, puisque je viens de le nommer; et je préfère m'autoriser des rois : les tribuns me donneraient trop facilement raison; ainsi Louis XIV se plaisait dans la société de la duchesse de Bourgogne. Elle avait le don de l'égayer quand il revenait de promener dans les camps ses maîtresses en voiture de gala. Pourtant, après une fausse-couche et presque mourante, de quel air la vit-il plaindre par sa cour à Fontainebleau, où, malgré sa grossesse, il l'avait

forcée à l'accompagner? S'il s'intéressait également à la France, l'en a-t-il moins ruinée pour construire Versailles et Marly? A-t-il hésité à sacrifier ses alliances, toute sa politique, pour intervenir en Angleterre, après avoir servi Cromwell; afin d'envahir la Hollande, avant d'en être chassé; ou pour sembler triompher à Madrid? Et n'a-t-il pas décimé sa population, parce qu'elle était en partie protestante, tandis qu'il violentait la papauté et opprimait l'Église?

Quant à Philippe II, il aimait, lui, la princesse d'Eboli. Son amour était même si vif, qu'il fit pour elle assassiner Escovedo. Un peu de chanvre ne gâte jamais une affaire, disait Richard III; mais rappelez-vous ce qu'il en advint. Malgré sa passion aussi pour l'Espagne, avec quelle tranquillité continue-t-il la lecture de ses heures, dans la stalle de l'Escurial, en apprenant la défaite de ses armées! Il ne manifeste pas alors plus d'émotion, tant il est attentif aux psaumes, qu'en ordonnant le meurtre des moines du Portugal. Ce futur héritier du monde enfin, ainsi qu'il s'était entendu nommer à son avénement, meurt, laissant, comme Louis XIV, ses États avilis et ruinés. C'est presque là chose de tradition pour les souverains absolus.

Il serait facile, à la vérité, d'en nommer dont les dernières paroles ont été l'éloge de la paix, de la liberté et du dévouement. Mais quelles nouvelles tristesses ressortent, à l'appui de mon opinion, de cette condamnation à leur mort de tout leur passé! Seuls

peut-être leurs peuples se doivent plaindre plus qu'eux; car il n'est pas jusqu'à la prospérité matérielle, et je tiens naturellement à cette remarque, qui n'ait disparu partout où ont été promulguées des lois arbitraires. Leur effet le plus sûr, c'est encore la misère. C'est que l'homme est l'agent principal de la production, le capital par excellence, et ces lois abaissent, énervent infailliblement ses facultés, son activité, ses désirs. Je reviendrai plus spécialement sur ces résultats dans un autre chapitre; j'envisage dans celui-ci le fait même du despotisme, et je veux parler de l'Italie.

Chaque jour, le roi de Naples se rend à la Chiaja. S'il prolonge sa promenade, il dépasse Pausilippe et suit de nouveau la mer. Dans cette course, il voit l'arsenal dès la sortie de son palais; au détour de Sainte-Lucie, les prisons de l'Œuf et de Saint-Elme; au delà de Pausilippe, les cachots de Nisida, la forteresse de Baïa, le bagne de Procida, et lorsqu'il revient, il découvre encore, à travers les ombres du soir, les galères de Portici. Naples est bien gardé. Mais que peut-il dès lors apercevoir de la tombe de Virgile, des maisons de Cicéron et de Jules César, du mont Falerne, de la grotte de la Sibylle, du lac Averne, des ruines des temples d'Apollon, de Diane, de Vénus et de Mercure, du golfe de Baïa, du Styx, de l'Achéron, du cap Misène? Que peut-il répéter des odes d'Horace sur le Falerne, des vers de Virgile sur la descente d'Énée aux enfers par l'Averne, des stances de Lamartine sur Baïa, du

départ de Pline du cap Micène pour l'éruption du Vésuve? Il marche comme enveloppé de plaintes et de haines; son esprit et son cœur s'en pourraient-ils distraire? Vraiment il faut savoir être compatissant.

Jugeant en outre les hommes mauvais, puisqu'ils n'ont aucun égard à leurs croyances et s'opposent à leurs désirs, les souverains absolus inclinent forcément à s'entourer de médiocrités. Leurs ministres seront d'autant moins nuisibles, pensent-ils, qu'ils seront plus incapables, et ils font ensuite leur choix. Aussi ne vous étonnez pas qu'en Europe personne n'ignore les noms des ministres anglais, tandis qu'on ne peut, au delà de Caserte, nommer les ministres de Naples. Mais la logique est plus déplaisante encore qu'elle n'est implacable; il en faut toujours revenir là. Car se prétendre infaillible, comme c'est de nécessité dès qu'on n'admet aucune opposition, et devoir remettre l'exécution de ses desseins à des ignorants, je m'en tiens à ce mot, à des gens du moins tenus pour tels, quoi de plus fâcheux?

Et comme tout s'enchaîne! Le rôle de ces ministres eux-mêmes est loin d'être à souhaiter. Chargés surtout de tenir la nation éloignée de ses affaires, ils doivent, de leur côté, en afficher le mépris; or, rien ne les autorise à s'y méprendre, ils sont, à Naples, de la nation napolitaine. A la fois, dès que leur maître a décidé, il leur faut se mettre à l'œuvre, semblât-elle impossible : risque au fait à courir lorsque aucun avis n'est entendu, que nulle discussion n'est soufferte. Seulement personne ne les peut

accuser, ne leur saurait causer préjudice; combien c'est commode et que c'est tentant! L'un des plus célèbres historiens de la Grande-Bretagne écrivait récemment : Depuis le siècle dernier, aucun de nos premiers ministres n'est devenu riche dans sa charge[1]. Je ne sache pas d'historien qui en dise autant des ministres d'un État despotique; ils paraissent tous penser, lorsqu'ils en parlent, au testament de Mazarin. Dans ses *Principes d'économie politique*, Mill a pareillement des pages curieuses touchant les mœurs administratives de ces États, et sur l'influence qu'elles exercent par rapport au travail et à l'épargne. La Russie, la Turquie, l'Autriche et Naples lui fournissent ses exemples.

Les ministres prennent aussi parfois leur revanche avec les souverains dont je parle. Saint-Simon fait à ce sujet un récit intéressant : on ne lit plus assez ses *Mémoires*. Le roi venait de s'emporter contre Louvois pour une fenêtre de Trianon, dit-il; celui-ci rentre chez lui désespéré. « Je suis perdu avec le roi, à la façon dont il m'a traité pour une fenêtre, s'écrie-t-il à Saint-Pouange, à Villacerf, à Nogent et aux Tillaret, qui l'attendaient. Je n'ai de ressource qu'une guerre qui le détourne de ses bâtiments et qui me rende nécessaire, et par... il l'aura. » La guerre de 1688 éclata bientôt après effectivement contre l'Espagne, la Savoie, l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, une partie de l'Allemagne et la Suède. Ce Louvois

[1] Macaulay, *History of England*, vol. I, ch. 3.

était un homme de ressources; et, pour moi, je n'entendrai jamais parler à l'avenir de l'autorité des rois absolus, sans penser aux douaniers de Naples. Le moyen d'ailleurs pour un ou quelques hommes de tout savoir, de tout diriger! Il faudrait au moins qu'ils n'eussent jamais de migraine.

Par malheur, sur ce point comme sur tant d'autres, chacun disserte à sa façon, en vue de ses intérêts, de ses usages, peut-être de ses entours, sans chercher, ce qui serait pourtant excusable, la vérité. Or la vérité, est-ce la ruse ou l'examen, le caprice ou le droit, l'échafaud ou la persuasion ? Si la liberté se peut voir reprocher des excès, ce que je ne conteste pas, quel excès cependant lui attribuerait-on qui ne fût un acte de tyrannie? C'est ce qu'on oublie toujours : chaque action faite au nom de la vertu est-elle donc vertueuse? Il faut une première assise, une base aux sociétés, et l'on n'en trouvera jamais d'autres que le droit ou la force; seulement, en faisant son choix, il est nécessaire de ne se pas méprendre sur l'époque où l'on vit. Ah! les habiles logiciens, qui vantent aujourd'hui le pouvoir absolu, sans découvrir même que le piédestal de Charles IX et de Henri III est aussi le piédestal du Comité du salut public et du Directoire ! Mais où vais-je m'engager?

Et je m'aperçois que je raisonne en donnant aux mots leur sens naturel; ce qui n'est pas toujours bon. « Octave, dit Montesquieu, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable; car dans un État libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle

règle tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul; et on nomme trouble, dissension, mauvais gouvernement, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets. » A bien d'autres époques même on est enclin à découvrir aux mots une signification nouvelle; toutes les ressources du commentaire y sont employées, l'histoire y sert autant que l'induction scientifique. Comment oublier, par exemple, ce censeur du siècle dernier qui déclarait un livre hérétique parce qu'il enseignait qu'un mets ordinaire des jours maigres se peut accommoder au gras?

Mais je n'ai plus à nommer maintenant ceux qui, habiles ou non, réussissant ou échouant, me paraissent le plus à plaindre. Et qu'importe d'entendre dire que l'imprévu charme, que le hasard séduit, et que loin de tout conseil et de toute surveillance, il n'est aucune règle? L'ignorerait-on depuis la splendeur du couvent de Yuste : La fortune n'aime que les jeunes gens [1]. Toute pente est rapide en effet, et celle où nul obstacle n'existe le semble surtout. Bien plus, il ne sert de rien qu'on lise dans *Le Prince* — il me faut bien réfuter les autorités, et pourquoi me refuserais-je, par excès de singularité, à penser avec la tête des autres. — Il ne sert de rien, dis-je, qu'on lise dans *Le Prince* : « Il faut au maître d'un État déterminer et exécuter d'un coup toutes les rigueurs qu'il doit commettre, pour n'avoir pas à y revenir chaque jour, et pouvoir, en évitant de les renouveler, ras-

[1] Paroles de Charles-Quint.

surer les esprits et les gagner par des bienfaits[1] ? » Si cela gêne aujourd'hui, ceci ne gênera-t-il pas demain ? Et les parents des premières victimes ! Et les adversaires des premières injustices ! Machiavel aurait dû citer au moins quelques exemples. Dans son apologie du bourreau, M. de Maistre était réellement plus judicieux.

[1] Machiavel, *Le Prince*. Sa phrase exacte est : Celui qui usurpe un État, doit déterminer, etc.

CHAPITRE IV

LE LIVRE DE M. MILLENET

Pendant ma promenade, on m'avait apporté le le livre de M. Millenet. Je l'ouvris aussitôt; ma curiosité était extrême. Il est intitulé : *Coup d'œil sur l'industrie agricole et manufacturière du royaume de Naples*[1]. Que de précieux renseignements il me devait offrir! J'étais d'autant plus désireux de les connaître, que la lecture du *Rapport présenté au roi par le président de l'Exposition industrielle des Deux-Siciles de* 1853[2], m'avait peu servi. Bien que ce rapport établisse à peu près la supériorité des États napolitains sur tous les autres dans les sphères du travail, je le trouvais incomplet. Pourquoi nous avoir rendus si difficiles pour les publications officielles?

Toutefois M. Millenet s'est presque exclusivement proposé, dans cet ouvrage, de montrer les bienfaits des dernières réformes prohibitives du gouvernement de Naples. Ce n'est pas qu'il ne soit partisan de la liberté commerciale considérée en soi; mais il

1. C'est le dernier ouvrage sur l'industrie napolitaine.
2. Je traduis bien entendu le titre de ce rapport.

sait ce qui distingue la théorie de la pratique. Des gens d'expérience comme lui ne prennent pas l'une pour l'application de l'autre. Chaque État ne doit-il pas faire ses propres destinées, en effet, loin de se rendre dépendant de l'étranger ? Prétendre le contraire, lorsqu'on sait suffisamment apprécier les faits, serait assurément le comble de la folie ou du crime. Les écrivains qui réclament l'application du libre-échange, au lieu de s'en tenir à quelques vagues remarques qui lui soient favorables, méritent Charenton, à moins de mériter Cayenne. Pourquoi la vigne, par exemple, ne fleurirait-elle pas en Norwége, et n'y aurait-il pas des bois de construction dans les environs de Caserte ? Il faut partout vouloir se suffire à soi-même ; le besoin de l'étranger révolte tout cœur honnête.

Il n'appartient même qu'aux ignorants, incapables toujours de découvrir les suites de leurs opinions, de parler, à propos du commerce, de l'unité du monde et de la fraternité des peuples. Sully et Turgot, Smith et Robert Peel, ne pensaient pas évidemment à ce qu'ils disaient en déclarant que Dieu a distribué des aptitudes diverses aux peuples et aux États des climats différents, pour resserrer leur union par d'incessants échanges. Combien de désordres, de maux extrêmes sortiraient du triomphe d'un tel sentiment ! A le bien entendre, il ne laisserait rien subsister de la politique. Et comme un bon principe produit des conséquences d'autant plus heureuses qu'il est plus strictement appliqué, chaque province,

chaque commune, chaque homme devrait rester à l'écart ou des autres localités, ou des autres individus. Les anciennes douanes provinciales, les priviléges des anciennes corporations n'étaient vraiment pas suffisants. Pourrait-on douter que M. Millenet ne s'applaudît d'être seul à lire ses livres?

Mais après cette dernière réflexion, je repris le *Coup d'œil sur l'industrie agricole et manufacturière du royaume de Naples*, que j'avais laissé tomber sur ma table, et m'aperçus que je me laissais trop entraîner. Car si M. Millenet interdit d'acheter aux étrangers, il recommande instamment de leur vendre. Ne rien leur acheter et beaucoup leur vendre, c'est ce qu'il nomme disposer à son avantage la balance du commerce, par le profit qu'on en retire. Ainsi, ce serait abdiquer et s'appauvrir à la fois que de recevoir d'une autre nation quelques mètres de calicot; mais c'est tout avantage, comme tout honneur, d'en obtenir des écus. C'est aussi bien là une opinion trop accréditée pour que j'aie besoin de m'y arrêter; chacun s'applique à la répandre, et, Dieu merci, toutes les lois de douane de la France l'ont prise pour point de départ. Si les étrangers n'avaient effectivement que des blés, des fers, des houilles, des métiers, des tissus, des bestiaux, que pourraient-ils devenir, et que désirerait-on après du numéraire?

Je crois néanmoins qu'Innocent III aurait assimilé les pierres précieuses aux monnaies. « Parmi les richesses terrestres que l'œil mortel souhaite ardemment, l'or pur et les pierres précieuses tiennent le

premier rang, » écrivait-il à Jean-sans-Terre, en lui envoyant quatre anneaux de l'admirable métal, relevés de pierreries magnifiques, que ce dernier non plus ne songea pas à refuser. Seulement il importe que les autres peuples ne découvrent pas le but qu'on se propose dans le règlement de ses tarifs douaniers, puisqu'ils pourraient le vouloir atteindre également. Il n'est que trop facile de s'en convaincre au spectacle des faits. Est-il un seul État qui ait encore eu assez de discrétion pour qu'on ne crût pas qu'il se voulait servir en ruinant ses voisins? Il faut vendre ses produits aux étrangers sans qu'ils s'en doutent, et prendre leur or sans qu'ils s'en aperçoivent. Les Napolitains ne sauraient trop les engager à voyager sur lest jusqu'à leurs ports.

En outre de l'indépendance nationale et de la balance du commerce, continue M. Millenet, qui ne néglige rien, il faut aussi veiller aux intérêts du travail. Ils ne viennent qu'en troisième ligne; mais ils n'en sont pas moins considérables. Or personne n'ignore que toute industrie se développe et fleurit uniquement à l'ombre des protections. L'histoire entière l'enseigne, il faut bien le reconnaître, si ce n'est au moins celle des républiques italiennes et des villes hanséatiques, de la Hollande et de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, du Piémont et de la Suisse, de l'Allemagne et des États-Unis; mais ce sont des exceptions. Dans ces divers pays, les entraves commerciales ont toujours été aussi funestes que les libertés ont été bienfaisantes; seulement que prouvent des

faits particuliers? Qui consentirait à remarquer, par exemple, si précieuses que soient les monnaies, que c'est à l'époque de l'exploitation des mines d'Amérique, quand l'abbé Juan Florès retirait en deux ans trois millions et demi de piastres de ses mines de Catorce, que l'Espagne, grâce à ses lois prohibitives, a vu ses richesses et son importance disparaître? Qui admirerait également que, depuis sa confiance dans la liberté commerciale, l'Angleterre assiste au plus magnifique essor du travail et de l'aisance, et que ses populations, paisibles et heureuses, ne se mêlent depuis lors non plus à aucune des commotions, à aucune des révoltes qui agitent sans cesse les États qui ont différemment agi? Ces faits ne méritent vraiment nul examen.

Mais autant il convient de s'y peu arrêter, autant il est nécessaire de ne se point méprendre sur les termes qu'on emploie dans la question des douanes. Ainsi dire qu'on protége l'industrie par les douanes ne signifie pas qu'on assiste les ouvriers. Elles renchérissent, au contraire, les denrées dont ils se nourrissent, les instruments dont ils se servent, les matières qu'ils travaillent, et laissent partout les étrangers disputer au rabais les salaires des indigènes. Que les ouvriers anglais ou suisses soient plus constamment et plus lucrativement employés que ceux d'Autriche et de Naples, ce n'est pas douteux. Ces mots ne s'entendent pas davantage en ce sens qu'on favorise les producteurs des richesses naturelles à leur pays, puisqu'en s'opposant aux échanges, en repoussant les

étrangers qui ont autre chose que de l'argent à livrer, les douanes empêchent ces producteurs de vendre avantageusement leurs produits, qui ne peuvent craindre aucune concurrence. C'est de la sorte encore que tous les agriculteurs de France sont sacrifiés par nos tarifs, puisqu'ils n'auraient nul préjudice à redouter de leurs voisins, et pourraient avec profit les approvisionner. On indique seulement par les mots que je viens de rappeler, qu'on établit un privilége au profit des manufacturiers qui s'adonnent à des fabrications contraires aux éléments dont ils disposent, ou qui ne se soutiendraient qu'à force d'intelligence et d'activité. On les dispense tout ensemble et de sagesse et de labeurs. Par malheur — qu'il est difficile de faire le bien ! — l'énormité et la facilité de leurs gains tentant tous leurs concitoyens, ils ne jouissent que très-peu de temps des avantages du privilége qui leur est octroyé. Mais assure M. Millenet, sans se préoccuper de ces distinctions ni de ces conséquences, qui ont de l'intérêt cependant, rien ne se compare aux développements des fabriques de Naples depuis les derniers tarifs. Elles se composent maintenant de trois ateliers de soieries, d'autant de tanneries, de deux imprimeries; enfin — car cette liste est longue — de trois fonderies de caractères. Comment se trouve-t-il encore un libre-échangiste?

Toutefois, d'après M. Millenet lui-même, les consommateurs des Deux-Siciles payent plus cher aujourd'hui les denrées dont ils ont besoin qu'ils ne le faisaient naguère, et parfois ils en manquent tout

à fait. Seulement il faudrait peu réfléchir pour ne pas s'apercevoir de la déraison qu'il y aurait à s'en plaindre. Comme l'observe bien encore cet auteur, l'élévation des impôts, de douane ou autres, est le plus efficace stimulant du travail, les difficultés de la vie sont les meilleures exhortations à l'épargne. N'est-ce pas à mesure que les labeurs sont moins profitables, qu'on est plus forcé de s'y adonner effectivement; quand on a peine à vivre qu'on cherche surtout à gagner des salaires et qu'on veut s'enrichir? C'est ce que le cardinal de Richelieu remarquait souvent déjà, et de nombreux souverains sur cette opinion ont réglé leurs décrets. Il n'y a qu'un regret à avoir, c'est qu'elle ne soit pas suffisamment répandue et acceptée.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!

En vérité, on ne lit plus assez le premier écrit de Sterne. Il sortait du collége et vivait chez un oncle, qui retirait de sa plume une partie de ses revenus. Voulant lui témoigner sa reconnaissance, Sterne composa en sa faveur un éloge des ministres, dont il connaissait déjà le nom. Son manuscrit fut imprimé, porté à sir Robert Walpole, chef alors du cabinet anglais, et le digne modèle de l'oncle Toby[1], étant ordonné, reçut de l'avancement dans l'Église. C'est, je crois, le dernier succès obtenu grâce au mérite d'un autre, et la dernière faveur accordée à qui ne la méritait pas. Or, dans cet écrit, de la même main qui

[1] Dans *Tristam Shandy*.

sur la fin du *Voyage sentimental*... mais qu'allais-je dire? Sterne prouve que le prix élevé des denrées, dont on se plaignait à ce moment en Angleterre, provenait seulement de la richesse et de l'abondance générales; que l'augmentation des taxes et la cherté des loyers étaient toujours les gages les plus sûrs de la prospérité des nations; que chaque souffrance enfin est l'indice du bonheur. Voilà des vérités dont il faudrait se mieux pénétrer; et s'il en était ainsi, Sterne aurait encore remarqué plus justement combien les gouvernants et leurs amis lui doivent pour ce *Codex* ou *Ars politica*[1], ainsi qu'il nommait sa brochure.

Mais ne pensant alors qu'à M. Millenet, et parvenu à l'endroit de son livre dont je parlais à l'instant, la démonstration est complète! m'écriai-je. Comme cet écrivain renverse l'erreur, et sait bien mettre en lumière la vérité! Quel triomphe sur les libres échangistes! C'est un grand homme que ce M. Millenet! Ma satisfaction était d'autant plus vive qu'autrefois, s'il faut le dire, les douanes ne m'avaient, comme à ces derniers, semblé protéger que la misère publique et messieurs leurs directeurs. Malheureusement, au comble de mon admiration — tant il est vrai que chaque œuvre humaine laisse à reprendre, — je commençais la page où cet auteur énumère les pertes successives des cultivateurs napolitains depuis l'aggravation des tarifs, en prenant, à l'inverse d'autres parti-

[1] V. Sterne, *the Koran*, part. I, ch. v.

sans des prohibitions, l'agriculture pour une industrie. Quoi ! me dis-je, M. Millenet, lui aussi, donnerait-il à penser que les douanes ne favorisent un producteur qu'en en ruinant vingt? Tendait-il donc un piége dans ses premiers chapitres? Et je ne lui saurais encore pardonner cette inadvertance; le seul reproche qu'il mérite en réalité; car il se pouvait assurément taire de la récente infertilité des champs de la Pouille et des vignes des Calabres. Le silence est même l'une des meilleures règles de la logique prohibitionniste, que M. Millenet se targuerait à tort d'ignorer, tant il s'y conforme habilement à l'égard de la liberté du travail et du droit de propriété. Combien sont-ils en effet engagés dans la question des douanes, et il n'en dit mot. Ainsi qui s'apercevrait, en le lisant, qu'empêcher d'aliéner les valeurs qu'on possède aux conditions les plus avantageuses, c'est absolument comme si l'on en enlevait une partie? ou que le négoce est un travail, partant qu'il devrait rester sans entraves; et que s'opposer au libre échange suffirait d'ailleurs pour détruire la libre fabrication, puisqu'on ne produit que pour vendre?

Ce sont ces diverses circonstances qui faisaient dire à Buchanan que « les mesures prohibitives portent le cachet de cet esprit d'aveuglement et de folie dans lequel elles sont conçues. » Mais il ne convient jamais d'être trop pénétrant. Sans doute, il est bien d'invoquer par moment les droits du travail et de la propriété; on les dit alors sacrés, inviolables, imprescriptibles; mais il n'y a que les sots qui le croient.

M. Millenet est un bien autre homme que Buchanan. Pourtant il est encore un reproche à lui adresser : pourquoi s'en prend-il, comme il le fait, aux propriétaires napolitains seuls de la pauvreté de leurs dernières récoltes? Le mal, puisqu'il est avéré, ne devrait-il pas, au contraire, être surtout attribué au gouvernement, qui, doublant les droits de douane, a négligé de tripler les taxes territoriales? Comment M. Millenet ne s'est-il plus souvenu, en cet endroit, des salutaires effets de l'impôt, qu'il avait auparavant si bien reconnus? Les vignerons et les laboureurs des Deux-Siciles n'auraient qu'à ne plus être en état d'acquitter leurs contributions, tant elles seraient élevées, l'étant déjà de ne plus se défaire de leurs produits, tant les étrangers sont repoussés de leurs frontières, pour redevenir industrieux et recommencer à épargner; c'est de toute certitude.

Cet oubli du gouvernement est d'autant plus regrettable qu'au sein des progrès agricoles de notre époque, les campagnes napolitaines semblent plus arriérées. Leurs visiteurs ne pourraient même se contenter maintenant de répéter ces vers du Tasse :

> La terra molle e licta e dilettosa
> Simili a se gli abitator produce;

car d'autres contrées non moins favorisées sont infiniment plus prospères. Je ne sais pourquoi elles me rappelèrent tant de fois ces paroles de Montesquieu : « Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fer-

tilité, mais en raison de leur liberté. » Et si M. Millenet remarque avec raison que « les deux siècles de satrapie *espagnole* qui ont pesé sur cette admirable contrée y ont partout naturalisé la mollesse, » ce n'est qu'un nouveau motif pour la combattre efficacement. Des taxes donc, et de toutes sortes ! Il n'y a point d'autre remède.

Il m'est inutile d'ajouter qu'en reportant le livre de M. Millenet au libraire qui me l'avait loué, je lui demandai de l'acheter. Mais il n'en avait aucun autre exemplaire, et quelques recherches que j'aie faites, il m'a fallu renoncer à satisfaire mon désir. Cela m'étonna beaucoup d'abord ; je concevais difficilement qu'un auteur laissât désirer inutilement ses ouvrages. Me souvenant des usages français, j'étais comme Fontenelle pour certaine science : je n'y comprenais rien. Enfin, me dis-je, après de nombreuses suppositions, serait-ce la censure qui me prive du *Coup d'œil sur l'industrie agricole et manufacturière du royaume de Naples?* Nul livre pourtant n'est aussi commode pour les financiers, ni plus élogieux pour les gouvernants. Néanmoins cette pensée me revint tant de fois que je m'y suis arrêté, et ce me fut une nouvelle occasion d'admirer la sagesse napolitaine. Pourquoi permettre, en effet, l'éloge quand on interdit le blâme ? Louer d'avoir bien fait, n'est-ce pas supposer même qu'on pouvait mal faire? Et c'est surtout apprécier, discuter. Réellement, les gouvernements absolus qui font chaque jour publier leur mérite, semblent trop ignorer que,

malgré leur attention ordinaire à choisir de mauvais écrivains, il se trouve toujours des lecteurs héroïques. Il n'y a que les gouvernements libres qui puissent et doivent autoriser la réflexion, la controverse, la persuasion. Ils sont tenus de croire aux hommes une intelligence, et ne prétendent pas à l'infaillibilité. Mais fi, pour les despotiques, de la parole ou de la plume, fût-ce celle de M. Millenet! Parlez-moi du bâton.

Je ne songeais pas, du reste, à cet auteur lorsque j'ai rappelé, dans le précédent chapitre, mon désir de rencontrer à Naples quelques-uns des nombreux écrivains qui dissertent d'économie politique, en attendant qu'ils s'en instruisent. Comme je le remarquais, leur sujet favori, c'est la misère, qu'ils disent résulter partout de l'industrie et en suivre les progrès. Aussi le pays le plus à plaindre est-il, à leurs yeux, l'Angleterre; puis vient la Belgique, ensuite la France, enfin l'Allemagne. Pour l'Italie, il leur suffit d'indiquer qu'elle renferme à peine quelques fabriques.

Dès leur lecture, je concevais difficilement, je l'avoue, qu'on fût d'autant plus dépourvu qu'on produit de tout en plus grande abondance. Mais après avoir visité les divers pays que je viens de nommer, mon doute a fait place à une conviction assurée : loin que l'industrie engendre les privations, c'est à son niveau, au contraire, que se mesure en tout lieu, à toute époque, l'aisance publique. Et quelle serait, en effet, la source de la richesse, si ce n'est le travail? Com-

ment la condition des classes les plus nombreuses ne se règlerait-elle pas sur les progrès ou la diminution des salaires, sur le bas prix ou la cherté des denrées nécessaires à la vie, c'est-à-dire encore sur l'extension ou l'abaissement de la production? C'est en débarquant en Angleterre que l'empereur Alexandre s'écriait : « Où donc sont les pauvres? N'y a-t-il pas de pauvres dans ce pays? » comme c'est en se voyant entourée des femmes des Flandres — le pays alors le plus industriel — que Jeanne de Navarre disait : « Je ne vois que des reines. » Ni l'un ni l'autre, je l'assure, n'auraient eu pareille surprise dans les Deux-Siciles, et, malgré les heureux résultats que M. Millenet attribue aux protections douanières, personne n'y en aurait une semblable encore. Il y a toujours plus de *lazzaroni* que d'ouvriers bien payés à Naples.

Si je voulais avoir également affaire aux adversaires de Malthus, j'en trouverais en ce moment une favorable occasion. La mendicité conserve à Naples toute son extension, nul n'y montre la retenue, la contrainte, qu'après saint Paul recommandait cet économiste, et la mortalité la plus forte s'y joint à l'extrême dénûment. Il y serait impossible d'accepter l'opinion de Buffon et de ses disciples que l'aisance n'influe pas sur la durée de la vie [1] : les plus célèbres naturalistes n'ont pas assez voyagé. Et à Paris même, s'il ne meurt

[1] Cette opinion a été soutenue par Buffon; elle l'est de nos jours par M. Flourens.

qu'un individu sur cinquante-deux dans le quartier de l'opulence, n'en meurt-il pas un sur vingt-six dans le quartier de la misère[1]? La vie probable des enfants des manufacturiers n'est-elle pas, dans certaines villes[2], quatorze fois plus étendue que celle des enfants des ouvriers? Dans quelques pays[3] enfin, les populations nécessiteuses vivent-elles plus de moitié des populations riches? Je parle cependant de villes et de pays plus heureux que Naples et les Deux-Siciles. Ce sont des faits à connaître, et ils suffiraient eux-mêmes à montrer que les produits ne sont pas encore en surabondance, que l'industrie, par conséquent, est loin d'être trop développée.

Quant aux Napolitains, « ces gens, les plus malheureux de la terre, tombent dans un abattement affreux à la moindre fumée du Vésuve. Ils ont la sottise de craindre de devenir malheureux, » disait Montesquieu. Mais cette sottise ne leur reste plus; quoique sans courage, ils ne s'effraient maintenant de rien. Toutefois, ce qui me frappait autant que leur misère et plus que leurs aumônes, c'est qu'ils ne ressentent jamais de la part de leurs concitoyens, cette sorte d'amitié que les païens nommaient *caritas generis humani*. La pensée d'Homère, qui fait parfois prendre aux Dieux l'aspect de la pauvreté, est autant ignorée autour d'eux que les vers où Virgile nomme les pauvres des frères. On se contente, à Naples, de

[1] Premier et douzième arrondissements.
[2] Comme à Mulhouse.
[3] Très-souvent en Angleterre, par exemple.

ne pas lire l'Évangile. Aussi combien y ai-je souvent admiré les sentiments de dédain pour les autres et d'orgueil pour soi qu'on y montre! Il est vrai qu'ils sont communs à bien d'autres villes, qui se prétendent également chrétiennes.

Les injures adressées aux économistes—j'entends ceux qui savent ce dont ils parlent — à propos de la charité, sont vraiment remarquables. Ils font appel à l'assistance privée, en recommandant de ne la point employer à favoriser l'oisiveté et la débauche; car ce n'est pas secourir que d'avilir. Ils s'appliquent tout ensemble, par l'exposition des lois du travail et de la prévoyance, à décharger, autant qu'il se peut, l'avenir des souffrances qu'ils déplorent dans le présent, en respectant en ce sujet, comme en tous autres, les principes sacrés de notre liberté et de notre responsabilité, essences mêmes de notre nature. Ils veulent la charité bienfaisante et non funeste, le travail et la prévoyance méritoires, non dégradés, et on les outrage, on les accuse, on les condamne! Ils sont impitoyables, cruels, inhumains, impies, répète-t-on sans cesse. Pourquoi cependant si peu connaître le passé? Vous vantez votre charité, vous acclamez votre religion; et je ne dis pas que vos injures ou vos poursuites les démentent, non plus que les sentences des Pères, tels que saint Paul encore, saint Chrysostôme et saint Ambroise. Mais où donc, quand donc vos œuvres secourables ont-elles mis fin à la misère? Quand donc ne l'ont-elles pas même beaucoup développée, au lieu de la restreindre? Et dans

quels lieux aussi ont-elles jamais égalé celles des empereurs romains, dont le but favori fut la formation de cette populace qu'a décrite Tacite et qu'a flagellée Juvénal? Caracalla était peu sensible, médiocrement dévoué et ne se piquait guère de religion; mais il jetait son or au peuple du haut de la basilique Julia. Coupables économistes, qui se refusent à flatter et à corrompre, qu'ils sont au-dessous de Caracalla! Seulement d'autres le sont aussi; car il faut reconnaitre un véritable mérite aux philanthropes : ils ne se ruinent point.

Durant les crises industrielles, pour continuer mon sujet, les plaintes accoutumées des ouvriers anglais, c'est de ne pouvoir prendre leur café le matin et leur thé dans l'après-midi. A Naples, la plainte est différente et ne cesse en aucun temps; *muoio d'alla fame*, y crient dans toutes les rues et à chaque heure huit personnes environ sur douze. Mais, afin de me conformer à l'usage, je parlerai aussi de la pauvreté anglaise, de façon succincte pourtant et après l'avoir étudiée. J'espère qu'on me pardonnera ces deux originalités.

A mon sens donc, chaque centre de misère, en Angleterre, a une cause particulière de souffrance. A Spitalfieds, c'est le métier à bras : comment soutiendrait-il la concurrence de la grande mécanique, et n'est-il pas inévitable, autant que juste, que les instruments les moins favorables à la production soient les moins propices aux salaires? Cependant, quelle noblesse de pensée et d'usages se rencontre encore

dans les mansardes de Spitalfieds, parmi ces descendants des ouvriers de Lyon chassés à la révocation de l'édit de Nantes! Fontenelle et Bossuet se sont vraiment trop empressés à féliciter Louis XIV de ce crime. A Wolwerhampton, la cause du dénûment, c'est l'ivrognerie ; et quel vice pareillement n'a et ne doit avoir son châtiment? Les autres causes locales de souffrance, à Willenhall, à White-Chapel, dans quelques lieux du Lancastershire ou du West-riding, diffèrent ou peuvent différer de celles-ci; mais partout il dépend de même des ouvriers de les voir disparaître, en se livrant à des labeurs profitables et en se conduisant bien. Personne n'a encore prétendu ni ne prétendrait le contraire.

Pour les causes générales de souffrance, de dénûment dans la Grande-Bretagne : *générales*, non en ce sens pourtant puisqu'il faut tout expliquer, qu'elles imposent le malheur aux ouvriers, mais en ce sens qu'elles les obligent tous à lutter contre lui, il n'y en a que deux : les lois des pauvres et l'Irlande. L'Irlande est comme un foyer de misère, d'où s'échappent incessamment des bandes d'affamés, heureux de disputer au rabais les moindres salaires. Les lois des pauvres semblent des assurances toujours offertes contre les suites de la fainéantise et de la dissipation. Sous prétexte de philanthropie, elles détournent les classes les plus nombreuses du travail, et portent en elles les germes immoraux et avilissants de la mendicité. Mais déjà l'Irlande a vu ses maux diminuer par de lointaines émigrations, de plus justes lois, des labeurs plus cons-

tants et une plus sage conduite. Déjà les lois des pauvres ont reçu d'importantes restrictions à leurs effets, par d'importantes contradictions à leurs principes, quelque funestes qu'elles doivent demeurer jusqu'à leur entière abrogation.

Ces deux causes de souffrance influent d'une manière très-fâcheuse, sans doute, sur le sort de la population anglaise. Sans elles, cette population aurait atteint à une condition bien autrement heureuse. Mais supposez-les chez tout autre peuple, où l'industrie, moins développée, répandît moins de richesses, où les mœurs, moins façonnées aux usages de la vie publique, toujours si exigeante et si noble, ne se montrassent pas aussi dignes, et songez aux destinées qu'il lui faudrait subir. Pour citer un fait de statistique, c'est en Angleterre que la mortalité est le plus abaissée de toute l'Europe, après la Norwége. Ce n'est cependant pas un économiste qui, malgré l'opinion que je citais précédemment, a considéré la mortalité comme la mesure exacte du bonheur ou du malheur des populations; c'est Laplace. Et en effet il n'est aucun peuple en Europe qui ait une existence aussi relevée, jouisse d'autant de bien-être que le peuple anglais.

Je regrette beaucoup encore que M. Millenet n'ait pas consacré un chapitre de son livre à l'examen de la condition des classes populaires des Deux-Siciles.

CHAPITRE V

LA RUE DE TOLÈDE

— Elle est charmante, adorable, respectable, Excellence! Elle n'a que seize ans.

— Elle n'a que seize ans?

— Elle vient de se marier ; que ne la voyez-vous !

— Et son mari?

— C'est mon ami, un homme d'honneur, Excellence. Elle demeure tout près d'ici; qu'elle est aimable!

C'était le troisième drôle qui, depuis vingt minutes, m'accostait de la sorte dans la rue la plus fréquentée de Naples. A peine l'eus-je renvoyé, qu'il courut vers un magistrat, ne le voulant peut-être pas seulement entretenir du tribunal. Les gynécées si peu accessibles dont parlent Aristophane et Ménandre, pourraient, on le voit, difficilement donner l'idée des usages présents de Naples, se rappelât-on les anciennes relations de l'Italie méridionale et de la Grèce. Mais je souhaiterais par-dessus tout de pouvoir dire jusqu'à quel point les mœurs dépendent des lois. C'était l'opinion commune de la fin du dernier siècle, qu'elles en sont constamment les suites néces-

saires. S'il en était ainsi, les lois italiennes laisseraient vraiment beaucoup à reprendre. A Naples notamment, chaque heure écoulée donne encore raison à ce vers adressé jadis aux rives de son golfe :

Littora quæ fuerant castis inimica puellis.

CHAPITRE VI

POMPÉI

Une des causes de la prospérité de Rome, c'est que ses rois furent tous de grands personnages, dit Montesquieu [1]. Aucun d'eux n'a existé, affirme Niebuhr [2]. Le passé de Pompéi ne saurait du moins paraître douteux, et de Naples à la maison de Diomède il faut juste une heure.

A mon entrée dans Pompéi, je ne me pouvais distraire du souvenir de mes anciens professeurs. Je me représentais leur étonnement au Forum, aux Arènes, au *pluvium* de la maison du Poëte, au portique de la maison des Musiciens. Ils me semblaient réciter Horace près du temple de la Fortune; et, dans la rue des Tombeaux, je les imaginais à la recherche des peintures, en partie réservées au musée des Studi. Mais l'étude elle-même de l'antiquité ne tarda pas à attirer mes réflexions.

Quelle instruction l'on nous donne, pensai-je! Comme on s'applique encore à nous élever au grec

[1] *Grandeur et décadence des Romains*, ch. I.
[2] *Histoire romaine*, tout le premier volume.

et au latin, à l'exemple des habitants de ces lieux, il y a dix-huit siècles! « Après tout, la solidité de l'esprit, écrivait Fénelon, consiste à vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui sont le fondement de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là-dessus. » Le fondement de la vie humaine, me disais-je, est-ce pour nous aussi la mythologie, un vers latin et une version grecque?

Et le moins singulier ne me semblait pas la méthode adoptée. Nous restons dix ans à mal apprendre effectivement deux langues mortes, lorsqu'une couple d'années suffisent pour savoir parler et écrire trois ou quatre langues vivantes. Aucun élève cependant n'appartient à ces sectes qui, pour mieux plaire à Dieu, font profession d'ennui. Quel peuple, notamment, dont l'imagination se remarque à défaut du bon sens, profiterait de l'enseignement classique? Car il en est encore qui, loin du réel, courent à l'imprévu; à qui tout calcul est odieux, toute constance répugne; qui, par aversion du possible et de l'actuel, recherchent l'extraordinaire et le nouveau : le bandeau de la fortune serait leur meilleur drapeau. Or, ces peuples n'auraient-ils pas besoin avant tout de l'étude des sciences, grâce à l'admirable et particulier effet qu'elles possèdent, d'enserrer l'esprit dans les limites de la réflexion, alors même qu'elles le stimulent par de nouvelles découvertes; de ne lui ouvrir de plus vastes horizons qu'en le soumettant davantage à l'empire de la raison? Est-il d'ailleurs une société

moderne où il y ait profit à rappeler le héros de Cervantes, si désireux qu'on soit de faire oublier les conseils de Franklin?

Ce n'est pas sans doute qu'il ne soit satisfaisant de tenir les œuvres humaines : dissertations, poésies, discours de toute sorte, pour supérieures aux œuvres divines. C'est de même un notable avantage de se croire instruit parce qu'on sait ce qu'ont pensé Pline, Aristote, Pythagore, Hérodote sur la religion, le droit, l'histoire, la physique, les mathématiques et l'économie politique, qu'ils ignoraient également. Mais faut-il cependant regarder la création comme le moindre spectacle offert à nos regards, et les lois qui règlent le monde extérieur ou les sociétés ne sont-elles rien auprès d'une page de racines grecques? Expliquez quelque chose du ciel et vous ferez croire à Dieu, écrivait Kepler. Enseignez quelque chose de la terre ou de notre nature, assurerait avec autant de raison un géologue ou un philosophe, et la pensée divine apparaîtra encore. C'est dire que sous la parole de la science l'intelligence atteint aisément à son plus haut développement, aussi aisément du moins qu'elle le fera jamais par la pratique des lettres. Quoi de plus grand, de plus magnifique, en effet, que ces mondes innombrables qui se meuvent sans cesse suivant d'immuables lois! Que ce globe qui se transforme depuis des millions d'années, dont rien n'est semblable, et dont tout n'est que la reproduction, dans des milieux différents, des premiers germes, des premiers éléments, des premiers êtres! Que ces cons-

tantes harmonies entre la liberté et le bien-être, entre le juste et l'utile, entre l'intérêt individuel et le bonheur social! D'où sont constamment provenus à la fois les progrès les plus vrais de la civilisation, sinon de la connaissance plus approfondie de l'univers, animé ou inanimé, de l'emploi mieux entendu de ses ressources, et de l'examen plus étendu de ses besoins et de ses droits? Pour moi, si méprisable que cela paraisse, je tiens que nulle page de rhétorique, latine ou grecque, ne fera autant réfléchir, ni n'éclairera autant que le *Système du monde* de Laplace, le *Cosmos* de M. de Humboldt, le *Discours sur la méthode* de Descartes, ou les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam Smith. Je n'ai même jamais regretté qu'Ampère, Copernic et J.-B. Say n'aient pas fait un nouveau commentaire sur les *Métamorphoses*.

Qu'on le remarque, au reste, je n'appelle pas le dédain sur les lettres : dans leur commerce j'aurai du moins beaucoup vécu. Je veux seulement faire entendre que seules, ou presque seules, elles ne sauraient former convenablement les générations présentes. Et quant aux lettres elles-mêmes, que vaut l'enseignement actuel? Il fait traduire Horace, amplifier Hésiode, réciter Virgile : je m'en tiens à ces auteurs; car c'est un trop singulier mélange que tous les livres de classes et le catéchisme. Mais les élèves se peuvent-ils conformer aux sentiments et aux pensées qui présidaient à la composition de l'*Énéide* ou des *Odes?* Qu'ont-ils affaire surtout des lois que la

lecture des anciens leur révèle, et des coutumes qu'elle leur apprend? Souvenez-vous de ce que Montesquieu rapporte de Sparte : « On n'y était, dit-il, ni enfant, ni mari, ni père, et la pudeur même y était ôtée à la chasteté[1] ; » et il en était à peu près d'Athènes comme de Sparte, et de Rome comme d'Athènes[2].

Sous le rapport littéraire donc, l'enseignement classique, heureusement si contraire aux opinions, aux tendances, aux idées de notre époque, ne peut se proposer qu'une chose : d'attirer les regards, de porter les désirs vers le rapprochement des mots et l'agencement des périodes. C'est son résultat; il n'en aura jamais d'autre. Aux sources ravissantes de l'art, dans le splendide champ de l'imagination, en projetant, il est vrai, des rayons d'une admirable lumière, il porte le poison le plus perfide. La forme au lieu de la pensée, le geste en place du sentiment, c'est ce qu'on a nommé la doctrine de l'art pour l'art, et j'admire, en pensant à notre instruction, qu'on s'étonne des succès qu'elle obtient.

Quel parti l'on en tire aussi bien! Qu'on s'en sert habilement! On couvre les murs des mots de liberté et de fraternité, en réclamant la loi des suspects; on acclame ses sacrifices à la gloire nationale, la main sur ses traitements; on vénère les principes de 1789, au service de la tyrannie. Il ne faut pour cela que ce Montaigne appelait une *suffisance livresque*.

[1] *Esprit des Lois*, liv. IV, ch. VIII.

[2] Voir surtout les lois sur la famille et l'hérédité d'Athènes et de Rome.

Pourtant je doute que Bossuet eût écrit l'*Histoire universelle*, Pascal les *Provinciales*, Rousseau *Émile*, Tacite la *Germanie*, Platon le *Phédon*, s'ils n'avaient visé qu'à jouer sur les syllabes, ainsi qu'un musicien sur un clavecin, comme parle un économiste[1]. Serait-ce réellement se faire la plus noble et la plus juste idée de l'esprit humain que de le façonner aux usages des rhéteurs?

Il serait par suite utile, nécessaire, à mon sens du moins, et dût-on négliger les sciences autant que par le passé, de beaucoup modifier l'enseignement des lettres. L'antiquité, envisagée seulement à la lumière de l'histoire générale et de l'histoire littéraire, ne perdrait rien, en outre, de l'attention ni du respect des élèves, pour les moins fatiguer et s'en faire mieux comprendre. Car combien de bacheliers, leur diplôme en poche, savent quelque chose de l'organisation politique, de la constitution sociale ou de l'ensemble des opinions de Rome ou d'Athènes? Interrogez-les, après avoir lu Niebuhr ou Bœckh, et vous verrez s'ils vous répondront mieux là-dessus que sur les révolutions des astres ou les courants de l'Océan. Enfin, les littératures modernes ne méritent-elles nul examen? Gœthe ne vaut-il pas Ovide, Shakspeare ou Molière, Euripide ou Plaute? Et quel mal y aurait-il à pouvoir échanger ses pensées avec ses contemporains (souvent ses parents) de l'étranger, qui ne parlent pas plus que nos profes-

[1] J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, ch. XXX.

seurs grec ou latin? Les facultés coûtent, il me semble, bien cher pour les devoir autant condamner.

Mais il est une accusation plus grave encore à porter contre l'enseignement classique, me dis-je en arrivant au théâtre tragique de Pompéi. Nous sommes tous destinés à vivre dans des sociétés fondées sur le christianisme, le travail et la liberté. Ceux même qui outragent intérieurement ces bases, ces fondements nouveaux et assurés, en professent publiquement le respect; et l'on nous élève au sein de peuples organisés par le paganisme, la servitude et la guerre. Comment ne résulterait-il pas d'une telle contradiction d'immenses dangers, des maux profonds? A l'âge des aspirations les plus vives de l'esprit, des élans les plus impétueux du cœur, nous entrons dans un monde qui nous est étranger, bien plus, qui nous semble ennemi, n'étant en rien préparés au rôle qu'il nous faut y remplir, devant renoncer à tout ce qui jusque-là stimulait nos désirs, causait notre admiration. Cela se peut-il sans d'extrêmes dommages? Après l'illusion qui s'enfuit, n'est-ce pas la révolte qui commence? Il conviendrait du moins de régler en partie les études classiques sur le système artistique de Sixte-Quint, si soigneux à « enlever les antiquités laides et à restaurer celles qui avaient besoin d'être restaurées[1], » qu'il n'en laissait rien.

Aussi toute génération qui sort des colléges, effraie-

[1] Réponse de Sixte-Quint à une société d'antiquaires.

t-elle pour l'ordre social. On s'étonne qu'il y résiste; et quelle chose, en outre même de ce que je viens de dire, ne justifie ces craintes? Les écrits de Rome et de la Grèce proclament à l'envi, en effet, sur la propriété, le travail, la famille, la religion, une seule autorité : la force. Le droit n'y est qu'un mot; l'homme y apparaît uniquement comme l'esclave de l'État, à la disposition lui-même de toute hardiesse victorieuse, ou de la foule ou d'un soldat; les institutions n'y ont pas d'autre principe ni d'autre sanction que l'arbitraire. Quelques-uns de leurs plus illustres auteurs vont même jusqu'à assigner pour but aux sociétés, la communauté des biens unie à la promiscuité des sexes. Quel admirable ensemble! Quelles sublimes leçons! La liberté humaine n'est que folie; il n'y a aucun devoir sacré; du succès dépend en tout la légitimité; la vie des animaux est notre meilleur modèle; voilà les maximes qu'on donne le plus à méditer aux jeunes gens : comment les pourraient-ils oublier de longtemps? Cependant je ne veux rien exagérer; à part trois ou quatre exceptions, tous les anciens ont reconnu deux principes inviolables, et je les ai déjà indiqués : l'esclavage des masses et le culte de Dieux vivant dans l'adultère, le vol et la prostitution. En vérité, faut-il croire que la suprême, l'idéale beauté des arts, si elle ne se trouve que chez les Grecs et les Romains, doive ainsi faire mépriser toute vérité, tout droit, toute justice? Ne vaudrait-il pas mieux cent fois respirer l'air sauvage des montagnes que l'air corrompu des marais aux fleurs les plus belles, aux

plus doux abords? Je ne répéterai pas que l'Université a accompli les dernières révolutions de la France, ainsi que l'en louait un de ses plus récents ministres[1]; mais je reconnais, à l'éloge de ce ministre, qu'elle a beaucoup contribué à les préparer et à les terminer comme elles l'ont été.

Au surplus, rêver d'Athènes ou de Rome, avec quarante mille livres de rente, beaucoup le voudraient pouvoir faire; mais combien, à vingt ans, sont certains aujourd'hui de quarante mille livres de rente? Notre territoire, pour parler de ce qui nous regarde, est divisé en 123,360,338 parcelles, notre fortune mobilière ne commence qu'à naître, et nous avons l'égalité des partages; c'est de conséquence. Si fâcheux qu'il soit d'être utile à quelque chose, tous, nous avons maintenant à travailler, ayant également notre avenir à faire. Or, la première condition de l'instruction n'est-ce pas d'être l'apprentissage de la vie, de servir de préparation aux fonctions qui incomberont? J'ai dit précédemment quel était en cela l'avis de Fénelon; de Chièvre, le précepteur de Charles-Quint, pensait comme lui, du moins pour son élève; et si je me trompe après eux, il conviendrait, pour en convaincre, de prouver qu'organisés comme nous le sommes, nous avons tort de nous livrer à de profitables labeurs, à des occupations fécondes, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie,

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère,

[1] M. de Vaulabelle.

où qu'il suffit de se mêler à de telles entreprises pour y réussir. Il ne resterait qu'à persuader ensuite de la supériorité des pensées et des coutumes anciennes sur les pensées et les coutumes modernes.

Je sortais à cette dernière remarque du théâtre tragique; mais je reviens à mes réflexions. Rollin prenait pour l'un des problèmes sociaux les plus intéressants la question de savoir si la phalange macédonienne l'emportait sur la légion romaine. Seulement Rollin ne parlait que de javelots, de boucliers, de catapultes et n'invoquait que les Dieux[1]. Végèce, d'ailleurs, l'aurait pu dispenser de sa longue dissertation; il reconnaît à la légion une origine céleste. Toutefois, les études classiques ont reçu de nos jours une nouvelle approbation qui semble inspirée de Rollin. Beaucoup les admirent surtout comme opposées aux tendances religieuses de notre temps, ou plutôt aux tendances ecclésiastiques. Elles le peuvent être effectivement. Je n'en voudrais en témoignage que le discours par lequel le franciscain Jean-Petit louait le duc de Bourgogne d'avoir fait assassiner le duc d'Orléans, « possesseur d'un talisman de la diablesse Vénus. » Mais pour combattre l'Église, si on le croit nécessaire, faut-il servir le paganisme? La réforme a-t-elle échoué pour avoir repoussé du culte les anciens idiomes? Quel dommage verrait-on, pour le catholicisme, à ce que Bossuet n'ait pu sur les Grecs

[1] J'emprunte cette observation et quelques autres à Bastiat. Voir *Baccalauréat et Socialisme*, l'un de ses chefs-d'œuvre.

appuyer l'*Histoire des Variations*? Quel malheur trouveraient ses adversaires à ce que l'*Encyclopédie* ne se compose pas de citations d'Ovide ou d'Anacréon? Je croyais qu'il importait en tout de discuter sérieusement, de mûrement réfléchir, de rechercher et de faire comprendre la vérité; j'étais, paraît-il, en une erreur singulière. Notre temps ne saurait sans doute faire mieux que d'imiter le XVIe siècle dans ses procédés érudits. Peut-être rencontre-t-il les mêmes obstacles à s'affranchir des chaînes du moyen âge. Quelle chose a changé depuis?

Du reste, j'aurais eu soin de taire quelques-unes des opinions précédentes, si je ne tenais à me montrer véridique. On les trouvera, j'en suis assuré, trop favorables aux intérêts matériels, si délaissés, si dédaignés de nos jours, comme chacun sait. Mais je suis économiste, et ne le veux pas dissimuler. Croire aussi bien qu'il manque de gens mécontents de leur condition, et qui, par incapacité de l'améliorer eux-mêmes, se jettent sur les places et les budgets des gouvernements, ce n'est pas mieux montrer sa sagesse, à mon avis, que de tenir en mépris les noms de Sully, de Colbert et de Turgot, parmi les hommes d'État, de Smith, de Rossi et de Say parmi les savants. Ne prouverait-on à la fois que son ignorance, en affirmant que l'Angleterre s'est élevée au sommet de la puissance depuis le commencement du XVIIIe siècle par l'industrie et le négoce, comme la Hollande au XVIIe et l'Italie aux XIIe et XIIIe? Ah! qu'il faut regretter que les docteurs de l'idéal et de l'éthéré n'aient été con-

sultés au temps de la création ! Ils auraient, il y a apparence, fait supprimer le corps à l'homme et la terre dans l'univers. Grâce à eux, vivant au-dessus des nuages, nous ignorerions jusqu'au *nisi pituita erit* d'Horace. Mais, enfin, ils n'ont pas tenu conseil, et je leur reproche de ne pas toujours parler ainsi que les *femmes savantes*.

Cela leur réussirait mieux pourtant que d'imiter le langage de Bacon, qui se rapprochait beaucoup de celui que je viens de tenir. Il assurait, par exemple, que la plus belle des trois ambitions qui peuvent animer l'homme, n'est pas celle de jouir d'une supériorité exclusive, ou de rendre sa patrie dominante au milieu de l'espèce humaine, mais est celle d'agrandir sa propre domination sur la nature. Et, poursuivait-il, « l'empire de l'homme sur les choses, a pour base unique les sciences et les arts [1], » c'est-à-dire la connaissance des lois de l'univers et les travaux industriels. C'est encore pourquoi l'on aurait tort de s'en tenir, pour repousser les sciences, à louer *l'heureuse ignorance*; il faut ajouter, suivant un célèbre exemple, que *c'est le fer et le blé qui ont perdu le genre humain* [2]. Car le travail, l'industrie, la production, ne se développent partout convenablement que sous l'égide des enseignements scientifiques, et l'on ne repousse bien un principe qu'en en condamnant chaque résultat. Par rapport aux connaissances éco-

[1] Bacon, *Novum Organum scientiarum*.
[2] Paroles de Rousseau.

nomiques, en outre, que je voudrais voir le plus répandues, il serait important, nécessaire de convaincre, pour les repousser, que les législateurs et les administrateurs n'agissent sagement qu'autant qu'ils ne comprennent rien aux questions de travail et de salaire, de crédit et d'impôt, de routes et d'assistance. Et pour cela que de faits se pourraient invoquer ! Combien l'épreuve de chaque jour fournirait-elle d'indications ! Je ne saurais dire que de fois effectivement l'examen de Pompéi m'a rappelé les édits et les usages de nos divers gouvernants. Les rues y étaient fort incommodes, les boutiques mal tenues et les meules à blé y montrent ce qu'y pouvaient être les arts industriels; tout cela avait plus d'une cause, même administrative.

On assure, à la vérité, que Pitt, Fox, Raleigh, Falkland employaient leurs loisirs à relire Homère et Démosthènes, et que de nombreux membres du parlement anglais vivent encore dans la société des grands écrivains de l'antiquité. Car on loue quelquefois l'Angleterre, quoiqu'elle soit libérale. Mais Pitt et Fox s'étaient familiarisés avec d'autres pensées que celles de Sparte et d'Athènes, et parmi les hommes publics de la Grande-Bretagne, ce ne sont également de nos jours, ni les moins instruits, ni les moins utiles qui étudient Smith, Malthus, Ricardo et Mill. Je souhaite à tous, au surplus, de n'avoir que les loisirs de Pitt ou de Fox, et de les employer de même, ne condamnant, dois-je le répéter, l'étude de l'antiquité que telle qu'on nous y contraint, et qu'au-

tant qu'elle en empêche de plus nécessaires. Enfin pour ne plus revenir sur la science qui m'est chère entre toutes, le savant évêque de Dublin ne remarquait-il pas récemment que si la nation anglaise est demeurée si éloignée des révoltes et si habile au travail, elle le doit principalement aux quatre cents cours populaires d'économie politique, ouverts sur chaque point de son territoire? Elle ne sera pas socialiste, disait-il au milieu des commotions de 1848; elle sait trop bien l'économie politique; et cela s'est vérifié. N'est-il pas incroyable aussi bien que ce soient les connaissances les plus utiles aux populations, celles qui assurent les bases de l'ordre social, qui devraient diriger et qui seules expliquent les occupations journalières, la vie des diverses classes de la société, qu'on se refuse le plus à répandre? Est-ce parce que l'économie politique est l'ennemie déclarée de l'arbitraire, toujours condamnable, et l'amie dévouée de la liberté, toujours bienfaisante? Je ne sais; mais je prévois qu'on enseignera presque partout les hiéroglyphes avant les lois du travail ou les droits de la propriété.

Et bon nombre s'opposent même à l'enseignement des hiéroglyphes. Qu'on ait des livres, ils le passent encore, puisque c'est la manie commune; mais ils souhaiteraient de les voir uniquement servir, comme chez Chrysale, à mettre en presse des rabats. Ils aiment l'*heureuse ignorance*. « Si les lettres étaient profanées à toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beau-

coup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre, » déclarait Richelieu ; ils répètent souvent ces paroles. A leur avis, Paul-Louis Courier n'a dit qu'une chose juste : l'a b c a perdu le monde. Ils oublient malheureusement que ce sont les pays les moins instruits qui manquent surtout de croyances et demeurent le plus enclins aux désordres, et ils n'indiquent pas pourquoi Richelieu lui-même a fondé le second de nos journaux, la *Gazette de France*. Préférait-il donc à ce moment se fier à l'intelligence et à la dignité des hommes plutôt qu'à leur bassesse et à leur peur. Sans le faire entrevoir, ils s'en tiennent à féliciter Voltaire d'avoir recommandé de ne point instruire les cordonniers et les servantes.

Je m'arrête aux pensées de ces personnes, qui recommencent à faire école, parce qu'elles triomphent dans les Deux-Siciles. Il n'y faudrait point rappeler cette phrase si connue de Leibnitz, par exemple : « Faites-moi maître de l'enseignement, et je me charge de changer la face du monde. » Se trouvant à merveille, elles n'y ambitionnent aucun changement. Aussi ne pouvais-je m'empêcher, à Naples, d'admirer l'*Univers* de s'imprimer à Paris. Dans son zèle pour l'enseignement ecclésiastique, il y entreprendrait sans doute de ramener aux écoles les prêtres qu'on y voit occupés, près de la douane, à l'examen des livres et des dessins, et il lui en pourrait coûter. Il craint si peu de déplaire aux puissants!

Mais j'en étais aux hiéroglyphes, et leurs partisans, comme les économistes ou tous autres, à part

les personnes dont je viens de parler, pourraient être aisément contentés. Il n'y aurait qu'à proclamer pour cela la liberté de l'enseignement dans toute son extension. Les premiers épelleraient alors sans nulle gène l'alphabet égyptien, et les seconds qui voudraient obéir aux doctrines économiques, s'efforceraient de mettre l'instruction d'accord avec les convenances et les besoins actuels. L'offre, affirment-ils, répond partout à la demande, lorsqu'on n'y oppose point d'entrave ; ils s'emploieraient assurément à la prouver. Des distinctions et des degrés s'établiraient en conséquence dans chaque branche de l'enseignement, pour satisfaire à la diversité des vocations et des capacités ; de même que, sous l'impulsion d'une entière concurrence, les méthodes ne cesseraient de se perfectionner. Tant que la liberté de l'enseignement en outre ne sera pas complète, absolue, comment les droits de la famille et les franchises du travail seraient-ils respectés? Ce n'est pas tout pourtant de les acclamer.

En France, d'ailleurs, l'instruction n'est plus seulement aux mains de l'Université, et les sciences physiques occupent une partie de ses programmes, depuis que la philosophie et l'histoire y tiennent moins de place. Mais nul changement radical n'a malheureusement été apporté au fonds même de nos études, et l'Université continue toujours à diriger l'ensemble de notre enseignement, par sa surveillance et surtout ses examens. Quel père, en effet, renoncerait à voir son fils bachelier, puisqu'il le faut être pour en-

trer dans les carrières les plus opposées? Quel maître même refuserait la visite des inspecteurs de l'État, et ne préparerait en conséquence ses élèves? On dirait que nous n'avons aboli les lois de Sparte par rapport aux enfants, qu'afin de rétablir, en ce qui les concerne, le régime des contrôleurs et des vérificateurs des anciennes corporations industrielles.

Aussi, on ne le saurait trop remarquer, le socialisme en tout a-t-il parmi nous du bonheur. Il s'est toujours montré grand partisan de l'antiquité, de l'intervention des fonctionnaires et du baccalauréat, toute erreur fondamentale lui semblant propice, se reconnaissant dans tout monopole, et conservateurs et libéraux, pour me servir des mots admis, se sont constamment empressés à le servir. C'est que beaucoup pensent probablement qu'il s'agit surtout de conserver ses traitements, et la liberté nous paraîtra longtemps encore, il est à croire, le droit de crier sur les places, de lever des soldats et de dépaver les rues.

Je pourrais à ce propos me faire aussi touriste, en comparant l'enseignement et les écoles des différents peuples. Mais je m'en tiens pour l'étranger à ce que j'ai dit de l'Angleterre, dont l'enseignement libre est certainement plus avancé que celui de l'Autriche, où le gouvernement défendait à ses sujets, il y a peu d'années encore, de s'instruire hors du pays, et contrôlait jusqu'au choix des précepteurs particuliers. Il sied de se restreindre, quoique souvent ce soit regrettable. Que l'Amérique, par exemple,

me fournirait de curieux renseignements! N'est-ce pas là que l'instruction, étant le moins dépendante, s'est le mieux appropriée aux nécessités présentes, et que des associations, les familles, la société entière surveille le plus les méthodes et les professeurs? Ne sait-on pas également que la physique de Newton s'est pour la première fois enseignée en Écosse, où nul règlement scolastique d'Angleterre n'était obligatoire? Mais je ne veux parler que de la France. Or, comparez les jeunes filles qui s'y instruisent selon le désir des parents, aux jeunes gens qui s'y élèvent suivant les programmes officiels. Celles-là ne lisent pas Homère, il se peut même qu'on les entretienne plus souvent de l'Évangile que de la mythologie; mais, bien que je ne contredise pas l'opinion sur les couvents de madame de Maintenon, de Fénelon et du Père La Chaise, elles savent leur langue, et se trouvent, à dix-huit ans, cent fois supérieures dans la société des femmes, aux bacheliers du même âge dans la société des hommes. Il n'est en notre pays, parmi les écoles de filles, que celle de Saint-Denis qui soit dirigée par l'État, et vous semble-t-elle préférable aux autres?

A cette réflexion, je me trouvais en face du temple de Minerve. Ayant pénétré dans la maison voisine, je m'apitoyai de nouveau sur les réduits autrefois consacrés aux Lares : Les anciens Dieux n'étaient pas exigeants. Les femmes n'avaient non plus, dans Pompéi, que la moindre partie des habitations. Leurs appartements n'y ressemblaient en

rien à ceux des femmes de Priam et d'Ulysse, s'il en faut croire Homère ; et ils font bien comprendre l'assentiment que dut rencontrer, chez la plupart de ses contemporains, Metellus Numidicus, lorsqu'il s'écriait : « S'il était possible de n'avoir point de femmes, nous nous délivrerions de ce mal ; mais comme la nature a établi qu'on ne peut guère vivre heureux avec elles, ni subsister sans elles, il faut avoir plus d'égards à notre conservation qu'à des satisfactions passagères. » Cependant Ménandre avait indiqué déjà un notable avantage à épouser une femme riche ; elle vous fait, dit-il, enterrer honorablement.

Dans l'enceinte des Bains, je revins à la question de l'enseignement ; je n'en pouvais sortir. Si je blâme les études classiques, pensai-je alors, ce n'est pas du moins, à l'image de certaines personnes, parce que je préfère le latin des auteurs barbares au latin d'Horace ou de Cicéron. Trouverait-on avantage à l'usage des solécismes et des gallicismes? Et je m'éloignais également de ceux qui se persuadent que les périls de la société tiennent au costume des professeurs. Que la soutane ecclésiastique remplace, dans les facultés ou les écoles, la robe universitaire, je ne m'y opposais pas sans doute, désirant la liberté pour tous ; mais quels maîtres ont donc élevé les générations de la Régence, de l'Encyclopédie et de 1793 ? Est-ce aussi l'Université qui gouvernait le Paraguay, à l'admiration si vive de Rousseau, de Raynal et de Mably, et les populations de l'Italie dépassent-elles, en savoir et en moralité, les populations françaises ou

allemandes? Il me semblait d'ailleurs que les accusations contre les professeurs ordinaires rappellent trop les mots de *Camps de Caïn*, de *Synagogues de Satan*, de *Palais de l'Antechrist*, que les *saints* d'Angleterre donnaient aux universités d'Oxford et de Cambridge, du temps de Cromwell, pour qu'il ne convînt pas d'y renoncer. Enfin, je ne pouvais imaginer que les maîtres, habillés comme on le voudra, changeassent jamais les pensées ou les sentiments exprimés dans les écrits de Rome et de la Grèce, ou fissent que l'explication d'un vers de Térence serve plus que la connaissance d'une loi physique, économique ou morale.

Après tant de souvenirs et de réflexions, j'étais parvenu au terme de ma promenade dans Pompéi. Les débris d'un autel me rappelèrent cependant encore qu'on répugne souvent à l'étude des sciences, par la crainte qu'elles n'habituent à certains usages, et par suite à certains sentiments que l'on condamne. Ce serait le triomphe de la philosophie sur la religion, ai-je entendu dire plusieurs fois, sans qu'on s'aperçût de l'idée singulière qu'on se faisait et qu'on donnait ainsi de la religion. Oui, me dis-je à ce moment, où j'apercevais de nouveau le magnifique golfe de Naples, l'homme a besoin des pensées, des perspectives de la religion, quelque condition qu'il ait reçu du sort, à quelque place que l'aient porté les chances de la vie. S'il y reste étranger, ou le désespoir ou le désordre, à bien des moments, s'emparera de son être. Mais la philosophie est-elle vraiment le contraire de la reli-

gion? On la prend avec raison pour synonyme d'examen, d'étude, de discussion, choses auxquelles, je le reconnais, accoutument les sciences; mais que vaudrait une religion opposée à tout examen, à toute discussion? Il y a de fausses philosophies, c'est vrai; mais il y a aussi de fausses religions, et comment, sans y réfléchir ni les controverser, les découvrir et les combattre? O grands hommes qui insultez la pensée humaine, sans même apercevoir qu'elle vient de Dieu, que faites-vous donc en cherchant à justifier vos insultes? Et qu'il vous faut louer de pouvoir mépriser autant que vous le montrez Platon ou Kant, Aristote ou Descartes! Songez-y toutefois, la ciguë de Socrate ou le martyr de saint Pierre, le bûcher de Servet ou la Saint-Barthélemy, voilà les seules conclusions qu'il vous soit permis de donner à votre interdiction de l'examen et de la discussion.

Il faut prouver Dieu... Dieu lui-même doit avoir raison, disait Bossuet. Votre obéissance doit être raisonnable, écrivait saint Paul. Saint Thomas d'Aquin intitulait un de ses ouvrages *Somme philosophique;* et l'un des penseurs les plus illustres de notre époque disait récemment : « Sans la religion, la philosophie s'adresse à un bien petit nombre et court risque de rester sans grande efficacité sur les maux et sur la vie; et sans la philosophie, la religion la plus pure n'est pas à l'abri de bien des superstitions, et par là elle peut voir lui échapper l'élite des esprits, qui peu à peu entraîne le reste, ainsi qu'il en a été au dix-huitième

siècle [1]. » Seulement, la religion et la philosophie sont, je crois, trop séparées dans ces paroles. La vérité est une, absolue, immuable ; il ne se peut, en conséquence, que la véritable religion soit autre chose que la véritable philosophie, et réciproquement.

C'est aussi pourquoi les plus habiles, les habiles véritables, ne discutent point sur la raison ou la foi, ni tout autre sujet. Que les opinions, les cultes, les lois soient choses de pure fantaisie ou de simple habitude ; de telle sorte ici, différents ailleurs, cela ne les choque ni ne les occupe. Ils se contentent de reprendre Dieu de nous avoir faits intelligents, en prétendant agir comme s'il avait autrement décidé. Par malheur, leurs efforts les plus constants et les moins retenus ; car ils n'y ont rien ménagé, n'ont jusqu'ici pu changer notre nature. Pour moi, je croirais sage de se résigner enfin à l'accepter ; ce qui serait nouveau même à Pompéi.

[1] M. Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, p. 429.

CHAPITRE VII

LA LUISELLA

Pangloss a raison. A la suite d'un après-midi passé dans Pompéi à réfléchir sur l'enseignement, et d'une ascension nocturne au Vésuve, pour mieux me convaincre des révolutions de la masse ignée du globe, il me revenait sans doute deux romances napolitaines, chantées par une belle voix, et je les ai entendues. Le monde n'a rien à reprendre.

En les écoutant, je me rappelais ces paroles d'un poëte anglais au lord maire de Londres : Qui n'a perdu quelque moments de sa jeunesse à faire de mauvais vers? et me redisais deux strophes qu'autrefois j'ai écrites au sujet de la musique. Car j'ai rempli toutes les conditions : mes vers étaient pitoyables. Aussi bien que sert l'orgueil, et le mot que lisent sur chaque autel de San-Carlo les grands personnages de Rome, à leur descente de carrosse, entre leurs quatre valets, n'est-il pas *humilitas*[1]? Voici donc mes vers :

La sublime musique est celle d'Allemagne,
Née au souffle des vents, au pied de la montagne,

[1] Devise des Borromée.

Près du torrent qui fuit, sous l'herbe du ravin,
Dans les monts du Tyrol ou sur les bords du Rhin.

Noble Muse laissée aux ailes du zéphyre,
Elle essaie en son vol les cordes de sa lyre,
Et ses chants sont pour nous, accords mélodieux,
Comme un souffle de l'âme emporté vers les cieux!

Mais la musique est de nos jours chose très-rare en Italie. J'étais seul peut-être à l'y trouver encore trop commune, bien que j'engage chacun à se garder de l'opéra à Naples, à Rome et à Florence. On y verrait représenter *Macbeth*, dont le compositeur me paraît toujours fort à plaindre de l'ennui qu'il a dû prendre à la lecture de Shakespeare. Aussi pourquoi réciter Sophocle quand on ne lit bien qu'Eobanus.

Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages.

J'excepte de l'Italie toutefois l'hôtel de Pompéi. Quelle jeune et charmante voix d'homme m'y a chanté la *Luisella* et la *Serenada!* Au pied des ruines que j'avais parcourues la veille, et près encore du volcan que je venais de visiter, combien m'aurait-il alors été difficile de maudire la création! Je ne sais même pourquoi Fénelon, qui ne connaissait pas *Macbeth*, interdît la musique dans sa république. Ne semble-t-il pas un peu là aussi l'évêque de Lycurgue? Et malgré l'orateur que j'ai depuis entendu à Sorrente, je ne pourrais aujourd'hui non plus imaginer Dieu nous poursuivant de ses malédictions et de ses vengeances.

J'attendais à sa péroraison l'éloge des sacrifices de l'antiquité ou de l'Inde. Mais peut-être ne suis-je pas assez versé dans la métaphysique pour comprendre les vengeances de Dieu; je m'en tiens à sa justice.

ROME

—

CHAPITRE VIII

LES GALERIES DE CASTELGANDOLFO

Huit jours après mon départ de Naples, je parcourais les galeries de Castelgandolfo, en me rendant de Frascati à Albano. L'ancienne position de Tusculum me préoccupait vivement, sans que je pusse tout à fait me distraire du souvenir des laveuses de Marino. Jamais question plus importante n'a été traitée dans les académies, et peu de femmes, bien que celles-ci donnent elles-mêmes à reprendre, plairaient davantage. Mais je fus bientôt rencontré par lord Lowd.

— Vous dessinez? me dit-il.

— Les murailles de Tusculum, répondis-je.

— *Sed vincit adhuc natura latendi*, reprit en souriant lord Lowd.

Le fait est que mon dessin rappelait moins l'enceinte d'une ville qu'un groupe de femmes occupées près d'une fontaine. Mais le *pourquoi non* de Montaigne pourrait-il jamais mieux se justifier?

— Et vous, me demanda lord Lowd, en me montrant ce qu'il portait à la main, reconnaîtriez-vous cet instrument?

— C'est un filet, pendant à un cercle de fer, que soutient un long bâton, lui dis-je.

— Ce sera pour moi un aide-mémoire, repartit lord Lowd. Ah! si vous aviez vu les prisonniers d'Albano, l'un d'eux surtout! Il attend depuis trois ans de connaître le délit qui l'a fait arrêter, et vous ne sauriez imaginer ses aventures. Ce filet, qu'il avait fixé aux barreaux de sa fenêtre, pour recevoir l'aumône des passants, me les rappellera toujours, ainsi que notre loi d'*habeas corpus*.

— Cette loi, remarquai-je, est l'une de celles qui vous demeureront, il est à croire, le plus longtemps particulières. Car emprisonner quand il plaît, interroger lorsqu'il convient, juger sans qu'on s'en doute, sont choses toujours très-appréciées sur le continent.

— Et la sainteté du foyer! s'écria lord Lowd avec véhémence, le respect de la liberté individuelle! les franchises de la défense! l'honneur de la justice!

— Et le salut de la société! répliquai-je, et les nécessités de l'ordre public! et la majesté du pouvoir!

—Nobles Excellences, nous dirent presque à la fois,

à ce moment, quatre hommes à demi vêtus, en s'élançant d'une haie, nous regretterions beaucoup d'user contre vous de nos carabines. Par sainte Madeleine et saint Jérôme, nous savons le respect qui vous est dû. Votre argent, Excellences!

Moyennant six louis nous nous débarrassâmes de ces quatre brigands, qui étaient si fâcheux pour mes dernières paroles, et qui le soir prièrent pour nous s'ils ont rempli leur promesse. — Il est midi, me dit lord Lowd, après avoir regardé sa montre; je vous quitte. Je dois dîner vers cinq heures à Rome.

— Oh! pour cette fois, mylord, vous ne m'échapperez pas, repris-je. Semblables d'ailleurs au voyageur de Juvénal, nous pouvons maintenant converser sans crainte. Et je rappelai à lord Lowd qu'il me devait expliquer la loi électorale de l'Angleterre, qu'il m'avait nommée la seconde base des libertés publiques de ce pays, la première lui paraissant être le parlement lui-même, séparé en deux chambres.

— Je me suis engagé sur la Corniche à cette explication, me dit-il; je m'en souviens; mais vous-même avez-vous, touchant la souveraineté, quelques-unes des opinions que soutenait en ce lieu notre compagnon de voyage?

— J'attendrai pour vous répondre, dis-je, de relire l'histoire. Notre compagnon ne croyait qu'à l'autorité du nombre, des masses de la population, et Rossi m'affirmait un jour avoir vu pratiquer la torture dans les cantons suisses les plus démocratiques. Sismondi leur a aussi reproché depuis de vouloir la

suppression de toute liberté de la presse. Qu'auraient-ils donc fait du travail, de la discussion des lois, de la religion, de la propriété, s'ils en avaient décidé? C'est César qui a introduit, à Rome, le suffrage universel, pour me servir du mot reçu, et Auguste l'a maintenu.

— Il n'est qu'une chose vraie partout : le droit, reprit lord Lowd. Les pouvoirs populaires peuvent commettre des excès comme les aristocraties ou les princes; et peut-être savez-vous les craintes qu'ils inspirent à Mill, l'un de nos plus remarquables économistes et de nos libéraux les plus décidés [1]. Les chapitres où il traite des fonctions et des devoirs des gouvernements mériteraient d'être plus connus.

— Dans ces chapitres, répondis-je, il m'a rappelé plusieurs pensées de Barnave. Ce dernier seulement n'apercevait pas que les libertés politiques importent à la production et à la conservation des richesses. Les intérêts matériels ne comptaient pas dans ses préoccupations, et qui même croyait à cette époque que les franchises publiques, en permettant seules à l'esprit d'acquérir toute son activité, toute son énergie, tout son savoir, sont indispensables à l'avénement ou au maintien d'une vaste industrie? A peine comprenait-on mieux qu'en leur absence nul bien, nul patrimoine n'est assuré. Or, si l'on travaille mal au milieu des entraves, on ne travaille point lorsqu'on craint de perdre chaque résultat de ses labeurs.

[1] Voyez surtout le chap. XI du liv. V, de ses *Principles of political economy*.

— Vous aimez Barnave? interrompit lord Lowd, semblant céder à un nouveau cours d'idées.

— S'il a parfois *brouillé l'eau pour d'autres pêcheurs*[1], du moins était-il de bonne foi.

— Et que pensez-vous de Mirabeau, de La Fayette, de Robespierre?

— Ce que je pense du génie joint à l'ambition, de la probité sans grandes lumières, et de l'assassinat. Mais je m'engage, pour une autre fois, à vous exprimer toute ma pensée sur notre révolution; aujourd'hui je ne parle pas, vous le voyez, j'écoute.

— Puisque vous tenez à ma promesse, dit lord Lowd, n'avez-vous pas remarqué l'étonnement de notre compagnon de voyage en découvrant que le vote populaire, tel qu'il l'entendait et qu'on le pratique, n'est au plus que le vote d'une personne sur quatre?

— Certainement.

— C'est que toute loi électorale, sinon dans son principe, du moins dans ses décisions, n'est et ne peut être qu'affaire de choix, de convenance, d'appréciation de la part du législateur.

— Est-ce que le législateur, observai-je, peut restreindre autant qu'il lui plaît le cercle électoral, ordonner des scrutins selon son bon plaisir?

— Il peut bien ou mal faire, reprit lord Lowd; mais c'est un devoir pour lui de respecter l'élection elle-même, et d'en vouloir, eu égard à la population qu'il régit, la sincère application. Je vous le répète, l'élection est l'une des bases de la liberté.

[1] Montaigne.

Comme cette sorte d'opposition était le point sur lequel je désirais surtout voir expliquer lord Lowd, je lui demandai de m'indiquer la limite qui sépare en cette matière le caprice du législateur de son devoir, tout en m'instruisant des solutions de la loi anglaise.

— Dieu nous a doués de liberté, me dit-il; nous naissons libres. Qui comprendrait autrement la création et la vie, les peines et les récompenses? L'homme n'est une personne que parce qu'il est un être libre éclairé par la raison; il n'est responsable que parce qu'il est intelligent et libre, a dit l'un de vos philosophes[1]. Et Kant n'avait-il pas déjà considéré la nécessité pour chacun de nous d'accomplir ses devoirs, comme la preuve de notre indépendance? L'existence entière est le champ de notre liberté. Il ne se peut, en conséquence, que l'organisation politique des sociétés repose légitimement sur la fantaisie ou l'arbitraire. Puisque c'est d'hommes qu'elles se composent, comment leurs constitutions ne se devraient-elles point régler sur la nature humaine? C'est pourquoi l'on a dit encore très-justement que les lois générales dont se composent les sciences politiques dérivent de la nature des choses, tout aussi sûrement que les lois du monde physique; qu'on ne les imagine pas, qu'on les trouve. Et poursuivit lord Lowd, comme se parlant à lui-même, quelle déraison ou quelle ignorance est-ce de se proposer, ainsi que l'a conseillé Rousseau

[1] M. Cousin.

cependant, suivi en cela par tant de disciples, de changer l'humanité par des décrets, par des lois la création! L'œuvre divine n'est pas heureusement à la merci d'un édit. Puis, m'adressant de nouveau la parole : Vous le voyez, ce n'est pas au nom seul de leur intérêt qu'il est permis aux peuples de réclamer la liberté, c'est encore, c'est surtout au nom de leur droit. Ils doivent être libres, parce qu'ils se composent d'hommes; et la liberté politique ou administrative, hors de laquelle, pour revenir aux observations que vous suscitait le souvenir de Barnave, ne se comprendrait même pas la liberté industrielle, pourrait-elle exister sans élection? L'impôt, s'il me faut citer un exemple et m'arrêter aussi moi à observer les nécessités de la production, touche à tout. Et quel travail, quelle entreprise, quelle richesse seraient certains de quelque franchise ou de quelque respect lorsqu'on ne peut rien empêcher, réclamer contre rien?

Mais pour régler l'élection, pour décider comment et par qui elle se fera, il convient au législateur— c'est du moins mon opinion et l'opinion commune en Angleterre — de s'en remettre à son bon sens, à son intelligence de l'état du pays. Si la liberté nous paraît éternelle, inviolable, absolue, les modes d'élections nous semblent devoir être gradués, successifs, divers, comme le sont les conditions mêmes des peuples. L'élection, au reste, présentera-t-elle jamais un semblable aspect à des degrés opposés de civilisation? Je le disais, je crois, sur la Corniche, il faut com-

prendre pour décider, et j'ajoute maintenant : Tous ceux qui peuvent comprendre doivent pouvoir décider, en remarquant que ce sont là les règles qu'a suivies notre loi électorale. En réalité, elle n'a point eu d'autre point de départ ni d'autre but.

Lord Lowd s'interrompit quelques instants, puis reprit : « Dans les démocraties — et le monde entier sera bientôt démocratique; car à mesure que se développe la richesse, surtout la richesse mobilière, cette étonnante fortune des temps modernes, s'éteignent les aristocraties — dans les démocraties, la base de l'électorat, c'est le cens ou le nombre. Notre loi, toute démocratique depuis le bill de réforme, a choisi le cens. Elle en a fait la présomption de capacité nécessaire, tout en le fixant, je le répète, à un chiffre assez bas pour ne repousser aucun de ceux qui pouvaient légitimement prétendre à cette capacité. Là encore, c'est la vérité, l'éternelle justice que nous avons recherchée, à la lumière des libres discussions et sous les regards du pays. Quelques reproches qu'on nous ait adressés, croyez Montesquieu, monsieur; aucun peuple n'a fait autant que nous pour la liberté et n'a été aussi juste envers chaque classe. Quand les générations futures passeront sur les tombes de nos ancêtres et sur les nôtres, que Dieu leur inspire encore le respect!

— Assurément, mylord, dis-je, l'Angleterre est un grand, un noble pays. Et croyant deviner la pensée qui avait dicté à lord Lowd ses dernières paroles, j'ajoutai : La classe de cet État à laquelle vous appar-

tenez, a été et est encore dans le monde la seule digne et imposante aristocratie. C'est d'elle que l'Angleterre a reçu ce libre gouvernement dont Tacite parlait autrefois avec envie, sans presque oser croire qu'il pût exister.

Lord Lowd me tendit la main et reprit : La fortune nous a paru la mesure la plus naturelle de la capacité électorale, pourvu que celle qu'on exige à cette fin soit telle que tout homme doué de quelque habileté et de quelque prévoyance ne tarde pas à y atteindre. Et en réalité c'est le pays qui se retrouve à présent, en toute occasion, dans notre parlement; ses volontés y triomphent seules et triomphent toujours [1]. Si dans le passé les classes aristocratiques ont, parmi nous, possédé le pouvoir, comme elles possédaient alors le savoir et la richesse, ce sont à notre époque les classes moyennes qui font prévaloir leur esprit et leurs intérêts, parce qu'elles dominent les autres.

Bientôt, cependant, les masses de la population devront, elles aussi peut-être, prendre leur part de la destinée et de la responsabilité des affaires publiques, veiller au respect de leurs droits, à la satisfaction de leurs besoins. Mais nous voudrons certainement qu'elles soient elles-mêmes assujetties à prouver leur capacité, leur moralité, leur intérêt à l'ordre par un commencement de patrimoine. Un bail restreint dans

[1] Remarque souvent faite déjà, mais qui ne l'a peut-être jamais été aussi bien que par M. de Rémusat, dans ses belles *Études sur l'Angleterre au dix-huitième siècle*.

nos campagnes ou un minime loyer dans nos villes confère dès maintenant l'électorat; il se peut qu'il se gagne aussi prochainement par quelque dépôt aux caisses d'épargne ou tout autre fait semblable. Les présomptions et les sécurités se doivent sans cesse modifier, selon les progrès de la richesse et de l'instruction; mais je ne saurais croire que nous ne tinssions plus aux unes ni aux autres.

Au reste, continua lord Lowd, ne reconnaît-on pas que la participation à la vie politique a des exigences, comme la participation à la vie civile même, lorsqu'en renonçant au cens pour s'appuyer sur le nombre, on requiert des électeurs un certain âge, un certain sexe, de certains antécédents? Et d'où proviennent encore ces dernières distinctions, sinon de l'unique volonté du législateur? La question est de savoir si elles suffisent pour rassurer contre les périls de l'ignorance et de la passion. Aussi ne veux-je point accuser les peuples parvenus à un très-haut degré de civilisation, de s'y confier, s'ils le croient bon. Mais eux-mêmes doivent bien prendre garde à ne pas laisser s'établir la croyance que les masses des populations n'ont en chaque chose qu'à suivre leurs désirs, que leur décision fait le droit; car ce serait le pire despotisme. Où le nombre est tout, seul il doit gouverner, dit Aristote. Ç'a été la logique des premiers empereurs romains, qui se donnaient comme les représentants du peuple, et celle de votre Convention. Mais le nombre heureusement n'est jamais ne peut jamais être tout. Les classes qui composent

les minorités, comme celles qui ne sont point appelées aux élections, classes de beaucoup les plus étendues, ont également leurs droits, leurs intérêts légitimes et sacrés, et il n'est point de scrutin qui puisse attenter aux franchises individuelles et locales. Les majorités, variables selon les lieux et les temps, peuvent décréter la loi générale, commune à tous; mais aucune loi ne peut attenter aux libertés des individus, qui forment les droits naturels, ni aux libertés des districts ou des provinces, qui sont le patrimoine de ces portions de territoire.

— Voyez cependant, mylord, dis-je après de nombreuses observations échangées encore entre nous, où sont parvenus les États-Unis, en se réglant sur des volontés qu'aucun cens n'autorise.

— Je ne médirai pas des États-Unis, soyez-en sûr, reprit lord Lowd; c'est un grand peuple, c'est l'Angleterre populaire. Mais les États-Unis sont loin d'avoir admis que le nombre fût un souverain absolu. Leur parlement se compose de deux assemblées diversement élues, et n'a que des pouvoirs fort restreints. Néanmoins, quels que soient les mérites et les avantages naturels des États-Unis, quelle sagesse leur devient chaque jour plus nécessaire, et pour tant de sagesse quelle instruction leur doit être assurée! Leur salut jusqu'ici, on le peut affirmer, ç'a été leur respect des droits individuels, uni à leur excessive décentralisation administrative.

Après tout, les partisans du despotisme devraient considérer parfois cet État, grand comme l'Europe,

presque sans armée ni fonctionnaires, où chaque navire dépose en arrivant des centaines d'aventuriers recrutés de toutes les parties de l'univers, et qui s'est placé, en soixante ans, aux premiers degrés de la puissance, de la richesse, de la civilisation. Il n'a rien demandé qu'au travail et à la liberté, et il en a tout reçu... Cependant, il conserve l'esclavage des noirs sur une notable partie de son territoire.

Après un silence de quelques minutes, lord Lowd me dit enfin : — Une des plus belles choses que j'aie vues de ma vie, c'est un *meeting* d'ouvriers à Bolton, il y a huit années[1]. Les bienfaits des machines, les désastres des grèves industrielles, la nécessité de la concurrence, l'équité de la loi de l'offre et de la demande, toutes les questions économiques les plus difficiles y ont été admirablement exposées. Je me le suis rappelé bien souvent, en voyant depuis le ciel de tous les peuples se charger d'orages, tandis que le nôtre, sous les vents les plus furieux, restait calme et serein. Mon pays m'apparaissait alors, au milieu des tempêtes, comme le Neptune de Virgile :

Alto
Prospiciens, summa placidum caput extulit unda.

Mais avant le *meeting* de Bolton, combien de leçons nos populations ouvrières ont-elles reçues des ora-

[1] Voyez un compte rendu de ce *meeting* dans le *Journal des Économistes* de 1845, et dans l'*Annuaire de l'Économie politique* de 1846.

teurs, de la presse, des écoles, des événements! Ah! comment ne s'efforce-t-on pas de mieux instruire les peuples? N'est-ce pas là la seule garantie de l'avenir?

Je reconnais donc, en me résumant, que la plupart de nos ouvriers sont maintenant à la hauteur des questions économiques; je crois leur élite à la hauteur des questions politiques; mais j'aime trop la liberté pour ne pas m'effrayer des facilités qu'offrirait, en Angleterre du moins, la multitude qui n'est que la multitude, à l'anarchie ou au despotisme. Depuis ses premières années jusqu'à son dernier soupir au pied de la statue de Pompée, César aspira au pouvoir par les acclamations de la populace : il faudrait être bien imprévoyant pour l'oublier. Sismondi, tout républicain qu'il était, ne disait-il pas aussi plaisamment qu'il se refuserait à mettre la rotation de la terre au vote de chacun de ses concitoyens?

Mais je vous ai fait là, mon cher monsieur, dit lord Lowd en se retournant vers moi, un discours de premier ministre; combien voilà-t-il d'heures que je parle? Les Français cependant nous accusent d'être muets.

— Je regretterais beaucoup que vous l'eussiez été sous ces galeries, répondis-je.

— Votre Consulat, observa encore lord Lowd, a, comme nous, exigé des électeurs des présomptions de capacité et d'attachement à l'ordre; ce qu'avait déjà fait aussi votre Assemblée constituante. J'aurais dû le remarquer en expliquant notre loi électorale;

mais, il est vrai, j'aurais ainsi empiété sur votre domaine. C'est à vous de me parler de la révolution française.

Heureusement nous arrivions à la porte d'Albano. J'offris une place dans ma voiture à lord Lowd, dont le domestique ramena le cheval en main, et deux heures plus tard nous rentrions à Rome.

CHAPITRE IX

UNE SOIRÉE ROMAINE

— Vous n'étiez pas hier chez Mantinelli?

— Non, madame.

— C'est dommage; il n'y a que les cardinaux pour recevoir, et quelles toilettes s'y trouvaient! Nos maris ont leurs galeries; nous avons nos écrins. C'est une réputation à soutenir : rien n'est cher comme cela. Mais voici Mantinelli[1]; je veux faire votre présentation.

J'eus l'honneur en effet d'être présenté à Son Éminence le cardinal Mantinelli par la duchesse G.... Après quelques paroles sur la France, il me demanda si je ne m'étonnais pas de rencontrer autant de cardinaux, d'évêques et de prélats dans le monde. Je lui répondis par une citation du Père Le Moyne[2]; il sourit, et me quitta pour aller près de la princesse B..., qui déjà conversait avec son frère, le duc Mantinelli. Qu'on ne se récrie pas d'ailleurs sur ma vanité.

[1] Le monde romain aime les abréviations; il supprime toujours les titres des cardinaux.

[2] Auteur de la *Dévotion aisée*.

Si j'ai vu des ducs et des princes en si grand nombre à Rome, c'est qu'on n'y est encore que cela; et, m'a-t-on dit, on l'y devient sans prix trop élevé.

Un instant après, je me trouvais près d'un évêque français nouvellement arrivé, et qui paraissait n'avoir qu'à peine encore considéré la société à laquelle il était mêlé. Je me cache, me dit-il; notre robe sied mal dans les fêtes.

— En France, monseigneur, répondis-je.

— C'est vrai; mais je n'imaginais pas que les femmes montrassent si peu les leurs. La princesse N..., continua-t-il, que je n'ai pu refuser d'accompagner ici, ne regarde plus de ce côté; je m'en vais. Je n'aurai pas trop de temps pour ma prière du soir.

Cependant les salons se remplissaient de plus en plus. Car, à Rome, il n'y a que deux grandes affaires en dehors des cérémonies religieuses : le plaisir et l'étiquette. Il pourrait sans doute s'y rencontrer aussi les arts, l'industrie, la littérature, les sciences, la vie publique; mais on y danse et l'on s'y fait annoncer : cela paraît suffisant.

Pour moi, je m'appliquais, depuis mon entrée dans la fête dont je parle, à éviter le commandeur C..., l'obligeance même. Il accourt dès le matin vous informer qu'à midi le pape sortira du Vatican; qu'on verra la Farnésine à deux heures; qu'il y aura foule vers la soirée au Pincio, et qu'un prélat est autorisé, pour le même jour, à visiter les restes de la Crèche, à Sainte-Marie-Majeure. Il vous explique la disposition de chacun de ces lieux, et vous apprend com-

ment chaque chose se passera. Il répète même plusieurs fois ses observations, dont, il s'en porte garant, vous reconnaîtrez l'importance. Pourtant, il doit vous quitter pour donner encore ces renseignements au comte T..., à la marquise S..., à une famille anglaise arrivée de la veille, et à une société d'Allemands qui partent le lendemain. Il n'a que le temps d'ajouter qu'un cardinal officiera, à dix heures, en l'église de Jésus. N'y manquez pas; vous l'y verrez, comme à la Farnésine, au Pincio, au Vatican, à Sainte-Marie-Majeure. Son regret, c'est néanmoins de ne pouvoir assez s'occuper des étrangers, et on le peut croire. Il est propre à tout, tout lui convient, et il est infatigable. Malgré ses courses et ses visites elles-mêmes, aucun jour ne se passe qu'il n'écrive en faveur de ses relations aux ambassades, au Vatican et chez Torlonia. Ce sont des rapports que le Saint-Père, le prince et les ambassadeurs veulent bien lui permettre; seulement les permissions qu'il en obtient sont inutiles. Il commandera votre déjeuner à Tivoli, et vous retiendra une chaise à San-Carlo.

M'ayant enfin découvert, il vint à moi, et quelques instants après je savais le nom, la généalogie et l'histoire de tous les invités. Je remarquai qu'il ne me nommait à peu près que des personnes d'origine étrangère parmi les dames romaines. C'est tout naturel, me répondit-il; le fils aîné recueillant seul ici la fortune de ses parents, chacun de nous doit aller chercher sa femme ailleurs. Nos filles, lorsqu'elles font bien, entrent au couvent.

L'aîné, pensai-je, a du moins à Rome la vocation de déshériter ses frères et sœurs, et si Jonhson a raison de dire que le droit d'aînesse ne fait qu'un sot par famille, qu'il s'y doit trouver de gens d'esprit! Mais une autre préoccupation me poursuivait touchant l'influence des diverses formes de gouvernement sur les lois civiles et jusque sur les sentiments eux-mêmes, lorsque le commandeur me dit : Quelle parure a ce soir la princesse M... !

— Elle me paraît magnifique, répliquai-je.

— Je le crois bien! ajouta-t-il; mais le prince était fermier de l'impôt: c'était un beau domaine. Dans les mauvaises années, il se montrait un peu plus dur; d'ailleurs il sous-louait. Malheureusement, c'était un consistoire à régler qu'une ferme à obtenir.

— Le pape y gagnait du moins de n'être trompé que par une personne, dit en passant le jeune duc et abbé R.... ; combien s'en chargent depuis!

— Je croyais, dis-je au commandeur, que l'administration des États romains était remise presque en totalité à des ecclésiastiques.

— Non l'impôt, me répondit-il en me quittant; on l'affermait encore il y a deux ans.

Cela me fit souvenir de nos anciens fermiers généraux; mais je me dispenserai de rien expliquer ici de l'organisation passée ou présente des finances pontificales. J'admirerai seulement la perception de nombreuses taxes dans un État sans commerce, sans industrie, sans agriculture, où le sol est soumis aux substitutions, ainsi qu'à la main morte, et où le crédit

reste inconnu. Ce sont de grands financiers que les Romains.

Quelques moments plus tard, je regagnai ma première place, qu'un officier venait de quitter avec un bruit très-marqué. Eh bien! que pensez-vous de Rome? me dit la jeune duchesse qui m'avait présenté au cardinal Mantinelli. Je m'en faisais une étrange idée quand Chateaubriand m'en parlait autrefois. L'enceinte m'en paraissait devoir être quatre fois grande comme celle de Paris ou de Londres, et je l'ai parcourue en trois heures cet après-midi. Que vous semble surtout le clergé romain? Je vous préviens que je le défendrai.

— Vous n'en aurez nul besoin, madame, répliquai-je.

— Rien ne me plaît cependant comme la discussion. Je lisais ce matin Voltaire, et j'étais ravie.

— Le clergé que Voltaire attaquait en France avec tant de passion, madame, ne valait pas le clergé romain d'à présent, quoiqu'il fût supérieur à celui de plus d'un siècle passé.

— Ne médisez pas surtout de la Rome du seizième siècle. Quelles fêtes! quelles nobles femmes! quels grands artistes!

— « Dans cette société à moitié païenne, superstitieuse et impie, » comme l'a nommé un célèbre écrivain, je ne distinguerais cependant, à son exemple, que deux grandes figures : Michel-Ange et Vittoria Colonna. Une fois de plus, l'absence de sérieuses

occupations, le mépris de l'opinion, l'éloignement de la réflexion avaient fait oublier le devoir.

— Ne savez-vous pas qu'on s'est demandé si Raphaël, sans la Fornarina, aurait fait Galatée? L'un de ses historiens assure même qu'un chef-d'œuvre excuse nombre de péchés. Qu'il faut regretter qu'il soit mort si jeune !

— Il allait devenir cardinal. Suivant d'ailleurs le système de l'historien que vous venez de rappeler, madame, les Romains eux-mêmes devraient maintenant se montrer très-réservés.

— Si nous n'avons, comme il est vrai, que nos faiseurs de mosaïque et nos graveurs de camées, reprit la duchesse G..., ils en donnent au moins à chacun pour son argent. Voyez la broche de la princesse B...! La place heureusement me paraît inattaquable. Mais que me disiez-vous donc de notre religion?

— Que c'est la chose qui m'a le plus étonné.

— Il faut bien que Dieu se mêle de soutenir la religion, pour qu'elle subsiste malgré tout ce que les hommes font pour la déshonorer; c'est le mot du juif de Boccace, trop souvent répété déjà.

— Je ne pensais pas à le redire, répondis-je. Ma surprise vient seulement d'avoir trouvé ici autant d'autorité à la religion, puisque c'est d'elle que nous parlons à présent. Cette autorité est trop souvent extérieure, il est vrai; mais je croyais que l'Italie me rappellerait davantage l'Espagne.

— Comment, l'Espagne de Philippe II et de l'inquisition!

— Le silence du cœur et de l'esprit, qui suit toujours des ordres absolus, excessifs, ressemble à celui de vos marais : c'est le silence de la mort. Pour m'en tenir à notre sujet, quels sont les peuples aujourd'hui les plus vraiment religieux? Sous quelles institutions les sentiments de piété se sont-ils toujours le plus étendus ou le plus affaiblis?

— Serait-ce encore la manie française de parler politique?

— En France, on ne parle plus.

— Quelle révolution!

— Je vous avouais donc, madame, continuai-je, que les croyances et les usages religieux des Italiens m'avaient beaucoup étonné. Mais croire et prier, fût-ce en chaque occurrence comme il le faudrait faire, ce n'est pas là toute la religion.

— Bien que je lise Voltaire, je me souviens de mon catéchisme, et que voulez-vous de plus que le culte et la foi? Son Éminence, poursuivit la duchesse G... en s'adressant au cardinal C..., qui venait de la saluer, voudrait-elle prendre part à la discussion théologique que je soutiens avec mon voisin?

— Son Éminence, j'en suis certain, repris-je, sera de mon avis. Je disais à madame que la religion se compose de trois choses : la foi, le culte et l'accord de tous les actes de la vie avec les préceptes divins.

— Cette dernière partie de la religion constitue la morale, dit le cardinal en s'éloignant.

— Je vais aux offices, je fais maigre, et je crois à

Dieu, reprit en souriant la duchesse G...; ce n'est déjà pas mal.

— Vous vous dépréciez, madame, répliquai-je. Vous êtes encore excellente fille, excellente mère, excellente épouse, et comment dirai-je pour ne pas vous nommer excellente citoyenne? La vie entière importe à la religion. Mais les pensées des Italiens sur le dogme et le culte même, me paraissent d'ordinaire fort étranges. S'ils lisaient les controverses de Bossuet et de Leibnitz, beaucoup, j'en suis sûr, se persuaderaient entendre disserter sur une nouvelle religion. Ils croient au catholicisme, ils en suivent les pratiques; mais ils ne l'ont jamais étudié, n'y ont jamais réfléchi.

— Leibnitz était hérétique, Bossuet gallican, et j'ai cent fois entendu prêcher contre l'usage de la raison.

— Je ne nommerai plus Bossuet, si vous l'exigez, madame, quoiqu'il ait fait condamner le quiétisme par l'Église, c'est-à-dire l'abandon de la raison et de la conscience individuelle. Mais, pour justifier la nécessité de l'étude et de la réflexion en matière religieuse, je m'autoriserai de saint Thomas, qui recommandait la constante recherche du juste et de l'injuste, sans nulle préoccupation des peines ou des récompenses qu'on déclare y être attachées. Jusqu'au seizième siècle aussi bien, c'était là une doctrine admise, non unanimement, mais généralement par les hommes éclairés, et, ce qui semble étrange aujourd'hui, c'était une doctrine très-pratiquée.

— Je déteste la philosophie. Dites-moi seulement votre conclusion sur la religion italienne.

— Je redeviendrais peut-être philosophe.

— Soit ! s'il est nécessaire ; mais pour un instant.

— Vous rappelez-vous, madame, le petit moulin dont parlent quelque part les *Lettres persanes ?* Il faisait, en tournant, le même bruit que les lèvres au récit des prières, et ses possesseurs, fervents disciples de Brahma d'ailleurs, se croyaient quittes envers ce Dieu lorsqu'il avait tourné quelques heures chaque jour. Eh bien ! la religion italienne, malgré la surprise qu'elle m'a causée, me fait plus de fois penser au moulin des *Lettres persanes* qu'à la doctrine de saint Thomas. Et c'est en effet l'inévitable écueil de toute croyance qui n'est point méditée, étudiée, discutée. Dieu a fait l'homme raisonnable ; c'est sa gloire et sa peine : à cesser d'examiner, il cesse bientôt de comprendre. Quant à cette partie de la religion surtout que le cardinal B... nommait si justement la morale, et dont je voulais seulement parler, comment se conserverait-elle chez un peuple déshabitué de l'examen de la réflexion, cette unique garantie de la responsabilité? Les Italiens, je le répète, ne contredisent point les dogmes que leurs prêtres enseignent, ils suivent assidûment les cérémonies religieuses ; mais je doute presque qu'ils soient chrétiens [1].

[1] « En Russie la religion est toute en dehors et ne s'enfonce point dans les cœurs. Il ne faut pas confondre la puissance de la religion sur l'homme avec l'attachement de l'homme à la religion, deux choses qui n'ont rien de commun. Tel qui vo-

— Je n'imaginais pas que la philosophie fût aussi sévère.

— Combien, madame, me nommeriez-vous de femmes dans ce salon...

— Prenez garde, je suis devenue Romaine, interrompit la duchesse G...

— Au moins, continuai-je, me permettrez-vous de me souvenir qu'avant-hier j'ai été arrêté.

— Vous me raconterez cela. Nos brigands volent, parfois même assassinent au sortir ou à l'entrée d'une église; c'est vrai et c'est original.

— Et leur conscience est en repos dès qu'ils ont ensuite touché dans Saint-Pierre la baguette du grand pénitencier, ou baisé la croix du Colisée. Ils ne s'inquiètent jamais de ce qu'est le devoir ou la faute en soi. Après avoir échappé aux gendarmes, il leur suffit d'accomplir, sans changer de vie et presque sans y penser, un acte extérieur de religion.

— Connaissez-vous Saint-Georges-Majeur, à Venise?

— Je ne le visiterai que dans deux mois.

— Que vous êtes heureux! Ah! le Grand Canal! les gondoles le soir! mais j'avais seize ans. Or, à

lera toute sa vie, sans concevoir seulement l'idée de la restitution, ou qui vivra dans l'union la plus coupable en faisant régulièrement ses dévotions, pourra fort bien défendre une image au péril de sa vie, et mourir même plutôt que de manger de la viande un jour prohibé. J'appelle *puissance de la religion* celle qui change et exalte l'homme en le rendant susceptible d'un plus haut degré de vertu, de civilisation et de science. » Joseph de Maistre, *Du Pape*, t. II, liv. III.

Saint-Georges-Majeur une inscription latine que mon frère m'a traduite, promet indulgence plénière aux criminels qui, le douze avril de chaque année, prient dans cette église en expiation de leurs méfaits.

— C'est une grande faveur, madame, pour les criminels des États vénitiens dont la justice ne s'occupe que le treize avril. Toutefois, je les féliciterais encore davantage si, après leurs prières, ils revenaient aux mœurs honnêtes et réparaient leurs fautes passées. Ne serait-ce pas d'ailleurs se mieux conformer, à la doctrine des indulgences, que la population laïque me paraît singulièrement interpréter ici?

— Tenez, me dit la duchesse G... en me montrant le fond du salon, voici notre dernier cardinal. Jamais je n'ai vu de réception comparable à la sienne. C'est un R... Dieu merci, notre clergé n'est pas encore trop plébéien.

— Le peuple romain a-t-il, madame, quelques superstitions au sujet des nominations de cardinaux?

— Il en a tant d'autres ! Mais vous ne vous figurez rien comme ces réceptions! Le cardinal R... n'était que clerc lors du dernier conclave. — Et comme à ce moment la duchesse G... m'exprima le désir de se retirer, je lui offris le bras jusqu'à sa voiture.

CHAPITRE X

LA CAMPAGNE ROMAINE

Je me plaisais un soir à penser à Rome, à ses splendeurs et à ses revers, à ses empereurs et à ses papes, à ses conquérants depuis Attila jusqu'à Napoléon, à ses pèlerins depuis Rutilius jusqu'à Chateaubriand. Je ne sache rien d'attachant comme ces rêveries du passé, par un soleil qui disparaît derrière de lointains horizons. Mais j'allais, je crois, commencer une description, et Rome a déjà fait bien souvent mentir.

Personne ne m'accusera d'être trop enthousiaste de Napoléon. Malgré ses historiens, d'un nombre si remarquable, je ne puis oublier ses prétentions à rappeler, comme Ivan IV, les empereurs romains, et son succès parfois à réaliser ces prétentions. Cependant le spectacle de Rome m'a presque, sur un point, rendu l'émule de ces savants. Non qu'à leur exemple j'y aie admiré Napoléon d'avoir rétabli le christianisme, qui me paraît avoir maintenant encore une autre origine que des patentes impériales; mais je l'y louais de ses desseins sur cette ville elle-même, l'*imperiosissimam civitatem* de saint Augustin et la *Niobé* de Byron. Figurez-vous, en effet, le bois qu'il voulait créer du

bas du Capitole au delà du Colisée, enveloppant de ses ombres les ruines du Forum, la voie Appienne, les arcs de Titus et de Constantin, les temples de la Paix, de Vénus, d'Antonin et de Faustine, de Romulus et de Rémus, de la Fortune et de Rome, les jardins Farnèse, les bains de Titus, et le Grand Cirque, et la tour de Néron, et le palais des Césars. Quelle sublime forêt! quels magnifiques débris! Peut-être en un tel lieu et parmi tant de merveilles n'aurait-on pas continué à déshonorer les restes du Colisée, qui n'ont point d'égaux dans le monde.

« Je te salue, ô Rome sainte, Rome vénérable par le sang et le tombeau des martyrs! » disait Luther à son entrée dans la ville qu'il devait, à son départ et après Dante, maudire comme la Babylone des prostituées et des blasphémateurs. J'avoue n'avoir rien éprouvé d'un pareil transport en pénétrant dans l'ancienne capitale du monde. Pendant mon séjour même, Rome, plus *rapiécée d'étrangers* encore qu'au temps de Montaigne, m'a rarement offert l'image que j'en avais rêvée. Elle n'est belle que dans ses ruines, ou lorsqu'à la nuit de longues files de moines la parcourent, des flambeaux à la main, en psalmodiant devant les bières des morts les litanies funèbres. Je confesse également n'y avoir assisté qu'à une imposante cérémonie religieuse : une messe dite par un évêque de France dans la chapelle Mamertine. L'ancienne prison de saint Pierre et de saint Paul, lieu déjà des supplices de Jugurtha et de Séjan, des complices de Catilina et des rois vaincus; où sous l'épais rocher coule toujours la fontaine qu'on

rapporte avoir jailli à la parole de l'apôtre pour baptiser ses gardes : voilà bien le temple qui sied aux souvenirs du Calvaire! La source que le trident de Neptune a fait jaillir près de l'autel d'Érechthée, sur l'Acropole d'Athènes, est tarie, et je ne sais plus admirer les cérémonies de pourpre et d'or, de tumulte et de foule,

Con gran pompa e maesta.

Mais ne suis-je pas retombé dans quelque description? Je me vois forcé, pour me faire pardonner d'en essayer une nouvelle. C'est le procédé des habiles, toute faute s'excusant à la suivante. Il y faut seulement une certaine gradation : demandez aux politiques.

Un matin donc, j'étais à la fontaine de la nymphe Égérie. Un de ces sauvages à jamais célèbres depuis Chateaubriand, « presque nus, pâles, minés par la fièvre, qui gardent leur triste chaumière, comme ces spectres qui, dans nos histoires gothiques, défendent l'entrée des châteaux abandonnés, » m'y rejoignit.

— Vous paraissez souffrant, lui dis-je.

— C'est l'effet de la *malaria*, me répondit-il. Elle m'a rendu poitrinaire; je mourrai si je l'ai de nouveau.

— N'y a-t-il pas de remède contre la *malaria?*

— Il faut aller dans les montagnes ou vers les côtes de l'est. Les princes et les prélats s'en guérissent promptement; mais l'hiver seul l'interrompt ici.

— Ce lieu est-il l'un des plus insalubres de la campagne romaine? demandai-je encore.

— L'insalubrité de cette campagne présente peu de différences. Cependant on arrête en été les eaux de la fontaine Égérie, pour submerger la vallée que vous voyez, et, sous notre soleil, une eau stagnante est une cause assurée de *malaria*.

— Pourquoi ne renonce-t-on pas à cet usage?

— Qui pense à nous? et les *marchands* s'y opposeraient, répliqua mon nouveau compagnon.

La déesse de la fièvre a droit de cité à Rome, disait saint Augustin, assez bon mythologiste, semble-t-il, et c'est encore plus vrai de la campagne qui l'entoure. Quant aux *marchands* — les *mercanti di tenute* — ce sont les fermiers de cette campagne. Leurs troupeaux paissent l'herbe qui pousse dans ces plaines abandonnées, et des arrosements en accélèrent naturellement la végétation.

La *malaria* me fit penser à ce qu'écrit Sismondi, dans ses *Études d'économie politique*, de la condition du peuple romain. Car il n'est point d'économiste dont la bizarrerie ne soit telle qu'il ne s'occupe plus des hommes que des fûts de colonnes, et ne souhaite avant le pittoresque des sites le bonheur des populations.

Que Sismondi ait pensé qu'un gouvernement de prêtres, dont aucun, selon ses paroles, n'est élevé pour les charges qu'il remplit, donne à reprendre; qu'il ait affirmé qu'un pouvoir irresponsable ne reste point à l'abri d'abus, et qu'une autorité viagère est

naturellement énervée lorsqu'elle demeure en un isolement extrême de l'opinion et des citoyens, cela ne me préoccupait pas : Sismondi d'ailleurs était protestant. Mais je ne lui pouvais accorder que la dépopulation et l'infécondité des quatre provinces qu'habitaient et cultivaient autrefois les Sabins, les Èques, les Albains, les Herniques et les Volsques, résultassent surtout de la grande propriété. Pline lui-même me paraissait s'être trompé en s'écriant : *Latifundia perdidere Italiam, imò et provincias;* c'est l'esclavage et l'impôt qu'il lui fallait principalement accuser. A aucune époque, ni chez aucun peuple même, la mesure des héritages n'a seule décidé de la prospérité publique ni du nombre des habitants. L'Angleterre n'offre-t-elle pas l'union des plus vastes terres, de l'agriculture la plus perfectionnée et de l'une des populations les plus considérables ? Le morcellement du sol empêche-t-il le royaume de Naples d'être peu peuplé[1] et presque stérile ? Quelle que soit la superficie des fermes, la culture dépend des labeurs et des capitaux qui y sont appliqués ; et tous les faits, autant que tous les raisonnements, prouvent que les hommes ne restent jamais absents des lieux qui leur fournissent des produits, et qui reçoivent leurs épargnes.

Je n'ai pas à craindre en cette occasion, on le voit, la censure des écrivains qui se font de nos jours les défenseurs des vastes exploitations. Ils tiennent les

[1] Les naissances y sont nombreuses ; mais la vie moyenne y est peu étendue. — Voy. mon IVe chap.

petits propriétaires pour une sorte de bétail, dont l'honneur, s'il en pouvait avoir, serait de pousser la charrue des grands. Distingués autant que nombreux, ils se sont en outre dûment convaincus que nos récoltes diminuent sans cesse, et ne doutent point que si nos partages continuent comme depuis soixante ans, nous ne périssions bientôt de disette. Connaissant tout le passé, ils découvrent encore tout l'avenir. Les chiffres officiels même, qui montrent les progrès incessants des cultures et le constant accroissement des produits agricoles de la France, de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, du Piémont et de bien d'autres États également morcelés, ne les arrêtent pas. Ils ont leurs statistiques particulières, auxquelles ils exigent qu'on s'en rapporte. Car, si désireux qu'ils paraissent que leurs armes ne manquent plus aux salles des croisades, dès qu'ils les auront faites, ils souhaitent surtout qu'on les regarde comme bien renseignés. Après n'avoir répété qu'une partie de ce vers de Virgile :

Laudate ingentia rura, exiguum colito.

« Un paysan, le *prochain* de madame de Sévigné, propriétaire, disent-ils : quelle sottise! Aperçoit-il même, tant il le faut plaindre, la misère qu'il se prépare en moissonnant ses récoltes? » Que ne suit-il en effet leurs conseils! S'il refusait encore de redevenir serf, il s'en remettrait du moins à la charité publique, qui dispensait si bien autrefois ceux qu'elle assistait

des soucis du travail, du sentiment de la responsabilité, de toute dignité. Aussi leur conclusion est-elle de supprimer d'un coup les petites propriétés et l'égalité des partages, se réservant de demander plus tard la destruction des Caisses d'épargne, qui créent les petites fortunes mobilières, aussi nuisibles que les petites fortunes territoriales. Vraiment, ils ont d'admirables desseins! Mais où ils triomphent en ce moment et à quoi ils consacrent le plus d'efforts, c'est à démontrer que les méthodes agricoles avaient atteint dans le passé, grâce au droit d'aînesse, aux reprises féodales et aux substitutions, leurs derniers perfectionnements. C'est au douzième siècle décidément que la charrue à la Dombasle, passant sur les drains, produisait des merveilles. Seulement, je parle de la campagne romaine. Or, Régulus et Cincinnatus n'y possédaient chacun qu'un hectare trois quarts, étendue suffisant pourtant à pourvoir aux premiers besoins de leur famille, qui de toutes parts y était entourée d'une population robuste et heureuse; tandis que le prince Borghèse y dispose maintenant de vingt-deux mille hectares, et le duc Sforza Cesarini d'onze mille, qui ne forment avec le reste de l'ancien *ager romanus* qu'une solitude inculte et empestée. Comment la grandeur des domaines expliquerait-elle donc leur fécondité? Peut-être une chose devrait-elle embarrasser aussi les écrivains dont je parle, lorsqu'ils réclament tant de lois arbitraires pour le rétablissement des vastes héritages : qu'est-ce que le droit de propriété? Mais ils n'y pensent point.

Pour revenir à l'opinion de Sismondi, il distingue soigneusement, au reste, comme tous les économistes, tous les juristes, tous les législateurs, les grands domaines qui résultent du cours naturel des choses de ceux de mainmorte. Quelques éloges qu'on donne en effet à la fabrique de Saint-Pierre d'avoir six cent mille livres de rentes en terres, à l'hôpital du Saint-Esprit de toucher une somme presque aussi élevée, aux congrégations, aux municipalités, aux provinces des divers États de recevoir au complet leurs baux ou leurs redevances, il ne convient pas moins d'affirmer que la propriété privée est très-différente de la propriété commune. Tandis que le principe de l'une remonte à notre propre nature, l'origine de l'autre n'est qu'une décision légale : on naît homme, on ne naît pas corporation. Si donc, — qu'on me permette cette démonstration ; elle est intéressante, et que de personnes se sont en ce sujet déjà décidées, sans s'y conformer ou la combattre ! — si donc chacun de nous trouve en son être le droit de propriété, qui y a été déposé par Dieu, et si ce droit, comme tout droit naturel, est sacré, inviolable, il n'en saurait être ainsi des corporations ni des droits qu'elles possèdent. La loi seule engendrant ces êtres purement *fictifs*, ne leur reconnaît que les facultés qu'il lui plaît de leur concéder, et se réserve toujours de les leur retirer à sa volonté. Car un législateur ne peut à jamais s'enchaîner, ni surtout enchaîner ses successeurs. En est-il un d'ailleurs, je le répète, qui ait traité ou qui traite d'égale façon les propriétés particulières et indivises?

Partout, à Rome autant qu'à Paris ou qu'à Vienne, n'a-t-on pas bien des fois annulé les facultés d'acquisition ou de possession accordées d'abord aux corporations? En ce moment même, les biens ecclésiastiques des États pontificaux ne sont-ils pas assujettis à des taxes spéciales? Des communaux ne s'aliènent-ils pas? Les rentes des villes ou des provinces s'échangent-elles, s'acquièrent-elles comme toutes les autres? C'est pourquoi, approuvez, si vous le croyez bon, les propriétés des congrégations, des municipalités ou des districts, mais ne les confondez pas avec les nôtres. La différence en est aussi marquée dans les causes que dans les résultats, les uns provenant d'un travail libre et individuel, les autres d'un travail asservi et commun, ou, comme l'on dit aujourd'hui, communiste[1].

Mais je m'éloigne encore de la question que je voulais examiner, celle de savoir d'où résulte la désolation de la campagne romaine, dont je n'ai parlé que très-incidemment jusqu'ici. Lucrèce n'a pas toujours raison de recommander les longs détours[2]. Les invasions barbares ou les guerres féodales ne l'expliqueraient non plus que pour les temps éloignés; et bien que la marécageuse plaine de Pise n'ait pas été.

[1] On a assimilé à tort les biens des corporations aux biens des sociétés industrielles. La *corporation* seule apparaît; elle absorbe les individus. Il n'en est pas ainsi de la *Société industrielle*. L'actionnaire conserve sa part, l'échange, la transmet comme toute autre propriété.

[2] Et nimium longis ambagibus est adeundum.

comme les environs de Rome, l'objet des édits de Sixte IV, de Jules II, de Clément VII, de Paul VI, de Pie VII, la vigne s'y mêle désormais au feuillage des arbres, qu'environnent le blé, le maïs et le lupin. J'en demande même pardon à un savant illustre, cette désolation ne saurait provenir du courant ordinaire des vents qui soufflent de Rome à la frontière de Naples. Ils n'ont pas changé depuis les temps de la république romaine, et ne sont point autres que ceux qui règnent de Milan à Messine. Enfin dois-je rappeler que les prairies de l'Amérique, où chaque jour voit arriver les populations et se répandre la richesse, présentent les mêmes causes d'insalubrité que la campagne de Rome, d'un sol presque semblable à celui de notre Limagne? Il faut bien le reconnaître, son état est avant tout l'œuvre des lois romaines et des mœurs nées de ces lois.

Lorsqu'en effet le travail manuel est décrié; que la plupart des industries constituent des monopoles gouvernementaux ou sont organisées en corps de métiers; que les douanes forment des barrières à peu près infranchissables[1]; que la propriété, sous des décrets d'inégalité et de privilége, reste dénuée de capitaux; que les impôts, très-élevés eu égard aux revenus sur lesquels ils se prélèvent, ne s'emploient qu'en très-faible partie aux voies de communication, aux ports, à la salubrité, à la sécurité sociale; que

[1] Une loi vient de diminuer quelques droits de douane dans les États pontificaux.

le crédit est repoussé et la mainmorte illimitée, comment le champ de la production ne demeurerait-il pas stérile? Quelle fécondité s'y rencontrerait surtout quand à la fois la constitution politique et les pompes publiques favorisent l'oisiveté et le luxe des classes supérieures, autant que l'abondance et la régularité des aumônes protégent la dissipation et l'ignominie des classes inférieures? Voilà ce qui explique l'abandon des cultures à l'approche de Rome, et, par suite de cet abandon, les marécages qui s'y rencontrent, favorisés, il est vrai, mais non nécessités par la nature du sol et du climat. Supposez ces terres, d'une fertilité prodigieuse, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, aux États-Unis; pourriez-vous imaginer qu'elles restassent incultes? Nous-mêmes ne plantons-nous pas l'inféconde et fiévreuse Sologne? ne desséchons-nous pas la Dombe? Pour vous mieux convaincre que les grands ou les petits domaines sont partout productifs aux mains de populations industrieuses et pourvues du savoir et des capitaux suffisants, rappelez-vous que, dès le siècle dernier, les sables de Vaes et de Termonde comptaient parmi les héritages les plus enviés de la Belgique. Le sol des environs de Londres et de la plus grande partie de l'Angleterre est également très-pauvre, et il a suffi au grand-duc Pierre-Léopold de livrer les marais infects de la Toscane à la spéculation privée, pour qu'ils formassent une des plus belles provinces du globe.

Je disais à l'instant que des lois de privilége séparent à Rome la propriété du capital mobilier; j'en

donnerai un exemple intéressant pour les partisans de ces lois. La papauté a rétabli depuis notre premier empire le droit d'aînesse, et qu'en résulte-t-il? C'est que toutes les terres vont au premier né, tandis que les capitaux, restés en très-petite quantité, comme il en est partout où l'industrie n'a pris encore nul essor, sont distribués entre les autres enfants, qu'on ne peut absolument dépouiller. Partant, l'aîné n'a d'autre ressource parmi les Romains, en 1857, et aux portes d'une capitale, que de livrer ses domaines au régime pastoral, en n'y faisant pas même quelques fossés d'écoulement. Je citerai, pour terminer ces observations, les paroles sur l'Italie qu'inspirait à Rossi — quel nom ce devrait être à Rome! — l'examen de l'influence économique des diverses législations. « Dans l'Italie méridionale elle-même, dit-il, il y eut jadis la Sicile, Rome, la grande Grèce, mais il est vrai qu'il n'y eut une Sicile qu'avant le proconsul Verrès : là est tout le mystère. Ce n'est pas le climat, ce sont les institutions; ce n'est pas ce que la nature a fait, mais ce que l'homme a détruit, qui est la cause du mal[1]. » Pour moi, l'image du paysan que j'ai rencontré à la fontaine Égérie me sera toujours présente, et quelque défiance que j'apporte à mes opinions, ayant renoncé, en Italie comme en France, à l'infaillibilité, je reste convaincu des causes que je viens de signaler à l'abandon et à la misère des provinces les plus rapprochées de Rome.

[1] Rossi, *Cours d'Économie politique*, t. IV, p. 90.

Du reste, combien me dois-je applaudir de ne parler ici que de choses agricoles ou purement économiques! Le plaisir est si grand de découvrir un coupable! L'on se sent tellement enclin à prouver que la faiblesse s'alarme seule des châtiments qu'il reçoit! Plusieurs repoussent même, en le montrant bien, les décisions des docteurs et des conciles [1], qui laissent à la libre discussion les questions qui ne sont pas de l'essence du dogme. Ils tiennent trop à défendre la religion pour ne point condamner en son nom l'indépendance qu'elle autorise, comme ils estiment trop les pouvoirs établis pour vouloir qu'on les éclaire. Ils insultent chaque science; se refusent encore à croire que la terre tourne; croient à peine que l'Amérique existe; outragent ceux qui pensent sur la propriété laïque ou ecclésiastique comme tous les légistes, tous les législateurs, la plupart des Pères[2], et affirment que les peuples libres sont les plus infortunés. Mais je parle d'agriculture.

Ces personnes devraient toutefois y penser, et je m'arrête à cette observation, parce qu'elle est importante pour l'avenir de la campagne romaine : si les institutions ne nuisent aux peuples qu'autant qu'elles sont justes, pourquoi l'Italie entière saluait-elle de son enthousiasme l'aurore qui semblait, à

[1] Notamment Gerson et le concile de Constance.

[2] Saint Bernard, par exemple, et saint Paul sont allés jusqu'à très-vigoureusement attaquer les richesses des corporations religieuses. On n'a jamais parlé des couvents dans un langage plus libre que saint Bernard.

l'avénement de Pie IX, se lever sur Rome? Pourquoi ses rayons, aux couleurs de la liberté, embrasaient-ils tous les esprits, tous les cœurs? La nation romaine, agenouillée sur les pas de son nouveau souverain, était alors, à force d'amour et de confiance, presque rendue à sa noblesse; et si tant de fautes sont depuis à sa charge, tant de torts, tant de crimes, cette nation n'est-elle pas toujours la même? Il y a là certainement la preuve de la nécessité de grandes réformes, que ne contredisent ni la corruption, ni la misère qu'on aperçoit encore. Un des principaux historiens de ce temps-ci remarque qu'en passant des environs de Rome à ceux d'Édimbourg, de l'Espagne en Hollande, des États catholiques aux États protestants d'Allemagne, de l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord, on s'élève des degrés inférieurs aux degrés supérieurs de la civilisation. Refuser de rapporter ces différences, assurées, évidentes, aux diverses législations politiques, administratives, économiques de ces pays, n'est-ce pas les attribuer, comme Macaulay, à la seule dissemblance des religions? J'admire que des catholiques aient tant pris soin de le faire entendre. Le Vatican a condamné autrefois les premières chartes des peuples modernes[1], qu'il condamne aujourd'hui les décrets despotiques ou socialistes de nos divers gouvernements, ne fût-ce qu'en préparant la

[1] V. les lettres d'Innocent et de Clément V, à l'occasion de la *grande charte* et de la *Confirmation des droits d'Angleterre.*

modification de ses propres lois sur l'administration et la richesse. L'homme porte en soi l'image de Dieu, entourée de son immortelle auréole de dignité et de droit, de liberté et de responsabilité; qui donc assurerait qu'un pouvoir quelconque n'a pas à la respecter? « Oh! courage, saint-père, courage! » Dans l'état présent de l'Italie, je l'affirme, l'extrême ignorance ou l'extrême désordre peuvent seuls parler différemment.

Par malheur, une école fort bruyante prétend refuser la liberté aux Romains, en matière économique ou autre, au nom même des principes libéraux. Car ce sont les siens; elle le répète trop souvent pour qu'on le méconnaisse. Aussi, lorsqu'elle invoque des idées, des principes d'indépendance, a-t-elle soin d'ajouter qu'elle ne parle point du centre de l'Italie. Le droit, à son avis, change au 42e degré de latitude; elle regarde les Romains comme d'une autre nature que le reste de l'humanité. J'ignore seulement pourquoi, conservant ces sentiments, elle nomme le christianisme une religion d'affranchissement, et comment elle ne voit pas que la servitude influe d'une façon fâcheuse, même dans l'Italie centrale, sur les pensées, les mœurs, la vie privée des populations. En vérité, un Romain est un homme, quoiqu'il manque de pain en hiver et meure de la *malaria* en été, et l'arbitraire le plus timide, le plus bienveillant, le plus inconséquent, c'est encore l'arbitraire. Je ne puis m'empêcher à ce sujet de citer de nouveau quelques paroles de Rossi, presque les dernières qu'il ait pro-

noncées dans sa chaire d'économie politique. « Qu'ont servi à l'Espagne, telle que Philippe II et ses successeurs l'ont faite, dit-il, sa belle et nombreuse population, son riche territoire, son admirable climat, les mers qui la baignent, sa position presque insulaire, et ses vastes possessions dans l'autre hémisphère? A quoi lui ont servi tous ces éléments de prospérité, à partir du jour où la superstition et le despotisme (alliance terrible depuis que Rome, oubliant son noble rôle de Guelfe, aima mieux se faire gibeline [1]) ont empêché de connaître le bien, à partir du jour où l'ignorance, les préjugés et l'oppression ont paralysé en même temps sa volonté et le pouvoir de le faire? » Rossi ne distinguait donc pas entre les divers territoires ou les différents peuples pour juger des effets des institutions, et ceux qui l'ont lu savent bien qu'il n'a pas seulement parlé expressément de l'Espagne et de la Sicile. C'est d'ailleurs lorsqu'il allait donner à Rome une administration laïque et un gouvernement libre, qu'il a été frappé par le poignard d'un assassin, au milieu d'une foule immobile et muette, comme pour marquer l'ignominie où descend un peuple, sous les influences qu'il avait condamnées. — En réalité, s'il convient d'admirer les Romains, tels qu'ils sont maintenant, ils n'en savent pas moins assassiner et n'en laissent pas moins leur sol en friche.

Mais réplique-t-on parfois, — il me faut bien parler

[1] C'est là l'un des faits de l'histoire que Rossi condamnait le plus. L'ancien empereur d'Allemagne lui faisait toujours penser à l'empereur de Vienne actuel.

de tout le monde : — « les lois sont ce qu'elles veulent. Le mieux est de ne s'en point soucier. Il suffit, en chaque État, de s'accommoder aux Codes et aux gouvernants. » Le fait est que les gens qui s'en tiennent à cette opinion sont généralement fort heureux. La misère publique ne les afflige point. Le vice, à leurs yeux, est inévitable; et si de nombreux crimes se doivent attribuer à l'iniquité des législations plutôt qu'à la perversité naturelle des sentiments, ils considèrent qu'ils obligent à nommer, en les appointant, des geôliers et des juges. En quoi leur importerait-il donc que la campagne romaine n'ait inspiré aucun *Pater noster* semblable à celui que faisaient dire à Luther les moissons qui l'entouraient sur la route de Leipzig? Que leur fait l'état de ses populations? Ils ne s'emploient guère qu'à toucher régulièrement leurs gages.

En faisant cette dernière réflexion, car je me contente de la reproduire ici, je me relevai du tertre où je m'étais assis au retour de la fontaine de la nymphe Égérie, et je regagnai le Colisée, pour le considérer encore à la lumière des nuits italiennes. C'est l'un des plus beaux spectacles dont on puisse jouir. Seul peut-être il donne raison du charme et de la mélancolie des paroles qu'il arrachait à Byron :

My curse shall be forgiveness [1].

Mais la tradition m'imposait dans ces ruines d'évoquer au moins une fois les ombres des anciens Romains.

[1] Ma malédiction sera un pardon.

Excudent alii spirantia mollius æra,
Tu regere imperio populos, Romane, memento!

m'écriai-je donc, en dépassant l'arcade où se tenait la sentinelle française. Malheureusement je fus aussitôt interrompu par la requête d'un capucin, que j'avais vu mendier toute la veille à la porte de mon hôtel. Je ne pus d'abord m'empêcher de sourire en pensant à la réception que lui aurait faite Sterne en un pareil moment, ou Gœthe à l'entrée de la nuit décrite dans sa cinquième *Élégie romaine*. Mais étant en cours de souvenirs, et songeant de nouveau au despotisme, ma réponse au capucin fut cet autre vers d'un poëte latin :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Nous nous séparâmes cependant en bons termes, ce religieux et moi, après avoir disserté de l'influence des ordres mendiants sur l'opinion que se font du travail les classes pauvres des États italiens. Il y avait depuis longtemps réfléchi, m'assura-t-il, et ses paroles me prouvèrent en effet le sérieux examen qu'il en avait fait. Mais n'apercevant plus à l'horizon que le Capitole, d'où, le 8 avril 1341, Pétrarque s'écriait : « Que Dieu conserve le peuple romain, le sénat et la liberté! » je m'y dirigeai. C'était le plus court chemin pour rentrer à mon hôtel.

CHAPITRE XI

TIVOLI

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

Dieu merci, nous avons de l'esprit. Des libertins vont à l'église, et que de femmes par moments se rajeunissent! Il n'y a que quatre ans, Pierre était mécontent. La forme du gouvernement existant alors lui déplaisait autant qu'il l'avait admirée naguère. Une révolution s'accomplit, il est d'abord enchanté; mais bientôt la constitution qu'il avait acclamée ne lui paraît plus assez libérale. A la souveraineté des assemblées succède enfin la souveraineté du prince, et il trouve qu'il devrait seulement se faire mieux obéir. Il lui reproche surtout de s'entourer de conseils. Si l'ennui naît de l'uniformité, c'est l'homme le plus heureux : rien ne lui manque. Après avoir attaqué les fonctionnaires et les traitements, il est fonctionnaire et prend sa part du budget. Ayant de nombreuses années méprisé la vie publique et privée des hommes et des familles les plus considérables, il fait maintenant pour tous profession d'indulgence. L'heureux homme!

Il est en chaque chose, au reste, de remarquables singularités. Qui n'a vu ce médaillon de la cathédrale de Lyon où quelque chevalier tire, à l'antique façon, une flèche au cœur de sa fiancée ? Michel-Ange n'a-t-il pas aussi peint des sibylles à côté des prophètes sur la voûte de la chapelle Sixtine, autorisé sans doute de ce vers de l'hymne des morts :

Teste David cum Sibylla.

Et quelle joyeuse Léda se joue dans la frise de la salle du trône du Quirinal !

Mais chacun prétend aux succès littéraires depuis que le mérite de la pensée et du style se reconnaît à la longueur des livres. Je m'étais uniquement proposé de dire qu'à Tivoli la chapelle des jésuites s'élève sur les fondations de la maison d'Horace, et que celle de Mécène y sert de forge à une compagnie anglaise, et j'ai fait un chapitre. Je le terminerai du moins, en confessant que les rochers et les eaux de l'ancien Tibur n'ont pas changé : pensée qui rappellera sans doute plus d'une péroraison ; car la prodigalité de la parole ou de la plume s'unit volontiers à la parcimonie de l'esprit.

CHAPITRE XII

LE PALAIS DES CÉSARS

C'est un des traits de l'esprit romain de plaisanter des cardinaux ; je ne me récriai donc pas sur l'observation du gardien des thermes de Caracalla lorsque je les visitais. Je m'y plaisais trop pour cela d'ailleurs à suivre un Romain au bain, à l'étuve, en la chambre des parfums; car Caracalla n'avait rien négligé.

Au sortir des thermes, je rencontrai de nouveau lord Lowd. Il lisait le *Guide* de Murray, qu'il appelait sa *femme en voyage*, et dont il se louait beaucoup. Quoiqu'en étant aussi satisfait, l'un de ses compatriotes, qui se trouvait en même temps à Rome, se contentait cependant moins aisément. Il fallait, par exemple, renoncer à le distraire à midi. Sa femme et lui s'étaient promis, en se séparant, de relire chaque jour, à cette heure, une lettre commune, et sa parole était sacrée. Il étudiait Murray sans rien sacrifier de ses souvenirs. Peut-être même en aurait-il préféré une traduction à l'original. Car il avait l'amour des langues étrangères; ce qui l'en-

gageait à mettre un soin extrême dans le choix de ses professeurs. Ainsi, il tenait que nul n'est capable de bien enseigner l'italien, si ce n'est une jeune Italienne, et, le voulant apprendre, il s'était adjoint la signora ....., belle au moins autant que savante. Il avait, assurait-il, profité beaucoup déjà de cette méthode en Allemagne, en France, en Espagne et en Grèce. Ses voyages le rendront certainement un grand érudit.

— Quel peuple que le peuple romain ! me dit lord Lowd en refermant son livre.

— Lequel ? demandai-je.

— C'est vrai, répondit-il ; il y avait le peuple romain patricien, le peuple romain plébéien, le peuple romain esclave.

— On devrait même toujours, dis-je, s'expliquer en parlant du peuple.

— Il se trouve partout en effet la populace, reprit lord Lowd ; mais je doute qu'elle se plaigne de ne pas se voir désigner trop spécialement.

— Elle a fait tant de choses contraires, ajoutai-je, qu'elle ne pourrait non plus cependant redouter un blâme absolu.

— Sa mobilité avait déjà frappé Cromwell, dit lord Lowd. A son entrée dans Londres, lorsqu'il revenait d'Irlande : « Quelle foule pour assister au triomphe de votre seigneurie ! » lui dit un des assistants. — « Il y en aurait bien davantage pour me voir pendre, » répliqua Cromwell.

— Cromwell, observai-je, est le seul despote que

n'ait pas abandonné son bon sens. Mais les courtisans de la foule, puisqu'elle aussi a les siens, doivent singulièrement regretter ce mot de Tacite : Le peuple, — encore la généralité, — le peuple a regretté Néron. Toutefois, notre révolution aurait mieux encore convaincu Cromwell que le triomphe et la chute des mêmes hommes reçoivent aisément d'égales acclamations.

— Ah! votre révolution, interrompit lord Lowd. Vous devez m'en instruire, vous vous le rappelez : j'écoute.

— Que de personnes se sont exercées déjà, répondis-je, sur cette période de notre histoire, sans en rendre raison! Pourquoi en augmenterais-je le nombre ?

— Je ne vous demande de m'en parler que jusqu'au Palais des Césars, dit lord Lowd; c'est l'une de vos promenades favorites.

Ayant vainement essayé d'attirer l'attention de lord Lowd sur les aqueducs que nous apercevions en cet instant, et qui sont d'un effet si extraordinaire dans la campagne de Rome, je suis fort embarrassé, lui dis-je enfin; car pour vous indiquer le principal auteur de notre révolution, je dois vous nommer Louis XIV.

— Quoi! Louis XIV!

— Vous le voyez! continuai-je. Louis XIV n'avait pas à vaincre l'aristocratie, ni à prévenir l'autorité publique des classes moyennes. Richelieu, poursuivant une œuvre déjà trop avancée, lui avait épargné

cette tâche, en écrasant la première et en abolissant les derniers restes des libertés locales, d'où serait née la puissance des secondes. Il ne pouvait plus que déshonorer celle-là et complétement asservir celles-ci, et de l'aristocratie française il fit la noblesse des antichambres de Versailles, sans distinguer même la bourgeoisie de ses moindres sujets, sous leur joug commun. Tout ensemble, il abaissa les parlements, abolit les États généraux, mit à l'encan les charges et les métiers, et, par son luxe insatiable et ses guerres incessantes, ruina la France, que l'industrie commençait à enrichir. Louis XIV a élevé le trône au-dessus de toutes choses ; c'est vrai, mais en en renversant chaque appui. Les conséquences d'une pareille œuvre se découvrent facilement dès son règne. L'État qu'il avait reçu d'Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, couvert de gloire, prépondérant en Europe et tranquille, sinon dès lors opulent et libre, il le transmit à son successeur faible, appauvri et humilié[1].

Je me tais, poursuivis-je, sur l'hypocrisie religieuse, cette marque certaine de l'extrême corruption, imposée par Louis XIV à sa cour après des scandales inouïs, comme sur les criminelles mesures qu'il a ordonnées contre une partie de ses sujets, déclarés hérétiques, et que les fureurs populaires n'ont jamais pu qu'imiter. Mais je ne saurais oublier, qu'entre tous ses actes, la révocation de

[1] C'est une remarque déjà faite par Augustin Thierry.

l'édit de Nantes est elle-même l'une des causes les plus marquées de notre révolution. En présence effectivement de sérieuses controverses et de croyants fervents, tels qu'il s'en rencontre partout où luttent divers cultes, comment croire — en outre des entraves qu'il en serait résulté pour l'omnipotence royale — que notre clergé, notre noblesse et notre philosophie du dix-huitième siècle eussent été ce qu'ils se sont montrés? Et comment à la fois ne pas attribuer à la conduite du clergé et de la noblesse, et aux emportements de la philosophie, une grande part dans les opinions et les mouvements qui ont suivi 1789? Bien souvent, mylord, nous avons ensemble considéré les suites qu'entraîne au sein des gouvernements tout défaut de contrôle et de discussion. Pour en juger, je ne sache rien de préférable à ces paroles de Louis XIV, en les rapprochant surtout des faits que je viens de rappeler : « Tout ce qui se trouve dans nos États, de quelque nature que ce soit, nous appartient... Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés tant par les gens d'église que par les séculiers[1]. » Voilà où l'on arrive lorsque rien ne

[1] *Mémoires politiques de Louis XIV.* — Quand Louis XIV entreprit la colonnade du Louvre, il défendit aux particuliers d'employer des ouvriers sans sa permission, sous peine de dix mille livres d'amende, et aux ouvriers de travailler pour les particuliers, sous peine pour la première fois de la prison, et pour la seconde des galères. Voilà un exemple de la manière dont il traitait le travail.

fait obstable, qu'aucune voix ne peut invoquer le droit, la justice. Comme on ne tient alors nul compte de la vie de ses sujets, on ne tient également, à bien plus forte raison, nul compte de leurs patrimoines. Et ces paroles prouvent une fois de plus que le socialisme est l'inévitable terme, ainsi que la dernière limite du despotisme : qu'il soit royal ou révolutionnaire, il n'importe en rien.

Mais ce qui me frappe principalement dans le règne de Louis XIV, je vous le répète, mylord, c'est le sacrifice de toutes les volontés, de tous les pouvoirs, de toutes les franchises du pays. Par l'isolement qui lui en revint, la royauté perdit jusqu'à la conscience de sa mission, et, on l'a bien vu dans la suite, de sa propre dignité. Vienne dès lors la tourmente préparée par tant d'excès; vienne cette sédition qui s'allumait partout, selon l'expression courageuse de Fénelon, et le trône, comme un chêne sans racine, comme un vaisseau sans agrès, que deviendra-t-il? Toute faute appelle sa réparation, et l'arbitraire est semblable au crime : — N'est-ce pas d'ailleurs le plus grand crime? — ses triomphes eux-mêmes épuisent ses forces.

Toutefois la révolution française, ajoutai-je, n'a pas seulement lutté contre la monarchie absolue, je le sais. Ce fut l'esprit moderne en combat, sous le souffle de la passion et de l'ignorance, autant que du droit et de la vérité, avec l'esprit ancien en ses formes les plus différentes. Mais la monarchie absolue, absolue d'ailleurs dans les sphères administratives, civiles,

industrielles, comme dans la sphère politique, avait beaucoup contribué à accroître les plaintes et les haines mêmes qui ne semblaient pas devoir l'atteindre. N'avait-elle pas aussi ruiné toutes les forces et empêché tous les enseignements qui auraient pu apporter, et auraient certainement apporté à la révolution de légitimes obstacles?

Voilà ma préface terminée, dis-je enfin, et vous la trouverez, j'en suis certain, mylord, pareille à toutes les autres.

— Faites seulement, monsieur, que le livre ressemble à la préface, me répondit lord Lowd, l'homme à ce moment le plus aimable d'Italie.

— Je faisais un jour, repris-je, une lecture devant une société célèbre, et dans mon travail se trouvait un passage à peu près conçu de la sorte :

« Parmi nous, les anciennes distinctions, les anciennes inégalités furent condamnées aux clartés de la nuit du 4 août 1789, pour disparaître bientôt dans l'abîme du passé. Moment magnifique, mais bien rapide, comme tous ceux où l'histoire montre une nation au terme d'une longue période et au berceau d'un grand avenir. Si 1789 marquait sur la table des siècles, en effet, l'heure des réparations, de la justice, de la liberté, combien s'y trouve-t-elle rapprochée de l'heure des révolutions?... Il le faut redire sans cesse, au reste, les cahiers des trois ordres envoyés aux États généraux, leur recommandaient d'accomplir, par les voies régulières, toutes les réformes, tous les perfectionnements dont jouissent

en ce moment même les nations les plus avancées, et la royauté, quoique très-faible et très-ignorante, avait sanctionné chaque vote des États, transformés promptement en assemblée constituante. Le bien que la sagesse et l'honneur pouvaient accomplir, la passion et l'orgueil l'ont compromis. Et comment oublier aussi la place qu'occupait la France depuis trois siècles en Europe — car les désastres de Louis XIV n'avaient pas mis fin à notre grandeur — lorsque la révolution[1] l'a jetée aux hasards, souvent au comble des périls et du dénûment? Combien de peuples enfin, grâce à son souvenir, ont ajourné depuis d'améliorer leurs institutions! Aux époques de rénovation, l'honnête et le véritable grand homme s'appelle Turgot; il ne s'appellera jamais Robespierre ou Danton. »

Le secrétaire de la société à laquelle j'ai fait part du travail où je puise cet extrait, m'avait beaucoup recommandé de l'adoucir avant ma lecture, et, pour m'y décider, voulut bien soutenir une discussion avec moi. L'histoire, la politique, la religion, l'économie politique, la philosophie nous y servirent également. Mais si redoutable que fût mon interlocuteur, je me souviens encore de son embarras lorsque je lui dis : Bien qu'une fin soit nécessaire, Dieu oblige-t-il jamais au mal pour y parvenir? Ses voies sont l'im-

[1] Notre révolution ne commence pas à la convocation des États généraux; ce qu'on affirme sans cesse cependant. Comme toute autre, elle ne commence qu'à l'irrégulière destruction de l'ancien ordre de choses.

muable justice, le droit éternel : Milton a raison de les nommer ainsi ; et la révolution, dans ses diverses phases, a-t-elle respecté le droit, a-t-elle obéi à la justice ? Quelles spoliations ! quels meurtres ! quelles guerres insensées ! quelle affreuse tyrannie ! La raison d'État, la nécessité a été, il est vrai, le prétexte de ses torts et de ses crimes ; mais aucun gouvernement ni aucun parti n'a manqué d'invoquer la raison d'État. Le monde, je le répète, est fait de telle sorte qu'en nulle circonstance il n'est contraint de repousser la vérité, de se soumettre à l'iniquité : la faute est toujours l'opposé du devoir. Sur quoi d'ailleurs reposeraient autrement les sociétés ? Et n'a-t-on pas voulu justifier aussi la Saint-Barthélemy par la raison d'État ?

Je m'arrêtai quelques minutes, puis continuant : Vous le voyez, mylord, je crois aux réparations que le pouvoir devait à la France en 1789. La justice et la liberté sont imprescriptibles ; ce n'est pas un partisan aussi déclaré que je le suis des idées économiques qui pourrait excuser tous les excès, tout l'arbitraire de l'ancien régime. Mais avouer et censurer des excès, ce n'est pas légitimer ceux qui les ont suivis. Quand au surplus notre révolution a vraiment commencé, vous le savez déjà, l'ancien régime avait cessé d'exister. Bien plus, à son triomphe, ont disparu nos nouvelles, nos plus précieuses conquêtes. Depuis Tibère, en effet, cherchez un despotisme comparable à celui de notre comité de salut public ; il a de bien loin dépassé celui du conseil d'État de votre

république. Voyez se dresser partout à ses ordres l'échafaud du noble, du catholique, du prêtre, du commerçant, de l'écrivain, de populations entières : il suffisait qu'elles fussent déclarées suspectes pour être massacrées. Aucun droit n'est alors reconnu, nulle garantie n'existe, le travail est partout interrompu, la propriété partout violée, l'administration de la justice anéantie partout. Aux caprices de ces maîtres du pouvoir, se trouvent chaque place, chaque industrie, chaque bien, chaque existence, et ils n'ont, à l'exemple de tous les despotes, qu'une politique extérieure : la guerre. Aussi, ce que je déteste le plus en eux, ce sont leurs mensonges. Ils invoquent sans cesse le droit, l'humanité, la vertu, la liberté, l'égalité, et toujours ils établissent leur bon plaisir, font triompher leurs haines, nagent dans le sang. Rien ne leur est sacré. Régner pour eux, c'est piller, asservir et tuer. Dans notre histoire de la fin du dernier siècle, il est, vous le voyez, deux époques très-distinctes : La première magnifique ; la seconde abominable.

En vérité, ajoutai-je en revenant à la pensée qui m'avait à l'instant préoccupé, je ne puis comprendre qu'on ait aussi souvent présenté les chefs de notre révolution comme les disciples de la philosophie du dix-huitième siècle. On s'est en cela mépris au moins sur un point fondamental; car, quelque opinion qu'on ait sur les principes et les vues de cette philosophie, il ne lui revient pas moins d'avoir proclamé la dignité de la nature humaine. Or, l'oppression ré-

volutionnaire, plus que toute autre peut-être, reposait sur le mépris des hommes[1].

Ah! mylord, quand on est Français, quelle tristesse prend à ces pensées! C'est vers vos côtes maintenant ou vers celles d'Amérique que se dirigent les nobles espoirs, les enthousiasmes sublimes, bercés aux pensées de l'honneur et de la liberté! Espoirs souvent déçus, enthousiasmes souvent erronés; mais qui n'en sont pas moins de grandes puissances, de grandes dignités, parmi les peuples modernes. Est-ce donc que la prophétie de Burke, si magnifiquement exprimée, se devrait accomplir? La liberté n'appartiendra-t-elle qu'à la race anglaise? Si vos franchises sont déjà anciennes, celles des États-Unis du moins remontent à peine au delà de notre siècle, et ils constituent dès nos jours l'État le plus indépendant, le plus étendu, le plus riche, et seront bientôt en tout l'État le plus considérable. Mais ils ont eu Washington, et n'ont jamais méconnu la nécessité, l'importance du droit. Ils n'ont point tenté surtout cette œuvre absurde et sans cesse recommencée en France : de faire que des hommes asservis, grâce à une excessive centralisation, forment un peuple libre, que des communes et des provinces esclaves composent un libre territoire.

— J'avoue, me dit lord Lowd, que je suis étonné

[1] Cette idée demanderait trop d'éclaircissement pour que je m'y engage ici; mais n'est-ce pas mépriser les hommes que de les piller, de les asservir et de les massacrer?

de vos opinions; révolution et liberté m'avaient toujours paru synonymes pour les Français.

— C'est aussi bien là, répondis-je, l'un de nos plus grands malheurs. En dénaturant l'histoire, on a faussé notre opinion; la liberté nous semble seulement encore le mouvement désordonné des masses.

— Malgré ses paroles, que vous rapportiez précédemment, Milton, remarqua lord Lowd, a presque commis la même erreur.

— Mais cette opinion lui est restée particulière dans votre pays, continuai-je. Aussi, combien deviez-vous admirer en 1848, vous rappelant surtout la conduite de Guillaume III et de ses conseillers, qu'onze personnes se fussent installées à l'Hôtel de ville de Paris, pour y décréter des impôts, y déchirer nos lois, y commander leurs fantaisies, et que la France acclamât la liberté!

— Je suis trop Anglais, me dit lord Lowd, afin d'éviter sans doute d'exprimer une opinion sur aucun point de notre histoire, pour ne pas reconnaître un grand homme en Cromwell. Mais je le suis trop surtout pour ne pas me souvenir qu'il a sans cesse été forcé de s'entourer d'un parlement, et qu'aucun parlement, quelques fraudes ou violences qu'il y mît, ne s'est accommodé de sa tyrannie.

— Pour moi, répliquai-je par défaut d'un fait semblable à citer dans notre passé, je m'étonne que Napoléon ait cru devoir établir son autorité sur la guerre et l'arbitraire.

— Les empereurs romains.....

— La belle vue! s'écria près de nous une jeune Anglaise, en interrompant lord Lowd et en mettant heureusement fin à mes explications. Du moins, on découvre d'ici le dôme de Michel-Ange, sans apercevoir la façade de Maderne. Le Quirinal, le Capitole, le Colisée, la colonne Trajane, les débris du Forum, je ne croyais pas que ce fût si beau.

—Je vous prie, William, dit la sœur de cette étrangère au jeune homme qui les accompagnait l'une et l'autre, de me cueillir cette fleur. Ne la voyez-vous pas sous cette voûte, au milieu des lierres?

Lord Lowd s'empressa de remplir ce désir, et offrit à sa compatriote une charmante iris du palais des Césars; car nous étions parvenus au terme de notre promenade. Vous ne l'imagineriez pas, me dit-il, en me reprenant le bras, ces jeunes filles sont seules à Rome avec leur frère. Avouez qu'une Française de leur âge ne viendrait pas ici de la place *del Popolo*, sans son père, sa mère, et quelque gouvernante.

— C'est une revanche à prendre plus tard, répondis-je.

— J'ai toujours difficilement compris, poursuivit lord Lowd, qu'une Française se pût choisir un mari.

— Aussi s'en garde-t-elle, répliquai-je; et c'est la perfection de son éducation que ses parents n'aient besoin de trouver dans l'époux qu'ils lui destinent, ni esprit, ni beauté, ni distinction, ni honneur, ni savoir.

— Ah! si l'on avait cette vue de Richmond, dit

l'aînée des jeunes Anglaises, en revenant près de nous.

— Byron n'aurait peut-être pas fait alors de vers sur Richmond, remarqua leur frère, et il répéta ces paroles de Shakespeare :

> This royal throne of kings, this sceptered isle,
> This precious stone set in the silver sea [1].

Tout au fait est possible. Un aérolithe pouvait, à ce moment, nous écraser tous les cinq ; nos lois pourraient être meilleures ; mes lecteurs se pourraient moins réjouir de voir mon chapitre terminé.

[1] Ce trône royal des rois, cette île sceptrée, cette pierre précieuse enchâssée dans la mer d'argent.

CHAPITRE XIII

RABELAIS

On n'a pas assez admiré Rabelais d'avoir visité Rome. L'*æs triplex* d'Horace suffisait cependant à peine pour venir de Meudon en cette ville au seizième siècle. Il s'y trouvait bien d'autres périls que ceux du voyage de Provence décrit par madame de Sévigné, dans l'une de ces lettres qui parcouraient tous les salons de Versailles avant d'être mise à la poste. Mais rien n'effrayait Rabelais, son bréviaire en main; et que sa gravité a dû surprendre les promeneurs du Corso! Comment n'aurait-il pas été sérieux en effet à la veille, sinon de renverser, d'attaquer au moins tout l'ordre présent des sociétés? Pauvre penseur qui a dû attendre trois siècles pour être compris!

Mais ce que j'aime surtout dans ses œuvres, c'est l'abbaye de Thélème, qu'il imaginait en opposition des monastères de son temps, et que tant de personnes ont cru imiter dans le nôtre. Il n'y appelait que des gens vertueux, instruits, pleins de raison, dont la règle était l'honneur, et qui avaient pour seul but de *fonder la foi profonde*. Toute la vie des Thélémites

se passait selon leur vouloir et franc arbitre. En leur règle n'était que cette clause : *Fais ce que voudras*, parce que « gens libères, bien nés, bien instruits, conversant en compagnies honnêtes, ont par nature un instinct et aiguillon qui pousse à faits vertueux, et retire du vice. » A Thélème, en outre, la vie restait sans inquiétude : les trésors de Gargantua, l'ordonnateur suprême, étaient inépuisables. Nos réformateurs modernes, en voulant renouveler Thélème, ont oublié tout cela. Ils font bien pour l'avenir des promesses de bonheur et de vertu ; mais ce sont des promesses, et l'avenir n'est pas tout. Chose plus étrange encore ! ils n'ont pas aperçu que l'extrême liberté de Thélème était en leurs doctrines remplacée par l'extrême servitude. Un pouvoir sans limites et des serviteurs sans droits, voilà la société qu'ils proposent. En tout pays, à toute époque, leur sentence est invariable.

Unus erat toto naturæ vultus in orbe.

S'en tenant à l'examen des faits industriels, ils se récrient sans cesse, à la vérité, contre la concurrence, c'est-à-dire la liberté dans les sphères du travail. C'est, à leurs yeux, l'anarchie, le désordre, le chaos : à les lire, on se demande comment de nos jours un seul homme peut vivre. Ils n'ont point eu besoin d'ailleurs de plus d'imagination pour leurs conclusions que pour leurs peintures. Il y a longtemps que tous les partisans de l'arbitraire les avaient également produi-

tes. Les défenseurs des corporations industrielles ne parlaient pas autrement à la fin du siècle dernier.

Cependant, si le pouvoir a le droit et l'obligation de punir la fraude, d'empêcher les abus, de quelque sorte qu'il soit constitué, il ne lui revient jamais de régler selon son caprice, dans les sphères de l'industrie plus qu'en toute autre, le classement des individus et l'emploi des forces. Il n'a pas les fonctions d'un commandeur de nègres. Distribuer à chacun et chaque jour à la fois les occupations, les profits, les aliments, les plaisirs, en surveiller l'usage, en mesurer les convenances, quel soin pour un gouvernement! Et cela n'a eu qu'un nom encore, dois-je le répéter : l'esclavage.

« Le patrimoine du pauvre, disait Adam Smith, est tout entier dans la force et l'adresse de ses doigts ; ne pas lui laisser la libre disposition de cette force et de cette adresse, toutes les fois qu'il ne les emploie pas au préjudice des autres hommes, c'est attenter à la plus indisputable des propriétés. » N'est-ce pas aussi un attentat à la propriété, de même qu'aux franchises individuelles les plus inviolables, que de s'opposer au libre usage des capitaux, à la libre direction des entreprises? Et Turgot répétait la pensée de Smith, quand il écrivait ces célèbres paroles, dont les adversaires du socialisme devraient plus souvent eux-mêmes se souvenir : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété

est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. » On croit répondre à cela en vantant les bienfaits de l'association : c'est l'*Eldorado*, le paradis sur terre. Je suis loin, pour moi, de contredire aux bienfaits de l'association, mais à la condition qu'elle soit volontaire et équitable, entretienne l'émulation, stimule les efforts, respecte dans l'homme ses sentiments, ses idées, sa nature, au lieu de les combattre, pour n'en faire qu'un travailleur dépouillé d'intérêt, qu'un sociétaire dépouillé de liberté.

En réalité, la concurrence, c'est l'équité, le droit, et mettant au concours chaque avantage, c'est à la fois le moteur de l'activité et du progrès; je ne crois pas possible de le nier. Mais ce que je veux surtout montrer ici, c'est qu'elle est tout autant le moteur de l'ordre. N'assure-t-elle pas effectivement notre juste et commune satisfaction, en rapportant les profits aux mérites, la richesse aux efforts et à l'épargne, comme en proportionnant entre eux sur le marché commun tous les objets d'échange, d'après le nombre qui s'en trouve et le besoin qu'on en a? Au sein des relations industrielles si variées, si étendues, l'ordre, qu'on croirait impossible, est tellement admirable, à raison de la concurrence, qu'il ne frappe que lorsqu'on y réfléchit le plus sérieusement. Quel prodige que ces rapports changeant sans cesse et toujours équitables! Quelle merveille que cette équivalence constante entre les produits et les services, entre le travail et la fortune! Se pourrait-il qu'une puissance arbitraire quelconque

tentât même cette œuvre si achevée de la liberté? Montesquieu le disait déjà : c'est la concurrence qui met un juste prix aux marchandises. Et elle le fait, autant que pour les marchandises, pour chacun des travaux qui ont concouru de près ou de loin à leur confection, et pour les innombrables services qui ne se réalisent dans aucun produit.

Tout ensemble, c'est la concurrence, servant encore merveilleusement l'ordre général des sociétés, qui veille à la satisfaction des besoins ou des désirs les plus divers, par la direction qu'elle imprime à l'intérêt de chaque homme vers le contentement des besoins ou des désirs de tous les autres. Puisque en effet les profits proviennent seulement, grâce à elle, des travaux utiles, et qu'ils sont d'autant plus abondants que moins de personnes s'emploient aux industries qui les produisent, nul intérêt n'est délaissé, et jusqu'à ce qu'il soit aussi largement pourvu que chacun des autres, les forces et les capitaux s'y destinent. Ils cessent de le faire, au contraire, dès que la baisse des profits et des salaires les avertit de se porter ailleurs. Quelle autorité serait encore capable d'établir un ordre aussi magnifique, de proportionner chaque jour ainsi les ressources disponibles aux besoins à pourvoir? La concurrence fait donc plus, on le voit, que d'assurer la production, elle distribue encore les capitaux, classe le travail le plus justement et le plus profitablement qu'il se puisse concevoir. C'est la souveraine et l'admirable loi de la distribution, ainsi que de la création des richesses. Schelling et Bastiat avaient

raison, la liberté est la plus belle des harmonies sociales [1]. C'est bien où elle règne que le célèbre vers de Pope apparaît en une rigoureuse exactitude :

All discord is harmony not understood [2].

Mais, il est vrai, les réformateurs actuels s'occupent peu de ces considérations. Ils n'ont point de temps pour lire les économistes ou réfléchir sur les faits qui les environnent. Ils stigmatisent la concurrence et acclament la servitude, qu'ils appellent en cette occurrence, car ils connaissent l'importance des noms, *organisation du travail*. S'ils se disent les amis du peuple, c'est qu'ils croient apparemment que cela les dispense de l'être de la vérité. Je leur recommande pourtant, lorsqu'ils voudront commencer à étudier ce qu'ils enseignent, le discours d'un des meilleurs amis de la population ouvrière, de Robert Peel, où se trouve ce passage : « Les substitutions d'entreprises nationales aux entreprises particulières ne peuvent être avantageuses aux travailleurs, et au contraire elles tendent à les plonger dans la confusion et la misère. » Il n'est pas aussi bien un exemple d'un pareil changement dans toute l'histoire industrielle qui ne prouve la justesse de cette remarque.

[1] Jamais les considérations précédentes n'ont été mieux exposées que par Coquelin, *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. *Concurrence*, auquel j'ai fait bien des emprunts. Je reviendrai sur la question de la liberté industrielle et du socialisme dans mon XXIVe chapitre.

[2] Tout désaccord est une harmonie non comprise.

Mais que je suis loin de Rabelais! L'abbé Galiani assure qu'on « va à Rome pour voir le pape, les .... et la Rotonde; » il ignorait son voyage, il y a apparence, ainsi que les offres faites chaque jour par les *ciceroni* et les *mariuoli* du Forum et du Corso. Elles m'ont souvent valu les mêmes pensées que les offres de la rue de Tolède, à Naples, pour ne parler que de celle-là, et m'ont souvent aussi rappelé les prêtres, aux parures et aux mœurs si singulières, que Domitien avait placés à Albano, près du temple de Minerve.

CHAPITRE XIV

UN MAGASIN DE LA RUE DEL BABBUINO

Je visitais souvent à Rome les magasins d'antiquités; objets qu'on fait maintenant à merveille. Mais celui que je préférais renfermait une collection de tableaux dont aucun pourtant n'était remarquable. L'attention de son propriétaire se portait même à ne point déprécier les médiocres, en les rapprochant d'œuvres de maîtres. C'était un soin de pareille nature à celui de beaucoup d'auteurs.

Ce marchand, qui recherchait de préférence les portraits, les distribuait avec un art infini. Il en avait une galerie qu'il nommait l'école française, une autre l'école anglaise, une troisième l'école allemande. Il commençait l'école américaine; et j'admirais, toujours son habileté à reconnaître celle qui convenait à ses nombreux clients. A peine les avait-il salués qu'ordinairement sa décision était prise; il attendait rarement qu'ils lui fissent part de leurs désirs. Dans le choix des toiles aussi, ses conseils étaient incomparables. Il excellait notamment à composer une collection d'ancêtres. Des chevaliers, des abbés, des généraux, des magistrats, il les assortissait au mieux

avec des dames de cour et des fondatrices d'ordres. Il procurait également des ambassadeurs et des cardinaux ; mais il y fallait le prix. Rien ne surpassait le choix qu'on laissait à son arbitre.

Il se passait dans ce magasin des scènes curieuses, qui m'y ramenaient sans cesse. Les hommes se décidaient en général aisément ; ils se contentaient de demander, puisqu'ils en achetaient, de nobles aïeux, et j'en ai peu vu marchander sur le prix des armes qui se pouvaient ajouter aux cadres. Mais les femmes s'accommodaient plus difficilement. Une moindre dépense les engageait d'habitude à céder, sinon sur la quantité, du moins sur la qualité. Presque toutes cependant tenaient à descendre de militaires. Les enfants de Coligny, disait un jour le maître de ce magasin à l'un de mes compatriotes, ont été déclarés roturiers ; un pareil décret ne pèserait-il pas, monsieur, sur votre famille? Mon compatriote paya comptant. Je recommande à tous ceux qui meublent leurs salons la collection de tableaux de la rue *del Babbuino* ; les ressources en sont infinies.

En France, néanmoins, nous nous en tenons ordinairement aux généalogies, et nos généalogistes ne le cèdent certainement point en mérite aux marchands romains. Un de mes voisins, fils et petit-fils de vigneron, s'est convaincu récemment, grâce à l'un d'eux, par exemple, et sans trop de dépense, qu'il appartient à une famille historique. Chose étrange ! il a brisé depuis avec tous ses parents. Chose non moins singulière ! il médisait jusqu'à ce moment de

la noblesse. Rentrant un jour du magasin de la rue *del Babbuino*, je pensais à son envie s'il lisait la page où Swift décide, par le nom qu'elle porte, des quartiers qu'avait déjà la famille des abeilles sous l'Ancien Testament; mais on vint m'annoncer le dîner. Car, durant mon séjour à Rome, je dînais à table d'hôte, bien qu'il soit habituel d'avoir eu son carrosse et son palais au Corso, lorsqu'on revient de cette ville.

Ce jour-là mes convives dissertèrent de politique et m'offrirent une classification intéressante à faire. Une voix sonore, un air satisfait, un manifeste orgueil en nommant son pays, indiquaient infailliblement le citoyen d'un État libre. Le sujet d'un gouvernement absolu se révélait, au contraire, lorsqu'il rappelait sa nation, par un accent plus timide et un contentement moins marqué. Je ne pensais pas alors à cette parole de La Bruyère : Il n'y a point de patrie dans le despotisme; mais ce me fut une justification de cette remarque d'un de nos écrivains modernes, sur l'état de la France d'il y a déjà plusieurs années : L'amour de la patrie, inséparable de l'orgueil de la patrie (car on n'aime que la patrie dont on s'honore), se fortifiait par la pensée du grand rôle que la France, paisible et libre, avait alors en Europe[1]. J'ai vraiment été à Rome plus heureux qu'Horacio[2].

[1] M. Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature.*

[2] *Hamlet.*

CHAPITRE XV

LE PREMIER RELAIS

Je conseillerai toujours, en quittant une ville, de repasser en son souvenir les pensées qu'elle a le plus souvent suggérées.

Presque chaque jour, à Rome, après avoir lu quelques lettres de Grégoire VII [1], je dissertais avec lord Lowd de politique ou d'économie sociale. C'étaient entre nous comme des séances de Parlement, où l'un et l'autre nous étions de bonne foi. Aussi avais-je à peine dépassé la porte *del Popolo* que, suivant ma méthode, je songeais de nouveau à la condition économique et politique de la population romaine. Ses tendances surtout me préoccupaient. Un général m'avait dit la veille : « Si l'armée française quittait Rome demain, il y aurait après-demain une révolution, et tous les désastres seraient possibles. » Voilà donc, pensais-je, le résultat du gouvernement absolu ! Qu'on a raison de s'en prévaloir pour mieux affermir l'ordre ! De nos jours, on se plaît surtout, contrairement aux doctrines économiques, à le dire

[1] Pourquoi ne fait-on pas mieux connaître ces lettres?

favorable au développement et à la conservation des richesses. Quelle industrie cependant a grandi à Rome? Quels patrimoines y semblent vraiment assurés? Toute personne y pense comme le général dont je viens de rapporter les paroles, et y agit en conséquence. Aussi commençai-je à comprendre pourquoi, depuis longtemps déjà, les États semblent d'autant plus certains d'un pacifique avenir, qu'on y sacrifie moins les droits des citoyens aux désirs des gouvernants. On dit bien : les voyages instruisent.

Si je reviens ici sur cette opinion, que j'ai déjà exprimée, c'est pour bien faire comprendre les relations qui existent entre les libertés industrielles et les franchises publiques. Toute l'économie politique, qui tend à établir les premières, ne repose que sur deux principes : la liberté du travail et le droit de propriété; et comment, lorsqu'il n'est point de droit assuré ni de liberté garantie, ces principes seraient-ils respectés? S'ils ne le sont encore d'une façon complète nulle part, ils le deviennent du moins chaque jour davantage en Angleterre, en Hollande, en Piémont, en Belgique, tandis qu'ils restent absolument méconnus en Russie et en Autriche.

Je retirai même de mes premières réflexions, à mon départ de Rome, quelques nouveaux aperçus sur notre dernière révolution. Bien que la France ne l'ait pas acceptée plus qu'elle ne l'avait souhaitée, aucun des malheurs, aucun des crimes de la fin du dernier siècle ne lui peuvent cependant être repro-

chés. D'où cela provient-il, me disais-je, si ce n'est que les usages de la liberté ennoblissent toujours le cœur, éclairent toujours l'esprit, répandent toujours les idées de justice, d'humanité, de droit, de dignité, et créent des intérêts de stabilité, de conservation? Leurs bienfaits se ressentent encore après qu'ils ont disparu; tandis qu'où le despotisme a déshonoré les hommes, et prévenu pour eux toute expérience, il est inévitable que l'ignorance et la passion les mènent dès qu'ils sont laissés à eux-mêmes.

Les partisans de l'arbitraire se fient vraiment trop à l'excellence de leur cause. Pourquoi se refusent-ils, par exemple, à montrer les avantages qui leur reviennent de ce que les progrès de l'administration, de l'industrie, des lois, des idées, des sentiments, des arts se réalisent chez les peuples libres seuls, ou s'y réalisent en premier lieu et dans une mesure infiniment plus étendue? Cette unique démonstration leur serait plus profitable que bien des injures ou bien des éloges, et, prévenant beaucoup de haines, empêcherait beaucoup de violences. Ils y devraient penser, le monde devient méfiant. Il s'avisera bientôt, s'ils n'y prennent garde, de vouloir se rendre raison de toute chose, et de s'estimer plus que quelques favoris.

Il est notamment un point qu'il leur importerait beaucoup d'élucider aujourd'hui, et ce que je disais à l'instant le doit faire deviner. « Tout est incertain où tout est arbitraire, » dit Montesquieu; or, chacun tient, s'attache parmi nous à conserver ce qu'il gagne,

en s'assurant que ses enfants le recueilleront. C'est l'un des sentiments les plus généraux et les plus marqués de notre époque. Jean de Witt allait déjà même jusqu'à déclarer que la sécurité ou l'incertitude provenant des diverses législations suffit pour expliquer la richesse des peuples libres, comme la pauvreté des États despotiques. Et de fait, où le travail, seul principe de la richesse, et l'épargne — jointe surtout au crédit — seul moyen de sa conservation et son accumulation, se sont-ils jamais séparés de la liberté? En Italie, dans les villes hanséatiques, en Hollande, en Angleterre, en France, aux États-Unis, partout, les progrès industriels ne correspondent-ils pas de telle sorte effectivement aux progrès libéraux, que l'histoire des uns semblerait l'histoire des autres? Il est très-vrai, suivant une juste observation, que, « dans les institutions humaines comme dans l'homme même, indépendamment des organes que l'on voit remplir les diverses fonctions de l'existence, se trouve une force centrale et invisible qui est le principe même de la vie [1]. » Et les économistes, eux aussi, commencent à se plaire à de semblables remarques, lorsqu'ils parlent, non-seulement du respect auquel a droit la propriété, mais encore des conditions où s'exerce le mieux le travail. Ainsi Mill écrivait dernièrement : « Les lois oppressives de la pensée et de la discussion sont fatales à toute prospé-

[1] Observation que j'emprunte à M. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Revolution*, p. 122.

rité, même de l'ordre économique. Lorsque l'esprit humain, par la crainte de la loi ou de l'opinion, n'ose exercer librement ses facultés sur les sujets les plus importants, il tombe dans une torpeur générale et l'imbécillité, qui, quand elles atteignent un certain degré, l'empêchent de faire aucun progrès considérable dans les affaires communes de la vie[1]. » C'est sous une autre forme ce que disait Rossi, dans les passages que je citais précédemment. Et c'est encore l'un de nos plus grands économistes, M. Dunoyer, qui a écrit : « Rien n'oppose de plus grand obstacle au développement des classes laborieuses que le défaut de capacité politique... Les hommes d'industrie ne savent que la moitié de leur métier, tant qu'ils ne sont pas capables de considérer d'un point de vue général les intérêts de la société industrielle, tant qu'ils ne peuvent pas juger sainement de ce qui est favorable ou nuisible aux progrès de ses divers travaux, tant qu'ils ne sont pas disposés à empêcher que les pouvoirs établis ne fassent rien qui lui soit contraire. Cette capacité est tout à fait dans l'ordre de leurs professions; elle s'y lie de la manière la plus étroite; elle est une de celles qu'il leur importerait le plus d'avoir pour les exercer avec succès et avec fruit. Malheureusement, elle est longtemps une de celles qu'ils possèdent le moins; elle se développe la dernière; mais elle naît pourtant après les

[1] Mill, *Principles of political economy*, liv. V, chap. IV.

autres; elle en est la conséquence nécessaire et en devient le véhicule le plus puissant [1]. » Quand donc elle est née, elle doit pouvoir s'exercer, et chez quel peuple n'existe-t-elle réellement pas? Chez quel peuple l'a-t-on trop tôt reconnue? De quel droit quelques hommes peuvent-ils jamais en déclarer dénuée une nation? Chose à remarquer aussi, les commissaires anglais près de l'exposition industrielle des États-Unis de 1852, hommes d'affaires et point de théorie, ont unanimement attribué les développements de la production et de l'opulence de l'Amérique du Nord à l'esprit et aux usages qui sont nés de ses franchises.

Si ce sont là autant d'erreurs; comment, je le répète, les partisans du despotisme ne les démentent-ils pas? Ils semblent ne pas comprendre quelle vaste carrière de philosophie morale et d'enseignement historique s'ouvrirait devant eux pour une telle entreprise. Que d'heureux rapprochements ils pourraient faire! Quel noble portrait il leur serait donné de tracer de l'humanité! Quel magnifique but ils pourraient assigner à ses efforts!

Mais je venais de reprendre mes notes sur Rome, lorsque je fus averti par mon conducteur que j'arrivais au premier relais de la route de Florence. Je l'ai presque regretté; car j'aurais sans doute découvert encore quelques indications à fournir aux amis de l'arbitraire. Je n'eus le temps que de m'adresser,

[1] M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IV. chap, VI.

à leur intention, une nouvelle question avant de descendre de voiture. Le moyen le plus efficace d'assurer l'ordre, me dis-je, est-ce en expliquant les lois d'en faire comprendre l'utilité, en les discutant publiquement de convaincre chacun qu'on s'applique à les améliorer, ou bien est-ce de s'en taire et d'ordonner qu'on y obéisse ?

FLORENCE

—

CHAPITRE XVI

LA VILLA DE POGGIO

Si j'étais grand-duc, je voudrais être grand-duc de Toscane, et combien serait heureux mon État! M'efforçant d'assurer la sécurité des biens et des personnes, comme il serait de mon devoir, je laisserais chacun posséder, travailler, penser librement, comme il en a le droit. Ce serait le contraire de l'usage ordinaire; qu'espérer de mieux?

Il est cependant une réforme que le grand-duc actuel de Toscane a sagement accomplie : la réforme autrichienne. Il lui déplaisait sans doute aussi d'entendre le langage des soldats allemands, qui causait tant de tristesse à Rossi sous les cieux d'Italie. Et

c'est la vérité qu'il s'éloigne beaucoup de celui d'Alfieri, dans le célèbre sonnet que commencent ces vers :

> L'idiome gentil, sonnante e puro
> Per cui d'oro le arene Arno volgea,
> Orfano or giace, afflito e mal securo,
> Privo di chi il piu bel fior ne caglioa...

Mais, il faut le reconnaître, lorsque le grand-duc a réclamé des régiments étrangers, il avait des précautions à prendre. Il venait de supprimer la liberté de l'enseignement, d'abolir les franchises municipales, de refuser toute indépendance à la presse ; il devait se défier de ses sujets. Six mille Autrichiens à Florence et à Livourne n'étaient pas inutiles. Je n'oserais même dire que les soldats toscans, formés à leur école, suffiront à l'avenir. Seulement le décret qui les rappellera, s'il y a lieu, devrait commencer ainsi : Nous...., ignorant l'art de rendre nos sujets heureux, considérant qu'il ne fait pas bon à vivre dans nos États, avons recours, etc. C'est la déclaration que conseillait déjà Bentham aux souverains qui défendent à leurs peuples d'émigrer, et l'on ne saurait imaginer en combien de cas elle serait applicable. Il n'est qu'une chose à craindre, c'est que d'ici ce décret le gouvernement de Vienne n'aperçoive que la conscription est un impôt, et ne se convainque que tout impôt doit uniquement servir au pays qui l'acquitte ; car il refuserait alors ses régiments à la Toscane.

Mais, quoi qu'il arrive, je préférerais encore au titre de grand-duc celui de bon historien. Les récits ordinaires du passé me font sans cesse en effet désirer d'en pouvoir parler; et que de sujets s'offriraient à Florence même pour ouvrir sur l'histoire de nouvelles et de curieuses perspectives! Les révoltes populaires qui ensanglantaient l'Arno; les guerres aristocratiques qui couvraient de cadavres la plaine de Fiésole; le complot des Pazzi pour faire assassiner, à la cathédrale, Laurent et Julien de Médicis; l'oppression des corps de métiers; l'archevêque Salviati pendu aux fenêtres de son palais; Savonarole excommunié par Alexandre VI, et Dante jetant aux flammes de son enfer les tiares et les sceptres, et Galilée torturé parce que la terre tourne, et Machiavel croyant nécessaire d'enseigner le despotisme : que ces faits ou ces opinions suggéreraient à la moindre habileté d'intéressantes observations! Peut-être, il est vrai, pardonnerait-on difficilement d'y sacrifier, contre l'usage, les manœuvres des camps et les intrigues des antichambres.

Toutefois, pour me former au style historique, je raconterai un souper de la villa de Poggio, qu'on aperçoit encore d'une des portes de Florence. Je préviens seulement, puisqu'il est aussi reçu de louer chaque fait accompli, que je n'admire pas l'assassinat.

Le canal que traverse, à Venise, le pont des Soupirs est fort étroit; néanmoins, on découvre aisément du quai des Esclavons, l'ancienne demeure des Capello, au delà du palais des Doges, et, derrière les

prisons, l'ancien comptoir des Salviati. Les premiers figuraient parmi les patriciens de Venise, et les seconds, parmi les nobles de Florence — le pauvre archevêque! — Car les Florentins n'observaient pas cette loi, fidèlement conservée ailleurs, que l'aristocratie doit rester inutile. Commerçants donc, les Salviati envoyèrent pour diriger leurs affaires à Venise le jeune Pietro Buonaventuri, fils du peuple, dénué de fortune, mais actif, habile et beau comme semblait l'être à tous la statue d'Apollon, lorsqu'on la croyait grecque. Presque à son arrivée, Pietro, respirant un soir à son balcon la brise des lagunes, aperçut Bianca Capello, l'unique enfant du sénateur de ce nom qui existait alors, et la merveille de Venise. Ils s'aimèrent en se voyant ; jamais le vers de Lucrèce ne s'était autant vérifié :

Nam quod adest præsto placet, et pollere videtur.

Chacun des jours suivants, ils échangèrent leurs regards, et bientôt, en la seule présence d'une duègne, ils unirent leurs serments dans l'église *de la Salute*. A peine de retour de cette première rencontre, où Faust ravi contempla Marguerite, Pietro accourut implorer du fier patricien la main de sa fille. Il se dit noble et riche, croyant qu'à Venise c'était quelque chose d'être riche et noble à Florence : Capello le chassa. Mais l'amour ignorait déjà l'étiquette, et dans les larmes brûlantes et les indicibles espoirs, Bianca et Pietro passèrent sur le pont du canal la nuit qui

suivit le refus de leur union. Le chant même de l'alouette ne les sépara pas; ils s'enfuirent à Florence. Par malheur, abandonnée et détrompée aussitôt, Bianca dut y vivre dans le misérable réduit de Pietro, qui recherchait chaque jour au dehors les plus ignobles débauches. Pendant ses absences, il allait même jusqu'à renfermer Bianca, en lui défendant de soulever la jalousie qui servait de clôture à sa fenêtre. Cependant le grand-duc, passant un jour à la tête d'une bruyante cavalcade, Bianca parut au dehors, et le grand-duc ne l'oublia plus.

S'il est rare qu'un prince débauché n'ait aucun confident, il l'est autant qu'un habile confident ne recoure, dans ses entreprises, à quelque femme. Le confident du grand-duc était alors l'Espagnol Mondragone, qui pouvait, à force de bonheur, employer en ses intrigues sa propre épouse. Mais ni présents, ni promesses, ni conseils ne réussirent auprès de Bianca. Fidèle à ses regrets et à son malheur, elle refusa le grand-duc lui-même. Aussi Pietro seul paraissait-il alors heureux, grâce à l'argent et aux faveurs qu'il recevait incessamment de la cour, et qui lui permettaient de ne plus mettre de borne à son libertinage. Néanmoins, il souhaita de se marier à sa maîtresse; et, chose aussi singulière, un matin qu'il rentrait ivre chez lui, peu de jours ensuite, il fut assassiné, sans que les soins les plus assidus, les plus actives recherches aient pu faire découvrir son meurtrier. Le grand-duc surtout admirait l'inutilité de ces poursuites; mais, trop chrétien pour croire aux présages, il fit de

Bianca Capello, neuf mois plus tard, la grande-duchesse de Toscane.

Hélas! pourquoi dans les grandeurs l'oubli constant des jours passés? Pourquoi l'orgueil seulement où sied le mieux la bonté? Pourquoi les souvenirs de la Romaine Théodora au lieu de ceux d'Élisabeth de Hongrie? Florence avait applaudi à l'élévation de Bianca, couronnée de ses infortunes et du pardon de son père; elle la détesta bientôt: mais sa haine fut d'aussi courte durée que sa satisfaction.

Le frère du grand-duc, jusque-là sans héritiers, vint à sa cour dès la première année de son mariage. Il était même très-chagrin d'être cardinal, n'ayant pu à cause de cela quitter Rome plus tôt encore, afin de s'excuser de l'opposition qu'il avait faite au mariage de son frère. Elle avait été fort injuste, insensée, se plaisait-il à répéter; et c'est pour recevoir un aussi proche allié et aussi considérable que la grande-duchesse fit préparer à la villa de Poggio le souper dont j'ai voulu retracer l'histoire. Car on a toujours ordonné des fêtes payées sur les budgets. Le cardinal resta silencieux jusqu'à la fin du repas; mais au moment où les convives s'apprêtaient à quitter la salle, il se lève brusquement et, tirant un poignard de dessous sa robe : Que personne ne sorte d'ici sous peine de la vie! s'écrie-t-il. Qu'on saisisse la Vénitienne Bianca Capello! Elle vient d'empoisonner le grand-duc avec un gâteau préparé de ses mains.

Bianca, pâle d'horreur, éperdue de désespoir, accuse à son tour le cardinal, si tardif à la condamner

après avoir été si habile à se renseigner. Mais ses paroles et ses pleurs restent inutiles : elle expire à côté de son mari ; et, comme tout parfois se dispose merveilleusement, les officiers du cardinal lui présentèrent à ce moment même la couronne de Toscane, qu'il se posa sur la tête, étant le successeur obligé de son bien-aimé frère Francesco. Je couvre tout de ma robe rouge, disait Richelieu ; c'était sans doute aussi la maxime du cardinal grand-duc. Le fait est qu'il ne faut rien d'inutile.

Le souvenir de Bianca Capello, si belle en ses amours et sitôt ravie à sa fortune, m'avait trop bien préparé, vers le déclin d'un jour de printemps, à relire à Fiésole ces paroles de Bell, pour que j'y manquasse : — Elles feront d'ailleurs oublier mon récit, tout en rappelant quelques-uns des plus beaux vers du Dante [1]. — « Assis sur les ruines de Fiésole, rafraîchi par la brise embaumée du soir, j'ai contemplé le coucher du soleil, et au milieu des beautés qui concourent à embellir un paysage italien, j'ai profondément compris que rien n'éveille autant dans notre cœur les souvenirs du foyer domestique, que rien ne nous fait plus ardemment regretter les années heureuses qui ont fui loin de nous, que la vue du soleil couchant dans une terre étrangère [2]. »

[1] Dante, *Purgatoire*, ch. VIII, liv. 1 et 2 : « Il était déjà l'heure qui des navigateurs attendrit le cœur, et tourne le désir vers le jour où ils dirent à leurs doux amis adieu, etc. »

[2] John Bell, *Observations on Italy*.

CHAPITRE XVII

LES PLACES

La Toscane, d'une étendue de 28,000 kilomètres carrés et d'une population de 1,815,686 habitants, possède un grand-duc, sept ministres, six secrétaires généraux, sept préfets, un délégué extraordinaire, et par centaines des inspecteurs, des contrôleurs, des directeurs, des commis, des attachés. Le gouvernement, à prendre ce mot dans un sens général, y surveille tout, y commande tout, y entreprend tout : c'est un gouvernement centralisé. Il ne lui importe point que les oppositions les plus marquées se présentent, qu'à côté des pays de montagnes se trouvent des pays de plaines, et que les populations de l'intérieur se distinguent profondément de celles des côtes. Après avoir divisé ce duché en carrés symétriques, il a soumis chacun d'eux à une même action et à un même contrôle. Aussi les agents qu'il emploie, n'ont-ils jamais à céder aux intérêts particuliers ou aux usages locaux qu'ils rencontrent; ils savent leurs formules et les appliquent. Et, par suite, tous vont indifféremment des extrémités au centre, des districts agricoles dans les commerçants, renouvelant au plus

leur costume, ou, s'il est nécessaire, leur serment. Les déplacements sont même ce qu'ils désirent le plus; car chaque fonction ne leur semble qu'une étape sur la route de la fortune. Mêlés à tout et toujours mobiles, pourquoi donc leur reprocher, comme on le fait parfois, de se contenter forcément de résultats incomplets? Ils n'y pensent point. Ils ont leur avenir à assurer, et pour cela seulement ils donnent raison à Le Tellier, dont c'était la coutume de dire qu'on n'est pas dans les places pour se reposer.

L'unique doute qu'ils fassent naître, étant ainsi disposés, c'est de savoir s'ils existent pour l'État, ou l'Etat pour eux-mêmes. Mais leur nombre et leurs traitements ne cessent de s'accroître, quoique les facilités de communication et de renseignement deviennent chaque jour plus grandes; cela ne tranche-t-il pas cette question? A mesure qu'ils sont moins utiles, on les trouve plus multipliés et mieux payés : on dirait qu'ils règlent seuls leur sort tous les ans.

Une autre particularité de l'organisation gouvernementale de la Toscane, c'est la hiérarchie qui se révèle dans les diverses classes d'employés, à propos de chaque chose et à tout moment. Le moindre examen, l'affaire la plus mince y exigent en effet le concours d'innombrables agents du pouvoir. Aucun subalterne n'y cesse en conséquence de s'adresser à son supérieur, celui-ci à un autre, et les ministres enfin, qui ne connaissent ni les personnes dont il s'agit, ni les affaires en litige, y donnent leur décision, ou mieux leur signature. Car, bien qu'on répète

que les gouvernements centralisés se préoccupent des moindres objets et veillent à tout, leurs ministres ne font pas de miracles. Je ne crois même pas avoir à convaincre, en France, que c'est à l'arbitre du commis de bureau qui leur adresse le dernier rapport, qu'ils s'en doivent forcément remettre en chaque occasion; nous le savons depuis près d'un siècle. Et combien de temps faut-il pour obtenir cet avis, avec tant de formalités et tant de fonctionnaires, intéressés surtout, pour ce qui ne les concerne pas, à ne se point donner de peine!

Dans un autre pays que la Toscane, mais administré de même sorte jusqu'à nous, il fallait dernièrement vingt-huit actes différents pour qu'une commune fût autorisée à réparer son clocher ou à placer un bac sur sa rivière, lesquels demandaient deux ou trois années. Il y a peu de temps également, un ministre du même État devait, sous son propre sceau, permettre au commandant d'un port de prêter un vase à des sœurs de charité, pour le service des malades. Que de bienveillantes précautions donc encore! Que de soins infinis! Et si dans l'intervalle le clocher tombait, quelqu'un se noyait, ou plusieurs malades sont morts, qu'y faire? C'étaient les règles établies. N'est-il pas admirable d'ailleurs qu'en un tel ordre de choses rien ne se fasse plus mal qu'il n'en est communément? Dans combien de circonstances faut-il se réjouir de ce que l'on n'a pas!

Je suis, on le voit, très-éloigné de l'esprit de blâme en rappelant l'immense différence qui sépare la

Hollande, la Belgique, surtout l'Angleterre et les États-Unis, pays les plus décentralisés, de la Toscane ou des États régis comme ce duché. J'avoue même que l'activité intellectuelle, politique, morale, industrielle, des premiers, leurs perfectionnements incessants, leurs innombrables entreprises, leurs plus faibles impôts[1], ne plaisent pas à tout le monde. Chacun y est obligé, dit-on, à s'instruire, à s'occuper utilement, à ne compter que sur soi pour se gagner une position, et souvent l'on s'en plaint. D'autant qu'il serait erroné de croire que, pour refuser aux citoyens toute initiative, la centralisation ne propose aucun but à leurs efforts. Elle leur donne à l'excès l'ambition des places. Ne pas se sentir responsable de son avenir en attendant tout de la faveur, et avoir pour patrimoine le budget de l'État; comment effectivement ne serait-ce pas assez apprécié pour n'être pas très-disputé? Aussi point de fils de procureur qui ne veuille, en Toscane, devenir préfet, ni de père de jeune fille qui n'y souhaite pour gendre un directeur des domaines. Chaque surnumérariat y compte cent candidats, chaque bureau de village une vingtaine. Par malheur, celui-là seul réussit, du moins s'il n'est cousin d'un favori ou neveu d'une dame d'atours, qui se distingue entre tous par ses sollicitations, ses promesses, ses complaisances, ses assiduités. Cela fait plaisir à voir, mais non

[1] Au moins pour le service intérieur, et comparativement à la richesse sociale.

à disputer. « Chacun cherche à se placer, ou, s'il est placé, à se pousser. On veut être quelque chose, » disait en une autre occasion Paul-Louis Courier ; je le crois bien. Mais Courier n'apercevait pas assez les difficultés qu'on y ressent, et se trompait peut-être en nommant la population dont il parlait comme formée à ces usages, un peuple de valets. Les valets ont-ils tant à promettre et tant à prouver?

Quoi que fassent même les candidats les plus favorisés, pour eux aussi les mois se passent, et comme les mois les années. Il leur faut bien attendre les vacances. Ce n'est très-souvent, par suite, qu'après avoir persuadé le public de son incapacité à se suffire à soi-même, qu'on devient fonctionnaire. Seulement on montre aussitôt le prix qu'on met à conserver sa charge, ainsi qu'on avait convaincu, par ses précédents efforts, de celui qu'on attachait à l'obtenir. Les ministres peuvent désormais changer, les lois se transformer, les constitutions se succéder ; on restera fonctionnaire, à l'exemple de ceux qui demeurent charpentiers ou maçons. Les places semblent un héritage ; l'on ne se préoccupe jamais des convictions qu'elles imposent. Ne suffit-il pas, au reste, de n'en point avoir pour être favorable à toutes? Il y a vraiment là bien des avantages ; et sauf les retards, tout, à ce propos du moins, le serait, si parmi tant de candidats, comme je le rappelais déjà, la plupart n'étaient nécessairement éconduits.

Malgré le nombre des fonctions, il faut effectivement refuser, calcule-t-on, dix-neuf individus sur

vingt dans les États centralisés. Qui ne sait même que ceux qui sont refusés, ayant tant attendu, tant espéré déjà, renoncent aussi difficilement à leurs désirs que les autres à leurs emplois, et cherchent par tous moyens à tirer profit de leur échec, dès qu'il leur est survenu, à la plus grande satisfaction, comme au plus grand secours des révolutionnaires? C'est ce qui faisait écrire à madame de Staël : « Il y aura des révolutions en France (c'était vers 1800) jusqu'à ce que chaque Français ait obtenu une place du gouvernement. » Observation d'autant plus juste, qu'on ne saurait évaluer le nombre qu'atteignent les mécontents sous un pouvoir qui s'interpose en chaque chose et paye tant d'employés, si l'on ajoute aux solliciteurs refusés toutes les personnes dont les intérêts sont froissés, les droits méconnus, les revenus enlevés !

Et c'est là une remarque sur laquelle on ne peut trop appeler l'attention ; car les révolutions sont d'une extrême facilité dans les États centralisés, grâce à l'organisation même qu'y reçoit l'administration. Il semble qu'à cette fin rien n'y ait été négligé. Avez-vous vu parfois dresser une tente? Sur un terrain uni l'on place un poteau, au sommet duquel sont assemblées plusieurs cordes; on sépare ces cordes, et, après les avoir fixées au sol à égale distance les unes des autres, on les recouvre d'une toile. C'est une œuvre aisée. Mais souhaite-t-on de renverser la tente construite de la sorte, c'est plus prompt encore : il suffit de jeter bas le poteau. Or, c'est là toute la théorie des révolutions

chez les peuples centralisés. Comme l'administration entière, tous les pouvoirs s'y concentrent effectivement sur un point, on n'a qu'à s'emparer de ce point : tantôt un palais royal, tantôt un hôtel de ville ; et le télégraphe apprend ensuite aux diverses portions du pays qu'elles possèdent un nouveau gouvernement. Il est même d'usage, en telle occasion, de leur révéler qu'elles aspiraient à ce changement et s'en réjouissent.

C'est que les gouvernements considèrent toujours trop les nominations qu'ils font, les budgets qu'ils distribuent, les agents qu'ils emploient, sans prendre assez garde aux convoitises qu'ils stimulent, aux intérêts qu'ils blessent, aux haines qu'ils suscitent. Pour eux-mêmes, je regarde comme certain que la meilleure classification à faire chez les peuples n'est pas celle des fonctionnaires et des contribuables, les contribuables, ainsi que cela se voit presque toujours dans les États dont je parle, manquassent-ils de garanties, et les fonctionnaires de contrôle. Burke, en notable concordance avec madame de Staël, trouvait que « la plus grande des fautes de l'ancienne monarchie française, son vice capital était un insatiable besoin de trop gouverner, et que de là provenait en partie la révolution. » Que dirait-il aujourd'hui de la Toscane ? Et cependant ne raisonnait-il pas mieux déjà que certains philosophes qui, par goût des épreuves où paraissent le plus nos défauts et nos erreurs, ainsi que nos mérites et nos talents, répugnent à la générale activité qui résulte du désir de se faire une posi-

tion, à la facile appréciation des difficultés gouvernementales par la pratique des affaires communes, au naturel attachement qu'inspirent des institutions respectant nos droits et garantissant notre sécurité? Ils n'aiment point la liberté, parce qu'elle engage d'elle-même au travail, favorise l'aisance, agrandit le cercle des pensées, relève le but des désirs. A la recherche de l'héroïsme, une qualité qui n'est ni difficile ni exceptionnelle ne leur semble pas estimable. Le sort des nations ne les préoccupe point; ils s'inquiètent de quelques individus.

Toutefois, à Florence, on conclut en faveur de la centralisation par un autre raisonnement. « Si l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, les États-Unis réalisent plus ou moins heureusement la décentralisation, m'y disait un chambellan, considérez que nous sommes en Toscane. Chaque peuple a ses tendances, son histoire, ses usages. Le passé règle partout l'avenir : c'est folie de se vouloir corriger. Mais vous autres, Français, continua-t-il, car il aimait à parler, vous raisonnez mal en nous imitant, puisque vous êtes aussi centralisés : d'où vient en partie le peuple anglais, sinon de Normandie, et quelle chose vous sépare des Belges? L'argument des races nous est particulier. Ne vous étonnez donc pas de nous l'entendre si souvent reproduire; nous ne le pourrions trop invoquer. Il est vrai, ajouta-t-il encore, qu'on se résout partout difficilement à laisser les intérêts publics à la dissertation et à la décision de campagnards ou de bourgeois qui portent peut-être casquette. Qu'ils ap-

précient sainement les besoins, les ressources, les désirs des communes ou des provinces qu'ils habitent; qu'ils y jouissent de la confiance générale; qu'ils s'appliquent à bien remplir les fonctions que l'élection leur y confère, afin de les obtenir d'autres fois, c'est possible; mais qu'ils apprennent d'abord à faire la révérence! Le monde en irait-il beaucoup mieux, après tout, parce que les routes reviendraient moins cher, qu'on entretiendrait mieux les rues, et qu'il y aurait plus d'écoles? » Là-dessus il me quitta, devant aller dîner avant la soirée chez le premier écuyer. A peine avait-il le temps de changer de costume.

Je ne pourrais néanmoins approuver non plus ces dernières observations, dont l'importance, je ne l'ignore pas, a souvent été invoquée ailleurs qu'à Florence. Lorsque, en effet, la vie publique couvre le territoire entier, comme les flots couvrent la plage, des gens riches, instruits, honorés par leur nom ou leurs services, ne restent-ils pas dans leurs districts, dans leurs propriétés, sachant bien qu'ils y trouveront alors un aliment à leur activité, et qu'ils ne rencontreront nulle autre part autant de considération? Si l'Angleterre et les États-Unis sont les pays le mieux et le moins chèrement administrés, sont-ils donc pour cela les plus ignorants et les plus grossiers? Personne ne le prétendrait; et les comparaisons sont vraiment aujourd'hui trop faciles à faire pour s'en tenir à répéter, en quelque lieu que ce soit, les anciennes phrases des favoris sur les gens qui vivent hors des antichambres et ne prennent rien au budget. En France même,

quelle élégance souffrait au temps où l'administration départementale faisait le plus de progrès, grâce à la plus grande influence des Conseils généraux? Ne dansions-nous plus en mesure? Nos femmes avaient-elles renoncé à aller en toilette aux promenades?

Et ces dernières considérations me rappellent un des faits que j'ai le plus souvent admirés. Dès qu'Élisabeth vit les nobles anglais accourir à sa cour, elle s'efforça de les faire retourner dans leurs terres, où seulement ils pouvaient avoir de l'importance. « Voyez, leur dit-elle, ces vaisseaux accumulés dans le port de Londres; ils y sont sans majesté, sans utilité, les voiles abattues et les flancs vides, confondus et pressés les uns contre les autres; supposez qu'ils enflent leurs voiles pour se disperser sur l'immensité des mers, chacun d'eux sera libre, puissant et superbe. » La parole d'Élisabeth a été obéie, et l'Angleterre, non plus que la royauté anglaise, ne le doit assurément regretter. Cette royauté du moins n'a pu le regretter que lorsqu'elle a demandé à l'aristocratie la bassesse des courtisans. Quand Jacques II, par exemple, s'écriait furieux à Sommerset, refusant d'accompagner en pompe le nonce du pape : « Ne savez-vous pas que je suis au-dessus de la loi? » et que Sommerset, qui ne valait cependant ni Russell, ni Sidney, ni Hampden, lui répondait : « Votre Majesté peut être au-dessus de la loi; mais je ne le suis pas, et tant que j'obéis à la loi, je ne crains rien. »

On se tromperait beaucoup aussi, si l'on concluait du nombre et du produit des impôts à la richesse des

fonctionnaires sous la centralisation. Car à supposer que la quantité n'exclut pas toujours la qualité, comment chaque membre d'une troupe trop étendue pourrait-il être exigeant? Et c'est, sans doute, pourquoi l'on voit si peu d'employés, à Florence, gagner autant qu'un caissier de banque. A peine un directeur général y reçoit-il le traitement d'un régisseur d'usine. Je ne parle ici toutefois que des traitements officiels, puisqu'on assure qu'ils ne sont pas seuls à considérer quand il n'est permis à personne d'écrire ni de discuter, comme il en est en Toscane. Macaulay notamment soutient cette opinion, en l'appuyant sur des preuves curieuses; et si cet usage existe, ce ne serait pas, je crois, l'avis de la plupart des amis des ministres de le blâmer. Ils ne cessent de répéter, en effet, que chaque contribuable emploierait uniquement ses revenus à perfectionner ses cultures, à élever ses enfants, à accroître son commerce, à répartir des salaires entre les ouvriers qui l'environnent, et n'ont pas assez de dédain pour de telles dépenses. Il les faut entendre surtout railler ces savants dont c'est l'usage de préférer les consommations reproductives et l'accumulation des richesses, pour employer leur langage, aux soirées des présidents et aux livrées des inspecteurs. Combien les Pères de l'Église leur déplaisent-ils également, lorsqu'ils condamnent « le luxe des puissants soldé par le travail des autres ! » Enfin, le comble de la sottise, à leurs yeux, se trouve dans cette phrase d'un auteur français : « C'est un axiome de parasite, que la vanité d'un fonctionnaire est la ressource des

indigents[1]. » O Toscans ! doublez, triplez vos impôts, et vos pauvres, ils n'en doutent point, deviendront millionnaires.

Au reste, soit qu'on approuve, soit qu'on blâme ces diverses considérations, plus on va et moins toute chose est libre dans les États centralisés ; tandis que c'est le contraire chez les peuples décentralisés. Conséquences très-naturelles l'une et l'autre aussi bien, on le doit remarquer, puisque les succès de la liberté engagent partout à s'y confier davantage, comme les désirs qu'elle fait naître obligent sans cesse à renforcer la tyrannie qu'on veut maintenir. Et lorsqu'un peuple en est arrivé à ce point extrême d'une centralisation surmontée du despotisme politique, que deviennent bientôt ses plus simples intérêts, ses affaires les plus usuelles? Car on juge bien mal les États où ces choses s'unissent, lorsqu'on s'en tient à l'étude de leurs lois et qu'on ne considère que ce qui devrait y être fait. Il y faut encore voir agir tous ces petits administrateurs, tous ces petits souverains, ignorants, paresseux, que le pouvoir central ne peut surveiller ou diriger sur chaque point du territoire, et que l'opinion ne stimule ni ne contrôle. « Quand on n'a pas vu l'ancien régime à l'œuvre, en lisant les documents qu'il a laissés, dit M. de Tocqueville, on ne saurait imaginer le mépris où finit par tomber la loi dans l'esprit même de ceux qui l'appliquent, lorsqu'il n'y a plus ni assemblées politiques, ni journaux, pour ralentir l'activité capricieuse et borner l'humeur arbi-

[1] M. Droz, *Économie politique*, p. 330.

traire et changeante des ministres et des bureaux[1]. » Cela rappelle forcément le passage célèbre de Montesquieu qui commence par ces paroles : « Le principe du gouvernement despotique se corrompt sans cesse, parce qu'il est corrompu par sa nature. Les autres gouvernements périssent, parce que des accidents particuliers en violent les principes ; celui-ci périt par son vice intérieur, lorsque quelques causes accidentelles n'empêchent point son principe de se corrompre[2]. » Et, je le répète, sous la centralisation, l'autorité est surtout représentée par des agents subalternes, toujours peu judicieux et peu capables.

Tout à la fois, considérez jusqu'à quel point l'habitude de se préoccuper des intérêts généraux dans les États librement administrés, excite chacun à les satisfaire de soi-même, sans titre ni redevance. Que de volontaires associations en Angleterre, aux États-Unis, en Hollande, par exemple, pour répandre l'instruction, fonder des églises, créer des asiles, multiplier les caisses d'épargne, construire des routes ! Les Américains entretiennent déjà même des services publics. — ainsi des corps de pompiers et des sociétés de police, — en dehors de toute participation administrative. Sans avoir jamais eu cette prétention, si enracinée chez certains peuples, d'appuyer les franchises politiques sur la sujétion des localités et des individus[3], ils con-

[1] M. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution.*

[2] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. VIII, chap. x.

[3] Toutes les fois qu'on a voulu abattre en France le pouvoir absolu, on s'est borné à placer la tête de la liberté sur un corps servile. M. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution.*

firment bien de nos jours ces paroles de Heeren : « C'est dans les États municipaux que se développe surtout la puissance illimitée de l'esprit public, née du sentiment et de la conscience qui dit à l'homme : Tu seras citoyen libre. » Devrais-je ajouter que si quelques pouvoirs locaux entreprenaient sur les droits particuliers, personnels, il y aurait abus et iniquité, comme lorsqu'ils sont attaqués par le pouvoir central? Je m'en crois dispensé, et qu'importe, au fait, d'où proviennent l'arbitraire et ses excès? Le travail, dans toutes ses branches, doit être libre; la propriété, sous toutes ses formes, doit être respectée. Un adjoint maître Jacques ne vaut pas mieux qu'un gouverneur de même sorte, qui ne vaut rien.

Comme tout s'enchaîne aussi bien! Chacun, habitué à penser à sa commune, dans les pays de décentralisation, ne songe qu'ensuite à l'État; vivant dans son canton, on y connaît autant ceux près de qui l'on s'éclaire que ceux que l'on conseille; mêlé chaque jour aux entreprises communales ou provinciales, on s'y accoutume aux vastes conceptions, tout en s'éloignant de la témérité, si commune à l'inexpérience. Jamais, par suite, n'y apparaissent ces ambitions que rien n'autorise et qui ne savent pas se guider, ni ces moments de fièvre où tout semble compromis, après ces temps d'atonie où tout paraît s'anéantir. Et comment chacun ne s'en féliciterait-il pas, n'y verrait-il pas les plus sûres, les meilleures garanties pour la paix publique, comme pour l'heureuse activité des esprits et la prospérité des peuples,

si ce n'est au moins les philosophes dont je parlais précédemment?

Pour moi, je ne saurais vraiment reconnaître, en compensation de tels avantages, que le remarquable exemple de constance que donnent les fonctionnaires dans les pays centralisés : je ne dis plus pour garder leurs places, mais pour vanter à tout propos et en chaque district les mérites du souverain. Écoutez-les : l'industrie se perfectionne ! le souverain l'a voulu ; les lettres produisent un chef-d'œuvre ! le souverain l'a inspiré ; la richesse augmente ! le souverain l'avait souhaité. C'est toujours la même conclusion, par suite de la même admiration. On pourrait à peu près sur la somme des traitements noter chacune des inflexions de voix usitées dans ces éloges, et en marquer les variantes habituelles. Par malheur, s'il fait beau certains jours, il pleut aussi quelquefois ; et les peuples accoutumés à cette sorte d'argumentation, ne manquent jamais de leur côté d'en faire alors usage : ils courent à la tente dont je parlais plus haut et se mettent à la détruire. Que n'a-t-on rendu un édit pour le leur interdire, puisqu'on en fait sur tout? Mais ce qui m'étonne principalement, c'est que l'éloge le plus rarement donné par ses agents au chef d'un État centralisé, soit celui de veiller avec efficacité à la sécurité publique. Est-ce parce qu'il ne se soucie point d'être loué de bien remplir son véritable devoir, entre toutes les fonctions qui lui sont dévolues, et qui semblent tellement dépasser le temps dont il dispose, ou craint-on que

CHAPITRE XVIII

LETTRE SUR LES BANQUES

En rentrant à mon hôtel, après avoir quitté le chambellan dont je parlais dans le précédent chapitre, j'ai trouvé à mon adresse la lettre suivante, datée de Paris :

Que vous êtes bien placé en Italie pour tout étudier! C'est là que chaque chose a pris son origine, sinon ses développements. Ici, où l'on étudie peu, l'on disserte depuis quelque temps sur la question des banques. Quoiqu'il n'y ait pas une personne sur mille qui en sache les premiers éléments, les mille en parlent, jusque dans les moindres détails. Elle décidera peut-être de nos prochaines élections. Ce n'est pas que personne souhaite de revenir aux banques de Gênes ou de Venise, qu'on appelait, je crois, des banques de dépôt, et qui ont été les premières établies. Mais avec la Banque de France, qui semblait, entourée de ses quarante succursales, un chef-d'œuvre accompli d'organisation financière, dont la prévoyance devait empêcher toutes les souffrances, comme les ressources féconder toutes les entreprises, nous sommes en pleine crise, et tout secours nous fait défaut. Cela donne à penser. Quelques-uns — des

économistes — prétendent que c'est là l'effet naturel du monopole de la Banque ; d'autres, et c'est presque tout le monde, veulent au contraire qu'on augmente encore les priviléges dont elle jouit. J'en sais même qui ne voient de remède que dans sa transformation en une institution purement gouvernementale. Un fonctionnaire la dirigerait ; sur l'ordre du ministre, il émettrait assez de billets pour que ses caisses n'en fussent jamais vides, et si le public s'empressait trop à se les faire rembourser, il ne serait pas difficile d'en décréter le cours forcé. C'est leur système, à l'appui duquel ils citent des exemples nombreux. Mais aucun d'eux ne me paraît rassurant. Quels décrets ont réussi en matière de finances? Autrefois, le *système* de Law a ruiné ma famille; j'ai vu les assignats, et combien, à Rome, vous aurait-il fallu de *scudi* de papier pour payer une mosaïque?

Afin de me rendre raison des divers avis que j'entends chaque jour exposer sur les banques, je suis allé trouver ...., l'un de vos amis. Il continue à s'occuper d'économie politique ; avant de décider, il s'applique toujours à connaître : qu'il est singulier ! Voici en résumé comment il a cherché à m'instruire de ce que je désirais apprendre. Il tient d'ailleurs pour la liberté de ces institutions.

« Le crédit, m'a-t-il dit en regardant fréquemment un livre qu'il avait près de lui, constitue un commerce, un travail que rien d'essentiel ne distingue des autres négoces ni des autres travaux. Un prêteur, un engagiste, un directeur de banque trafiquent en

cela ne fasse sourire? Je sais seulement qu'être voleur dans les Apennins n'est pas un mauvais métier.

Toutefois, pensais-je un jour aux Cascine, lorsqu'un gouvernement ordonne la production, dirige le crédit, préside à l'enseignement, tarife les changes, entreprend les voies de communication, inspecte les manufactures, vend des denrées, règle les cultes, la presse, l'extraction des mines, l'exploitation des bois, l'entretien des cours d'eau, vérifie l'état des marchandises, la justesse des poids et des mesures, administre les théâtres, organise la charité, subventionne les arts, sans parler des dépôts de remonte, des haras et des écoles de danse, nomme enfin un fonctionnaire sur douze ou quatorze personnes, ainsi qu'en Toscane ou ailleurs, comment pourrait-il s'opposer au socialisme? La logique autorise-t-elle donc jamais à décrier son œuvre, à réfuter les conséquences des prémisses qu'on a posées? Et qu'est-ce que le socialisme, sinon la complète intervention de l'État dans la production et la distribution des richesses, c'est-à-dire la centralisation entière par rapport aux intérêts matériels? Quand on a abandonné le principe de la liberté du travail et des franchises publiques, il est difficile de se défendre contre ceux qui n'en veulent rien reconnaître ni rien laisser. Et lorsque les classes populaires voient les autres n'aspirer à vivre que du budget, se peut-il qu'elles restent longtemps sans le vouloir faire elles aussi? Considération à laquelle il faut penser en ce moment; car il y va des plus graves

conséquences, et quelques faits récents sont peut-être de nature à jeter à ce sujet une suffisante lumière.

A la vérité, parmi les partisans de la centralisation, on admire le pouvoir! on vante l'autorité! Mais cela ne répond à aucune objection. Souvenez-vous de cette secte anglaise des Spencéens qui organisait de telle sorte la société, qu'après la solde de ses administrateurs il ne restait plus un shilling dans ses caisses. C'étaient des communistes, et combien prétendaient-ils également respecter le pouvoir! Seul, je crois, le commandeur des colonies, son fouet en main, assurait le mieux honorer.

« L'autorité, légitime et morale, a dit un philosophe [1], n'est autre chose que la justice, et la justice n'est autre chose que le respect de la liberté. » Il vaudrait certainement mieux contredire ces paroles, en en prouvant la fausseté, que répéter des louanges inutiles. D'autant qu'il serait naturel de placer à leur suite cette pensée de Bossuet : « Il n'y a point de droit contre le droit, point de contrats, de conventions, de lois humaines contre la loi naturelle. » Enfin, pour terminer par une autre citation, je montrerai que Jefferson ne connaissait pas assez la Toscane, ou s'exprimerait d'autre sorte maintenant. « Il n'y a pas de pays, écrivait-il à Madison, où la manie de trop gouverner ait pris de plus profondes racines qu'en France, et où elle cause plus de mal. »

[1] M. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, p. 394.

effet des valeurs qu'ils détiennent comme un manufacturier fait de ses produits, un commerçant de ses denrées ; tous remplissent des fonctions d'une nature absolument semblable. Dès lors, pourquoi refuser au crédit de suivre la loi générale des affaires industrielles : la concurrence, la liberté ? Et cette loi, est-elle donc jamais à la disposition des gouvernants? Leur est-il laissé de la reconnaître ou de la nier à leur caprice, loin qu'elle provienne de l'ordre naturel des choses, qu'elle ne soit qu'une conséquence de nos autres droits et de tous nos besoins? Réglementer en outre la circulation lorsqu'on respecte les franchises de la production manufacturière, agricole, commerciale, c'est évidemment l'empêcher d'en suivre les variations, les progrès ou les retards, dont elle doit cependant uniquement dépendre. C'est comme si de deux mouvements qui ne peuvent être utiles qu'en restant uniformes, on précipitait l'un et l'on retardait l'autre. En chacune de ses applications, notre activité doit être libre, ainsi que doit l'être notre pensée, ainsi que doit l'être notre conscience. Les entraves qu'elle reçoit ne cessent d'être iniques qu'où commencent les attributions de la puissance publique elle-même ; où, hors de la sphère industrielle, apparaît le gouvernement. »

C'est le point, dis-je. Le crédit, selon la commune croyance, est bien moins affaire d'industrie qu'affaire d'État, et cela me semble juste.

« On interdisait autrefois le prêt à intérêt, reprit votre ami, en considérant l'argent comme tout dif-

férent des autres marchandises. Pendant des siècles, on a torturé, emprisonné, brûlé les gens qui pensaient le contraire. On y trouvait avantage, il est vrai, la sentence de condamnation étant toujours suivie de confiscation. On reconnaît aujourd'hui qu'on s'était trompé; mais on prend encore les banques pour des institutions publiques, et leur papier pour de la monnaie. Cette erreur a remplacé la précédente. Dans quelques siècles, on la confessera de même sans doute : il faut savoir attendre, et les économistes sont très-heureux qu'on ne se donne plus raison en allumant un bûcher. »

Vous me surprenez, dis-je. Un billet de banque ne vaut-il pas une pièce d'or? Et quoique les gouvernements, comme je le reconnais, consomment plus de richesses qu'ils n'en procurent, qu'ils soient par conséquent d'assez mauvais ordonnateurs en cette matière, n'est-il pas certain qu'ils doivent seuls, et à leur convenance, émettre toute sorte de monnaies? Les billets sont des capitaux.

« Le crédit, sous quelque forme qu'il se manifeste, et quelque instrument qu'il emploie, continua votre ami, ne crée jamais de la richesse; il rend seulement plus facile d'en obtenir. Prétendre, comme vous le faites et comme tant d'autres le font, qu'il crée des monnaies, multiplie les capitaux, c'est propager la croyance la plus fausse et la plus funeste : celle sur laquelle se sont appuyés tous les papiers-monnaie. Le capital, pour commencer par là, naît du travail et de l'épargne; c'est un des principes les plus élémen-

taires de l'économie politique; il me suffira sans doute de vous le rappeler. Quant au crédit, il fait que les capitaux sont plus aisément transmissibles; il rassemble ceux qui restent oisifs entre les mains de leurs possesseurs, et les lance dans les mille canaux de la production. Grâce aux facilités qu'il procure, une même somme intervient dans une infinité de transactions dans le temps où elle ne pourrait autrement pourvoir qu'à une ou deux affaires. Tels sont ses pouvoirs, immenses assurément par leurs résultats; mais il n'en a pas d'autres. Il double, centuple l'activité, les services des différents capitaux, il en rend l'usage plus général, plus rapide, sans en créer un seul. Les institutions de crédit sont des institutions de circulation; ce ne sont pas des institutions de production; vraiment, c'est de l'évidence. »

Je commençais à l'entendre. Cependant, dis-je, puisque le billet de banque sert comme toute pièce de monnaie, — il vous faut au moins consentir à cela, — comment l'intervention du pouvoir dans la gestion des banques ne serait-elle pas légitime, ainsi que dans la fabrication de l'or et de l'argent?

« Je viens de vous montrer, continua mon économiste, que le crédit ne saurait augmenter le nombre des capitaux; voyons maintenant ce que sont les agents de circulation qu'il procure et ce qui les distingue des monnaies, qui sont elles-mêmes, dans une certaine mesure, des capitaux. De toutes les institutions engendrées par le crédit, les banques sont les plus remarquables; elles mettent en jeu tous ses

pouvoirs. Mais dans les dépôts qu'elles recueillent, dans les prêts qu'elles accordent, dans les escomptes qu'elles accomplissent, dans les billets qu'elles émettent, et elles ne font pas d'autres opérations, ne se rencontre — remarquez-le de nouveau; car tout en dépend — aucun acte de production. Elles créent des billets! dites-vous, et les billets valent des écus. Mais comme le billet à ordre ou la lettre de change, le billet de banque n'est qu'une promesse, qu'une obligation, qu'un engagement; ce n'est pas une monnaie; il n'a rien d'un écu. Au lieu d'être souscrit par un particulier, il l'est par une association; au lieu d'être à terme et au profit d'une personne déterminée, il est à vue et au porteur; voilà ses différences, ses seules différences avec la lettre de change et le billet à ordre; elles ne pourraient certainement affecter sa nature. Du reste, le billet à ordre et la lettre de change ne sont-ils pas souvent émis aussi par une puissante compagnie, et un jour ne vient-il pas où ils sont à échéance et se doivent rembourser à toute personne qui les détient?

« Voyez encore! Lorsqu'un effet commercial ordinaire va d'une main à l'autre, que se passe-t-il? Le premier s'acquitte envers le second, comme celui-ci envers le troisième, mais une dette subsiste toujours: celle du souscripteur de l'effet. Il n'y a pas extinction de dette; il n'y a que remplacement d'une dette par une autre, ou, pour prendre le terme juridique, novation de créance. Or, lorsque l'objet du transfert est un billet de banque, la similitude en cela est

encore absolue. Il porte aussi lui un engagement, une signature : l'engagement, la signature de la banque ; et chaque fois qu'il se transmet, cet engagement remplace, *nove*, celui qu'il éteint. Toute dette ne cesse qu'après que la banque a remboursé son billet avec de l'argent, de la monnaie véritable, ainsi que pour la lettre de change après que le souscripteur l'a de même remboursée.

« J'avais donc raison de vous dire que le billet de banque n'a rien de la monnaie. Il n'en remplit aucune des conditions dans la circulation. La monnaie a une valeur intrinsèque, en raison de laquelle elle est uniquement reçue dans les échanges. Ce n'est pas une obligation, une promesse ; c'est une marchandise, qui ne circule que pour ce qu'elle vaut au cours du marché, quelque empreinte qu'elle porte. Aussi, lorsqu'elle passe de la bourse du débiteur dans celle du créancier, la dette existant entre eux est-elle détruite sans qu'aucune autre y succède. Quand on assure, comme il est d'usage, qu'une banque bat monnaie, on ne fait qu'une très-inexacte métaphore ; mais une phrase reçue est pour tous si commode ! Ce qui est vrai seulement, c'est qu'en multipliant les services des capitaux, les institutions de crédit, les banques surtout, tendent à en diminuer la quantité nécessaire. Pourquoi deux machines lorsqu'une suffit ? Mais la maison de M. de Rothschild a sous ce rapport, toute proportion gardée, les mêmes effets que la Banque de France. »

En vérité, si l'économie politique est ennuyeuse,

selon l'orateur que vous savez, du moins me paraît-elle quelquefois utile. Cet orateur, du reste, n'aura jamais à craindre de répandre l'ennui d'aucune science, quoiqu'il parle de tout. Mais, dis-je à ...., après l'avoir remercié de ses précédentes observations, je conviens à présent que les banques ne créent pas de capitaux, que leurs billets ne sont pas des écus; cela me paraît assuré. Seulement, reconnaissez de votre côté quelle anarchie résulterait de l'indépendance de leurs actes! Voyez d'ici les désastres qu'entraînerait la libre émission de leurs billets! Ce n'est pas tout que la théorie.

« Avez-vous lu quelques-unes des discussions auxquelles donnèrent lieu, à la fin du siècle dernier, les corporations industrielles? me répondit ..... Ce qu'on dit aujourd'hui contre la liberté des institutions de crédit se disait alors contre celle des fabriques ou des comptoirs; il n'y a rien de changé. Que l'imagination semble inutile dans certains systèmes! Mais j'ai encore une remarque à vous présenter par rapport au billet de banque; car les règlements sur lesquels vous cherchez maintenant à vous édifier, proviennent tous de la fausse idée qu'on s'en est faite. Je dois ajouter à ce que je vous en ai déjà dit, que ce billet ne pénètre jamais dans la circulation qu'en s'échangeant contre d'autres effets, au moyen presque toujours de l'escompte. Comme les porteurs de ces divers papiers ne les feraient pas aisément accepter du public, ils les apportent effectivement à la Banque, qui, par ses relations, sa position dans les affaires,

connaît la solvabilité de leurs souscripteurs, et qui leur livre en échange ses propres billets, que personne ne refuse, sa fortune étant pour tous suffisamment établie. Je prends l'hypothèse la plus générale.

« Maintenant que sont les devoirs et quel est l'intérêt des banques? Leurs billets sont de minces chiffons de papier, dont l'impression coûte aussi peu que la matière, et pourtant elles se les font payer lorsqu'elles les échangent contre des effets de commerce. Leur intérêt, c'est donc d'en émettre beaucoup, en étendant sans cesse leurs escomptes. Leur devoir, au contraire, c'est de n'en livrer qu'en de telles quantités qu'elles les puissent toujours rembourser, sans retard ni gêne. C'est déjà montrer qu'un gouvernement ne saurait utilement, d'une façon ou de l'autre, directement ou indirectement, diriger cette émission. Comment, en effet, connaîtrait-il huit jours à l'avance les besoins du marché ou les craintes du public? Et c'est réellement une singulière pensée que de se confier aux gouvernements en matière de finances : quelle histoire que celle des impôts et du crédit public! Ce n'est pas sous ce rapport qu'aucun État mériterait l'éloge de Pline : *Nunquam satis laudatus.* Cependant les règlements des banques n'ont pour prétexte que de sagement ordonner cette émission. S'ils ont parfois quelque autre but caché, comme de mettre leurs caisses à la disposition des gouvernants, on s'en tait prudemment.

« C'est là la première partie des règlements imposés aux banques; la seconde, c'est qu'en retour des

obstacles qu'on leur oppose et des obligations qu'*on leur fait comprendre*, on leur attribue des priviléges considérables. Car en dehors du droit commun, il n'y a que mutuelles concessions : une contrainte appelle toujours une faveur. En France, on va jusqu'à concéder à une seule banque un absolu monopole, et partout on assiste les banques réglementées aux moments difficiles, par des mesures arbitraires. C'est, il vous est facile de vous en convaincre, ce que tous les gouvernements d'Europe ont fait lorsqu'ils sont intervenus dans l'administration des banques; vous n'y nommeriez pas une exception. Or, savez-vous ce que pense du résultat de ces priviléges le directeur de l'une des banques les plus considérables d'Angleterre, aussi bien que l'économiste de ce pays le plus éclairé sur ces institutions[1]? Des banques, observe-t-il, qui se fient à leurs priviléges, qui n'ont point à compter avec des rivales, non plus qu'avec l'opinion, multiplient sans réserve leurs billets, jusqu'à l'extrême limite qu'elles peuvent au moins atteindre. Elles excitent aux entreprises, stimulent la spéculation dans les temps de prospérité, et, dès qu'à de tels excès succède la gêne, ou qu'une circonstance politique ou industrielle jette l'effroi, le trouble dans l'État, elles décrètent sans merci des rigueurs excessives, surélèvent leur taux d'intérêt, cessent leurs escomptes. Après avoir préparé la crise, elles en font un épouvantable désastre. Quand il fallait mo-

[1] M. Gilbart.

dérer l'élan des affaires, elles ont tout fait pour l'accroître ; lorsque des secours sont devenus indispensables, elles les refusent. « Il y a dans ce cas, dit M. Gilbart, une alternative constante de prix élevés et de prix minimes, de prix minimes et de prix élevés, de spéculation et de détresse, de détresse et de spéculation. »

Là-dessus, votre ami m'a cité d'innombrables exemples. Il n'est pas une crise commerciale et financière ressentie en France ou en Angleterre, depuis quarante années, qui ne lui ait fourni des preuves de la mauvaise gestion des banques privilégiées de ces deux pays. Il m'a dit que des économistes avaient mis ces faits très en lumière depuis quelque temps ; comment ne s'attache-t-on pas à les mieux connaître? Mais on ne lit pas plus les livres maintenant que d'habitude, et les journaux ne nous parlent point de nos affaires : s'il s'agissait du Paraguay ou de Siam, nous en saurions sans doute quelque chose. Néanmoins, je me suis souvenu à ce moment que les banques des États-Unis sont très-nombreuses, et je les croyais toutes fort libres et ne vivant que de banqueroutes. Je les citai donc à votre ami comme la condamnation de ses doctrines. « Mais de quelles banques américaines voulez-vous parler? » me dit-il. De toutes, répondis-je ; chacune d'elles ressemble aux autres. « Vous êtes bien peu au courant de ces matières, reprit-il. Apprenez qu'il se rencontre trois sortes de banques aux États-Unis : des banques libres, du moins presque libres, des banques réglementées,

et des banques réglementées et privilégiées; car aux États-Unis certains règlements assez incomplets, il est vrai, n'ont pas entraîné de priviléges. Or les faillites dont vous parlez ne sont le fait que de ces deux dernières classes de banques, quoique surtout des banques réglementées et privilégiées. Les premières, les libres, dont le siége se rencontre dans les États de la Nouvelle-Angleterre, sont celles du monde entier, avec les banques d'Écosse, également indépendantes [1], qui de tout temps ont présenté le plus de sécurité, comme le plus d'utilité. Je vous engage à lire Carey, l'économiste américain. Vous trouverez dans son livre [2] le récit des diverses opérations des banques de son pays, l'histoire de leurs services, l'examen de leur organisation; ce vous sera tout nouveau.

« En vérité, poursuivit..., comment ne pas reconnaître que dans les sphères du crédit, comme dans toutes celles du travail, la liberté est aussi bienfaisante qu'est funeste l'arbitraire, puisque, chez les deux peuples d'Écosse et des États-Unis, placés dans des conditions très-différentes, les banques libres ont eu les plus merveilleux résultats? Tandis que dans chaque État où ces institutions sont restées soumises au régime des règlements et des priviléges, elles ont engendré d'énormes périls et d'innombrables ruines.

« Je viens de vous parler de l'Écosse, dit encore..., après une courte digression sur les usages des Amé-

[1] Le bill de 1845 a détruit leur liberté pour l'avenir; mais en maintenant ce que la liberté avait produit jusque-là.

[2] Carey, *The credit system.*

ricains en matière de crédit; c'est à ses banques qu'elle doit surtout aussi le perfectionnement de ses cultures, le progrès de ses fabriques, l'extension de son négoce. Il n'est aucun besoin qu'elles n'aient assisté, nul effort qu'elles n'aient encouragé, nulle épargne qu'elles n'aient recueillie, en en servant l'intérêt, remarquez cela; car aucune banque privilégiée ne s'est encore astreinte à une telle obligation, et depuis près de deux siècles, diriez-vous à combien se montent les sommes qu'elles ont fait perdre? — depuis longtemps d'ailleurs elles n'en ont fait perdre aucune — Seulement à 25,504 livres sterling. Tout ensemble, il n'en est pas qui, durant les dernières crises, aient suspendu leurs payements, un seul de leurs services. Si elles ont alors relevé le taux de leurs escomptes, c'est uniquement après que la Banque d'Angleterre et celles qui en dépendent avaient pris une pareille mesure, et que les billets, repoussés de Londres ou de Manchester, affluaient en masse à Édimbourg ou à Glascow. Elles ont répandu sur la surface entière de l'Écosse chacun des bienfaits du crédit; elles n'ont jamais eu recours à des mesures exceptionnelles; elles ont préservé ce pays de tous les désastres, et elles le garantissent même aujourd'hui de la moindre inquiétude, grâce aux échanges incessants de leurs billets. »

Les services de ces banques sont en effet très-multipliés, s'ils sont tels que votre ami me les a expliqués. Elles sont les caisses d'épargne des ouvriers, font des prêts agricoles, avancent à toute personne

des sommes importantes sur simple caution, restreignent à l'excès la masse du numéraire nécessaire, et que sais-je? Jamais nos établissements de crédit, qui ne profitent guère qu'à leurs actionnaires, ne nous ont habitués à choses semblables. Mais ce que j'admire surtout, c'est l'attachement de la population écossaise à ses banques. Que cela vaut de preuves! Quant à la sécurité de leurs opérations, elle me paraît aussi, je l'avoue, complétement assurée par l'échange de leurs billets, répété plusieurs fois toutes les semaines, et qui chaque fois met à jour la position de chacune d'elles. C'est d'une admirable commodité et c'est une confession générale. On n'en fait pas de plus entière ni de plus sincère en carême. Je n'aurais jamais imaginé que la concurrence obligeât à se gagner autant la confiance publique[1].

Après d'autres remarques et le récit de bien d'autres faits : « Le monde est singulier, poursuivit .... L'Angleterre et la France se trouvaient mal, il y a quelques années, et pour la centième fois, de leur régime arbitraire, inique du crédit. Elles avaient sous les yeux les bienfaits produits par sa liberté en Amérique et en Écosse, et elles n'ont su, l'une et l'autre, que rendre les règlements de leurs banques plus rigides, plus absolus. Ce qui s'est passé pour la Banque d'Angleterre a surtout de l'intérêt. Vous vous

[1] Je suis forcé de renvoyer à mon livre *De la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt* pour les banques d'Écosse.—Pour l'histoire des crises financières, je renvoie surtout au livre de Coquelin, *Du Crédit et des Banques.*

rappelez peut-être le bill qu'a fait accepter Robert Peel en 1844, les discussions qui l'ont précédé et les écrits qui l'ont suivi. Chacun en était dans l'admiration; le pouvoir n'avait jamais rien proposé de comparable. Ce bill, à force de prescriptions, avait pourvu à tout; il devait notamment prévenir toute crise financière, éloignée ou imminente. Quelle prospérité allait se développer! Sur la barque du privilége, on s'élançait à l'*ultima thule!* Par malheur, dès 1847, d'épouvantables souffrances s'imposèrent en Angleterre, de même que sur le continent. Ici on en accusa la disette qui sévissait alors; mais là on fut unanime à en rendre responsable avant tout le bill de 1844. Les journaux anglais devinrent dès lors impitoyables pour cette loi; les pétitions arrivèrent en foule à la Chambre des communes afin d'en obtenir le retrait; les financiers, lord Ashburton en tête, prirent leur part de ces attaques; les centres de fabriques et de négoce de toute la Grande-Bretagne envoyèrent des délégués pour manifester au gouvernement leur détresse et leurs désirs. L'agitation, devenue universelle, il y fallut céder, et le jour même où, après un conseil de cabinet où avait été appelé Robert Peel, les effets du bill de 1844 furent suspendus, les fonds publics montèrent, à la Bourse de Londres, dans une proportion énorme, la crise a commencé à s'amoindrir. L'exemple de ce qui s'était passé en 1825, du reste, n'aurait-il pas dû servir de suffisant enseignement?

« Ce sont là des faits, il me semble. On s'en devrait souvenir quand on accuse la théorie; et ce sont éga-

lement des faits qui se passent en ce moment sous nos yeux. Pour ne rien sacrifier des règlements, des priviléges de notre Banque, on sacrifie le travail, les manufactures, le négoce [1]. Chose remarquable, on renonce en sa faveur jusqu'aux lois, à celle sur la limite de l'intérêt de l'argent, par exemple; car elle prête au-dessus du taux permis, en transformant en actes de commerce ce qui en est le plus éloigné [2]. Autrefois, les décrets ne comptaient pas pour les favoris; ils ne comptent plus aujourd'hui, paraît-il, pour la Banque de France. Et si vous saviez ce que produit chez un peuple l'abaissement de l'intérêt, les bienfaits qui en résultent, et, par contre, les désastres, les misères qu'engendre sa plus faible élévation, vous verriez avec moins d'indifférence qu'on l'a mis et qu'on le maintient à l'entière disposition d'une seule compagnie, du moins pour les escomptes. N'aboutissent-ils pas tous, en effet, parmi nous à la Banque de France, puisqu'elle a seule le droit d'émettre les billets contre lesquels ils se font, et le taux des escomptes n'est-il pas une des faces principales du taux de l'intérêt?

« Je me trompe pourtant, dit enfin votre ami. Une

[1] J'écris cela au milieu de la crise qui a terminé l'année 1856.

[2] La jurisprudence reconnaît, contre le texte de la loi, la liberté de l'intérêt dans l'escompte; mais lorsque la banque prête sur dépôt d'actions, de rentes, etc., il n'y a là évidemment qu'un prêt ordinaire; comment lui est-il donc loisible de prendre plus de 5 p. 100? Je crois les lois de *maximum* sur l'intérêt très-mauvaises; mais, puisqu'elles existent, elles doivent s'appliquer à la banque comme à tout citoyen.

autre institution peut maintenant, mais dans une sphère bien plus restreinte, ordonner également en France du taux de l'intérêt : l'institution du *Crédit foncier*, qui vient d'obtenir le droit de livrer aussi du papier de circulation : ses *obligations foncières*. Elle s'en trouve déjà bien, je le sais ; mais quels services a-t-elle, de son côté, rendus à d'autres qu'à ses actionnaires? Elle a été établie pour améliorer les conditions du prêt hypothécaire, désastreux surtout pour la petite propriété, qui dispose de plus de la moitié de notre territoire, et qui de beaucoup a le plus de besoins et de dettes ; et elle n'a pas encore assisté deux petits propriétaires. Pour les grands même, a-t-elle abaissé d'un centime les exigences des prêteurs? Du reste, le passé de l'Allemagne et de la Pologne aurait dû convaincre de ce que vaut le privilége par rapport au crédit de la terre, comme le passé de l'Écosse et de l'Amérique devrait suffire pour persuader de la meilleure constitution du crédit des manufactures et du négoce? »

Bientôt après ces dernières paroles, j'ai regagné ma demeure ; il se faisait tard, et l'on dîne mal chez les savants. Je ne tiens pas, au surplus, à vous paraître défendre toutes les opinions que je vous ai rapportées. Vous souvenez-vous de la dernière *Provinciale?* C'est la lettre d'un avocat au Parlement qui redoute l'inquisition. Il en a bien des raisons ; mais entre celles qu'il fait le plus soigneusement remarquer se trouve l'intérêt de son fils. Ce dernier vient d'être fait prieur, et, l'inquisition une fois établie, s'il ne

signe que les « cinq propositions » sont de Jansénius, le voilà sans bénéfice. L'inquisition ne marchandait pas, sentenciait vite et ne laissait point appeler de ses condamnations.

Nos tribunaux heureusement se montrent moins pressés; mon dernier procès dure encore. A l'audience d'hier, les douze conseillers de notre première Chambre, ayant siégé quatre heures, m'ont renvoyé à quinzaine. Pourquoi seulement faut-il douze conseillers pour décider, sans le voir, si mon mur est d'aplomb? Mais je reviens à Jansénius, et j'ai aussi mon prieuré : ce sont trois actions de la Banque de France.

Or, qu'on ne lui laisse plus le monopole des escomptes, qu'elle se voie dans la nécessité de moins multiplier ses émissions dans la prospérité, ou de faire quelques sacrifices durant les crises, et ces actions ne cesseront-elles pas de me rapporter 30 pour 100? Si je voulais m'en défaire, trouverais-je encore à les vendre au-dessus de 4,000 fr., quoiqu'elles ne m'en aient coûté que 1,000? Il faut bien veiller à ses intérêts. Je vais même, avec mon dernier dividende, acheter quelques actions du Crédit foncier. Un jour ou l'autre, il arrivera certainement à placer ses *obligations*, petits morceaux de papier qui rapporteront de gros profits, comme les billets de la Banque. Peut-être aussi se dispensera-t-il, de même qu'elle encore, de rien conserver de son capital, en n'offrant que son monopole pour garantie au public. Ce sera mon second prieuré.

Mais j'ai oublié une observation de votre ami touchant la Banque d'Angleterre, que je veux vous rapporter. « Robert Peel, me disait-il, s'est proposé, par le bill de 1844, de régler la circulation du papier, en l'assimilant à la circulation de la monnaie, et voici des chiffres : il se trouve en ce moment, en Angleterre, 900 millions en billets de banque, — je me sers de la locution ordinaire, — tandis qu'il en existe 3 milliards et demi environ en lettres de change. Quant aux bons sur les banquiers, aux *checques*, sortes d'effets fort commodes et qui semblent propres aux Anglais, il y en a une quantité infiniment plus considérable encore. Ce sont, vous le voyez, de bien autres usages que ceux que le président de Brosses prête aux commerçants de Gênes, *qui ne connaissaient de lettres que les lettres de change;* et comment, dès lors, se persuader par une loi sur les banques, régler l'émission du papier? En somme, les gouvernements ne peuvent savoir ce que doit être cette émission, tout guide pour cela leur manque : dès lors, les réglements qu'ils imposent aux banques, entraves assurées au cours régulier du crédit, ne sauraient, de toute évidence, procurer aucune sécurité, et jamais n'en ont procuré. » Je crois, en définitive, qu'on ne connaît pas toujours assez les faits qu'on réglemente.

CHAPITRE XIX

UN PIÉGE

La république nous a rendu un grand service; elle nous a donné le goût des voyages à l'étranger, écrivais-je autrefois de Madrid. Ce goût m'est resté, et ce qui me plaît surtout en voyage, c'est l'imprévu. C'était l'avis du cardinal de Retz que rien ne sert autant.

Parcourant au hasard, un matin, le quai de l'Arno, je ne parvins cependant qu'aux Uffizi. Combien était-ce loin de l'arrivée de Christophe Colomb sur les côtes d'Amérique, qu'il prenait encore pour les Indes à sa mort. Mais, il est vrai, je n'avais pas pour compagnon Alonzo Pinson, qui, vers le trentième degré de latitude, voyant dans l'air une bande de perroquets, voulut les suivre, sur la pensée qu'il se devait trouver des buissons du côté où ils se dirigeaient. Un sage de l'antiquité n'aurait pas mieux décidé; et sans lui Colomb, continuant à naviguer vers l'ouest, aurait inévitablement abordé au cap Hatteras ou à la Virginie, comme on l'a bien observé. C'est dire que sans Alonzo les races du Midi peupleraient aujourd'hui l'Amérique septentrionale; que le sei-

zième siècle serait resté dénué de métaux précieux, et que l'inquisition fonctionnerait à Philadelphie, à la place du Congrès des États-Unis. Nos plus profonds historiens n'assurent-ils pas de même que sans Charles Martel nous serions musulmans? Que le démon, s'il les lit, doit lui en vouloir!

Les Uffizi, c'est le piége qui m'attendait à Florence. Mais chacun disserte maintenant sur les arts, afin de s'en instruire, et je veux profiter de cet exemple. C'est toujours d'ailleurs un précieux avantage de ne s'être point occupé des sujets qu'on traite; nul obstacle n'arrête alors, aucun embarras ne se ressent. Vauvenargues, je crois, le pensait déjà, en y ayant d'autant plus de mérite qu'il ne connaissait aucune de nos publications récentes, qui le persuadent très-aisément.

Grâce même à mon ignorance, j'appartiens dans les arts à l'école de l'idéal, la seule qu'avouât Platon en écrivant le *Timée*, ou Raphaël en peignant Galatée[1]. Ce qu'il faut admirer, me semble surtout, pour ne citer que ces exemples, être la sculpture grecque de l'antiquité, la peinture romaine de la renaissance, la musique allemande de la fin du dernier siècle et du commencement du nôtre. La beauté suprême, voilà le but de l'art, à mon sens, tant il m'est étranger.

Les sculpteurs grecs, en effet, ont su réaliser la perfection des formes. On n'en pourrait douter après

[1] Voir le *Timée* et la lettre qu'écrivait Raphaël lorsqu'il peignait Galatée.

l'Apollon du Belvédère[1], la Vénus de Médicis, surtout la Vénus de Milo; et les Niobé des Uffizi, comme le Laocoon du Vatican, montrent qu'ils ont, avec le même bonheur, exprimé les pensées, les sentiments les plus intimes. Aucun marbre peut-être ne se comparera jamais au groupe du Laocoon.

C'est également par l'idéal, par la beauté céleste, que l'école romaine, dans la peinture, saisit l'imagination et l'âme, pour les ouvrir aux rêves de l'infini. Combien plaindrais-je celui qui ne s'arrêterait de longues heures dans les *Chambres* de Raphaël, devant ses *Saintes Familles*, son *Saint Jean*[2], sa *Transfiguration*, sa *Galatée*, sa *Madone de Foligno!* Cependant, si le travail, la pureté, la grâce de ses compositions, placent Raphaël au-dessus du Tasse, de Racine, de Virgile, il n'a rien de la force ni du sentiment d'Homère ou du Dante. C'est le peintre achevé de la Rome païenne du seizième siècle. Aucune de ses toiles ne rappelle même la sympathie ni les tendresses que le poëte auquel on l'a tant de fois comparé, et que je nommais à l'instant, a rendues dans les amours de Didon ou dans plusieurs de ses plus beaux vers que celui-ci semble résumer :

Sunt lacrymæ rerum, et mentem mortalia tangunt.

Mais à l'opposé de Raphaël, dans l'école romaine,

[1] Si ce n'est une statue grecque, c'en est du moins la copie.
[2] Celui des Uffizi.

se montre Michel-Ange. En lui, la grâce et la délicatesse font place à l'énergie et à la puissance, empreintes d'une grandeur infinie. Comment oublier jamais le saisissement qu'on éprouve à la vue des fresques de la *Création* et du *Jugement dernier?* En proie à cette exaltation mélancolique qu'on ressent en présence de tout ce qui est vraiment extraordinaire, je n'en pouvais, pour moi, détacher mes yeux. Depuis ma lecture de la théodicée de Platon, nulle œuvre humaine, peut-être, ne m'avait autant confondu. Et la main qui a couvert cette voûte et cette immense muraille des plus belles peintures qui se sont encore vues, a tracé les lignes du dôme de Saint-Pierre, a sculpté Moïse et les tombeaux des Médicis! Quelles merveilles et quelle gloire! Pourquoi faut-il donc que Michel-Ange, paraissant lui-même incomplet, laisse regretter dans ses cadres et ses statues ce charme indicible que répand l'heureuse expression d'un sentiment intime et exquis? La vigueur, les mâles conceptions, marques certaines des grands génies, n'ont cependant pas empêché Homère d'écrire les épisodes du pauvre oiseau dont on enlève les petits, et de Nausicaa s'éveillant aux pensées de l'amour; Dante de tracer le récit de Francesca di Rimini et les tristesses de la Pia; Shakspeare de laisser les scènes de Juliette et de Roméo et les stances adressées à sa maîtresse infidèle.

Toutefois un quatrain de Michel-Ange prouve que ce côté de l'art ne lui est pas resté complétement méconnu. Chacun a lu les vers qu'il reçut après avoir placé la statue de la *Nuit* sur la tombe de Julien de

Médicis[1], et il y répondit par ces autres vers, mille fois plus beaux et dignes de sa statue :

Gratto mi e il sonno, e piu l'esser di sasso,
Mentre che il danno e la vergogna dura;
Non veder, non sentir mé gran ventura;
Pero men mi destar; dehi parla basso[2].

Avec Michel-Ange et Raphaël il est encore d'autres grands artistes dans l'école romaine, bien qu'une distance infinie les en sépare. Les plus remarquables d'entre eux, avec Léonard de Vinci, et ceux peut-être que nous connaissons le moins, sont les Caravage, Annibal Carrache, André del Sarto, le Guide[3]. Et il faut voir surtout, au palais Rospigliosi, l'*Aurore* de ce dernier, où tant d'harmonie dans les tons s'unit à tant de grâce dans la composition, comme il faut étudier la vigueur et la force de Louis Caravage dans le *Samson*, que possède aussi ce palais, et ces mêmes qualités d'Annibal Carrache dans les fresques du palais Farnèse. Pour André del Sarto, son *Assomption* et son *Saint Jean* de Florence prouvent qu'il a presque atteint à la perfection. Mais que j'ai

[1] « La notte, che tu vedi in si dolci atti
Domire, fu da un angelo scolpita
In questo sasso; e perché dorme ha vita :
Destala se vol credi a parleratti. »

[2] Le sommeil m'est doux; il me l'est encore plus d'être de marbre, tant que dure ce temps de malheur et de honte; ne pas voir, ne pas sentir, m'est une félicité; je vous prie, parlez bas, ne m'éveillez pas.

[3] Je confonds avec l'école romaine l'école bolonaise, qui n'en est évidemment qu'une partie, qu'un dérivé.

eu raison de prévenir de mon manque de savoir avant de formuler tant de jugements !

Cependant, puisque j'ai commencé, il me faut poursuivre. Après l'école romaine, se présente donc, à mon sens, dans la peinture l'école vénitienne. Un magnifique coloris et un grand caractère se retrouvent encore effectivement dans les toiles du Titien, ce peintre qui méritait d'être servi par un empereur, selon la parole de Charles-Quint, et dans celles de Véronèse se voient une grâce infinie, une splendeur ravissante. Avec de tels artistes, on reste dans la sphère des grands talents et des justes renommées ; mais qui les comparerait aux premiers maîtres de Rome?

Aussi bien s'aperçoit-on, jusque dans leurs compositions, que Venise est de toutes les villes d'Italie celle où le catholicisme eut le moins d'influence. Car chaque sénateur n'y avait au plus, touchant la foi, que l'opinion de Polybe, et souvent ils s'y fiaient davantage à quelque autre *moyen de gouvernement*. Beaucoup d'autres même que les sénateurs y répétaient les mots : *Siamo Veneziani*, *et poi christiani*, avant que le président de Brosses racontât si plaisamment l'esprit des familles et les mœurs des couvents de cette ville. Mais parmi les peintres, Véronèse surtout, dans ses tableaux du palais des Doges, unit le christianisme et la mythologie de façon fort curieuse. Il n'est que Palma le jeune qui soit allé plus loin encore, en mettant sa maîtresse, que soutient un ange, en tête du groupe des élus dans son *Jugement dernier*[1].

[1] C'est le chef-d'œuvre de ce peintre.

A la vérité, Dante, tout orthodoxe qu'on le croie, n'a-t-il pas placé sans scrupule deux païens en paradis [1], où l'archevêque de Beaumont espérait aussi retrouver Franklin? Du reste, la maîtresse d'un peintre vénitien ne pourrait me laisser oublier celle du Titien, non plus que ses autres têtes de la *Bella dona* et de *Flora*,

> La reine, blanche comme un lis,
> Qui chantait à voix de Sereine [2],

disait Villon, et qui est la plus belle des trois. Combien, au fait, justifierait-elle mieux que celle de la Fornarina ce passage du biographe de Raphaël : *Avendo, un giorno, abusato excessivamente delle sue forze...* Voilà pourtant comment meurt un grand homme! Et afin d'abréger autant qu'il m'est possible, je ne dirai rien du Tintoret ni du Giorgion, qui suivent, dans l'école de Venise, Titien et Véronèse, malgré l'*Esclave délivré par saint Marc* [3] ou l'*Esquisse du Paradis* du premier, et les portraits de Luther, de Catherine et de Calvin [4], ou la tête du Christ du second [5]. Je veux au moins avoir le mérite du silence; mérite plus grand qu'on ne pense, lorsqu'on n'est pas en rapport avec quelqu'une de ces personnes qui sémblent profondes et sages parce qu'elles savent cacher leur incapacité.

[1] Riphée et Trajan.
[2] Syrène.
[3] A Venise.
[4] A Rome.
[5] Au mont-de-piété de Venise.

Par ses inspirations et sa manière, l'école espagnole surtout se rapproche des écoles italiennes; et je me plairais d'autant plus à la louer, si j'y étais autorisé, qu'on la juge, il me semble, trop souvent par ses défauts. Si ses cadres tourmentés et sanglants, où la nature ne se révèle qu'à l'état de convulsion et de torture, frappent presque seuls effectivement les regards en France, il s'en faut, dans plus d'un musée d'Italie et dans la plupart de ceux d'Espagne, qu'il en soit ainsi. Voyez, à Madrid, par exemple, la *Sibylle*, la *Madeleine* et le *Saint Sébastien* de Ribeira lui-même, ce peintre que nous dirions l'historiographe de l'inquisition, vous ne le reconnaîtrez plus. Vélasquez également paraît en Espagne sous un aspect qui nous est très-ignoré. Il y montre bien une de ces natures méridionales ne doutant de rien, réussissant toujours, toutes un peu à la Roland. Aussi est-ce surtout à Séville, patrie de Vélasquez et de Murillo, que la vie est un songe, comme dit Calderon. Seulement, Vélasquez s'est arrêté dans chacun des genres qu'il aborde, où conduisent l'extrême facilité et les dons naturels; et si Murillo fait penser à Raphaël, il est loin assurément de l'égaler. Pour ne parler que de ses Vierges, les types les plus parfaits qu'il ait produits, j'en ai beaucoup vu au Prado ou au Buen-Retiro, tandis qu'aucune madone de Raphaël ne se rencontrerait au Pincio ou au Forum.

Après avoir médit de l'école espagnole, on s'est encore montré plus injuste envers l'école flamande, qui trop souvent aspire sans doute à moins frapper

l'imagination et l'âme que les sens — je reste fidèle à mon amour de l'idéal ; — mais qui est incomparable en son imitation de la nature. Et l'un de ses maîtres du moins ne s'en est jamais contenté; car Van-Dick ne rappelle-t-il pas sans cesse Byron, surtout Schiller? Il est jeune, hardi, poétique comme lui, et comme lui mélancolique, rêveur. C'est le plus grand peintre de portraits; sa *Vierge aux angoisses* de Madrid, sa *Madeleine* d'Anvers, sa *Vierge* de Florence [1] atteignent au plus beau, au plus noble sentiment, et nul autre Christ attaché sur la croix n'est comparable au sien. La figure de ce Christ pourtant ressemble-t-elle à l'empreinte recueillie par sainte Véronique sur le mouchoir que conserve toujours la cathédrale de Jaën? Je n'oserais l'affirmer.

La constante recherche de l'idéal est même d'autant plus remarquable chez Van-Dick, que son maître, Rubens, est souvent tombé dans d'extrêmes trivialités de pensée et de facture. Ainsi, que valent ses *trois Grâces* de Madrid, si ce n'est comme justification de l'embarras de Pâris, et ses *Madeleines* du palais Corsini (de Florence), arrêteraient-elles d'autres regards que ceux d'un habitué des marchés flamands? Mais d'autre part considérez ses têtes d'apôtres du palais Rospigliosi (à Rome), sa *Fortune* du musée de Madrid, son *Martyre de saint Pierre* de Cologne, et par-dessus tout sa *Vierge tenant l'enfant Jésus* de l'Escurial. N'est-ce pas aussi là de la grande

[1] Au palais Pitti.

et magnifique peinture? Quel Vénitien a jamais montré un coloris plus harmonieux ou plus éclatant? Quand Murillo, Van-Dick et André del Sarto ont-ils fait une telle Vierge? Je m'étonne que Byron, qui se vantait, à la vérité, de ne pas *sentir* la peinture, ne s'en soit pas autant ému que de l'Agar du Guerchin.

Malheureusement il me serait difficile de beaucoup louer nos artistes français après ceux d'Italie et de Flandre. Nous n'avons eu jusqu'à notre temps, je crois, qu'un grand peintre, le Poussin, et qu'un grand sculpteur, le Puget. Mais aussi pourquoi Clovis n'a-t-il pas écrit, comme Napoléon à l'un de ses ministres : Je veux que les beaux-arts fleurissent dans mon empire[1]? Quels musées nous aurions! C'est que Clovis ignorait sans doute nos systèmes actuels, où tout dépend des volontés du souverain. C'était un barbare.

Au reste, l'Italie ne pourrait elle-même, quelque complaisance qu'elle apporte aux jugements qui la concernent, comparer son architecture, non plus que sa sculpture, à sa peinture. Michel-Ange est assurément le premier sculpteur moderne; Canova aurait fait un chef-d'œuvre du tombeau de Clément XIII, si au-dessous du pape d'un travail si achevé, à côté des lions d'un si grand caractère, et en face du génie de la mort d'une grâce et d'une mélancolie enchanteresses, il avait donné des traits moins lourds et moins communs à la Religion; Cellini a fondu le *Persée* des Loges de Florence; le Bernin est enfin l'auteur des

[1] Lettre de Napoléon à son ministre de l'intérieur, M. Cretet.

statues de saint Jean et de saint Jacques-Majeur à Saint-Jean-de-Latran, ainsi que du groupe d'Apollon et de Daphné, à la villa Borghèse, bien qu'il ait défiguré la *Justice* du tombeau de Paul III[1], cette belle œuvre de Guillaume de la Porte, guidé par les dessins de Michel-Ange. Mais aucun de ces noms, dont le dernier n'atteint d'ailleurs qu'au niveau d'un talent ordinaire, ne se pourrait placer, qu'ai-je besoin de le dire, au bas du *Laocoon* ou de la *Vénus de Milo*.

De même, malgré Saint-Pierre de Rome, Saint-Marc de Venise, les cathédrales de Milan et de Florence, et le Campo-Santo de Pise, l'Italie n'a pas les plus grands architectes. Une seule ruine, romaine il est vrai, fait oublier tous les monuments qu'elle possède : le Colisée.

Je n'ajouterai plus rien. Qu'on pense ce qu'il plaira de la musique italienne, dont j'admire tant le succès, ou de toute autre, je ne m'y opposerai pas. Et quant aux œuvres du Tasse, de l'Arioste, de Pétrarque, de Machiavel et du Dante, comparez-les, s'il vous convient, à celles de tous les grands écrivains. Vous vous convaincrez facilement ainsi — quelle chose n'est facile aux lecteurs? — que Dante est de la famille d'Homère, de Shakspeare et de Bossuet.

Honorate l'altissimo poeta.

[1] A Saint-Pierre.

DE FLORENCE A PADOUE

Adieu, Florence; mais, je l'espère, ce n'est pas un éternel adieu. Je me trouvais, en m'éloignant de cette ville, avec une baronne autrichienne, un jeune Anglais et la veuve d'un officier français. La Toscane est un superbe pays, nous dit la baronne, vers le sommet des Apennins. Je préfère cependant les Indes, repartit l'Anglais, qui commençait à visiter l'Europe, après avoir passé trois ans en Asie, et à qui les voyages semblaient vraiment profitables. Il portait un costume de Bombay fort original, conservait les plus curieux souvenirs, et je me reproche encore d'être revenu sitôt après notre déjeuner dans la salle de l'auberge des Apennins, tant il y paraissait heureusement occupé.

Au bas de ces montagnes, nous aperçûmes Poretta, charmante petite ville, où sont des eaux sulfureuses. Voici l'hôtel où j'ai passé la saison dernière, dit la baronne autrichienne en montrant la plus proche maison de Poretta; mais je ne pourrai l'habiter cette année.

— Votre mari s'y refuserait-il? interrompit la jeune veuve.

— Notre papier-monnaie, reprit la baronne, n'a plus qu'un cours fictif; j'ignore pourquoi nos fer-

miers payent encore leurs baux. Et si je possède quelques propriétés dans la Lombardie, où ce papier n'est pas reçu, j'en ai dû solder tout l'impôt de l'an dernier en six mois. Cela m'a forcé à contracter un très-fâcheux emprunt [1].

— Comment feront donc, demandai-je, les petits propriétaires autrichiens et les paysans lombards qui n'économiseront pas leur saison d'eaux?

— Je ne sais, me répondit la baronne.

Ces renseignements sur le papier-monnaie de l'Autriche et les taxes lombardes me firent admirer les procédés du gouvernement de Vienne, qu'on appelle parfois paternel. Les hommes d'État ne les sauraient trop étudier. Décréter qu'une feuille de papier vaut cent ou mille francs, parce qu'elle a certaine forme, de même que lever les impôts qu'il plaît dans les délais qu'il convient, c'est réellement faire acte d'autorité. On montre bien ainsi qu'on ne s'en tient pas aux notions reçues ordinairement sur la monnaie, et qu'on n'est point retenu par le respect du droit de propriété. Comme, en outre, je pensais déjà que l'impôt ne doit pourvoir qu'aux dépenses indispensables, soit en vue de la garde des frontières ou du maintien de l'ordre intérieur, soit pour l'exécution de travaux d'intérêt public dont ne pourraient se charger ni des particuliers ni des compagnies, ce me fut aussi sous ce rapport une précieuse lumière. Elle me valut de me rendre facilement compte du principe fondamental

[1] Voir un arrêté du général Guilay de 1854.

des institutions autrichiennes : le souverain prend ce qu'il veut et fait sa fantaisie, en les distinguant absolument de celles qui limitent les pouvoirs des gouvernants, et veulent que les taxes soient consenties par les citoyens.

Montesquieu indique toutefois un avantage à la méthode autrichienne, lorsqu'il dit qu'on peut lever des tributs plus forts à proportion de la liberté des sujets [1]. Mais il n'aperçoit pas que les tributs des nations libres, fussent-ils trop considérables, n'en sont pas moins toujours les plus faibles eu égard à la fortune qui les doit acquitter. La baronne viennoise me semblait convaincue de ce point important, sans même avoir eu besoin de compulser les différents budgets et toutes les statistiques, qui le confirment pleinement. Entre les diverses formes de gouvernement, il est à la fois une autre distinction importante à faire par rapport à l'impôt. Ceux qui obéissent à l'opinion publique l'emploient principalement, en effet, aux routes, aux ports, aux écoles, à l'administration de la justice ; tandis que ceux qui sont déchargés de tout contrôle, comme de toute responsabilité, le distribuent pour la plus grande partie à la cour, à l'armée, aux fonctionnaires. Et ne voit-on pas quelles conséquences opposées doivent résulter de ces différents usages? Il est fâcheux qu'on lise aussi peu les économistes ; car ils y reviennent sans cesse dans leurs enseignements sur les consommations repro-

[1] *Esprit des lois*, liv. XIII, chap. XII.

ductives, c'est-à-dire utiles, et improductives, c'est-à-dire funestes.

Mais je m'appliquais encore à accorder la théorie de l'impôt ordonné sans discussion et dépensé sans surveillance, avec le droit de propriété; choses, il me semble toujours, inconciliables, lorsque je fus, ainsi que mes compagnons, interpellé par les douaniers pontificaux. A peine nous éloignions-nous effectivement des Apennins, que ceux qui gardent de ce côté les Légations, accoururent nous tendre la main et implorer notre pitié. C'était entre tous à qui parlerait le plus, en semblant le moins fortuné; car on ne saurait imaginer combien se présentent d'occasions en Italie de faire la charité. La baronne viennoise elle-même oublia en leur faveur ses besoins d'économie. Elle avait hâte pourtant de rentrer en Autriche, puisqu'elle ne s'arrêta pas à Bologne, le foyer des sciences, lorsque Gênes et Venise étaient le centre des richesses, Rome et Florence le centre des arts. Pour moi, moins pressé heureusement de revenir en France, je ne suis parti pour Ferrare que deux jours plus tard; et là, comment aurais-je négligé d'aller encore entendre de la prison du Tasse les voix et les pas des fous? Il faut profiter de tous les avantages en voyage. Du reste, l'oppression et la captivité unies au génie et à la passion ne valent-elles pas bien des existences enviées? Je ne sais cependant si le gouverneur de Ferrare changerait, à ces conditions, le château d'Este pour le cachot de l'hôpital.

Mais dans ce cachot, ne pouvant imiter By-

ron, dont les vers s'y lisent encore, je me proposai la justification du duc Alphonse. Rien n'exerce comme de pareilles entreprises, et quelquefois elles procurent des succès remarquables. Un écrivain, par exemple, a prouvé dernièrement, à l'éloge d'autres grands personnages, combien l'intolérance était louable avant l'invention de l'imprimerie. C'était toute humanité de veiller au salut des peuples par la mort de quelques hommes, affirme-t-il ; et qui voudrait en douter? Le malheur, c'est que l'erreur met aujourd'hui moins de temps à se répandre que les sentences à se faire obéir. Mais il faut espérer qu'il n'en sera pas longtemps ainsi, puisqu'il suffit, pour l'empêcher, de découvrir une machine à châtier plus active que la presse. Torquemada et le Comité de salut public ont même déjà fourni d'heureuses indications à cet égard. Toutefois, l'écrivain, dont je parle, s'est contredit dans l'un de ses passages, en accusant Calvin d'avoir attenté à la liberté de la pensée et de la conscience, en la personne de Servet. Comment n'a-t-il pas aperçu que celui-ci n'ayant pas propagé ses croyances à Genève, Calvin, suivant son propre système, était suffisamment justifié? Cette erreur est d'autant plus fâcheuse qu'elle dépare un chef-d'œuvre de dialectique. Et pourquoi même parler de la liberté de pensée et de conscience dont il n'y avait point à s'occuper avant l'imprimerie? Il lui valait bien mieux ne pas incriminer Calvin, et louer Charles-Quint du repentir qu'il a éprouvé d'avoir négligé de faire assassiner Luther à Worms.

Je recommande également, à Ferrare, de visiter la maison de l'Arioste. Les poëtes, les romanciers, les dramaturges, qui se plaignent tant de leur vie présente, dans leur attente de l'immortalité, y trouveront surtout de nombreuses consolations, s'ils croient au moins ressembler à l'Arioste. Au surplus, l'Italie est singulière. Elle a emprisonné le Tasse, laissé pauvre l'Arioste, et tous les deux comptent aujourd'hui parmi ses gloires, ainsi que Galilée, malgré ses tortures, et Savonarole, malgré son bûcher. Ce sont ces oppositions qui me rappelaient encore, dans le voisinage du Pô, les différents arrêts prononcés sur l'*Augustinus* et tant d'autres livres, lorsque le *Véturino* que j'avais pris à Ferrare m'avertit de m'apprêter à traverser ce fleuve. La mémoire, comme l'imagination, parcourt les siècles, et les faits du passé ne sont guère moins bizarres que les rêves de l'avenir.

— Voici le bac, me dit mon conducteur; mais soyez patient, monsieur. La traversée est lente, et la douane autrichienne est de l'autre côté. Que d'heures lui faudra-t-il pour viser votre passe-port, visiter votre malle, vous interroger! Généralement, d'ailleurs, elle confisque tout.

— Tout! repris-je.

— J'entends, ajouta-t-il, les livres, les écrits, les notes, les lettres; la tête est de trop là-bas. Et pensai-je, en souvenir de la baronne viennoise, si l'on y souffre les mains, c'est apparemment pour les vider.

Cependant, deux douaniers autrichiens montèrent sur notre barque, quoique nous nous trouvassions

encore sur le sol romain. Mon *vétturino* courut aussitôt les saluer, leur offrir ses services, s'informer de leur santé. J'en étais fort surpris; mais dès qu'ils s'employèrent, après le passage du fleuve, à faire transporter mes effets à la douane : Quelles gens! me dit-il. Ah! si je n'avais ma place à garder! Heureusement elle est bonne; elle me vaut deux cents écus par an, et j'y suis dévoué. Le croiriez-vous, monsieur? ils m'ont questionné sur votre conversation. Qu'arriverait-il si je n'y savais mettre les ménagements nécessaires? Après tout, chaque fonction a ses conséquences.

— Avez-vous lu Voltaire? lui demandai-je.

— Le ciel m'en préserve! répondit-il.

— Par bonheur, repris-je, il en préserve bien d'autres, et en allant montrer mon passe-port, je répétai cette phrase de Voltaire : Si les juges sont obligés d'appliquer les lois, nulle loi n'oblige à être juge. Au reste, pourquoi ne se pas contenter en mille circonstances de vanter ses émoluments? Ce serait plus facile, et l'on serait cru. Ainsi, que je plains Maxime! Écoutez-le : On l'a prié d'être échevin; il s'est laissé faire; ne le devait-il pas aux instances de ses concitoyens? Dieu sait pourtant qu'il n'aime que la vie retirée, et chacun connaît ses regrets pour un ordre de choses que ses fonctions nouvelles l'obligent à condamner. Néanmoins de plus sérieux ennuis lui semblent réservés : on lui demande maintenant d'entrer au conseil. Mais qu'on n'espère pas le voir solliciter les électeurs qui pourront être consultés en cette

occasion ; ses répugnances y seraient invincibles. Il avait même soigneusement interdit à sa famille et à ses amis de s'engager en son nom auprès du ministre et du gouverneur, dont les choix seront décisifs. Par malheur, personne n'a tenu compte de ses recommandations, et comment ne serait-il pas lié maintenant, ou pourrait-il rompre, pour une marque d'intérêt, avec ses parents et ses plus sûrs amis? — Vraiment, pourquoi tant de peine inutile? et vous verrez qu'on oubliera de demander une seule chose à Maxime : d'être honnête homme.

Mais je n'ai rien dit de l'agitation qui se remarquait à Ferrare, lorsque j'y suis arrivé. Il ne s'y agissait, ni d'une discussion à l'assemblée provinciale, ni de la publication d'un journal, ni d'un discours au barreau, toutes choses inconnues dans cette ville. Ses habitants s'occupaient du tirage de la loterie, auquel je pris moi-même un véritable intérêt. Car j'avais lu dans un rapport officiel publié, peu de temps auparavant[1] sur l'administration des finances pontificales de l'année 1849, que les revenus de la loterie dépassaient, dans les États romains, ceux de la douane, et cela ne m'avait pas moins frappé que la prudence d'un ministre qui met cinq ans à déclarer qu'il est en déficit. A la vérité, l'on ne pourrait imaginer l'activité ni les ressources des régies italiennes du *loto*. Partout se voient leurs affiches, s'offrent leurs calculs, se lisent leurs promesses. Il y a deux millions cinq cent mille combinaisons pour le quaterne, par exemple, et le

[1] En 1854.

gain presque immanquable de chacun de leurs numéros, c'est la somme ou le château qu'elles mettent en enjeu. La publicité leur paraît d'autant plus profitable qu'elle leur est réservée. Tous, à la fois, sont admis dans leurs bureaux : les enfants, les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les riches, les pauvres; c'est l'égalité même. *Mundus vult decipi, ergo decipiatur*, disent les savants, et chaque loterie italienne s'accommode à cette décision.

Toutefois, on les louerait injustement à cet égard de plus d'habileté que les administrateurs des taxes indirectes des différents pays, s'il en faut du moins croire les financiers. Ils assurent, en effet, que les peuples payent ces taxes, si fâcheuses qu'elles puissent être, sans jamais s'en douter. « Si l'on manque d'aliments, disent-ils, qui pense que des impôts les renchérissent, ou d'instruments d'ouvrage, qu'on les repousse? Les contributions indirectes font parfois souffrir les angoisses de la misère, jusqu'en leurs dernières extrémités, mais n'en paraissent jamais responsables, tant elles sont bien conçues. » Je reprocherai pourtant aux financiers, lorsqu'ils traitent de l'impôt en général, ou seulement de l'impôt direct, de trop répéter que les deux conditions indispensables à remplir, pour qu'une contribution soit équitable, c'est de l'asseoir sur la fortune acquise, les capitaux, et d'en proportionner les prélèvements aux revenus qui s'en retirent. Ils ne remarquent pas assez l'enchaînement des sujets ; et peut-être finiront-ils par persuader tout le monde, à force de s'expliquer sur ces conditions, que

les taxes indirectes n'ont pour fondement que la volonté du législateur, au lieu de la richesse publique, et ne se mesurent qu'aux besoins des contribuables, au lieu de se mesurer à leurs revénus. Ils auraient dû se montrer plus prudents, surtout depuis un discours de Mirabeau sur ces différences. Car, s'il suffit d'être adroit, en négligeant d'être juste, il ne convient jamais de convaincre de son habileté aux dépens de sa justice. D'ailleurs, quel gouvernement ne se passerait aisément de taxes indirectes, si chaque citoyen devait se faire sa condition, se sentir responsable de son sort, sans espérer une fonction inutile? Mais il n'y aurait plus alors de courtisans.

Quoi qu'il en soit des taxes, nous avons également possédé la loterie à Paris, et elle n'y réussissait pas moins qu'à Ferrare. Mais notre parlement l'a supprimée, au moment où il s'appliquait le plus à propager les caisses d'épargne et l'instruction primaire. Il ne lui a pas semblé que le rôle du pouvoir fût de distribuer des numéros, de régler des ternes, de chiffrer les quines, particulièrement sous un code civil qui repoussait les contrats aléatoires, et sous un code pénal qui punissait les jeux de hasard. Est-ce justement? Je ne le voudrais dire. D'autant que dans la loterie, doit-on bien voir un jeu, et surtout un jeu de hasard? Ce n'était pas, du moins, l'opinion de Buffon, s'il la comparait au pharaon, à propos duquel il disait : le banquier n'est qu'un fripon avéré et la ponte une dupe. Il convient, au fait, en chaque chose de tenir compte des différences.

VENISE

—

CHAPITRE XXI

LE COUVENT DE SAN SEVERO

«J'étais parti pour l'Orient, me disait autrefois un de mes amis; mais Venise, c'est presque l'Orient, je m'y suis arrêté.» Que de personnes se proposent également d'aller jusqu'à la vertu et demeurent aux convenances! Mon ami, savant antiquaire d'ailleurs, avait beaucoup étudié Saint-Marc et le palais des Doges; tandis que la plupart des autres gens se gardent de rien approfondir. Ils s'en tiennent, lorsqu'ils prétendent à l'estime publique; car ils y aspirent souvent à des remarques et à des pratiques où l'intelligence a peu de part, et dont la répétition, sinon la valeur ou la difficulté, semble les dispenser d'ap-

précier la nature de leurs différentes actions. Bonnes ou vicieuses, il leur suffit qu'elles soient acceptées, généralement admises, surtout lorsqu'elles leur sont utiles.

Il est en Chine, paraît-il, plusieurs sectes organisées sur ces données. Les rapports eux-mêmes de l'homme avec son Créateur, de la vie et de l'éternité, elles les règlent suivant certaines formules ou certaines coutumes qui demandent aussi peu d'initiative que de réflexion. Chose plus étrange encore, leur Dieu paraît astreint à suivre leurs décisions. Elles ordonnent de la procédure et du dispositif de ses sentences, en ne lui laissant que le soin de les divulguer. Si les *dévots* de La Bruyère les approuvaient, ceux de saint François de Sales et les disciples de saint Paul les prendraient en pitié. Mais ce sont des Chinois; ils ne connaissent point l'Évangile.

Quant à Venise, j'engagerai, au lieu de la décrire, à lire *Child Harold*, quoique Byron n'ait pas habité aussi longtemps qu'on le croit ordinairement le palais Mocenigo. Il est resté trois mois en effet au couvent des prêtres arméniens de l'île San-Severo, loin des souvenirs, si faciles encore à Venise, du nombre et des usages qu'y avaient naguère atteint ou conservé les courtisanes. Car qui ne sait qu'elles y ont reçu, comme à Corinthe, des faveurs très-marquées en retour des services qu'elles rendaient aux jeunes gens, en les détournant des affaires publiques? Quelques républiques, ainsi que certaines monarchies, ont su veiller à tout.

C'est au surplus le doge Mocenigo qui a donné l'île de San Severo aux moines arméniens, et ces derniers, demeurés sujets de la Turquie, font encore flotter le Croissant sur un couvent catholique, près des côtes d'Italie. Chose à noter aussi, leurs offices continuent à se dire en arménien et selon les rites des premiers chrétiens. Mais pour ne pas entreprendre l'examen des pratiques, des coutumes extérieures de la religion, je m'empresse d'ajouter que tout cloître du même ordre renferme un collége, publie un journal mensuel et imprime des ouvrages composés par ses prêtres[1]. Combien ai-je admiré ces usages! Que je me plaisais dans une imprimerie de couvent! Je m'y souvenais de celle que les disciples de saint Benoît fondèrent à Subiaco, avant les *Frères de l'ignorance*, et qui fut la première de l'Italie. Car il est des temps où l'on s'adresse de préférence à l'intelligence, où l'on se fie à l'esprit des hommes, comme il en est où l'on invoque surtout l'autorité, où l'on ne s'appuie que sur la force. Souvent même ces deux tendances se manifestent à la fois et chez des personnes dont on croirait les intérêts semblables, suivant qu'elles dominent ou sont dominées. Les protestants, par exemple, sont libéraux en France, tyranniques en Suède, et nulle autre secte peut-être ne leur est opposée en cela. Quels adversaires plus ardents rencontrent encore certains catholiques d'Italie que leurs coreligionnaires du canton de Genève?

[1] Toutes leurs publications sont en arménien, et tous leurs élèves sont Arméniens.

Lorsque je visitais l'imprimerie de San Severo, on y *composait* le journal du mois, une géographie générale, un traité de philosophie et une traduction de l'*Uncle's Tom cabin*, déjà mis pourtant à l'*index*. Est-ce donc que les Arméniens auraient des maximes semblables aux gallicans touchant les décrets romains, et les suivraient-ils? Je ne puis le dire. Ce que je me rappelle seulement, c'est la satisfaction du moine qui m'accompagnait à San Severo, en m'ouvrant la salle où Byron a pris des leçons d'arménien et de grec moderne. Et j'ajoute que ce n'est pas des religieux de ce couvent que Montesquieu disait : Ils ne cessèrent de faire du bruit, partout, et d'agiter le monde qu'ils avaient quitté [1], comme ce n'est pas pour s'y être retiré que Charles-Quint se vit accuser, à Rome, d'avoir perdu l'esprit [2]. En le quittant, je ne pus m'empêcher de répéter ces paroles qu'un ancien rapportait à la science :

Edita doctrina sapientium templa serena.

Mais que de réflexions et de souvenirs se pressaient alors dans mon esprit touchant le rôle des ordres religieux du catholicisme! Quelle persistance de volonté, quelle force d'organisation effectivement se révèlent en eux! Leur voie est tracée, leur but est immuable, et, au sein d'une société qui les pourvoit et les protége, ils n'ont qu'une fonction à remplir,

[1] *Grandeur et décadence des Romains*, ch. XXII.
[2] Voir le *Mémoire* du cardinal de Bellay du 20 décembre 1555.

pour laquelle se doivent tous leurs efforts et s'emploie chacun de leurs membres suivant une même direction. Aussi Macaulay a-t-il pu dire que l'ordre des Franciscains avait eu plus d'influence sur les peuples catholiques que le collége des cardinaux.

C'est, d'ailleurs, le soir que je suis revenu de San Severo, et je ne me souviens pas d'une heure pareille à celle où, sous un ciel pur comme la brise du printemps et resplendissant de l'éclat des nuits italiennes,

> Tra i pleniluni sereni
> Come Trivia ride fra le nimfe eterne,

je voguais vers Venise. J'avais à gauche la Giudecca et ses navires, le Grand Canal et ses gondoles, l'église *de la Salute* et la statue de la Fortune; à droite, le quai des Esclavons et le jardin public, éclairés des lumières qui se balançaient derrière les bateaux pêcheurs; en face enfin, les colonnes du lion de Saint-Marc et de l'archange saint Michel, les mâts de Morée, de Chypre et de Candie, le palais des Doges, les dômes de la cathédrale et les flots de clarté que versait le gaz du rivage au fond de la place Saint-Marc. De longs mois souvent ne valent pas de tels instants.

Mais qui ne le sait? nulle grande sensation ne finit sans tristesse. Descendu de ma gondole, je regagnais donc Saint-Marc comme si l'on m'avait conduit à la *chebba*[1]; heureusement, les rires, les éclats de voix,

[1] Ancien supplice vénitien.

le bruit des sabres de trois officiers autrichiens me tirèrent de ma rêverie. Ils venaient de rencontrer de jeunes filles qu'autrefois le sénat vénitien eût inscrites au budget, et faisaient un tumulte qu'admirait chaque passant. Cependant ils disparurent bientôt, en soutenant le bras de leurs nouvelles compagnes, par la petite porte du palais des Doges. Je fus d'abord tenté de les suivre, jusqu'au bas au moins de l'escalier des Géants : la cour du palais des Doges, remplie encore de tous les grands souvenirs de Venise, doit être si belle la nuit! Mais en voyant refermer précipitamment la porte de ce palais, j'ai compris que je serais refusé. Je ne suis pas Autrichien et je n'avais pas de fille au bras.

CHAPITRE XXII

LES PUITS

— Voyez-en une seconde, monsieur!

— Vous êtes bien gardés.

— Encore une autre! Ces pauvres soldats, on les fatiguera; je crois, Dieu me pardonne, que ceux-ci conduisent un capucin.

— Voudriez-vous le remplacer?

— Non, monsieur; mais les capucins nous prêchaient durant notre révolution. Tenez! la quatrième arrive.

C'était en effet la quatrième patrouille que mon gondolier et moi apercevions en suivant le petit canal de Santo Benedetto. Nous nous mîmes bientôt ensuite à parler de l'administration de l'Autriche; elle est intéressante, et j'en veux entretenir un instant les gens, nombreux encore, qui sembleraient plus jaloux de leur considération que de leurs franchises, si ces choses se pouvaient séparer.

Voir tel orateur occuper son pays, tel écrivain devenir ministre, les révolte. La morale est presque intéressée, à leurs yeux, à ce qu'un agriculteur ne siége pas dans une Chambre législative, et pour un manufacturier, c'est déjà trop, croient-ils, qu'il s'inquiète des affaires de sa commune. Ils ne voudraient

d'ailleurs ni municipalités, ni parlements. Sous des institutions qui permettent de contrôler les faveurs, on ne réussit qu'en s'en montrant digne, et ils craignent de ne plus voir suffisamment honorées les nobles descendances ou les puissantes protections. Ils imaginent surtout qu'une aristocratie, dont ils tiennent à sembler les défenseurs, se peut maintenir en dehors des affaires publiques, en conservant son importance sans continuer ses services. Cependant, leur grande affaire est le plus souvent de suivre la mode et d'obtenir des fonctions officielles. Leurs vêtements sont irréprochables, ils dansent toutes les figures nouvelles et s'appliquent dans les antichambres à solliciter, ou, dans les places, à plaire. Mais ce qu'ils ne pardonnent pas non plus aux institutions libres, ce sont les discours qu'elles les obligent à entendre, les écrits qu'elles les contraignent à lire. Il leur répugne de s'appliquer incessamment à l'étude de l'histoire, de l'économie politique, du droit, de la littérature, des sciences, de leur langue. Enfin, assurent-ils, la perfection de la mécanique réside dans la simplicité; que la roue du gouvernement tourne donc, sans que la nation s'en mêle.

Je n'engagerai pas ces personnes à réfléchir sur l'origine, la raison d'être des gouvernements qui, se trouvant uniquement dans la nécessité du lien social, ou plus exactement encore dans la sécurité à donner à nos divers droits, en justifient peu l'usurpation[1]. Je

[1] « Rien n'est plus faux que cette opinion que la société di-

ne leur proposerai pas davantage d'examiner ce qu'est en soi le pouvoir, simple fonction à remplir, et la liberté, dépendance naturelle de la nature humaine : choses qui, prises comme de même sorte et de même valeur, n'ont pas seulement paru inconciliables dans le temps que Tacite appelait déjà l'antiquité[1]. Cela contrarierait leurs habitudes. Que leur importe au surplus que le despotisme attente aux nécessités premières de notre destinée, dénature le principe sur lequel reposent les sociétés, ou soit chez les peuples modernes la voie préférée des socialistes? Je leur demanderai seulement de visiter Venise; ce leur sera un suffisant enseignement.

Elles n'y trouveront ni journaux à lire, ni discours à écouter; elles y verront en mouvement la roue qu'elles désirent, selon qu'elles le demandent, et n'en auront point à reprendre la légèreté. Mais elles s'y convaincront aussi des dédains du pouvoir absolu pour les conditions ou les titres qu'elles se plaisent sans cesse à glorifier. Ce n'est pas assez en effet d'y mépriser les sentiments d'un Russell ou d'un Hampden; il

minue notre liberté naturelle; loin de là, elle l'assure, elle la développe : ce qu'elle réprime, ce n'est pas la liberté, c'est son contraire, la passion... La limite de la liberté est dans la liberté même; la limite du droit est dans le devoir... La société garantit la liberté de chacun, et si un citoyen attaque celle d'un autre, on l'arrête au nom de la liberté... Le gouvernement, en principe au moins, c'est la justice armée de la force. » M. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, p. 391-394. — Comment oppose-t-on toujours la liberté et l'autorité, en en faisant deux choses de même valeur? C'est la plus monstrueuse erreur.

[1] Res olim dissociabiles, principatum et libertatem.

n'y suffit même pas d'y préférer les gains du budget aux services sociaux les plus vrais, parce qu'ils sont les plus utiles. Jacques II repoussait les nobles cavaliers, anciens serviteurs de son père, à l'égal des nobles whigs qui l'avaient combattu, et Jacques II a de puissants disciples à Venise. Louis XIV a fait de l'aristocratie française, ainsi que de tous les dignitaires de l'État, la cour de Versailles ; on l'admire de cela seulement au palais de la place Saint-Marc. Aussi bien, la force des choses ne mérite-t-elle pas qu'on y regarde? Et puisque la naissance ou les hautes positions semblent aux personnes dont je parle des éléments de puissance très-considérable, comment se persuadent-elles que l'absolutisme consente jamais à les respecter? On n'est pas despote pour obéir ou s'abaisser. Demandez à maître Alexandre, le conseiller de Jean-Sans-Terre, qui ne cessait de répéter qu'un véritable prince est établi pour mettre des entraves aux pieds des puissants et des fers aux mains des grands. Sur quelles têtes aussi Ximénès prétendait-il essuyer ses sandales? Et après le coup de verge de Tarquin sur les pavots les plus élevés, ne sait-on pas les flatteries de Néron envers la *plebs* avilie? Je m'étonne toujours qu'on oublie autant, parmi nous, les *Mémoires* de Saint-Simon.

Mais la présente condition des familles patriciennes de Venise est plus éloquente encore qu'aucun récit historique ou qu'aucun autre spectacle. Je me rappellerai constamment ces paroles du descendant de l'une d'elles : Je souhaite que toutes les pages de

notre livre d'or se perdent ou s'effacent; alors seulement nous n'aurons plus à craindre la jacquerie de la Gallicie d'il y a quatre ans à peine[1].

C'était, il est vrai, un Vénitien, et l'administration qui régit Venise est nommée à Vienne. Mais il se trouve également dans la première de ces villes des familles autrichiennes dont les titres, les marques distinctives sont nombreuses; et quelle grandeur, quelle réelle autorité, quelle véritable dignité leur reste? Il n'est même, je crois, aucune occasion où elles ne se voient rappeler la perte de leur importance. Leur livrée est brillante; mais elles-mêmes ne s'y trompent pas, c'est une livrée. Pour ne plus redire à quelle époque, ni de quelle façon l'aristocratie française est devenue une noblesse de cour, qu'a été le patriciat romain durant tout l'empire? Et qu'ai-je besoin de remarquer qu'il n'est de nos jours qu'une grande, qu'une vraie aristocratie, et d'indiquer sous quelles institutions elle s'est formée? Ne siérait-il pas au moins de renoncer aux systèmes que tous les faits démentent?

Sous les gouvernements tels que celui d'Autriche, un noble ou un fonctionnaire peut, il est vrai, ne plus compter avec la masse des gens qui l'entourent, à l'inverse de ce qui se rencontre forcément sous un régime de discussion, d'élections, de communes en-

[1] J'engage beaucoup à lire les pamphlets publiés à Milan pendant le séjour que vient d'y faire l'empereur. Ils étaient dirigés contre l'aristocratie lombarde, et rappelaient le plus misérable style de la démagogie.

treprises. Mais je doute que personne encore ait lieu de s'en applaudir. Je citerai, à ce propos, un fait remarquable, quoique assez ignoré, qui se trouve mentionné dans le *Voyage* d'Arthur Young en France, de la fin de notre ancienne monarchie. Arthur Young y rapporte que, se trouvant un jour chez un seigneur de nos provinces du Nord, il lui demanda de le mettre en rapport avec les fermiers et les tenanciers de ses environs. Il voyageait pour s'instruire, et quelques personnes ignorent peut-être que l'Angleterre lui doit l'assolement quadriennal, qui a été l'origine de sa prospérité agricole. Ces cultivateurs furent mandés, pénétrèrent dans le château de leur maître, le chapeau à la main, et tandis que Young les interrogeait dans la pièce qui précédait le salon, pas un siége ne leur fut offert. Arthur Young en demeura fort étonné, et il remarque que s'il avait manifesté un pareil désir chez un lord anglais, celui-ci se serait empressé d'inviter à sa table les gens de ses domaines, et que c'est pendant un repas de famille qu'il aurait dû leur adresser ses questions. Cela nous pourrait encore donner à penser aujourd'hui, à nous autres Français, en nous rappelant les faits qui se sont passés dans les deux pays depuis les dernières années du dix-huitième siècle, et nous convaincre que la simplicité, la mutuelle estime sont toujours plus habiles que la vanité.

Il faut surtout prendre garde auprès des populations, en effet, de faire montre de ses faveurs en dissimulant, lorsqu'on le peut faire, son utilité; de s'éloi-

gner d'elles au lieu de s'en rapprocher; de séparer ses intérêts des leurs, loin de les confondre. J'en veux encore fournir une preuve tirée de notre passé. Ce sera comme la conclusion du récit d'Arthur Young. Il n'est, on le sait, qu'une partie de la France où la noblesse française ait été respectée au moment de la révolution : les provinces de l'Ouest. Et c'est là seulement aussi qu'elle était restée unie aux masses populaires, qu'elle avait préféré le séjour de ses terres aux plaisirs de la cour, qu'elle avait rarement sollicité des distinctions, des *honneurs*, ou reçu des emplois. A peine y voyait-on quelques broderies sur quelques uniformes. Le refus de Robert Peel d'accepter toute décoration et tout nouveau titre y aurait été applaudi déjà, s'il y avait pu être prévu; tant on s'y persuadait avec raison que les mœurs de l'aristocratie ne sont pas celles des courtisans.

Mais il se passe en ce moment une chose inattendue, touchant les dignitaires de l'empire d'Autriche. Le gouvernement vient de s'y convaincre qu'il est fort endetté, et que l'impôt ne produit beaucoup que dans les pays riches. Cette découverte est plus considérable qu'on ne pense; car longtemps on a cru qu'il était bon de maintenir les peuples dans la pauvreté[1], et l'on apportait souvent un zèle extrême à

[1] J'ai rapporté précédemment l'avis sur ce point de Richelieu; voici ce qu'un intendant de la Franche-Comté écrivait, en 1750, à son successeur : « La politique n'est pas mauvaise d'entretenir le peuple dans cet état de pauvreté, pour le mettre dans la nécessité de servir et d'avoir besoin de nous. »

procurer ce bienfait. Seulement, se rendra-t-on compte prochainement à Vienne de la sécurité et de l'activité qui doivent en partie provenir des institutions, et qui sont nécessaires pour que la production prenne de larges développements? Il m'est difficile de le croire; toutefois, on y aime maintenant le négoce, les mines, les fabriques, les défrichements, tout en continuant à y désirer une cour brillante et dépendante. C'est pourquoi l'on y a organisé de nombreuses entreprises, concédées pour la plupart aux personnes portant d'anciens noms ou pourvues des charges les plus enviées. Le régime des corporations, on le voit, n'y a pas complétement disparu devant celui de la libre concurrence, malgré un récent édit. Il semble qu'on y veuille toujours que les principaux ateliers présentent l'aspect de régiments dont on nomme les officiers. Du reste, il s'en faut que cela reçoive un blâme unanime. L'empressement à obtenir ces nouvelles faveurs est aussi grand que celui qu'on montrait autrefois pour gagner les autres; et si les gens qui les obtiennent ne sont pas toujours suffisamment préparés à la vie industrielle, ils commencent déjà du moins à se former aux usages de la Bourse. Par suite l'agiotage prospère-t-il à Vienne; peut-être les fils de famille ne s'y croiront-ils plus obligés bientôt à faire de méprisables mariages. Mais tout cependant n'est pas profitable hors du droit commun. Les priviléges industriels blessent plus même que tous les autres, parce qu'ils nuisent plus que tous les autres. Non-seulement les consommateurs, c'est-à-dire le public, en souffrent et s'en plai-

gnent effectivement, mais chacun des producteurs qui en reste dénué, en souffre également et s'en plaint de même. On ne tardera pas, je crois, à s'en convaincre en Autriche.

Ce n'est pas, assurément, que j'engage personne à demeurer inoccupé ; mais le travail louable, c'est le travail utile, offert à tous et soumis à toutes les lois du marché. Sur les flots de la concurrence, élancez-vous donc, si vous vous sentez du courage et du savoir, et les populations vous honoreront ; mais si vous tenez à votre considération, à votre dignité, restez cent fois plutôt oisifs que de vous mêler à des entreprises de privilége et quelquefois de spoliation. Fussent-elles obtenues sans rien de blâmable d'ailleurs, qui le croira? Ce n'est pas de la concurrence, sous un régime de publicité surtout, qu'on a dit : seule elle peut fournir le secret et l'ombre qui mettent la cupidité à l'aise et promettent de faire des profits déshonnêtes en bravant le déshonneur[1]. Et qu'est-ce après tout que de fabriquer ou de commercer de telle sorte qu'on impose à ses concitoyens, par suite d'un monopole, les prix et les qualités qu'il plaît? Le malheur principalement, à Vienne, c'est qu'il y a peu de temps encore, les ministres y acclamaient les doctrines de Turgot et de Smith sur le libre travail, les franchises nécessaires à la production. Aussi pourquoi se sont-ils tant empressés, afin

[1] M. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 18, s'exprime ainsi en parlant du despotisme.

de combattre le socialisme, à confesser les vérités économiques? Qu'il est fâcheux d'avoir du zèle pour la justice, le droit, lorsqu'on se réserve de s'y soustraire! Les habiles agissent autrement; et quant à la noblesse autrichienne, elle continue à posséder bien des champs en friche; je l'engage à les cultiver.

Je disais précédemment que la condition des familles patriciennes de Venise procure d'utiles enseignements; mais la Lombardie offre pareillement d'intéressantes remarques à faire. On y voit, en bien des occasions aussi, justifiée cette pensée de Pascal : Ne pouvant pas faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. Ainsi, que la confiscation de nombreux domaines seigneuriaux m'y a découvert de curieuses perspectives sur le droit de propriété! Néanmoins Venise a sur la Lombardie elle-même des avantages précieux. Si les *plombs* y sont murés depuis la sortie de Silvio Pellico, par exemple, et que les *puits* n'y servent plus, on y aperçoit encore l'île de Saint-André, dont les cachots, que j'ai entendu nommer *aristocratiques*, ne sont pas seulement baignés par la mer, comme les *puits*, car elle les recouvre [1].

O mon Dieu, je te remercie d'avoir fait de telle sorte la nature humaine que l'arbitraire l'abaisse toujours! m'écriai-je en voyant cette île du haut du clocher de Saint-Marc, et j'y sentis encore se renforcer ma croyance à l'immortalité de l'âme. Cependant quelle alternative! Si le gouvernement autrichien devient

[1] On me l'a du moins assuré à Venise.

juste envers l'Italie, il la perdra; et s'il continue à la régir comme de nos jours, il se damnera. Aussi n'aurais-je osé louer le traité de Campo-Formio, à Venise, et peut-être embarrasse-t-il nos historiens eux-mêmes, si admirable que leur semble chaque fait accompli. Car, on doit le reconnaître, ils n'ont en rien à répondre des sentiments de justice ou de droit que nous avons conservés. Si le pape Paul IV avait pratiqué leur méthode, il n'aurait certainement pas pleuré au souvenir des invasions du quinzième siècle, « qui avaient désorganisé l'instrument harmonieux aux quatre cordes du Saint-Siége, de Naples, de Venise et de Milan. »

CHAPITRE XXIII

LE GRAND CANAL

Ce que c'est qu'encourager officiellement les arts! Chaque contribuable alors semble un Mécène. Il paye pour l'enseignement de la déclamation, de la musique et de la danse; il paye pour les théâtres; il paye pour les musées; il paye pour les expositions de tableaux ou de statues; il paye pour la restauration des châteaux, même particuliers, et des abbayes, même abandonnées; il paye pour les retraites des comédiens; il paye pour les corps de ballet. Heureux contribuable! Parfois il oublierait peut-être combien il importe d'entretenir, par de telles dépenses, l'élévation des sentiments et la dignité des mœurs, ainsi qu'on s'exprime toujours en les justifiant; mais les percepteurs, lorsqu'il en est comme je le suppose, se chargent de le lui rappeler chaque mois. C'est ce que l'on voit à Venise, et, dit-on, dans quelques autres États. A la vérité, des pêcheurs du Lido, en retard pour leur cote, sont souvent expropriés, et les meubles des ouvriers de la place Saint-Marc se vendent communément aux enchères, sur requête administrative. Mais pourquoi s'en plaindre? Ils n'ont

les uns et les autres qu'à solder à temps leurs impositions.

Je souhaiterais, cependant, que les financiers, qui parlent sans cesse de ces taxes, missent mieux en lumière l'excellence de celles décrétées en vue des théâtres. De ces dernières on conclurait aux autres, et ce leur serait une favorable occasion de présenter de nouveaux aperçus sur la mission des gouvernements et l'origine des impôts. Il m'est même difficile de comprendre qu'ils aient autant tardé à le faire. On continue, dans une partie de l'Europe effectivement, à médire de ce qu'on appelle les dilapidations de l'ancien régime. Les dépenses des constructions royales, l'entretien des favoris, les livrées des danseuses des siècles passés y ont toujours des adversaires nombreux, souvent bruyants, tant il se trouve partout de mauvais esprits! Chacun presque y cite encore avec éloge ces paroles de Colbert : « Il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires..... un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable. » Comment les financiers ne se sont-ils pas rendu compte des conséquences qui s'en pouvaient tirer? Ils sont en droit, sans doute, de penser que l'*élégance des manières et la noblesse des sentiments* étaient de moindre conséquence autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais ils ne sauraient imaginer que le luxe subventionné de la bourgeoisie de notre époque demeure longtemps respecté, si l'on attaque sans nulle contradiction le luxe de pareille nature de l'ancienne noblesse. Tout se tient, je l'ai déjà dit;

les choses semblables surtout. Heureusement, quoi que vaillent les écrits des financiers, M. le gouverneur de Venise a gratis sa loge au théâtre de la *Fenice*, et mademoiselle Taglioni loue aux étrangers ses nombreux palais le long du Grand Canal.

CHAPITRE XXIV

CONVERSATION

Malgré ce que j'ai dit de la concurrence dans mon treizième chapitre, je crois devoir reproduire ici la dernière partie d'une conversation que j'eus, dans une diligence, sur la route de Venise à Milan.

— ...L'Égypte surpassât-elle l'Angleterre en industrie, j'aimerais encore mieux être salarié que fellah[1].

— L'unité et la solidarité, ces deux premières lois du monde, sont pratiquées en Égypte ; je me plais à le reconnaître ; mais le peuple n'y vote pas.

— A part le vote au moins, le socialisme règne à peu près en Égypte comme il régnait naguère au Paraguay.

— Sans doute ; mais quelle différence !

— Cependant si le scrutin décidait de tout dans les sphères industrielles, la durée du travail serait peut-être aussi courte que serait prompte la consommation des produits. Car l'intérêt n'est pas moins né-

[1] Saïd-Pacha n'avait pas encore rendu le décret qui abolit, en Égypte, l'omnipotence de l'État sur la propriété et le travail.

cessaire pour combattre les tentations de l'oisiveté que pour inspirer celles de l'épargne. Et dussé-je élire mes maîtres chaque dimanche, comment me croirais-je libre pendant la semaine, ayant, six jours durant, à leur obéir en chaque chose. Les moines choisissent aussi leur général.

— Vous l'entendez mal; on consent d'obéir à celui qu'on élit. Puis, qu'espérer du choc de tous les intérêts, de toutes les pratiques, de tous les sentiments? Un régiment à l'exercice restera le meilleur modèle de l'humanité.

— La majorité d'un régiment, pour ne point parler de la minorité, ne saurait imaginer elle-même qu'elle veut obéir à ses chefs, puisqu'elle ne les choisit pas. Votre exemple est ainsi moins exact que celui que je tirais des couvents. Et si l'esclavage des noirs résultait du vote des autres races, vous paraîtrait-il juste?

— En tout nous considérons les résultats. C'est le fait des petits esprits de raisonner d'abstractions. L'esclavage procure au moins l'unité.

— Un Européen faisait cependant dans nos colonies l'ouvrage de quatre nègres, et la libre production de Manchester dépasse maintenant la production réglementée de plusieurs anciens royaumes : il n'y a pas là d'abstractions. C'est qu'avec la concurrence, dans ce choc de tous les intérêts et de toutes les pratiques, selon vos expressions, chacun suit sa direction, chaque chose s'accommode aux circonstances. L'intérêt personnel, qui sollicite alors

tous les efforts, met en jeu toutes les ressources. Tandis qu'où le défaut d'initiative et de gain s'impose, s'est toujours rencontrée et se rencontrera toujours l'oisiveté. L'homme ne semble un simple rouage dans la machine sociale qu'autant qu'il n'en comprend plus les mouvements et s'y rend étranger.

— Vous parlez en docteur. Que les stimulants de la concurrence manquent au socialisme, nous ne le nions vraiment pas, non plus que nous ne le regrettons. Mais il en possède un qui leur est bien supérieur et qui lui est propre : le dévouement. Étudiez d'abord, et puis vous déciderez.

— Quelle que soit mon ignorance, le dévouement n'a-t-il pas ses objets particuliers, comme chacune de nos autres aspirations, de nos autres sentiments? On meurt pour sa croyance, on se sacrifie pour sa patrie; mais personne, je m'assure, ne défricherait un champ, ne bâtirait un mur, ne balayerait une rue, ne s'habillerait mal ou mangerait peu par amour du prochain. Qu'on vote ou non, c'est à peu près de l'évidence.

— Je vous l'ai déjà dit, vous ignorez ce que c'est qu'un scrutin ; j'entends suivant notre méthode. Car, je vous l'accorde, notre système repose presque entièrement là-dessus; nous savons faire la part des principes, tout en ne les considérant que dans leurs effets.

— Partisan d'élections sincères et régulières dans les affaires publiques ou administratives, j'avoue qu'il m'est impossible de concevoir des questions

d'industrie, d'art, de science, de talent, d'épargne, d'alimentation, tranchées par voie de suffrage. Je ne saurais également tenir la volonté générale, de quelque sorte qu'elle se manifeste, pour le seul fondement du droit, la seule garantie de la vérité. Le juge de Rabelais ne *sentenciait* au moins que *les procès au sort des dés*, et peu de temps s'est écoulé depuis que le peuple de Lyon voulait brûler Jacquart.

— Ce que c'est que la présomption! Vous attaquez nos votes, sans vous rendre plus compte de l'éducation qui les précéderait que du dévouement qui les doit suivre. Vous n'y comprenez rien.

— Aussi bien ai-je oublié une remarque importante sur le dévouement; je vous parlerai ensuite de l'éducation. Le socialisme ne se peut passer de cette vertu si rare. Il l'exige en toute chose, à chaque instant, de chaque homme, enserré de gré ou de force dans ses liens, et tout ensemble il la rend impossible, puisqu'il en fait une obligation. Quelle logique singulière! Aristophane ne s'y méprenait pas. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit d'établir la communauté des biens dans l'*Assemblée des femmes*, « qui donc alors cultivera les champs? » demande l'une d'elles. — « Les esclaves, » répond l'autre. Et Aristophane ne faisait ainsi que rappeler ce qui avait eu déjà lieu partout où le socialisme avait existé : dans les Indes, à Sparte, en Crète, en Égypte.

— Vous parlez encore de la servitude. Vous savez pourtant que nous la repoussons, tout en en reconnaissant, il est vrai, les mérites.

— Voulez-vous donc de la liberté?

— La liberté, telle que vous l'entendez, c'est l'individualisme.

— Sans doute; mais il n'y a pas deux manières de l'entendre, et entre la liberté et la servitude il faut choisir. Or, le choix est facile à faire lorsqu'on croit à la dignité humaine, et qu'on s'est convaincu de l'accord de l'intérêt individuel avec l'intérêt général... Il est vraiment remarquable combien les amis de la liberté se fient à la noblesse de l'esprit et du cœur de l'homme, et de quelle sorte ils proclament la beauté, l'harmonie de la création. Ses adversaires, au contraire, quelque nom qu'ils portent, ne sont convaincus que de notre bassesse, et ne voient dans le monde que l'image du désordre ou de la méchanceté. En calomniant l'humanité, ils insultent encore Dieu.

— Et qui donc honore plus que nous l'humanité? Nous ne cessons de la louer, de l'admirer. Ah! qu'elle est sublime, bien qu'elle se soit trompée jusqu'à présent! Nous ne condamnons que l'individu mû par l'intérêt personnel.

— Ignoreriez-vous, pour parler des faits dont vous préférez l'examen, que l'intérêt personnel, c'est-à-dire la liberté unie à la responsabilité, — ce ne peut être autre chose, — a tout créé dans le monde matériel? Quels peuples, en effet, sont les plus riches et les plus heureux? Quels sont les plus dénués et les plus malheureux? La marque la plus distincte de l'intérêt personnel, celle que vous attaquez le plus, c'est la prospérité; or, permettez-moi de vous dire ce

qu'un éminent publiciste en écrivait récemment en l'associant très-justement aussi aux idées de liberté. « Sans la propriété individuelle, l'homme n'a pas la pleine possession de lui-même, dit-il, il n'est qu'une brute ou un esclave dans la dépendance de celui qui le nourrit. La propriété est la condition première de la liberté, et elle est tellement dans la nature de l'homme, que le pays le plus éclairé, le mieux constitué, est toujours celui qui compte le plus grand nombre de propriétaires. L'Amérique, au besoin, serait la démonstration éclatante de cette vérité [1]. » Au reste, si chaque homme, envisagé à part, était détestable, ainsi que vous le déclarez, comment l'humanité pourrait-elle être l'assemblage de toutes les perfections? N'est-ce pas la somme dont chaque homme fait un nombre? Et de même si chaque intérêt privé s'opposait à l'intérêt général, comment l'intérêt général serait-il l'ensemble des intérêts privés?

— L'humanité, l'intérêt général, vous ne me ferez jamais sortir de là.

— Je ne vous propose pas d'abandonner ces expressions, dont je reconnais l'avantage; je vous demande uniquement de les expliquer.

— Elles se comprennent d'elles-mêmes, et vous vous refusez une fois de plus à remarquer—car il vous faut tout répéter—que notre éducation détruira chez les hommes chaque principe d'individualisme.

[1] M. Édouard Laboulaye, *Histoire des États-Unis*, t. I.

— Que ne vous servez-vous encore du synonyme de ce mot que vous me disiez à l'instant? Beaucoup y gagneraient de le comprendre; car chacun sait ce que c'est que la liberté, et l'on réfléchit rarement à ce que signifie le mot individualisme. Mais je ne puis croire, pour répondre à ce que vous venez de me dire, que votre éducation change jamais notre nature, notre esprit, nos désirs, nos tendances. C'est Dieu même qui nous a faits individus avant de nous appeler à vivre en société, puisque c'est lui qui nous a doués de liberté et de responsabilité, ces deux principes de toute notre existence, ces deux origines de tous nos destins. Seulement, afin de me répéter aussi, par l'accord des intérêts, l'harmonie des choses, il n'est aucune connaissance, nulle entreprise, aucun effort individuel qui ne servent à la puissance et à l'aisance sociales.

— On n'avance pas quand on lutte.

— A moins que ce ne soit à qui courra le plus vite. N'est-ce pas des discussions qu'est toujours née la découverte de la vérité? Les libertés de la pensée, de la presse, de la tribune, du culte, toutes manifestations individuelles aussi, ont-elles servi ou nui aux progrès généraux? J'admire qu'en les sacrifiant autant que celle du travail, sous l'empire, il est vrai, de la nécessité, puisque toutes les franchises reposent sur les mêmes principes et tendent aux mêmes conséquences, vous vous soyez attiré les faveurs de la foule. Avouez que l'ignorance a de précieux effets. Avant de condamner, en outre, la lutte industrielle,

pourquoi ne réfutez-vous pas les objections de Manchester et de l'Égypte, du travail libre et servile ? Ne vous importerait-il pas surtout de convaincre que la condition des peuples s'est empirée, à mesure que la production et l'échange sont devenus plus indépendants? C'est par là qu'il vous faudrait commencer; et que cette preuve serait curieuse! « Dieu, disait Turgot, — on ne répétera jamais trop de fois ces paroles, — en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus indispensable de toutes. » Et l'histoire ajoute aujourd'hui : elle est aussi la plus bienfaisante.

— C'est ce que nous nions.

— Sur quels faits vous appuyez-vous?

— Croyez-moi, il n'est pas de démonstrations qui vaille la promesse du bien-être universel.

— J'en conviens; mais les promesses de bien-être comme de santé universelle ne se font point en particulier; il convient de les réserver pour les places publiques. D'ailleurs, le monde est si changeant, qu'il ne lui suffira peut-être plus longtemps de vos paroles, surtout s'il apprend vos échecs, déjà nombreux, en Amérique, en Algérie, en Angleterre, dans le midi de la France. Car aucun de vos essais a-t-il mieux réussi que celui de Plotin dans l'ancienne Campanie ?

— C'étaient seulement des expériences partielles.

— Elles n'en étaient que plus favorables. Nul

membre de ces petites communautés ne s'y rencontrait que de plein gré; elles s'étaient toutes formées au sein de l'espoir... Que certaines transformations sont subites! Et croiriez-vous éprouver jamais vos théories dans de meilleures conditions que parmi les premiers colons anglais de l'Amérique du Nord, par exemple? Ni le courage, ni la dignité morale, ni l'amour de leurs semblables ne manquaient assurément à ces nobles puritains transportés sur le sol de la Virginie; leur misère n'a cependant cessé qu'avec leur vie commune. Là aussi pareillement, le travail et la propriété se sont depuis individualisés à chaque progrès de la civilisation; ou plutôt, c'est en s'affranchissant sans cesse davantage qu'ils y ont, comme partout, marqué les progrès de la civilisation, qui n'est, en définitive, que la satisfaction toujours plus complète des droits et des besoins des hommes. Le socialisme est l'enfance de toutes les sociétés, la liberté leur âge viril.

— Les sociétés se prétendent aujourd'hui parvenues à cet âge; c'est leur croyance commune, et combien se tournent-elles vers le socialisme plutôt que vers la liberté!

— On le peut croire, il est vrai, partout où règne le bon plaisir politique, mais non où les peuples décident de leurs intérêts. Voyez en effet l'Angleterre, l'Amérique, le Piémont, la Suisse et quelques autres États semblables. Chaque jour n'y consacre-t-il pas de nouvelles indépendances pour la propriété, de nouveaux droits pour le travail. Ailleurs, je ne l'i-

gnore pas, les gouvernements se contentent d'acclamer ces franchises ; ils jouent à la Providence, et ne tiennent point que les hommes, auxquels ils croient apparemment ne pas se rattacher, puissent penser et se conduire eux-mêmes. Toutefois, c'est déjà un progrès que de confesser les droits qu'on viole. On ne ment jamais très-longtemps.

— Nous passons volontiers les paroles, pourvu qu'on nous donne les actes. Nous en saurons bien tirer la conclusion nécessaire.

— Mais lequel de vos systèmes choisirez-vous pour cela ?

— Personne ne croit au fouriérisme ou au saint-simonisme. Il faut au premier les temples de la Vénus *Vulgivaga*, et les petites-maisons au second ; le communisme seul est raisonnable.

— Je conviens que le socialisme aboutit forcément au communisme ; mais que de dissemblances encore dans cette dernière doctrine !

— Communauté des biens, répartition des revenus proportionnelle aux besoins, égalité des fonctions, parité des travaux, dévouement incessant, éducation semblable, vote universel, solidarité complète, nous ne réclamons que cela, et le réclamons tous.

— Je ne vous dirai rien des différences qui séparent Owen de Morus, Cabet de Babeuf, ni ne vous reprendrai sur le vote universel, quoique vous repoussiez de vos scrutins les idiots et les condamnés, peut-être même les femmes et les mineurs, qui forment les trois quarts de la population. Mais à l'envi-

sager seule, la communauté des biens ne s'unira jamais à une entière solidarité [1].

— Vous vous moquez !

— Nullement. Tant que vous respecterez la famille, par exemple, la vie particulière, les affections privées ne subsisteront-elles pas ? La propriété individuelle et l'hérédité renaîtront même bientôt. Car aucun père, aucune mère ne renonceront certainement à secourir leurs enfants, à surmonter tout obstacle pour leur épargner la misère dans le présent et dans l'avenir. C'est une indispensable nécessité qu'à la communauté des biens se joigne la communauté des personnes.

— Qu'y faire ? L'imbécillité publique...

— Vous oubliez les.....

— L'imbécillité publique tient encore au mariage et à la famille ; nous n'y pouvons rien. Que de sottises dans le monde ! Nous espérons seulement avoir promptement raison de celle-là. Le commencement est en tout le plus difficile.

— Le vote ou le fonctionnaire élu formerait ainsi

[1] Solidarité ou fraternité. — « Fraternité ! lien des âmes, étincelle divine descendue du ciel dans le cœur des hommes, a-t-on assez abusé de ton nom ? C'est en ton nom qu'on prétend étouffer toute liberté. C'est en ton nom qu'on prétend élever un despotisme nouveau, et tel que le monde n'en a jamais vu ; et l'on pourrait craindre, qu'après avoir servi de passe-port à tant d'incapacités, de marque à tant d'ambitions, de jouet à tant d'orgueilleux mépris de la dignité humaine, ce nom souillé ne finisse par perdre sa grande et noble signification. » Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XI.

les couples chaque soir, et tous nous aurions quelques petits dans le troupeau humain!

— Pitoyables sentiments! Que désirez-vous donc après un bon repas, sinon un bon feu et un bon lit?

> — O cives, cives, quærenda pecunia primum est,
> Virtus post nummos!...

Malheureusement, quand nous parlions de la production, vous ne m'avez rassuré ni sur le repas, ni sur le lit, ni sur le feu.

— Vous reproduisez sans cesse les mêmes objections.

— Que ne les réfutez-vous?

— L'État y pourvoira.

— Et qu'est-ce que l'État, dont, je le sais, vous invoquez constamment les services?

— L'ignorez-vous? C'est, dans notre système, le gouvernement de la communauté.

— Je le pensais bien. Mais l'État, considéré ainsi, n'aurait évidemment d'autres ressources que celles de la communauté même; c'est donc toujours de ces ressources qu'il se faut préoccuper. Du reste, je l'avoue, après les couples à former chaque soir, les ordres à distribuer à tous les citoyens, les plaisirs à régler, les croyances à décider, les lettres, les arts, les sciences, les costumes à ordonner, sans parler de l'administration courante ou des affaires imprévues, si l'État avait encore à diriger les divers actes d'une industrie florissante, il serait trop affairé. Il convient de ne rien pousser à l'extrême.

— Que voulez-vous dire?

— Qu'il n'est pas un essai industriel de l'État, même dans nos sociétés, où ses fonctions sont beaucoup moins nombreuses, qui n'ait échoué, et que partout ses propriétés rapportent aussi peu que les biens communaux ou de mainmorte.

— Vous me faites plaisir en rappelant cette dernière ressemblance. La mainmorte est l'un de nos exemples, de nos guides favoris. On commence enfin à le savoir, tant nous l'avons répété : nous remontons au christianisme.

— Vos origines sont plus lointaines encore ; elles se relient au paganisme. Car alors, comme vous continuez à le demander, l'État semblait tout, l'homme disparaissait dans le citoyen, l'héritage privé dans le domaine public. Vous n'avez fait qu'atteindre à l'extrême limite de ces faux principes, en ne remarquant pas assez seulement la nécessité de l'esclavage où ils règnent : vous vous souvenez d'Aristophane. N'invoquez donc plus le christianisme. C'est lui, au contraire, aidé de la philosophie, qui a intronisé dans le monde l'indépendance et la responsabilité individuelle, l'honneur de la famille, le respect de la propriété privée, la sujétion des gouvernements envers les citoyens. Aussi, plusieurs personnes ont-elles montré que plus les idées chrétiennes, ou, pour parler comme Hégel s'attaquant à Spinoza, plus les idées occidentales pénètrent dans les lois, plus la liberté — terme qui comprend tous les autres — s'affermit et se développe. La tyrannie est païenne : « Où est l'es-

prit du Seigneur, dit l'Écriture, là est la liberté. »

— Un bon repas, un bon lit, un bon feu, voilà, quant à nous, notre philosophie, notre religion et notre politique. Il faut aimer le temps perdu pour des disputes d'école.

— Je ne vous répondrai plus en latin à cela. « Pour vous, je ne suis pas en peine de votre paradis, disait la maréchale de Rochefort à Duclos : du pain, du fromage et la première venue, et vous voilà heureux. »

— Que parlez-vous de pain et de fromage !

— Ce sont effectivement des produits qui ne s'obtiennent point sans travail.

— Laissez, de grâce, une fois pour toutes, vos stimulants ordinaires du travail, purs éléments d'anarchie, de même que vos prétendus droits. Le monde s'en fatigue.

— Que la libre pensée, la libre conscience, le libre travail, la libre défense, l'honneur du foyer, le respect de la propriété, vous paraissent des éléments d'anarchie ou de folles prétentions; soit! Mais je vois de toutes parts les paysans acheter des terres, les ouvriers de fabrique prendre des livrets de caisse d'épargne; chacun réclame son droit et tient les divers progrès pour autant de contradictions individuelles aux pensées ou aux coutumes générales. Comment imaginer que le monde se lasse de ce qu'il souhaite autant ou de ce dont il est si convaincu? Il désire surtout de voir la production assurée, pour...

— Encore ! Mais puisque vous persistez à repousser nos théories sur la production : vous êtes opiniâtre, admirez au moins celles que nous proposons touchant la répartition. Nous voulons que toutes les richesses se distribuent entre les divers membres de la communauté, en raison des besoins qu'éprouve chacun d'eux. Quel incomparable génie que celui de nos maîtres !

— Cependant ont-ils décidé qui jugerait des différents besoins auxquels la richesse, *une fois obtenue*, devrait pourvoir ? Si c'est un fonctionnaire, ne serait-il pas investi du droit de vie ou de mort sur ses administrés, tout en pouvant dissiper en quelques semaines le patrimoine commun ? Si c'est, au contraire, un vote, les jours seraient bien courts pour chaque scrutin nécessaire, sans qu'il y eût, en outre, plus de garantie contre les erreurs de la majorité que contre les caprices d'un fonctionnaire. Je ne reconnais vraiment qu'un mérite à votre mode de répartition, c'est de mettre le peuple ou la minorité en une dépendance singulière du pouvoir ou de la majorité : Rien ne soumet comme la diète, disait un ancien juge. Dans les sociétés fondées sur le droit de propriété et la liberté du travail, il en est au moins bien différemment. Les profits, les récompenses, les revenus s'y proportionnent constamment à l'activité qu'on déploie et à l'économie qu'on pratique. Et c'est là la véritable justice, la véritable égalité ; ce qui me semble préférable.

— Toujours l'individualisme.

— Toujours la liberté et la responsabilité; c'est l'homme même.

— Mais voyez encore combien nous nous accordons avec les idées chrétiennes dans notre mode de répartition. Vous n'avez pas de raison de nier l'évidence. Tous les fondateurs d'ordre religieux n'ont-ils pas effectivement suivi les doctrines que nous enseignons? Nous tenons beaucoup à en convaincre.

— J'ai pris moi-même soin de vous dire, en commençant notre conversation, que vous organisiez la société à l'image d'un couvent. Plusieurs Pères de l'Église ont aussi nié le droit de propriété; c'est vrai, mais sans se prétendre infaillibles. Ils oubliaient même alors les principes d'affranchissement, de personnalité du christianisme. Mais, pour m'en tenir aux fondateurs d'ordres religieux, n'aspirant tous qu'à former des milices, il est naturel qu'ils aient voulu des soldats. Tous pareillement n'envisageant l'univers qu'ainsi que l'empire du mal, et l'homme qu'ainsi que son esclave, il est simple qu'ils aient voulu débarrasser leurs disciples de chaque lien extérieur et modifier leur propre nature. Seulement ils n'ont jamais prétendu imposer leur règle, et n'ont point négligé de soumettre ceux qui désiraient y obéir à de décisives épreuves, avant de les entendre renoncer aux pensées, aux habitudes, aux usages ordinaires, à la famille comme à la patrie, à la propriété comme à l'indépendance, à leur individualité comme à leur responsabilité. Enfin, si les ordres religieux, à l'exemple des esséniens d'autrefois ou des frères mo-

raves d'aujourd'hui [1], subsistent, n'est-ce pas parce qu'à côté d'eux se trouve la société, organisée sur des bases toutes contraires, qui travaille et les protége?

— Les ordres religieux condamnent la propriété, Rousseau aussi, et nous après eux; qu'importent les motifs? C'est la conclusion qui décide.

— Avez-vous fait vœu de pauvreté?

— Vraiment non. Nous voulons même que les jouissances ne se mesurent qu'aux désirs.

— C'est l'heureuse proportion qu'apercevait déjà Aristote, lorsqu'il disait : il ne sert de rien d'égaliser les fortunes, si vous n'égalisez les désirs.

— Je ne lis point Aristote et n'aime guère les citations.

— J'ai peut-être le défaut contraire; mais c'est vous qui avez parlé de Rousseau; cela m'autorise à vous recommander la lecture de ses lettres. Du reste, si, pour attaquer la propriété, vous vous appuyiez, ainsi qu'il le fait, sur l'exemple des sauvages, c'est que vous ne remarqueriez pas non plus que ces derniers possèdent en propre leurs flèches, leur cabane, leurs vêtements, leur gibier, c'est-à-dire tout ce à quoi ils attachent quelque prix. Ils ne laissent en commun que ce dont ils n'aperçoivent pas l'utile,

[1] Les frères moraves, si souvent cités, sont demeurés bien peu nombreux, quoiqu'ils s'adressent à tous les peuples. Ils respectent d'ailleurs la famille, et chaque *frère* peut disposer du fruit de son travail, après avoir contribué, dans certaines proportions définies par les statuts, à l'entretien d'un fonds commun. Ils n'abolissent donc pas non plus la propriété.

la profitable appropriation, comme les peuples, qui ne s'occupent encore que d'agriculture, ne prennent pas possession des cours d'eau ou des mines dont ils ne savent pas tirer parti. Vous le voyez, j'avais raison de vous dire que les principes socialistes ou communistes disparaissent à mesure qu'avance la civilisation. Et c'est Rousseau qui lui-même a nommé la propriété « le fondement de la société [1]. »

— Attendez quelques années encore, et vous verrez. Adieu ; je m'arrête ici.

Mon compagnon de diligence me quitta en effet aux portes de Milan. Bientôt ensuite j'admirai la cathédrale de cette ville ; non comme un voyageur célèbre, toutefois, en en regardant de préférence la façade, d'une dureté de lignes et d'une confusion de style excessives, mais en me plaçant en arrière du chœur, quoique de façon à en apercevoir encore l'un des côtés tout entiers. De ce lieu, quelle richesse et quelles merveilles on découvre ! Et c'est aussi, je crois, du haut du clocher de cette église que, à l'aspect des plaines lombardes, qui fuient à l'horizon, on comprend le mieux l'attrait de l'Italie pour les anciennes peuplades germaines. Pour moi, je n'y pus retenir, à cette pensée, les paroles qu'Alexis autrefois adressait au comte de Flandre, lorsqu'il partait pour la croisade : *Amor auri et argenti et pulcherrimarum feminarum voluptas.* C'était à peu près, on le voit, le bon repas, le bon feu et le bon lit du

[1] *Discours sur l'Économie politique.*

socialiste que je venais de quitter; car Alexis ne se souciait pas plus que lui du conseil que je recommande surtout à mes contemporains : Si quelqu'un vous dit qu'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'épargne, ne le croyez pas, c'est un empoisonneur[1].

[1] Maxime de Franklin.

CHAPITRE XXV

LETTRE SUR L'IMPOT

Le lendemain de mon arrivée à Milan, j'ai reçu la lettre suivante, que m'y adressait la personne dont j'en avais eu précédemment une à Florence.

Comme on ne parlait que de crédit il y a quelques mois, on ne parle en ce moment que d'impôt. Il faut bien changer de sujet, tant on épuise promptement son savoir en chacun. Celui-ci ne plaît cependant pas beaucoup. Les fortunes paraissent augmenter fort lentement, tandis que les taxes semblent ne cesser de s'accroître de façon très-marquée. Sur ce point, tout le monde est d'accord, et l'on craint d'en voir encore décréter de nouvelles. Je ne sache du moins que les personnes dont elles forment le revenu, et quel bon revenu! il ne gèle ni ne grêle; quelle que soit la détresse publique, il se paye chaque mois; je ne sache, dis-je, que ces personnes, qui découvrent, soit ici, soit ailleurs, un bienfait dans les impositions qu'on dit devoir ou pouvoir être bientôt proposées. Les contribuables partout sont enclins à s'effrayer. Cela m'a fait entreprendre de m'éclairer sur l'ensemble

des impôts, comme il y a deux mois j'avais voulu m'instruire des fonctions des banques. Je les croyais moins nombreux, surtout mieux ordonnés : jamais je n'en aurais imaginé une pareille quantité, au sein d'une telle confusion. *Je suis devenu grand* financier *en peu de temps*, *et vous en allez voir des marques.*

Dans tous les livres que j'ai lus, dans toutes les lois que j'ai consultées, dans tous les systèmes que j'ai étudiés, je n'ai trouvé qu'un principe commun sur l'impôt : il doit être assis sur la richesse acquise, et se prélever proportionnellement aux revenus. Nul auteur ne manque à le dire, aucune loi à le répéter ; et comment en effet découvrir une base équitable à donner aux contributions, si ce n'est celle-là? Qu'il s'en faut pourtant que ce principe ait toujours été respecté! J'admire encore qu'on l'ait mis autant en évidence, pour en tenir si peu compte. Je me suis convaincu de cette singularité dès l'examen de la première division des impositions en directes et indirectes.

Si les premières ne reposent pas sur la richesse acquise, accumulée, le *capital*, et ne se prélèvent pas proportionnellement au *revenu* qu'on en obtient, elles le peuvent au moins faire. Lorsqu'il en est différemment, il s'en faut prendre, non à la nature de ces impositions, mais au mauvais règlement qu'elles ont reçu des législateurs. L'impôt foncier, par exemple, n'a-t-il pas la terre pour assiette, et ne peut-il pas être assez modéré pour ne prélever qu'une partie de la valeur des récoltes? Mais de quelle façon les taxes

indirectes rempliraient-elles jamais ces deux conditions? Sur quel capital reposeraient-elles? En quelles proportions les revenus les acquitteraient-ils? Pourquoi même parler à leur occasion de capital et de revenu? Ce sont les besoins qui les soldent, et non point les profits; elles sont fondées sur la volonté du législateur, et non sur la richesse : cela ne saurait être contesté. Si certaines denrées y sont soumises, n'est-ce pas uniquement en effet parce que les législateurs ont estimé qu'elles étaient nécessaires à la vie; que les classes pauvres, qui forment le grand nombre, étaient forcées de se les procurer à l'égal des classes riches; que le père chargé d'enfants, si modestes que fussent ses ressources, en devait acheter le double et le quadruple du célibataire le plus opulent? Les produits indispensables se vendant couramment, les taxes indirectes, qui les grèvent, fournissent d'abondantes recettes au Trésor; mais le capital ni le revenu n'y sont certainement pour rien. Non-seulement même c'est en raison de leurs besoins que les consommateurs acquittent ces taxes, mais il serait encore vrai de dire, comme le faisait Turgot, que « frappant également les productions qu'elles « atteignent, dont les unes, nées dans des terrains « fertiles (ou travaillées dans des fabriques favorable- « ment placées) ont coûté peu de frais, et dont les « autres, récoltées sur un sol stérile (ou façonnées « dans des usines mieux établies), en ont coûté beau- « coup, leur charge est, touchant les producteurs « aussi, en raison inverse du revenu. »

Je ne puis vraiment comprendre comment, en partant du principe que l'impôt doit être assis sur la richesse acquise et se proportionner au revenu, on est arrivé à décréter des contributions indirectes. Notre Assemblée constituante avait donc sagement fait, à mon sens, de les abandonner, en conservant les directes. Mais elle se préoccupait peut-être trop de justifier ses décisions.

Et ce n'est pas là mon seul embarras. Les contributions indirectes fussent-elles bonnes, il me serait encore impossible de concevoir qu'elles se pussent raisonnablement, légitimement, unir aux directes. Ainsi le vin, pour prendre cet exemple, est évidemment le produit en raison duquel est fixé l'impôt foncier de la vigne; pourquoi se trouve-t-il donc, une fois dans le négoce, assujetti à des charges spéciales? Prétendrait-on que l'impôt foncier sur les vignes présente des défauts que ces charges corrigeront? Mais de quelle façon les corrigeraient-elles, puisqu'en les créant on ne fait à cette fin aucun calcul, on ne suit aucune règle? Et l'exemple que j'ai choisi est d'ailleurs heureux. A lui seul, a-t-on calculé, le vin donne lieu parmi nous au moins, l'impôt foncier compris, à dix-huit contributions différentes.

Rien n'est curieux, d'autre part, comme la diverse répartition des impôts indirects. C'est un sac qui fournit quantité de moutures, et au profit de chacun. Les gouvernements ont leurs droits réunis, leurs douanes, leurs monopoles, leurs ventes, leurs entrepôts, et que sais-je? Cette seule énumération effraye-

rait les plus sûres mémoires; Homère, je crois, n'aurait osé l'entreprendre. Aussi retirent-ils annuellement de ces impôts des sommes considérables. Pour notre trésor, il y va d'un milliard et d'une vingtaine de millions environ. Quel bon denier! Le plaisant, c'est que les financiers assurent que l'on paye ces sommes, de même que celles qui les suivent, sans s'en apercevoir. Mais mon cuisinier me disait hier encore que le sel est taxé, et il ne sait pas mieux compter qu'un autre. Dans tous les mouvements populaires aussi j'ai entendu déclamer contre les taxes de consommation, qui sont les taxes indirectes : combien Mazaniello, sous ce rapport, a-t-il eu d'imitateurs! Cependant après les gouvernements viennent les villes; elles ont leurs octrois, comme les communes rurales leurs redevances particulières. Il n'est pas jusqu'à de nombreux individus qui ne lèvent sur leurs concitoyens, grâce aux impositions indirectes, des sommes importantes. Ainsi la douane, assurant à des entrepreneurs le monopole des marchés, les y laissant arbitrer les prix, ne les place-t-elle pas dans la position que des priviléges de banque, de roulage, de négoce, chèrement achetés aussi presque toujours, garantissent à d'autres pour régler le taux de l'intérêt, les frais de transport ou les ventes?

En vérité, — les parenthèses sont permises dans le style épistolaire, — notre vanité d'égalité civile est singulière. Il se pourrait que, dans quelques années, les différents peuples eussent rétabli autant de monopoles et de priviléges qu'autrefois; car

peu de jours se passent sans que le nombre ne s'en augmente! Vous m'en fournissiez vous-même la preuve dernièrement quand vous m'écriviez : « Le gouvernement d'Autriche vient de proclamer la liberté du travail, et les boulangers, les bouchers, les notaires, les huissiers, les agents de change, les entrepreneurs de voitures, de pompes funèbres ou de théâtres n'en forment pas moins encore, en Autriche, on me l'assure, des corporations. Si je vendais, à Vienne, du pain à mes voisins, au-dessous de la taxe surtout, on me condamnerait *au nom de la loi.* »

Toutefois, pour justifier les impôts, lorsqu'on ne se préoccupe ni de leur principe ni de leur nature, s'allègue une raison qui, je vous l'avoue, m'avait toujours séduit; jusqu'au moment du moins où il me les fallait payer. « L'argent qu'on prend dans la bourse des contribuables, dit-on, leur revient inévitablement. Un ingénieur commande des travaux, un préfet donne des bals, un président des dîners, et les entrepreneurs, les ouvriers et les fournisseurs, qui forment le public, recouvrent de la sorte tous leurs déboursés. » S'il leur a fallu emprunter pour les faire, on ne s'en inquiète point d'ailleurs, non plus que de savoir si chacun d'eux reçoit exactement ce qu'il a donné d'abord. Mais je lisais l'autre jour Hamilton, et j'y ai trouvé une remarque intéressante. Le voleur, écrit-il, qui le matin dévalise un commerçant, et qui le soir lui achète des marchandises pour la somme qu'il lui a prise, le remet-il dans sa position de la veille? On ne rend pas à son coiffeur en

effet le prix de la patente qu'il a soldé, quand on lui paye son temps, sa peine et sa pommade. C'est aussi ce que J.-B. Say — vous voyez que je commence à connaître mes auteurs — démontrait jusqu'à l'évidence, avant de conclure que le Trésor n'opère aucune restitution lorsqu'il paye, à l'égal de tout acquéreur, les produits ou les services qu'on lui livre. Hamilton m'a même rappelé un passage des *Mémoires* de Saint-Simon sur Vauban, au sujet de la *Dîme royale*. « Il ruinait, dit-il, une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce; il les réduisait à chercher à vivre à leurs dépens, et non plus à ceux du public, et il sapait par les fondements ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. C'était déjà de quoi échouer. » Le fait est que Vauban fut exilé. Et cela du moins aurait dû servir de leçon à Daniel de Foe, qui, pour avoir insinué que les dépenses de cour étaient bien considérables pour les profits qui s'en retirent, fut mis en prison, puis au carcan.

Cependant, j'avais encore quelque difficulté à comprendre que les ouvriers ne fussent pas intéressés aux salaires des fonctionnaires. Rouler carrosse, donner des fêtes, construire des routes ou des monuments; tout cela fait travailler. Marchands d'étoffes, maîtres de danse, carrossiers, architectes ou terrassiers y trouvent, leur compte. Heureusement, j'ai reçu la visite de votre ami l'économiste, qui m'a fourni de si longs renseignements sur les banques, et il a résolu mes doutes. « Vous avez lu quelques livres d'économie politique, m'a-t-il dit, mais vous n'en

avez pas assez profité. Rappelez-vous la théorie qu'ils renferment sur les dépenses productives et improductives. Si les contribuables conservent quelque chose de leurs revenus, eux aussi feront travailler. Seulement, avant de penser à leurs salons ou à leur écurie, ils penseront à leurs champs, à leurs magasins, à leurs usines, comme avant de se livrer, en vue des besoins communs, à de dispendieuses et souvent à de fâcheuses entreprises, ils en feront qui ne coûteront — leur intérêt l'assure — que ce qu'elles valent et de très-bien conçues. Les ouvrages de l'État sont rarement en effet poursuivis au point de vue de la richesse sociale; et, sans rappeler l'opinion de Turgot : que les fonctionnaires sont intéressés à accroître les dépenses, non à les diminuer, n'est-il pas certain qu'ils n'ont jamais les mœurs, les connaissances industrielles? Or, les travaux que les particuliers commanderont pour améliorer leurs champs, perfectionner leurs usines, se procurer des machines utiles ou étendre des constructions profitables, formeront à leur tour, et à l'inverse des dépenses de luxe ou mal entendues, des capitaux, qui procureront de nouveaux revenus. La richesse sociale s'augmentera donc, et ces nouveaux revenus ne tarderont pas eux-mêmes à donner lieu à d'autres salaires; car la demande du travail est toujours et partout en raison du capital : c'est l'un de nos axiomes. Quelles nations aussi bien se sont enrichies : de celles qui ont payé d'énormes taxes, ou qui ont réalisé beaucoup d'économies? qui ont employé leur fortune en plaisirs, en fastueux établisse-

ments, en services publics très-multipliés, ou qui ont beaucoup défriché, beaucoup fabriqué, beaucoup commercé? Le peuple qui, de nos jours, gagne la plus rapide opulence, c'est l'Amérique du Nord, parce qu'elle s'applique sans cesse à d'utiles travaux, et qu'avec un territoire grand comme l'Europe entière, elle a un budget quatre fois moins considérable que le nôtre.

« La fortune n'est pas tout dans le monde, ajouta votre ami après un court silence; mais c'est encore le flot qui porte le plus sûrement les destinées des peuples. Les consommations improductives ne créent que la misère, et dans la misère la souffrance ne s'impose pas seule, toujours aussi l'esprit s'abaisse, les sentiments s'avilissent. Remarquez-le, en outre, le public voudra trop souvent imiter les dépenses de luxe qu'il verra faire à ses gouvernants, et dès lors se détournera du travail, qui crée la richesse, pour n'aspirer qu'au faste dans l'oisiveté. Cependant des fonctionnaires sont nécessaires, et jamais il ne s'en trouve sans traitement; de même certains travaux sont indispensables à la sécurité ou à la prospérité générale, et ne peuvent être entrepris que par l'État; un budget est donc chose obligée. Seulement, lorsqu'un fonctionnaire suffit, il n'en faut pas deux; quand il s'en présente de convenables, sans gros salaire, il est blâmable de les payer cher; toutes les fois enfin que des particuliers ou des compagnies se présentent pour des entreprises utiles, il importe de les leur abandonner. Montesquieu n'avait que trop raison

d'écrire : Ce n'est point à ce que le peuple peut donner qu'il faut mesurer les revenus publics, mais à ce qu'il doit donner[1]. Et je doute qu'on eût tort de redire maintenant aussi ses autres paroles : En Europe, les édits des princes affligent même avant qu'on les ait vus, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins et jamais des nôtres. Jean-Baptiste Say y met moins de façon encore ; il déclare simplement qu'on vole le pays qui paye des taxes inutiles. »

Les économistes feraient, je le vois, de mauvais courtisans. Ils parlent quelquefois comme Fénelon[2], jamais comme le Père Le Tellier. Mais savez-vous ce qui m'a fait la première fois désirer d'étudier l'impôt? C'est le discours de Burke sur la révolte des colonies américaines. Il y associe au principe et à l'organisation des taxes les plus nobles, les plus généreuses pensées de liberté. « La question de l'impôt, dit-il, a exercé les plumes les plus habiles et les langues les plus éloquentes; pour elle ont agi, pour elle ont souffert les plus grands cœurs. » Lui aussi tient l'aisance pour la condition de la liberté ; et vous, qui êtes en Italie, n'avez-vous pas souvent pensé au sort si différent des Romains sous la république et sous l'empire, au temps du travail et des moindres contributions, du luxe et des plus lourdes taxes? Quelle

[1] *Esprit des Lois*, liv. XIII, ch. I.

[2] On se rappelle ces paroles de Fénelon à Louis XIV : « Vous avez détruit la moitié des forces réelles au dedans de votre État pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. »

peinture surtout nous ont laissée des souffrances de la population française des dix-septième et dix-huitième siècles, nos écrivains de cette époque qui se sont occupés des questions de finance!

En somme notre budget est, pour cette année, d'environ 1,700 millions. Ajoutez à cela les prestations, les octrois, la conscription, l'inscription maritime, ces charges si lourdes également dues par nos concitoyens, et vous serez encore loin de compte. J'en ai eu la preuve la semaine dernière. Je venais d'examiner une à une les sommes de notre ministère des cultes. J'avais fait l'addition pour les églises et les temples, les prêtres et les rabbins; car notre administration des finances pratique réellement la liberté de conscience, lorsqu'on m'a averti que les marguilliers de ma paroisse s'étaient assemblés. Ils ont arrêté dans cette réunion les recettes de la fabrique : tant pour les chaises, tant pour les services, tant pour les enterrements; ils ont tout calculé. Les carillons même n'ont point été oubliés. Or, chacune de ces recettes, sauf du moins les carillons, ne correspond-elle pas à une dépense obligée pour les catholiques, bien qu'elle ne soit pas votée par nos chambres? On en découvrirait, je crois, beaucoup d'autres de cette sorte, et qu'il serait curieux d'en montrer l'ensemble! On rechercherait ensuite quels revenus les acquittent.

Quoi qu'il en soit, on s'en tenait jusqu'à présent, lorsqu'on augmentait les contributions, aux divisions reçues. Il semble aujourd'hui qu'on en invente de

nouvelles. Les financiers paraissent généralement se plaire à ce vers :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Ainsi, beaucoup de peuples payent maintenant des taxes somptuaires, et l'on s'occupe partout de l'impôt sur le revenu. Je ne sais si les gouvernements y pensent où il n'existe pas encore, mais les amis des ministres en parlent presque en chaque État, l'approuvent, y reviennent incessamment. Cela indique toujours quelque sérieux dessein; les amis des ministres n'ont point de pensées à perdre. Ils oublient seulement de rappeler l'histoire de cet impôt, qui date d'Athènes et de Rome. Avant la révolution, nous payions nous-mêmes les dixièmes et les vingtièmes, et l'Angleterre, comme l'Allemagne, souhaite beaucoup en ce moment de s'affranchir d'une taxe de cette nature à laquelle elle est soumise. Ces personnes devraient aussi nous rassurer sur les recherches, l'arbitraire, la fraude contre lesquels il faudrait alors se prémunir. Devrais-je en effet livrer tous mes papiers, mes lettres, mes livres, mes notes au contrôleur de ma commune, pour qu'il estimât mes profits? Quel dommage que l'inquisition n'ait pas eu un pareil secours! Rien n'aurait manqué à sa procédure, s'il lui avait été fourni. Chez quelques peuples surtout, il serait remarquable qu'on ne répugnât pas à de pareils procédés, ni aux conséquences qu'ils ne tarderaient pas à produire. Et si j'étais avocat ou médecin, armateur

ou maître de forges, écrivain ou artiste, quels papiers, quels comptes suffiraient? Connaissez-vous beaucoup de gens à Paris qui savent le 1er janvier les revenus qu'ils toucheront durant l'année? Autant, il me semble, vaudrait jouer les cotes de perception aux dés, pour les trois quarts des contribuables, que de les vouloir proportionner à leurs revenus, sans les baser sur leurs capitaux. Puis, tout en persistant à la blâmer, je comprendrais une pareille taxe existant seule; mais lorsque chaque portion de la fortune sociale est déjà grevée, et grevée très-diversement, comment l'imposer encore dans son ensemble? Comment distinguer les profits qui coûtent à obtenir de ceux qu'on recueille sans peine? Enfin, avec la taxe du revenu, comme avec les contributions indirectes, que devient le principe dont je vous parlais en commençant cette lettre, et que chacun proclame : que l'impôt doit reposer seulement sur la richesse acquise, capitalisée, puisqu'une pareille taxe n'attend jamais la formation du capital? A vrai dire, c'est une capitation proportionnelle à l'habileté et à l'économie de chacun. Elle punit l'activité et le mérite dès qu'ils mènent au succès; elle prime la nonchalance et le vice, dès qu'ils préparent la ruine.

Mais l'impôt du revenu me paraît, à notre époque, trop menaçant chez de nombreuses nations, pour que je ne vous transmette pas une partie de la note que votre ami a bien voulu m'écrire à ce sujet, et dont ce que je viens de vous dire n'est déjà même, je le confesse, qu'un commencement de résumé. « L'impôt du

revenu, dit-il, qu'on a souvent présenté comme la perfection fiscale, se rencontre à peu près à l'origine de toutes les sociétés, et ne se voit ensuite, sauf les plus rares exceptions, qu'aux époques d'extrême détresse. En quelles circonstances ont effectivement été créés les dixièmes et les vingtièmes en France, la *property-tax* et l'*income-tax* en Angleterre? C'est que cet impôt est tout arbitraire, et l'on y recourt seulement au sein de l'ignorance ou en présence des plus pressants besoins, parce que, en outre, il suscite toujours la fraude, et cause des plaintes générales. Des divers États, celui où il a le mieux réussi c'est l'Angleterre; cependant les économistes de ce pays, comme les enquêtes parlementaires [1] qui y ont eu lieu, ne l'ont-ils pas condamné sans retour? Les *meetings* assemblés en ces derniers temps pour en demander le retrait ne montrent-ils pas suffisamment quelle y est son impopularité?

« Sans doute, les rentes foncières, les rentes sur l'État, les arrérages des prêts hypothécaires présentent des revenus assez fixes pour qu'on en puisse faire une base d'appréciation sérieuse; mais quant aux profits du commerce ou de l'industrie manufacturière, quant aux salaires du travail, aux bénéfices des professions libérales, sur quoi se fonder? Dans le champ si mouvant des labeurs et des capitaux industriels, l'opulence d'hier ne sera-t-elle pas souvent en effet la ruine de demain? Comment à la fois distinguer les

[1] Voir leurs dépositions reproduites dans ces enquêtes.

entreprises qui s'appuient sur le crédit de celles qui n'en réclament aucun secours? Qu'il survienne une commotion politique, une crise industrielle, la perte d'un navire, un incendie, l'ouverture d'une nouvelle voie de communication, la découverte d'une ingénieuse machine, et que deviendront, dans mille circonstances, les revenus que vous aurez le plus soigneusement vérifiés? Des entrepreneurs ne verront-ils pas bientôt alors leurs succès se changer en désastres? des ouvriers occupés jusque-là ne se trouveront-ils pas forcément oisifs? Et combien les moindres changements dans la richesse publique modifient-ils promptement la rétribution des arts libéraux, sans parler des incessantes variations qui leur sont propres! L'ensemble des revenus, sous le vent de la concurrence, apparaît comme une mer dont les vagues se succèdent toujours en ne se ressemblant jamais.

« Tout à la fois, si la rente de la propriété territoriale ou les intérêts des capitaux prêtés s'obtiennent sans notable peine, les profits encore des professions libérales et des métiers industriels ne se gagnent qu'à force d'activité et d'intelligence. Ceux-là résultent d'un capital existant à toujours, tandis que ceux-ci sont avant tout les fruits du savoir, de l'application, du travail. Pour qu'il y eût quelque égalité dans les charges imposées à leurs possesseurs, il serait donc indispensable de laisser aux uns, la taxe prélevée, non-seulement la même somme qu'aux autres, mais encore un excédant assez considérable pour produire après un certain temps, par le procédé de

l'amortissement, un capital perpétuel. Mac Culloch a fourni sur ce point les calculs les plus curieux et les plus décisifs. Il montre, par exemple, qu'un revenu viager de 1,000 livres, pour une personne âgée de quarante ans, ne représente pas une valeur plus importante qu'un revenu perpétuel de 661 livres. Et cela seul ne justifierait-il pas Mill d'avoir déclaré que l'égalité de taxe sur tous les revenus est une énorme injustice? Adam Smith l'avait déjà dit, au reste, des capitations : ces taxes deviennent entièrement arbitraires si l'on essaye de les proportionner à la fortune ou au revenu des contribuables.

« Ces difficultés, ces impossibilités seraient en outre d'autant plus marquées quelles se rencontreraient jusque dans l'appréciation des revenus des mêmes personnes. Qu'il est rare, effectivement que tout un revenu provienne d'une source unique! Il n'importe pas seulement cependant de remplir les trésors publics, il faut aussi se préoccuper de la nature des prélèvements qu'on opère. Il y va des intérêts les plus considérables, de toutes les garanties de l'équité, de tous les principes de l'égalité civile. Le même fardeau ne doit pas peser sur les forces les plus dissemblables, un lourd fardeau surtout sur des forces ignorées.

« S'il est, d'autre part, une vérité économique à l'abri d'objections, c'est qu'un des premiers besoins des peuples est de voir se former et s'accroître leurs capitaux. C'est le capital, dit le maître de l'économie politique, qui met la terre en culture et le travail en

activité. Sans capital, combien en effet sont impuissants nos labeurs! Et de même que le capital est un élément de richesse, c'est aussi un élément de moralité et de puissance politique; car c'est la fortune accumulée sur les gains du travail, c'est la propriété, c'est la ressource des grandes et coûteuses entreprises. Une des principales conditions de l'impôt est en conséquence de ne nuire que le moins possible à l'épargne, moyen unique de formation des capitaux. Or, la taxe du revenu n'apporte-t-elle pas à l'épargne des obstacles, sinon toujours insurmontables, du moins toujours très-difficiles à surmonter? Que de fois même les craintes qu'elle suscite empêcheront de commencer ou de continuer de profitables travaux! Supposez-la établie en France, et vous vous persuaderez aisément que de nombreuses personnes s'appliqueraient encore, comme au temps des vingtièmes ces paysans dont parle Rousseau, à sembler pauvres et inactives, en rendant stériles leurs économies déjà réalisées, et en renonçant à en faire de nouvelles. Imposer le travail, l'habileté, les épargnes, pour rappeler encore des paroles de Mac Culloch, c'est imiter les sauvages de la Louisiane dont parle Montesquieu, et qui, pour cueillir quelques fruits, abattaient l'arbre.

« Tout est différent, il importe de le remarquer, dans l'impôt direct ordinaire. Il n'atteint la richesse que lorsqu'elle est consolidée. Il ne se propose pas seulement de ne pas détruire les capitaux, il prend garde aussi de ne pas les empêcher de se former. Il

n'entrave l'industrie dans aucun de ses efforts pour accroître la richesse sociale. Il ne s'oppose pas à l'esprit spéculatif, sans lequel il n'y a ni travail étendu, ni réelle prospérité. »

Votre ami examine encore longuement dans sa note les autres défauts de la taxe du revenu, en faisant remarquer qu'il s'attache de préférence à la considérer à la lumière des principes, bien qu'elle doive susciter les plus graves difficultés d'exécution. Il prouve, je crois, jusqu'à l'évidence, qu'un ministre ne l'a dite « proportionnelle par excellence, » qu'en ne regardant qu'au nom qu'elle porte, et termine en rappelant qu'elle ne produit encore d'utiles, de lucratifs résultats qu'en Angleterre, grâce à l'opulence incomparable qui s'y rencontre et à la sincérité que les citoyens y apportent dans la déclaration de leur fortune. Sincérité qui n'est pas telle pourtant qu'elle ne laisse accomplir d'innombrables fraudes ; chacun s'accorde sur ce point. Mais, le croiriez-vous? il résulte des perceptions de l'*income-tax*, que les revenus annuels du Royaume-Uni ne sauraient s'évaluer à moins de trois cents millions sterling ou sept milliards cinq cents millions de francs. La dernière phrase de mon économiste est celle-ci : « Fontenelle disait qu'il faut faire entrer la vérité par le petit bout ; il convient partout de ne pas prendre ce conseil pour l'erreur. »

A décréter de nouvelles taxes, au reste, on ferait dans la plupart des États une extrême injure à la sagacité des précédents législateurs. « Il n'y a pas le tiers

de la France qui contribue aux charges publiques, disait Boisguilbert sous Louis XIV, n'y ayant de taxés que les plus faibles et les plus misérables, et ceux qui ont le moins de fonds. » Qui voudrait nulle part répéter maintenant une pareille accusation? Pas une parcelle de propriété, mobilière ou immobilière, pas un revenu dès aujourd'hui ne manquent d'être imposés. Bien plus, il n'est presque aucun acte de notre vie civile qui ne soit matière à perception : on n'est pas plus ingénieux. On affirme de toutes parts que l'impôt foncier, par exemple, a pour but de pourvoir à la garde des patrimoines territoriaux : nécessité, service qui, je le reconnais, est du ressort de l'État et qui entraîne de notables frais, les commissaires de police se payant comme les juges et les gendarmes. Mais la garde des propriétés devient-elle donc plus difficile au moment où elles se vendent, s'échangent ou s'afferment? Et lequel de ces actes se passe cependant sans déboursés très-appréciables? L'enregistrement n'est réellement en aucun lieu une administration inutile. Tout ensemble, que sont les recouvrements qu'il opère, sinon des prélèvements sur les capitaux eux-mêmes, diminuant d'autant la valeur des propriétés? L'acquéreur, qui doit 5 ou 6 p. 100 au fisc, retient pareille somme en effet sur son prix d'achat, et la richesse sociale s'en trouve évidemment amoindrie. Il en est même à peu près partout des successions comme des ventes ou des échanges; car on dirait que c'est aux trésors publics qu'on doit d'hériter de son père. Aussi estime-t-on que la valeur en-

tière de la propriété territoriale revient à l'État, dans la plupart des pays, en un très-court nombre d'années. C'est du communisme à temps.

Mais je veux vous entretenir encore de notre impôt foncier. C'est celui que je connais le mieux, parce que je l'acquitte le plus souvent. Vous le savez, nous changeons volontiers nos gouvernants, — ce dont je ne nous félicite pas; — mais tous ceux au moins que nous avons vus disparaître, n'ont, eux, jamais changé de langage. Quels qu'ils fussent, ils affichaient incessamment le plus profond respect, le plus vif amour de la terre et des populations rurales. Au style près, on croyait, en les écoutant, entendre Horace pensant à ses ombrages de Tibur :

O rus, quando te aspiciam!

Pour les campagnes, leur enthousiasme ne variait en aucun temps, leur dévouement était toujours extrême; je m'y étais laissé prendre. Mais j'en suis bien revenu depuis que je me suis convaincu que chacune de ces démonstrations, j'allais dire déclarations, s'est terminée par une nouvelle taxe placée directement sur le sol, ou lui devant causer les plus graves dommages[1]. Heureuse terre et

[1] Une taxe qui nuit beaucoup au développement de la fortune mobilière est toujours très-nuisible à la fortune territoriale. D'où provient, en effet, la valeur de la propriété territoriale, si ce n'est dans une proportion extrêmement considérable de la richesse créée par le négoce ou l'industrie manufacturière? Sur le marché commun, la terre s'échange, en effet, contre le capital mobilier; sa valeur subit donc toutes

laborieuses populations! qu'il faut qu'elle soit féconde et qu'elles restent énergiques pour avoir pu suffire à tant d'exigences ou à de si tendres soins! Aussi un financier[1] déclare-t-il, après une longue énumération, que chaque hectare de notre territoire paye annuellement 23 fr. aux percepteurs. Que d'écritures ils ont donc à tenir! que de comptes à régler! Cela leur fait le plus grand honneur; et si je ne venais de parler d'Horace, je vous citerais Virgile, qui semble avoir prévu le sort de nos cultivateurs, en disant qu'à la pénible vie des champs ne se doit trouver que la confiance en soi-même :

> Pater ipse colendi
> Haud facilem esse viam voluit, primusque per artem
> Movit agros, curis acuens mortalia corda.

Au seizième siècle, nos états généraux, assemblés par hasard; car déjà l'on aimait peu le régime parlementaire, disaient que le roi n'existe que pour le bien du peuple. Les assemblées ont souvent de ces mots-là; mais l'histoire des impôts justifierait rarement celui-ci. Seulement je doute que les divers pouvoirs se soient en cela montrés très-habiles. Les Anglais nomment certaines contributions des taxes à

les variations qu'il apporte dans ses offres ou ses demandes. A qui tout ensemble livre-t-il ses produits? N'est-ce pas pour une notable portion aussi aux populations des fabriques et du commerce, dont le nombre et l'aisance sont toujours en raison encore du capital mobilier?

[1] M. d'Audiffret.

sédition; bien avant également que Mirabeau eût dit que l'impôt est la véritable législation du peuple, Vauban écrivait : « Les rois ont un intérêt réel et très-essentiel à ne pas surcharger leurs peuples; » et combien de pages de l'histoire donneraient raison à ces pensées! Qui surtout pourrait oublier l'importance qu'ont eue les questions de finance sur la fin de notre ancienne monarchie? C'est aussi bien une pareille conclusion que tirait votre ami l'économiste, lorsque nous nous sommes séparés hier, de la comparaison des budgets anglais et français depuis notre premier empire. « L'Angleterre, disait-il, a réduit ses contributions, surtout ses contributions indirectes, de 12 ou de 1300 millions depuis la paix[1]; la France n'a pas diminué les siennes de plus d'une soixantaine de millions. Croyez qu'il se cache beaucoup d'affections ou beaucoup de haines sous ces chiffres, et qu'ils donneraient l'explication de bien des faits. Les peuples ont plus de jugement qu'on ne pense. » Cela ne signifie pas d'ailleurs que les dégrèvements n'aient jamais été compensés, en Angleterre ou en France, par des suppléments de taxes ou des taxes nouvelles. Ainsi notre budget qui était en 1815 de 795 millions et demi, est aujourd'hui d'à peu près un milliard en sus : l'accroissement naturel de nos impôts indirects ne donne certainement pas seul raison de cette différence. D'autre part, notre dette publique ne s'est-elle pas aussi beaucoup aug-

[1] Voir M. Porter, *The progress of the nation*, p. 473 et suiv.

mentée dans le même laps de temps? Vraiment, toutes les nations se devraient approprier ce conseil que leur donne un poëte suédois — vous savez que j'aime beaucoup à lire : — « Souhaitez seulement que, par la grâce d'en haut, les souverains en viennent à comprendre cette vérité : un cheval mort ne peut tirer ; un cheval trop fatigué ne peut avancer. » Quel ministre étranger, en rappelant l'état de l'Espagne à la fin du règne de Philippe II, et celui de la France à la fin de Louis XIV, disait pareillement qu'il n'est pas de pouvoir assuré sans base financière solide ?

Mais ce qui me semblerait aussi intéressant que l'examen détaillé des recettes, c'est celui des dépenses. Quelques personnes trouvent que les gouvernements n'ont pas encore assez étendu leurs fonctions, qu'ils interviennent trop rarement dans la vie administrative ou civile des peuples : elles n'ont assurément jamais ouvert de budgets. Quelle chose en effet ne s'y trouve! Courses de chevaux, entretien de haras, colléges, écoles, facultés, tribunaux, synagogues, églises, fermes-écoles, fabriques, routes, canaux, ports, rivières, théâtres, établissements de charité, tout cela y figure, et je n'indique peut-être pas la moitié des dépenses qu'ils consacrent. Aussi, en comptant l'armée et la marine, a-t-on calculé qu'il y avait en France 1 agent de l'État sur 9 individus, ou, sans tenir compte de l'armée ni de la marine, 1 sur 14. Pour se rassurer contre le communisme, on nomme un tel ordre de choses centralisation. Mais ce que je veux surtout vous faire

remarquer ici, c'est qu'on se tromperait singulièrement si l'on concluait de l'égal prélèvement des perceptions à l'égale répartition des fonds publics. Je ne vous en citerai qu'une preuve, puisée également parmi nous, quoique je puisse en prendre dans bien d'autres États. Je vous adresse cette lettre à Milan, et les finances autrichiennes ne me donneraient-elles pas aussi, sous ce rapport, complète raison? Mais je considère de préférence les nôtres, parce qu'elles me paraissent encore mieux réglées que la plupart des autres. Ma preuve sera nos voies de communication.

Au nord et au midi, nous avons en tous sens des canaux, des routes, des chemins de fer. On y circule commodément, on y transporte aux moindres frais ses marchandises; ce sont d'heureuses provinces. Par malheur, il en est tout différemment dans nos contrées du centre. Là, peu de canaux, peu de routes, peu de chemins de fer. Ce sont par excellence les lieux des traditions. Or, les routes, les chemins de fer, les canaux sont, en tout ou en partie, construits parmi nous aux frais du budget. Si les perceptions sont semblables, les répartitions sont donc très-différentes.

Ouvrez une carte, par exemple; vous verrez quelques voies de communication se diriger de nos départements du centre vers Paris. Ainsi trois chemins de fer rattachent à cette ville Bordeaux, Limoges et Clermont; car on n'oublie jamais Paris, je me plais à le reconnaître. Il résulte même d'un document publié par notre ministre des finances, que, sur un total de

2 milliards 379 millions de payements faits par le Trésor public l'an dernier[1], le département de la Seine a seul absorbé 877 millions. C'est près du double de ce qui s'y payait il n'y a encore que cinq ans. Quoi qu'il en soit, les chemins de fer de Limoges, de Clermont et de Bordeaux, ne se relient qu'à Paris. Pour communiquer de l'un à l'autre durant tout leur parcours, pour recevoir des ports de l'Ouest, dans la partie de la France qu'ils traversent, les denrées dont on a besoin, ou pour y expédier celles qu'on possède en surabondance, toute voie perfectionnée fait défaut, si ce n'est au moins de Tours à Nantes[2]. Aussi continue-t-on dans nos provinces du centre à ne voir le plus souvent que le roulage ou la diligence d'autrefois. Tout s'est modifié autour d'elles : les choses générales et privées, les usages et les mœurs ; seules elles sont demeurées les mêmes. Les optimistes accorderaient au plus à leurs habitants d'avoir parfois aussi changé de conduite ou de conscience ; mais, pour ne pas rester arriéré, cela ne suffit plus.

Malheureusement, ces provinces, où je passe quelques mois d'été, le moins possible, bien entendu, commencent à envier le sort des autres. Et en Italie, selon ce que vous m'avez écrit, c'est pis encore ; chaque cercle ou district se compare à son voisin, et récrimine s'il se trouve moins bien traité. Que font surtout les auteurs de Venise ou de Mantoue de par-

[1] En 1855.

[2] On annonce que des concessions sont déjà préparées, qui répareront ce fâcheux état de choses.

ler des routes qui s'ouvrent en Autriche, des églises qui s'y construisent, des théâtres qui s'y décorent? Ils n'ont point de raison. S'ils laissaient ignorer aux Lombards que les Autrichiens profitent de ce qu'ils donnent, ils donneraient toujours et ne se plaindraient pas. En vous lisant, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'ainsi que Virgile paraît avoir voulu décrire les travaux de nos agriculteurs, il semble qu'Ovide ait pensé à consoler les contribuables de la Lombardie, si ce n'est d'autres contrées, quand il écrivait que les richesses abandonnées sont les seules qui restent. Il leur faudrait apprendre ce vers :

Quas dederis, solas semper habebis opes.

Il est charmant; mais vous me direz s'ils n'en voudraient pas juger par comparaison.

Que la méthode des Anglais, des Américains, des Hollandais a d'avantages! Je parle des routes. Chez ces peuples, dès qu'il en est une paraissant nécessaire, partant qui semble devoir être avantageuse, une compagnie s'organise, la construit, et se fait payer de ses frais et de sa peine par les voyageurs ou les négociants qui s'en servent, au moment et en raison du service qu'ils en obtiennent. C'est ainsi que nous avons fait pour nos ponts lorsque nous en avons voulu avoir. Or, n'est-ce pas la taxe la plus juste, si toutefois c'est encore une taxe? Et je m'assure qu'une infinité de choses se pourraient faire de la sorte, et par suite se feraient mieux et à moindres dépenses. D'autres entreprises effectuées également chez les

peuples que je viens de nommer le prouvent surabondamment. Il suffirait même, dans la plupart des États, de rendre à l'industrie privée tout ce qui lui revient, en réduisant l'armée et la marine comme il serait raisonnable, pour que les budgets fussent abaissés de plus de moitié.

Tiendriez-vous maintenant à savoir le fond de ma pensée sur les taxes? La voici, sans que je me croie professeur : Le gouvernement ne doit demander que ce dont il a besoin pour accomplir ses services obligés; services que les économistes assurent seulement se composer de la garde des frontières, du maintien de l'ordre public et de l'exécution des travaux d'utilité générale que ni les particuliers, ni les compagnies ne peuvent accomplir. De pareils travaux sont bien près d'ailleurs, il me semble, de rentrer dans ce qui est utile à l'ordre public. En second lieu, la somme des dépenses obligées étant connue, il la faut recouvrer. Et, pour cela, je reviens à la maxime incontestée que je vous rappelais dès ma première page : on doit asseoir l'impôt sur la fortune déjà consolidée, mobilière ou immobilière, et en proportionner les exigences aux revenus qu'elle fournit. Pour moi, je l'avoue, je ne vois pas d'autre moyen de mettre les faits d'accord avec la raison. Mais, que de fois la raison ou la théorie, comme disent les savants, rappelle-t-elle ces femmes qu'on salue poliment et qu'on s'empresse d'éconduire! L'habileté consiste à l'invoquer, en ne la suivant pas : c'est une bonne étiquette. Étudiez les théories comme elles

sont; il n'y a point ici de chemin privilégié pour les rois, disait Euclide au tyran de Syracuse; mais Euclide ne parle pas, ai-je entendu remarquer, de les mettre en pratique; et beaucoup répugnent même à ce qu'on les connaisse. Pour terminer, je vous citerai d'autres paroles qui se rapportent mieux à mon sujet : Comment faut-il s'y prendre pour que les producteurs aient le plus de peine et le moins de jouissances qu'il est possible? voilà le problème que les financiers semblent partout s'être proposé de résoudre, dit un auteur [1], qui seulement oublie les consommateurs. Que tout cela reste entre nous. Adieu.

[1] Henry Baldwin, *An examination of the new tariff proposed*, 1821.

CHAPITRE XXVI

LA FRONTIÈRE

Je suis rentré par Novare en Piémont, et les séances de parlement sont devenues chose si rare, que les chambres de Turin éprouvèrent ma constance. J'y appris à mieux pratiquer la vertu de l'espérance, comme, au spectacle de Venise, j'avais gagné de m'affermir dans la croyance de l'immortalité de l'âme. Un voyage en Italie favorise toujours le salut. C'est même grâce à ces heureuses dispositions que je me permettrai deux conseils : l'un pour engager les législateurs du Piémont à se convaincre que les franchises publiques ont pour conditions nécessaires l'abandon des idées guerrières et le respect des vérités économiques ; l'autre pour recommander aux populations sardes de se rappeler que les lois de la liberté disparaissent partout où cessent les mœurs de la liberté.

A Turin donc, le chaos des discussions, l'anarchie des idées, la lutte des ambitions, comme nos récents politiques définissent le système représentatif, que Montesquieu nommait la plus belle découverte de l'esprit humain, — mais ce n'est que Montesquieu,

— m'impressionnaient chaque jour davantage. Je crois même depuis lors qu'on peut opposer à ce système, sans le trop déprécier, celui du *proprio motu*, supposât-on ce dernier à la disposition d'un homme honnête, sain d'esprit, instruit, actif, laborieux, politique, administrateur, financier, pourvu de toutes les qualités enfin qui ne sont jamais réunies. Des lois en effet qui ne permettent à personne de s'éclairer des lumières des autres ni de dissiper leurs erreurs, d'entretenir l'activité de son esprit ou de se livrer aux entreprises qui paraissent le plus profitables, ne donnent-elles pas beaucoup à reprendre? Montesquieu, pour citer de nouveau l'*Esprit des Lois*, va plus loin encore; à son éloge du système représentatif il ajoute que, « un homme à qui ses cinq sens disent sans cesse qu'il est tout, et que les autres ne sont rien, est naturellement paresseux, ignorant, voluptueux. » Mais ce qui m'a, je crois, le plus frappé dans le royaume de Sardaigne, c'est, malgré le peu de forces militaires qu'on y déploie comparativement aux autres États d'Italie, le plus grand respect qu'y rencontre le pouvoir. L'armée s'y recrute seulement dans la population indigène; on n'y voit point d'Autrichiens, point de Français, point de Suisses, et les agents de l'autorité y sont plus honorés qu'à Milan ou qu'à Naples. Chose remarquable aussi, surtout pour un économiste, les fonds publics de ce pays se cotent mieux et se vendent plus couramment aux diverses bourses publiques que ceux d'aucun autre État de la Péninsule italique.

Serait-ce que les spéculateurs, les banquiers, les capitalistes, tiendraient que la richesse s'y développe plus rapidement et que l'ordre y est mieux assuré? Il le faut croire, puisque ce sont les seuls motifs qu'on donne partout de la bonne tenue des valeurs publiques; de la supériorité des fonds anglais, par exemple, sur les fonds russes, des fonds hollandais sur les fonds autrichiens, des fonds belges sur les fonds turcs. C'est même, j'imagine, après avoir fait ces différentes comparaisons que Mill déclare, lorsqu'il traite, vers la fin de son livre, des mutuels intérêts de l'ordre public et de la production, que les pouvoirs laissés aux gouvernants importent beaucoup moins à ces deux choses que ceux que les peuples conservent. Ainsi, dit-il, l'ancien système des taxes françaises ruinait et soulevait la France, à force d'arbitraire et d'avidité. Et ce lui est une occasion de signaler comme le caractère général des gouvernements absolus les dilapidations de leurs agents, mis à l'abri de tout contrôle de l'opinion, et toujours trop nombreux et trop éloignés pour être exactement surveillés par le pouvoir central, en remarquant ensuite qu'on ne travaille nulle part pour se voir dépouiller [1]. Du reste, on ne saurait trop chercher à s'entendre. On répète avec raison que le travail exige l'ordre; mais qu'est-ce donc que l'ordre? Je

[1] « Le gouvernement (despotique) ne saurait être injuste, sans avoir des mains qui exercent ses injustices; or, il est impossible que ces mains ne s'emploient pas pour elles-mêmes. » *Esprit des Lois*, liv. V, ch. xv.

parle ici bien entendu de celui qui convient à un État, non de celui qui sied à une prison; or, je n'en sache pas de définition plus exacte ni plus belle que celle d'un ancien ministre parlementaire, et vraiment honnête homme : « L'État nous doit l'ordre, et l'ordre, c'est le libre et sûr exercice des droits[1]. »

C'est encore le même ministre qui écrivait récemment ces paroles que la moindre réflexion justifie : « Les institutions libres sont maintenant nécessaires à la paix sociale aussi bien qu'à la dignité des personnes, et le pouvoir, quel qu'il soit, républicain ou monarchique, n'a rien de mieux à faire que d'apprendre à s'en servir, car il n'a plus d'autre instrument et d'autre appui. »

Je ne dirai rien d'ailleurs de la vie privée des habitants de Turin, ne tenant pas à les déclarer plus dignes, plus réservés ni plus économes que ceux de la plupart des autres villes italiennes. L'épargne et la moralité cependant influent beaucoup sur les progrès de la richesse, que je suis fort éloigné de mépriser; et lorsque Malthus niait l'influence des lois sur la conduite des populations, il ne remarquait pas assez que les institutions qui placent sans cesse les hommes en face de leur responsabilité et les intéressent à l'estime publique, tendent à ennoblir jusqu'à leurs coutumes journalières, à rendre honorables leurs moindres actions. Mais je ne veux pas m'arrêter à ces pensées. Qui s'inquiète aussi bien des

[1] Paroles de M. Guizot.

usages les plus rapprochés de la vertu ou des institutions qui, sans la donner y sont le plus favorables? Peut-être se persuade-t-on, il est vrai, que l'histoire ne laisse point de doute à ce sujet, et en cela du moins on a raison.

Sans parler non plus des Charmettes ou du lac du Bourget, aussi célèbres désormais dans les lettres, ni des Échelles ou de Chailles, aussi magnifiques en leur sévère aspect, je me contenterai d'assurer que, après avoir traversé la Savoie, deux heures m'ont suffi, en compagnie de quatre ou cinq personnes, à la frontière, pour faire viser mon passe-port, visiter ma malle, connaître mes livres, feuilleter mes notes. J'étais en France.

FIN.

APPENDICE

John Stuart Mill, le plus remarquable des économistes vivants d'Angleterre, est aussi l'économiste de ce pays qui s'est le plus préoccupé de l'effet des législations sur l'économie sociale des peuples. C'est là la pensée, le sujet du cinquième livre de ses *Principles of political economy*, qu'il intitule *De l'influence du gouvernement*. A la fin de ce volume, dont les effets de la législation, et surtout de la législation politique, sur le développement de la richesse, sont aussi le sujet principal, je crois devoir donner la traduction d'une partie du dernier chapitre de Mill, où se trouve en cela comme le résumé de ses opinions. Il paraîtra certainement intéressant à beaucoup de personnes de comparer sur cette question, si considérable et si actuelle, les opinions du plus célèbre économiste anglais qui l'ait traitée de nos jours, avec celles que Rossi et M. Dunoyer ont exposées, le premier dans le dernier volume de son *Cours d'économie politique*, qui est à lui seul un magnifique ouvrage, et le second dans son livre *De la liberté du travail*, qui est, à mon sens, le plus beau travail qu'ait produit l'économie politique depuis Malthus.

Mill commence le cinquième livre de ses *Principles* par

l'examen des fonctions du gouvernement en général, qu'il divise en nécessaires et facultatives. Les nécessaires consistent à protéger les citoyens contre la violence et la fraude ; à réger les successions ; à assurer l'exécution des contrats ; à nommer des gens chargés d'interpréter le droit ; à employer des soldats et des agents de police ; à prévenir de fâcheuses contestations en donnant des formules de contrats et en indiquant les moyens de preuve ; à veiller aux intérêts des incapables ; enfin, à remplir certaines fonctions commandées par l'utilité publique.

A la suite de ce premier chapitre, Mill discute les questions d'impôts et de crédit public. Dans ses chapitres huit, neuf et dix, qui viennent ensuite, il examine les effets du défaut de sécurité des personnes et des propriétés ; les effets des impôts excessifs ; ceux de l'imperfection des lois et de l'administration de la justice ; les diverses lois successorales ; les lois sur les sociétés industrielles ; celles sur les faillites, l'usure, les coalitions d'ouvriers ; le système protecteur ; les tentatives pour régler le prix des marchandises ; les monopoles ; enfin, les contraintes sur l'opinion et les publications. Son onzième et dernier chapitre est intitulé : *Bases et limites des principes de laisser-faire ou de non-intervention du gouvernement.*

Mill y montre d'abord que l'intervention du gouvernement peut être d'*autorité*, par commandement ou interdiction, ou *sans prétention d'autorité*, par avis ou par information. Il examine ensuite ce qui est fondé ou erroné dans les objections présentées contre le caractère coërcitif de l'intervention et contre les dépenses qu'elle occasionne ; dans les objections tirées de l'accroissement d'influence et de pouvoir du gouvernement ; dans celles tirées des occupations et de la responsabilité du gouvernement, de la supériorité de l'action des particuliers dont l'intérêt est plus

fort, de l'importance de cultiver les habitudes d'action collective. Son septième paragraphe, où je crois devoir commencer à traduire[1] est intitulé :

§ 7. — LE LAISSER-FAIRE EST LA RÈGLE GÉNÉRALE.

Nous venons d'exposer les principaux motifs d'un caractère général pour réduire le plus possible l'action de l'autorité publique dans les affaires de la société. Peu de personnes contesteront que ces motifs ne soient plus que suffisants pour qu'en tout cas ce soit à ceux qui demandent et non à ceux qui repoussent l'intervention du gouvernement, à prouver qu'ils ont raison. En un mot, le *laisser-faire* doit être la règle générale : toutes les fois qu'on s'en écarte, à moins que ce ne soit absolument nécessaire pour réaliser quelque chose de grand et de bon, on fait mal très-certainement.

La postérité aura probablement de la peine à croire à quel point les gouvernements se sont écartés de cette règle, dans les cas même où elle était le plus manifestement applicable. On pourra s'en faire une idée par la description que fait M. Dunoyer[2] des restrictions imposées aux manufactures sous l'ancien gouvernement de la

[1] On se rappelle sans doute ce que j'ai dit plusieurs fois dans ce livre : que les fonctions de l'État ne consistent réellement que dans la sécurité à garantir aux biens et aux personnes et dans l'accomplissement des travaux d'utilité publique que ni particuliers, ni compagnies privées ne peuvent entreprendre. — Je me sers de l'excellente traduction de MM. Courcelle Seneuil et Dussard.

[2] *De la liberté du travail*, t. II, p. 353-4.

France, par l'esprit tracassier et réglementaire de la législation.

« La société exerçait sur la fabrication la juridiction la plus illimitée et la plus arbitraire : elle disposait sans scrupule des facultés des fabricants; elle décidait qui pourrait travailler, quelle chose on pourrait faire, quels matériaux on devrait employer, quels procédés il faudrait suivre, quelles formes on donnerait aux produits, etc. Il ne suffisait pas de faire bien, de faire mieux, il fallait faire suivant les règles. Qui ne connaît ce règlement de 1670, qui prescrivait de saisir et de clouer au poteau, avec le nom des auteurs, les marchandises non conformes aux règles tracées, et qui, à la seconde récidive, voulait que les fabricants y fussent attachés eux-mêmes ? Il ne suffisait pas de consulter le goût des consommateurs, mais de se conformer aux volontés de la loi. Des légions d'inspecteurs, de commissaires, de contrôleurs, de jurés, de gardes, étaient chargées de les faire exécuter ; on brisait les métiers, on brûlait les produits qui n'y étaient pas conformes : les améliorations étaient punies; on mettait les inventeurs à l'amende. On soumettait à des règles différentes la fabrication des objets destinés à la consommation intérieure et celle des produits destinés au commerce étranger. Un artisan n'était pas le maître de choisir le lieu de son établissement, ni de travailler pour tout le monde. Il existe un décret du 30 mars 1700 qui borne à dix-huit villes le nombre des lieux où l'on pourra faire des bas au métier, un arrêt du 18 juin 1723 enjoint aux fabricants de Rouen de suspendre leurs travaux du 1er juillet au 15 septembre, afin de faciliter ceux de la récolte ; Louis XIV, quand il voulut entreprendre la colonnade du Louvre, défendit aux particuliers d'employer des ouvriers sans sa permission, sous peine de 10,000 livres d'amende, et aux

ouvriers de travailler pour les particuliers, sous peine, pour la première fois, de la prison, et pour la seconde, des galères. »

Ce qui prouve que les règlements de ce genre n'étaient pas une lettre morte et que cette intervention officieuse et vexatoire dura jusqu'à la révolution, c'est le témoignage de Roland, le ministre girondin. « J'ai vu, dit-il, couper en morceaux dans une seule matinée quatre-vingts, quatre-vingt-dix, cent pièces d'étoffe. J'ai vu renouveler cette scène chaque semaine pendant nombre d'années. J'ai vu les mêmes jours en faire confisquer plus ou moins avec amendes plus ou moins fortes ; j'en ai vu brûler en place publique, les jours et heures de marché ; j'en ai vu attacher au carcan avec le nom du fabricant et menacer celui-ci de l'y attacher lui-même en cas de récidive ; j'ai vu tout cela à Rouen et tout cela était voulu par les règlements ou ordonné ministériellement. Et pourquoi? Uniquement pour une matière inégale, ou pour un tissage irrégulier, ou pour le défaut de quelque fil en chaîne.

« J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper les chaînes sur le métier, les enlever, les saisir, assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, les sentences affichées et tout ce qui s'ensuit, tourments, disgrâces, honte, frais, discrédit. Et pourquoi? pour avoir fait des pannes en laine qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, même en France, et cela parce que les règlements de France ne faisaient mention que de pannes en poil. J'en ai vu user ainsi pour avoir fait des camelots en largeurs très-usitées en Angleterre, en Allemagne, d'une abondante consommation en Espagne, en Portugal et ailleurs, demandés en France..... et

cela parce que les règlements prescrivaient d'autres largeurs pour les camelots. »

Le temps n'est plus où l'on pourrait faire des applications pareilles des principes du « gouvernement paternel » dans les pays même les moins éclairés de la République européenne. Dans les cas cités plus haut, toutes les objections générales élevées contre l'intervention du gouvernement trouvent leur application et presque toutes au plus haut degré. Mais nous devons revenir maintenant à la seconde partie de notre tâche et tourner notre attention sur des cas dans lesquels il n'y ait pas lieu d'élever quelques-unes des objections générales et dans lesquels celles de ces objections qui subsistent toujours un peu sont balancées par des considérations contraires d'une importance supérieure.

Nous avons observé qu'en règle générale les affaires étaient mieux faites lorsque ceux qui y étaient le plus directement intéressés avaient la faculté d'agir librement sans être contrôlés par la loi ou par l'intervention d'aucun fonctionnaire public. Les personnes ou quelques-unes des personnes qui exercent une profession sont meilleurs juges que le gouvernement des moyens d'atteindre le but auquel elles tendent. En supposant même, ce qui n'est guère probable, que le gouvernement possédât les connaissances acquises à un certain moment par les personnes les plus instruites du métier, les gens qui l'exercent ont un intérêt si puissant et si direct à bien faire qu'il y a beaucoup plus de chances pour qu'ils trouvent et appliquent des perfectionnements, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes. Mais si celui qui a la main à l'œuvre est en général le meilleur juge des moyens à prendre, peut-on affirmer d'une manière aussi générale que le consommateur ou la personne servie est le meilleur juge du but à atteindre? L'acheteur

est-il toujours le meilleur juge de la marchandise? S'il ne l'est pas, la présomption en faveur de la concurrence sur le marché cesse d'être juste et si la marchandise est telle que la société y soit fort grandement intéressée, il vaut mieux peut-être que les représentants légaux de l'intérêt collectif de la société interviennent d'une manière ou de l'autre.

§ 8. — EXCEPTIONS NOMBREUSES. — L'ÉDUCATION[1].

On ne peut admettre que sous de nombreuses restrictions et exceptions cette proposition, que le consommateur est le meilleur juge de la marchandise. Il est ordinairement le meilleur juge (quoique ce ne soit pas vrai d'une façon absolue) des objets matériels fabriqués pour son usage. Ces objets sont destinés à satisfaire quelque besoin physique, ou quelque goût, quelque inclination, besoins ou goûts auxquels la personne qui les éprouve est seule intéressée; ou ces objets sont les moyens, les instruments de quelque profession à l'usage de ceux qui l'exercent et qui doivent être considérés comme les meilleurs juges des choses dont ils ont besoin dans leurs travaux habituels. Mais il y a d'autres choses dont la demande qui existe sur le marché ne saurait fixer le prix, des choses dont l'utilité ne consiste pas à satisfaire des goûts, ni à servir aux usages journaliers de la vie, et dont ceux qui en ont le plus besoin sentent le moins le besoin. Ceci est particulièrement vrai des choses dont l'utilité consiste surtout à élever le caractère de l'homme. Les gens sans culture ne

[1] Voir mon sixième chapitre, où je condamne l'intervention de l'État en matière d'enseignement. (*Note de G. P.*)

peuvent être de bons juges de la culture de l'âme. Ceux qui ont le plus besoin de devenir plus sages et meilleurs sont ordinairement ceux qui le désirent le moins, et s'ils le désiraient, ils n'auraient pas assez de lumières pour choisir l'enseignement qui leur convient. Il arrivera toujours sous le régime de la liberté, que la fin n'étant pas recherchée, il ne soit pas pourvu aux moyens d'y arriver, ou que les personnes qui ont besoin d'instruction n'ayant qu'une idée imparfaite ou erronée de leurs propres besoins, l'offre amenée sur le marché par la demande qui existe soit toute autre chose que ce dont on a besoin. Tout gouvernement un peu civilisé, et dont les intentions sont bonnes, peut croire sans présomption qu'il possède une instruction supérieure à la moyenne de la société qu'il gouverne, et qu'il est capable d'offrir une éducation et une instruction meilleures que le peuple ne la demanderait lui-même. L'éducation est donc une des choses que l'on peut admettre en principe, que le gouvernement devrait donner au peuple. C'est un cas auquel ne s'appliquent pas nécessairement les motifs de la règle de non-intervention, ou auquel ils ne s'appliquent pas tous [1].

[1] Un écrivain avec lequel je suis d'accord sur beaucoup de points, mais dont l'hostilité contre le principe de l'intervention du gouvernement me semble trop absolue et sans réserve, M. Dunoyer, fait observer, contrairement à l'opinion exprimée ci-dessus, que l'instruction, quelque bonne qu'elle soit en elle-même, ne peut être utile au peuple qu'autant qu'il veut la recevoir; et que le succès pécuniaire est la meilleure preuve que l'instruction qu'il obtient satisfait les besoins du public. Cet argument ne me semble pas plus concluant pour l'instruction de l'âme qu'il ne le serait, s'il s'agissait de l'application de la médecine aux maladies du corps. Il n'y a pas de médecine qui puisse faire du bien à un malade s'il ne consent pas à la prendre; mais il ne résulte pas de là comme conséquence nécessaire que

Quant à l'instruction élémentaire, l'exception aux règles générales peut être portée, je pense, plus loin encore à juste titre. Il y a certains éléments primaires, certains moyens d'acquérir des connaissances qu'il est désirable au plus haut degré de voir toutes les personnes qui vivent dans la société appelées à apprendre pendant leur enfance. Si leurs parents ou ceux dont ils dépendent peuvent leur donner cette instruction et ne la leur donnent pas, ils

le malade saurait choisir tout seul la meilleure médecine. N'est-il pas possible qu'une recommandation émanée de quelqu'un qu'il respecte porte le malade à accepter une médecine meilleure que celle qu'il aurait choisie lui-même? C'est justement de quoi il s'agit, quand on parle de l'éducation. Sans doute l'instruction qui est tellement en avant des idées du peuple qu'il ne peut pas s'en servir ne vaut pas plus pour lui que si elle n'existait pas. Mais entre celle qu'il choisirait et celle qu'il refuserait d'accepter, si elle lui était offerte, il existe un intervalle proportionné à la déférence du peuple pour celui qui lui recommanderait l'instruction. En outre, dans une matière dont le public est mauvais juge, il est besoin peut-être qu'on lui montre longtemps ce qu'on lui offre, et qu'on insiste à y appeler son attention pour en prouver les avantages par une longue expérience avant qu'il apprenne à l'apprécier : cependant il peut l'apprécier à la fin, ce qu'il n'aurait jamais fait, si au lieu de lui montrer un peu malgré lui la chose en application, on s'était contenté de la lui recommander en théorie. Eh bien, une spéculation pécuniaire ne peut pas atteindre de succès pendant des années et peut-être pendant plusieurs générations, il faut qu'elle réussisse rapidement ou pas du tout. Une autre considération que M. Dunoyer me semble avoir négligée, c'est que les institutions et les modes d'enseignement qui ne seraient jamais assez populaires pour qu'on pût en couvrir les frais avec les bénéfices de l'entrepreneur peuvent servir au grand nombre en donnant à quelques-uns une éducation très-élevée, et en conservant une succession perpétuelle d'esprits supérieurs qui font faire des progrès à la science et poussent la société dans la voie de la civilisation.

manquent doublement à leur devoir : envers les enfants d'abord, et ensuite envers les autres membres de la société, qui sont tous exposés à souffrir sérieusement des conséquences de l'ignorance et du défaut d'éducation de leurs concitoyens. Le gouvernement ne sort donc pas de l'exercice de ses droits légitimes, en imposant aux parents l'obligation légale de donner à leurs enfants l'instruction élémentaire. Mais on ne peut établir équitablement ce principe, sans prendre des mesures pour assurer que l'instruction leur soit toujours accessible, soit gratuitement, soit au prix d'une légère dépense.

On peut objecter que les frais d'éducation des enfants sont de ces dépenses que les parents, même lorsqu'ils appartiennent à la classe laborieuse, doivent supporter ; qu'on doit désirer qu'ils se sentent obligés à remplir ce devoir à leurs frais, et qu'en leur donnant l'éducation aux dépens d'autrui, tout aussi bien qu'en les nourrissant aux dépens d'autrui, on abaisse d'autant le niveau du salaire nécessaire, et l'on affaiblit d'autant en eux le principe d'action et d'abstinence. Cet argument n'aurait quelque valeur, tout au plus, que si la question était de pourvoir aux dépens de la nation à une dépense que les particuliers feraient autrement eux-mêmes, si tous les parents de la classe laborieuse reconnaissaient et pratiquaient le devoir de donner à leurs frais de l'instruction à leurs enfants. Mais comme les parents ne remplissent pas ce devoir, et ne mettent pas l'instruction au nombre des dépenses que leur salaire doit couvrir, le taux des salaires ne suffit pas en général à cette dépense et il faut qu'elle soit prise sur d'autres ressources. Ce n'est pas là un des cas dans lesquels l'assistance perpétue l'état de choses qui rend l'assistance nécessaire. L'instruction, lorsqu'elle est réellement digne de ce nom, n'énerve pas, elle fortifie les facultés

actives en même temps qu'elle les agrandit : de quelque manière qu'elle soit acquise, elle développe l'esprit d'indépendance et dans les cas où elle ne serait pas donnée si elle n'était gratuite, l'assistance sous cette forme produit un effet contraire à ceux qui sous d'autres la rendent fâcheuse : c'est une assistance qui met les gens en état de se passer d'être assistés.

En Angleterre et dans presque tous les pays de l'Europe, l'instruction élémentaire ne peut être payée au prix qu'elle coûte sur les salaires ordinaires de la main-d'œuvre et ne serait payée, lors même qu'elle pourrait l'être, sur ce salaire. L'alternative n'est donc pas de savoir si l'instruction élémentaire sera fournie par le gouvernement ou par la spéculation privée, mais si elle sera aux frais du gouvernement ou de la charité privée; l'alternative est entre l'intervention du gouvernement et l'intervention d'associations particulières fournissant des fonds dans ce but, comme les deux grandes sociétés des écoles (*school societies*). On ne doit pas, il est vrai, désirer qu'un service qui est assez bien fait au moyen de libéralités individuelles soit fait au moyen de fonds obtenus par la contrainte de l'impôt. L'instruction élémentaire est-elle dans ce cas? C'est une question de fait dans chaque espèce particulière. L'éducation donnée en Angleterre par les souscriptions volontaires a été tellement discutée en ces derniers temps qu'il est inutile d'en faire ici la critique détaillée. Je dirai seulement, ce dont je suis convaincu, c'est que, même en quantité, elle est et sera probablement longtemps insuffisante, tandis qu'en qualité, bien qu'il y ait quelque tendance à l'amélioration, elle n'est jamais bonne que par accident et en général si mauvaise qu'elle n'a guère de l'instruction que le nom. Je crois donc que le devoir du gouvernement est de suppléer à ce défaut par l'établisse-

ment d'écoles élémentaires accessibles à tous les enfants pauvres, soit gratuitement, soit au prix d'une rétribution trop légère pour être sensible : le surplus des frais pourrait être fait, comme en Écosse, par des taxes locales dont les habitants de la localité ont le plus grand intérêt à surveiller l'emploi, de manière à remédier aux négligences et aux abus.

Il est un point sur lequel il faut insister : c'est que le gouvernement ne doit prétendre à aucun monopole pour l'instruction qu'il donne ni dans les écoles primaires, ni dans les institutions supérieures ; il ne doit se servir ni de son autorité, ni même de son influence pour porter les gens à préférer ses instituteurs aux autres, ni conférer des avantages particuliers à ceux qui ont reçu l'enseignement de l'État. Quoique les instituteurs du gouvernement doivent être en moyenne supérieurs probablement aux instituteurs privés, ils ne sauraient avoir à eux seuls toute la sagacité et toute la science que peuvent avoir tous les instituteurs ensemble, et on doit désirer qu'il y ait autant de chemins que possible pour arriver au but désiré. On ne doit pas supporter non plus qu'un gouvernement ait, de droit ou de fait, un pouvoir absolu sur l'instruction publique. La possession de ce pouvoir et son exercice constituent un despotisme. Un gouvernement qui peut former l'opinion et les sentiments du peuple depuis la jeunesse jusqu'à l'âge mûr peut faire de ce peuple tout ce qu'il lui plaît. Aussi, bien qu'un gouvernement puisse et doive en certain cas établir des écoles et des colléges, il ne doit ni forcer les gens à y envoyer les enfants, ni y attirer les enfants par des moyens détournés. La faculté pour les particuliers d'élever des établissements rivaux ne doit pas non plus être soumise à son autorisation. Il peut avec raison exiger de tout le monde un certain degré

d'instruction, mais il ne doit prescrire ni comment, ni par qui cette instruction sera donnée.

§ 9. — PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES PERSONNES, ETC.

L'intervention du gouvernement en matière d'éducation peut se justifier parce que dans ce cas l'intérêt et le jugement du consommateur ne sont pas une garantie suffisante de la bonne qualité de la marchandise. Examinons maintenant des espèces d'une autre sorte dans lesquelles personne ne se trouve dans la situation d'un consommateur et où celui sur l'intérêt et le jugement duquel il faut compter est celui même qui rend le service, comme dans la conduite d'une affaire à laquelle un seul est intéressé ou dans les contrats et engagements qui ont pour effet de le lier lui-même.

Le principe pratique de la non-intervention doit être fondé ici sur ce que la plupart des personnes voient avec plus de justesse et d'intelligence leur intérêt et ce qui peut le mieux le servir qu'on ne saurait le leur faire concevoir par un acte de législature ou par l'indication que donnerait un fonctionnaire public. Cette maxime est d'une vérité incontestable comme règle générale, mais il n'est pas difficile d'y voir quelques grandes et remarquables exceptions que l'on peut classer sous plusieurs chefs :

1° L'individu que l'on considère comme le meilleur juge de ses intérêts peut être incapable de juger et d'agir par lui-même ; il peut être fou, idiot, enfant ; ou, quoiqu'il ne soit pas absolument incapable, il peut n'avoir aucune maturité d'âge ni de jugement. En ce cas, la base du principe de laisser-faire lui manque entièrement La

personne la plus intéressée n'est ni le meilleur juge de la chose, ni en état de bien juger quoi que ce soit. En tout pays les fous sont considérés comme l'objet naturel des soins de l'État[1]. Quant aux enfants et aux jeunes personnes, on dit ordinairement que s'ils ne sont pas en état de juger, ils ont leurs père et mère ou autres parents qui peuvent juger pour eux. Mais ce raisonnement déplace la question : Il ne s'agit plus de savoir si le gouvernement

[1] Les dispositions de la loi anglaise sur les fous, et spécialement sur le point si important de la constatation de la folie, réclament une réforme urgente. En ce moment, il n'est pas une personne dont les biens vaillent d'être convoités et qui ait de très-proches parents peu scrupuleux ou avec lesquels elle se trouve en mauvais termes, qui soit en sûreté contre une déclaration de folie. Sur la demande de ceux même qui profiteraient d'une déclaration de folie, un jury peut être nommé aux frais de la propriété convoitée, et une enquête commencée dans laquelle tous les détails d'intérieur, augmentés des commérages et mensonges des domestiques, peuvent être soumis à douze petits boutiquiers qui ne connaissent d'autre manière de vivre que la leur, et qui sont portés à considérer tout trait d'individualité dans le caractère et dans le goût comme une excentricité, et toute excentricité comme folie ou habitude coupable. Si ce sage tribunal rend le verdict désiré, la propriété passe aux mains de la dernière personne peut-être à laquelle le propriétaire légitime eût désiré ou souffert qu'elle passât. Quelques récentes enquêtes de ce genre ont été des scandales judiciaires. Quelques autres changements qu'on apporte à cette branche de notre législation, il en est deux au moins qui sont impérieusement nécessaires : 1° que, comme les deux autres procédures, les frais soient supportés, non par la personne soumise à l'enquête, mais par celle ou celles qui la demandent, sauf remboursement dans le cas où le verdict serait affirmatif; 2° que les biens de celui qui est déclaré fou ne soient pas remis à ses héritiers tant qu'il est vivant, mais administrés par un officier public jusqu'à la mort ou jusqu'à la guérison de celui qui est en démence.

doit intervenir dans les intérêts et les actions des individus, mais s'il doit leur laisser une autorité absolue sur les intérêts et les actions d'autrui. On peut abuser de la puissance paternelle comme de toute autre puissance, et en fait on en abuse tous les jours. Si la loi ne peut empêcher les père et mère de maltraiter brutalement et même de tuer leurs enfants, à plus forte raison doit-on penser que bien souvent les intérêts des enfants sont sacrifiés d'une manière plus vulgaire et moins révoltante à l'égoïsme ou à la maladresse de leurs père et mère. Lorsqu'il est bien constaté que des père et mère doivent faire ou supporter quelque chose dans l'intérêt de leurs enfants, la loi est autorisée à les contraindre, si elle le peut, de le faire et de le supporter et en général elle le doit. Pour prendre un exemple dans le domaine de l'économie politique, il est bon que les enfants et les jeunes personnes qui ne sont pas encore formés, soient garantis, aussi loin que l'œil et le bras du gouvernement peuvent s'étendre, de l'excès du travail. On ne devrait pas permettre qu'ils travaillassent trop d'heures par jour ou au delà de leurs forces, parce que si on le leur permettait, ils y seraient toujours forcés [1]. La liberté des contrats, lorsqu'il s'agit des enfants, n'est qu'une forme de la liberté de contraindre. L'éducation aussi, et la meilleure que leur position permette de leur donner, est une chose qu'il ne devrait pas être au pouvoir de l'indifférence de leurs père et mère ou autres parents de leur refuser.

Les motifs d'intervention légale en faveur des enfants ne s'appliquent pas moins à ces malheureux esclaves et

[1] La loi sur le travail des enfants est impraticable et impratiquée. — En diminuant les heures de travail, il faudrait établir un tarif des salaires, et assurer qu'à ces conditions les ateliers resteront ouverts. (*Note de G. P.*)

victimes des plus brutaux des hommes, aux animaux domestiques. C'est par une singulière ignorance des principes de la liberté qu'on a dit que c'était sortir des attributions légitimes du gouvernement que d'infliger une peine exemplaire à ceux qui maltraitent ces créatures sans défense; que c'était intervenir dans la vie privée. La vie privée des tyrans domestiques est une chose dont le législateur doit le plus s'occuper; et on doit regretter que des scrupules métaphysiques sur la nature et la source de l'autorité du gouvernement portent plusieurs chauds partisans des lois contre les mauvais traitements infligés aux animaux à justifier ces lois par des considérations tirées des conséquences que peut avoir l'indulgence pour les habitudes de cruauté, pour les intérêts d'êtres humains, au lieu de défendre ces lois directement et en principe. Il est du devoir de la société en général de réprimer des actes que tout individu doué d'une force physique suffisante devrait réprimer, s'ils étaient commis en sa présence. Les lois qui existent en Angleterre à ce sujet sont défectueuses à cause du *maximum*, si faible qu'il est presque nominal, de la peine infligée dans les cas les plus punissables.

Au nombre des membres de la société dont la liberté de contracter devrait être contrôlée dans leur propre intérêt par la législature, à cause, dit-on, de leur position dépendante, on propose souvent de comprendre les femmes, et dans la loi qu'on vient de faire sur les manufactures (*factory Act.*), leur travail, comme celui des jeunes personnes, a été mis sous l'empire de restrictions spéciales. Mais il me semble insoutenable en principe et dangereux en pratique de classer ensemble, sous ce rapport et sous quelques autres, les femmes et les enfants. Les enfants au-dessous d'un certain âge *ne peuvent* juger ou agir pour leur compte et jusqu'à un âge beaucoup plus avancé,

ils en sont inévitablement plus ou moins incapables. Mais les femmes sont aussi capables que les hommes d'apprécier et d'administrer leurs intérêts, et la seule chose qui les en empêche est l'injustice de leur position sociale actuelle. Tant que la loi comptera dans les biens du mari tout ce que la femme acquiert, tandis qu'en la forçant de vivre avec lui elle la force à supporter presque toute la somme d'oppression morale et même physique qu'il lui convient d'imposer ; il y a quelque motif de considérer tout acte fait par la femme comme un résultat de la contrainte dans laquelle elle vit : mais c'est une des grandes erreurs des philanthropes et des réformateurs de notre temps de critiquer les conséquences d'un pouvoir injuste au lieu de s'attaquer à l'injustice elle-même. Si les femmes avaient, au même degré que les hommes, la liberté de disposer de leur personne et de leur patrimoine ou de leurs acquisitions, il n'y a aucun prétexte pour limiter le nombre des heures pendant lesquelles elles pourraient travailler pour elles-mêmes, afin de leur réserver le temps de travailler pour leur mari dans ce que les avocats appellent son chez soi (*his home*). Les femmes employées dans les fabriques sont, de toutes les femmes de la classe laborieuse, les seules dont la position ne soit pas celle d'esclaves et de manœuvres ; précisément parce qu'il n'est pas facile de les forcer à travailler dans une fabrique et à y gagner un salaire contre leur volonté. Pour améliorer la condition des femmes, on devrait au contraire leur faciliter l'accès des emplois industriels indépendants, au lieu de fermer en tout ou en partie ceux de ces emplois qui leur sont ouverts.

§ 10. CONTRATS A PERPÉTUITÉ.

Une seconde exception à la doctrine que chaque individu est le meilleur juge de son intérêt, est le cas où un individu essaye de juger irrévocablement ce qui sera le plus conforme à son intérêt dans un temps futur et éloigné. La présomption en faveur du jugement individuel n'est légitime que lorsque ce jugement est fondé sur une expérience personnelle, réelle et actuelle, et non lorsqu'il a été porté avant l'expérience et qu'on ne permet pas de changer après que l'expérience l'a condamné. Lorsque des individus se sont obligés par un contrat, non-seulement à faire une chose déterminée, mais à continuer de faire toujours ou pendant un temps très-long cette même chose, sans se réserver la faculté d'annuler leur engagement, la présomption qui résulterait de leur persévérance, dans le cas où ils pourraient annuler leur engagement, cesse d'exister : et on ne peut guère établir une présomption quelconque sur ce qu'ils ont contracté librement, peut-être fort jeunes et sans aucune connaissance, des obligations qu'ils acceptaient. Le principe qu'il faut laisser les contrats libres ne peut s'appliquer que sous de grandes réserves, lorsqu'il s'agit d'engagements à perpétuité. La loi devrait être très-défiante en cette matière et refuser toute sanction aux engagements de ce genre, lorsque les obligations qu'ils imposent sont telles que celui qui contracte n'en est pas bon juge. Si elle sanctionne les engagements, elle doit prendre toutes les précautions possibles pour qu'ils soient pris avec prévoyance et après mûre délibération, et si elle ne permet pas aux contractants de révoquer leurs engagements, elle doit les en relever à la

charge par eux d'établir une preuve devant une autorité compétente. Ces considérations sont éminemment applicables au mariage, le plus important des engagements à vie.

§ 11. — ADMINISTRATION DÉLÉGUÉE.

La troisième exception à la doctrine que le gouvernement ne peut administrer les affaires des particuliers aussi bien que les particuliers eux-mêmes, est celle d'un grand nombre de cas dans lesquels les particuliers ne peuvent gérer leurs intérêts que par délégués et dans lesquels l'administration, dite particulière, ne mérite guère plus le nom d'administration par la personne intéressée que si elle était remise à un fonctionnaire public. Tout ce qui, abandonné à la liberté, ne peut être fait que par des sociétés commerciales, serait souvent aussi bien fait et quelquefois mieux, sous le rapport du travail lui-même, si l'État lui-même l'exécutait. Le caractère joueur, le défaut de soin et l'incapacité de la gestion de l'État sont passés en proverbe, mais l'administration des grandes compagnies de commerce a présenté le même caractère. Il est vrai que les directeurs d'une compagnie sont toujours actionnaires; mais les membres du gouvernement sont aussi toujours contribuables, et lorsqu'il s'agit des directeurs aussi bien que lorsqu'il s'agit des membres du gouvernement, leur part dans les bénéfices d'une bonne gestion n'est pas égale à l'intérêt qu'ils peuvent avoir à mal gérer, sans parler de celui de leur repos. On peut objecter que les actionnaires assemblés exercent un certain contrôle sur les directeurs et ont presque toujours le droit absolu de les destituer. Toutefois, dans la pratique, la difficulté d'exercer

ce droit est si grande qu'on ne peut guère en user que dans les cas où la mauvaise gestion, ou du moins la gestion sans succès, est si flagrante, que des directeurs nommés par le gouvernement seraient également destitués. En regard de la garantie que présentent les assemblées d'actionnaires, leurs inspections et leurs recherches, on peut placer la publicité plus grande qui éclaire dans les pays libres les affaires auxquelles le gouvernement prend part. Aussi les défauts de la gestion par le gouvernement ne me semblent pas nécessairement beaucoup plus grands, s'ils sont plus grands, à tout prendre, que ceux de la gestion des compagnies par action [1].

Les véritables motifs pour laisser aux associations particulières tout ce qu'elles sont en état de faire existent dans toute leur force, lors même qu'il serait certain que des fonctionnaires publics s'acquitteraient aussi bien qu'elles de la besogne. Ces motifs ont été déjà indiqués : c'est l'inconvénient de surcharger l'attention des principaux fonctionnaires et de les détourner de fonctions qu'eux seuls peuvent remplir, pour des choses qui peuvent être assez bien faites sans eux; c'est le danger de grossir sans nécessité l'autorité directe et l'influence indirecte du gouvernement, et de multiplier les occasions de conflit entre ses agents et les particuliers; c'est l'inconvénient de concentrer dans une bureaucratie dominante toute l'habileté

[1] C'est là une erreur manifeste. Les fonctionnaires n'ont rien des connaissances ni des mœurs industrielles; il en est tout différemment des gérants que choisissent librement des actionnaires. Les entraves créées contre les sociétés industrielles sont des attentats à la liberté du travail. La loi votée l'an dernier en Angleterre sur les sociétés industrielles leur reconnaît des libertés infiniment plus grandes que celles dont elles jouissaient auparavant. (*Note de G. P.*)

et l'expérience dans la gestion de grands intérêts et toute la puissance d'action combinée qui existe dans la société, habitude dont l'usage établit entre les citoyens et le gouvernement des rapports semblables à ceux qui existent entre un enfant mineur et son tuteur, et qui est la cause principale de l'infériorité politique qui a jusqu'à ce jour caractérisé les habitants des pays trop gouvernés du continent, soit avec, soit sans gouvernement représentatif [1].

Mais bien que, pour ces motifs, la plupart des choses que les associations particulières peuvent faire, même d'une manière tolérable, doivent leur être dévolues, il ne s'ensuit pas que le gouvernement doive renoncer à toute surveillance sur la manière dont ces associations s'acquittent de leurs fonctions. Il y a bien des cas dans lesquels, par la nature même des choses, celui qui fait un service doit être seul; dans lesquels un monopole réel s'établit forcément avec le pouvoir de lever un impôt sur la société. J'ai déjà plus d'une fois cité l'exemple des compagnies d'éclairage et de distribution des eaux entre les-

[1] On peut trouver un cas du même genre dans le peu de goût pour la politique et dans le défaut d'esprit public qui caractérisent les femmes, prises comme classe, dans l'état actuel de la société, et dont se plaignent souvent les réformateurs politiques, sans qu'ils veuillent pour cela en reconnaître la cause ou du moins demander qu'on la fasse disparaître. Cela vient de ce que les institutions et l'éducation tout entière des femmes leur enseignent qu'elles sont complétement étrangères à la politique. Lorsqu'elles ont fait de la politique, elles y ont apporté autant d'application et d'aptitude, eu égard à leur temps, que les hommes qui vivaient à la même époque : dans cette période, par exemple, où Élisabeth d'Angleterre et Isabelle de Castille n'étaient pas de rares exceptions, mais de brillants exemples du courage et de la capacité commune en ce temps parmi les femmes d'un rang élevé qui avaient reçu une grande éducation.

quelles, bien que la liberté de concurrence existe, il n'existe aucune concurrence, et qui se trouvent en réalité moins responsables et plus inaccessibles aux plaintes des particuliers que le gouvernement lui-même. On a les frais de la multiplicité des agents sans en avoir les avantages, et les dépenses faites pour des services dont on ne peut se passer sont en réalité aussi forcées que les impôts établis par la loi : il n'y a guère de maître de maison qui établisse une distinction entre son abonnement pour l'eau et les contributions publiques. Lorsqu'il s'agit de ces services en particulier, il vaut mieux qu'ils soient confiés, comme le pavage et le nettoyage des rues, non au gouvernement central, mais à l'autorité municipale, et que les frais soient couverts, comme ils le sont aujourd'hui en réalité, par une contribution locale ; mais, dans un grand nombre de cas analogues dans lesquels il vaut mieux confier le service à faire à l'intérêt particulier, la société a besoin d'une autre garantie que celle de l'intérêt particulier de ceux qui sont chargés du service pour s'assurer qu'il sera bien fait ; et c'est au gouvernement que doit être dévolu le soin, soit de soumettre l'entreprise à des conditions raisonnables au profit du public, soit d'y conserver une autorité telle que les profits du monopole puissent en définitive être acquis au public. Cela est vrai lorsqu'il s'agit de routes, de canaux, de chemins de fer. Ce sont toujours en réalité de vrais monopoles, et un gouvernement qui concède sans réserve un tel monopole à une compagnie particulière fait à peu près la même chose que s'il accordait à un individu ou à une association la faculté de lever tel impôt qu'il lui conviendrait, à leur profit, sur toute la drêche produite dans le pays ou sur tout le coton qui y serait importé. Les concessions pour un temps limité se justifient par les motifs qui justifient les brevets d'in-

vention : mais l'État doit assurer le retour au domaine des propriétés de ce genre, ou se réserver et exercer le droit de fixer un *minimum* des tarifs et changer de temps en temps ce *minimum*. Il convient peut-être d'observer que l'État peut être propriétaire des canaux et chemins de fer sans les avoir faits, et qu'ils seront presque toujours mieux faits par une compagnie qui afferme le chemin de fer ou le canal à l'État pour une période de temps donnée.

§ 12. — HEURES DE TRAVAIL, DISPOSITION DES TERRES COLONIALES.

J'appelle l'attention spéciale du lecteur sur une quatrième exception sur laquelle, ce me semble, l'attention des économistes ne s'est pas assez portée jusqu'à ce jour. Quelquefois l'intervention de la loi est nécessaire, non pour forcer le jugement des particuliers sur des choses qui les intéressent, mais pour faire exécuter ce jugement, parce qu'ils ne pourraient y parvenir eux-mêmes que par une coalition qui ne saurait avoir aucun effet si ses résolutions n'étaient validées et sanctionnées par la loi. Par exemple, et sans rien préjuger sur ce cas particulier, je peux citer la question de réduire les heures de travail. Supposons, ce qui est au moins supposable, — que ce soit vrai ou non — qu'une réduction des heures de travail de douze à dix soit avantageuse aux ouvriers[1] ; qu'ils recevraient pour dix heures de travail un salaire égal ou presque égal à celui qu'ils reçoivent pour douze heures.

[1] Voir ce que j'ai dit sur le § 9. Ici, il y aurait, en outre, attentat à la liberté individuelle comme à la liberté du travail.
(*Note de G. P.*)

Si tel était le résultat et si les ouvriers en étaient généralement convaincus, la limitation, dira-t-on peut-être, pourrait avoir lieu spontanément, et il ne serait pas nécessaire de la rendre obligatoire par une prohibition légale. Je répondrai qu'elle ne serait pas adoptée, si tous les ouvriers d'un corps d'état ne s'engageaient l'un envers l'autre à s'y tenir. Un ouvrier qui refuserait de travailler plus de dix heures, lorsque les autres travailleraient douze heures, ne serait pas employé du tout ou subirait sur son salaire une réduction d'un sixième. Aussi, quelque convaincu qu'il puisse être que l'intérêt de sa classe est qu'il n'y ait que dix heures de travail, il est contraire à son intérêt de donner l'exemple à moins qu'il ne soit assuré que cet exemple sera suivi. Mais supposez que tous les ouvriers fussent d'accord : ne pourraient-ils pas atteindre le but sans recourir à la sanction de la loi? Non, à moins que l'opinion n'exerçât une contrainte égale en fait à celle de la loi. Car quelque avantageux que pût être le règlement pour la classe entière, l'intérêt immédiat de chaque individu serait de le violer, et plus ceux qui l'auraient accepté seraient nombreux, plus il y aurait d'intérêts particuliers tentés de ne pas l'observer. Si presque tous restreignaient à dix le nombre des heures de leur travail, ceux qui travailleraient douze heures bénéficieraient de tous les avantages de la restriction et du profit qu'ils auraient à le violer; ils recevraient le salaire de douze heures pour dix heures de travail, plus celui de deux heures. Je conviens que si la grande majorité se tenait aux dix heures, il n'y aurait pas grand mal : l'avantage serait en somme acquis à la classe et les individus qui voudraient travailler et gagner plus le pourraient. Ce serait là un état de choses désirable; et s'il était possible qu'une diminution du nombre d'heures de travail eût lieu sans diminution de salaire, et

sans que la marchandise produite perdît quelques-uns de ses débouchés — ce qui dans chaque cas particulier est une question de fait, non de principe — la manière dont il serait le plus désirable que ce changement eût lieu serait une modification pacifique dans les usages du métier; la journée de dix heures devenant par l'usage la journée commune, spontanément, sans que ceux qui voudraient faire une journée plus longue en fussent empêchés. Il est probable toutefois qu'il y en aurait tant qui aimeraient mieux travailler douze heures aux conditions nouvelles, que la limitation de la journée de travail à dix heures ne pourrait être maintenue comme règle générale : ce que quelques-uns auraient fait volontairement, d'autres seraient bientôt obligés de le faire par nécessité, et ceux qui auraient accepté la journée de douze heures pour gagner un salaire plus fort, seraient forcés à la fin de travailler douze heures pour le même salaire que ci-devant. Alors, en admettant qu'il fût réellement de l'intérêt de chacun de ne travailler que dix heures, en supposant que tous les autres en fissent autant, il n'y aurait pas d'autre moyen d'atteindre le but que de changer le consentement mutuel en un engagement sous clause pénale avec force de loi. Je n'entends pas par là énoncer une opinion en faveur d'une loi de ce genre, mais je me sers de cet exemple pour prouver qu'une classe de citoyens peut avoir besoin de l'assistance de la loi pour réaliser son opinion sur une matière qui l'intéresse en garantissant à chacun que ses concurrents agiront comme lui, parce qu'il ne peut agir conformément à l'intérêt collectif qu'autant qu'il est couvert par cette garantie.

On peut trouver un autre exemple à l'appui du même principe, dans le sytème de colonisation connu sous le nom de système Wakefield. Ce système est fondé sur ce

principe important, que la terre et le travail produisent d'autant plus, qu'ils sont plus exactement proportionnés l'un à l'autre; que si un petit nombre d'hommes essayent d'occuper et de s'approprier un vaste espace de terrain dans un pays neuf, ou si chaque travailleur devient trop tôt détenteur et cultivateur de la terre, il y a perte de puissance productive et retard dans les progrès de la colonie, en richesse et en civilisation; que cependant l'instinct d'appropriation, si l'on peut s'exprimer ainsi, et les sentiments associés à la possession de la terre dans les anciens pays, portent tout émigrant à acquérir d'abord autant de terre qu'il peut, et tout travailleur à devenir propriétaire tout de suite, en cultivant sa terre sans autre aide que celle de sa famille. Si ce penchant à l'acquisition immédiate de la terre pouvait être restreint jusqu'à un certain point; si chaque travailleur pouvait consentir à rester quelques années salarié avant de devenir propriétaire foncier, on aurait toujours assez de salariés pour faire les routes, les canaux, les travaux d'irrigation, etc., et pour établir et soutenir les diverses branches d'industrie urbaine. De cette manière, le travailleur, lorsqu'il deviendrait propriétaire, aurait une terre de bien plus grande valeur, par suite de la facilité qu'il aurait d'arriver aux marchés et de trouver du travail salarié. M. Wakefield propose donc de mettre obstacle à l'occupation prématurée de la terre et à la dispersion de la population, en mettant un prix élevé aux terres sans propriétaire, et en employant ce prix au transport des travailleurs qui voudraient émigrer de la métropole.

On a critiqué toutefois ce règlement utile, au nom et sous l'autorité de ce qu'on appelait le grand principe de l'économie politique, savoir : que les particuliers sont les meilleurs juges de leurs intérêts. On a dit que lorsque les

choses étaient abandonnées à elles-mêmes, la terre était appropriée et occupée d'après le choix libre des individus, en étendue convenable et au temps où cela était le plus avantageux pour chacun, et par conséquent, pour la société en général; qu'en élevant des obstacles artificiels devant l'acquisition de la terre, on empêchait chaque individu de suivre la marche qu'il estime la plus avantageuse, pour obéir à l'idée toute gratuite du législateur : qu'il sait mieux que chacun ce qui convient le plus aux intérêts de chacun. Il y a dans cette argumentation une erreur fondée sur ce qu'on ne comprend pas le système ou le principe auquel on dit que son application est contraire. Cette erreur est tout à fait du même genre que celle dont nous venons de donner un exemple à propos des heures de travail. Quelque utile qu'il pût être à la colonie en général et à chacun de ceux qui la composent que nul ne pût occuper plus de terre qu'il n'est en état d'en cultiver, et ne devienne propriétaire avant que d'autres ouvriers soient venus le remplacer dans le travail salarié, chacun en particulier n'aurait jamais intérêt à avoir cette abstinence, s'il n'était assuré que d'autres l'auront aussi. Entouré de colons qui ont chacun mille acres de terre, à quoi servirait au travailleur de différer pendant quelques années d'acquérir de la terre si tous les autres travailleurs couraient échanger le premier salaire qu'ils gagneraient en terres situées dans les déserts, à plusieurs milles l'un de l'autre? Si, en s'emparant de la terre, ceux-ci empêchent la création d'une classe de salariés, il ne réussira pas en attendant quelque temps pour acquérir de la terre, à en tirer un meilleur parti que dans le moment présent : pourquoi donc se mettrait-il dans une position que lui et les autres considèrent comme inférieure, en restant salarié, lorsque tous ceux qui l'entourent deviennent propriétaires? Il est

de l'intérêt de chacun de faire ce qui est utile à tous, mais seulement à condition que tous feront comme lui.

Le principe que chacun est le meilleur juge de son propre intérêt, compris comme ceux qui élèvent des objections le comprennent, irait à établir que les gouvernements ne doivent pas remplir leurs obligations les plus reconnues, ou plutôt qu'ils ne doivent pas exister. Il est, au plus haut degré, de l'intérêt de la société en général, et de chaque citoyen en particulier, que chacun ne commette ni vol, ni fraude; mais il n'est pas moins nécessaire d'avoir des lois qui punissent le vol et la fraude; car, quoiqu'il soit de l'intérêt de chacun que personne ne vole et n'escroque, il n'est de l'intérêt de personne de ne pas voler et escroquer le bien d'autrui, lorsque tout le monde pratique le vol ou l'escroquerie. La principale cause de l'existence des lois pénales, est justement ce fait, que lors même que selon l'opinion de tous, certaines règles de conduite sont d'intérêt général, ce n'est pas une raison pour que l'intérêt particulier se conforme à ces règles.

§ 13. — ACTES AU PROFIT DE PERSONNES AUTRES QUE LES INTÉRESSÉS. — LOIS DES PAUVRES.

Cinquième exception: L'objection contre l'intervention du gouvernement, tirée de ce que chaque individu est le meilleur juge de son intérêt, ne peut s'appliquer à une grande catégorie de cas, dans lesquels ces actes des individus sur lesquels le gouvernement réclame un droit d'intervention, ne sont pas faits dans l'intérêt de leurs auteurs, mais dans l'intérêt d'autrui. Dans cette catégorie se trouvent, entre autres cas, tous ceux qui rentrent dans

la matière si discutée de la bienfaisance publique[1]. Quoique l'on doive en général laisser les individus faire dans leur intérêt tout ce qu'on peut attendre raisonnablement qu'ils soient capables de faire, cependant, lorsqu'il devient impossible de les abandonner à eux-mêmes, et qu'il faut que d'autres les assistent, on voit s'élever la question de savoir s'il vaut mieux qu'ils soient assistés exclusivement par les individus, c'est-à-dire au hasard et sans règles fixes, ou par une organisation systématique dans laquelle la société intervienne par son organe, le gouvernement.

Ceci nous conduit à parler des pauvres, sujet qui serait bien moins important si les habitudes de toutes les classes de la population étaient conformes à la prudence et à la tempérance, et si la propriété était convenablement partagée; mais il est de la plus haute importance dans un état social aussi éloigné de ces conditions que celui qui existe dans les îles Britanniques.

En dehors des considérations métaphysiques sur les bases de la morale et de l'union sociale, on conviendra en droit que les hommes doivent s'entr'aider et d'autant plus que le besoin est plus grand; or, il n'est pas de besoin plus grand que celui de la personne qui souffre de la faim. Aussi le droit à l'assistance qui résulte de l'extrême besoin est un des plus forts qui existent. On voit tout d'abord qu'il y a des motifs puissants pour rendre les secours accordés à un besoin si pressant aussi assurés qu'ils peuvent l'être par des arrangements sociaux.

D'un autre côté, dans tous les cas d'assistance, il y a deux sortes de conséquences à étudier : les conséquences

[1] Je n'ai pas besoin de réfuter, en France, le système de la charité légale. C'est le système le plus faux et le plus dangereux. (*Note de G. P.*)

de l'assistance elle-même et celles de l'espoir que l'on fonde sur l'assistance. Les premières sont ordinairement bienfaisantes, mais les secondes sont presque toujours fâcheuses, et à ce point que souvent elles balancent et au delà tous les avantages des premières. Jamais cela n'est plus vrai que lorsque les besoins de secours sont le plus pressants. Il est très-dangereux que les gens comptent sur l'assistance régulière d'autrui pour obtenir les moyens de vivre, et malheureusement, il n'est rien sur quoi ils s'habituent plus facilement à compter. Le problème à résoudre est donc aussi difficile qu'important; il consiste à donner la plus grande somme possible d'assistance utile en encourageant le moins possible l'espoir de ceux qui compteraient l'obtenir sans y avoir droit.

L'énergie et la confiance de chacun en soi-même peuvent être affaiblies par le défaut aussi bien que par l'excès d'assistance. Le principe d'activité est plus affaibli chez l'homme, lorsqu'il n'a aucun espoir de réussir par ses efforts, que lorsqu'il est assuré de réussir sans effort. Lorsqu'un individu se trouve dans une position si déplorable que le découragement paralyse ses forces, l'assistance est un tonique et un sédatif; elle encourage l'activité au lieu de l'affaiblir; toujours à condition qu'elle ne dispense pas l'individu de s'aider lui-même en substituant à son travail, à son habileté, à sa prudence; à condition qu'elle lui donne une meilleure espérance de réussir par les moyens légitimes. C'est par ces principes qu'il faut juger tous les plans de philanthropie et de bienfaisance, soit en faveur de certains individus ou de certaines classes, soit qu'ils doivent être mis à exécution par le gouvernement ou par des particuliers.

S'il est possible en pareille matière d'établir une doctrine ou une maxime générale, je croirais que c'est celle-

ci : « Si l'assistance accordée est telle que la condition de l'individu secouru soit aussi bonne que celle de l'individu qui se passe de secours, cette assistance, si l'on peut d'avance compter sur elle, est malfaisante ; mais si, en même temps qu'elle est accessible à tous, elle laisse à chacun de puissants motifs de se passer d'elle, s'il le peut, elle est en général bienfaisante. » Ce principe, appliqué à un système de bienfaisance publique, est celui de la loi des pauvres de 1834. Si la condition de la personne secourue était aussi bonne que celle du travailleur qui se suffit par son travail, l'assistance saperait par la base l'activité et l'indépendance personnelle, et pour la maintenir dans ces conditions, il faudrait la compléter par un système coërcitif destiné à forcer au travail comme un vil troupeau ceux qui se trouveraient en dehors de l'influence des motifs qui déterminent habituellement les actions des hommes. Mais si, tout en garantissant les individus contre les extrémités du besoin, on fait que la condition des personnes secourues par la charité légale soit infiniment moins bonne que celle des personnes qui se suffisent à elles-mêmes, il ne peut résulter que des conséquences utiles d'une loi sous laquelle nul, à moins de le vouloir, ne peut mourir de faim. La preuve qu'on peut réaliser cette supposition, au moins en Angleterre, c'est l'expérience d'une longue période qui a précédé la fin du dernier siècle et celle qui a été faite plus récemment dans plusieurs cantons très-affligés de paupérisme, et dans lesquels on a fait disparaître cette plaie par des règlements sévères d'assistance publique, règlements qui ont contribué à améliorer beaucoup, et d'une manière durable, la condition de la classe laborieuse. Il n'est probablement aucun pays dans lequel, en employant des moyens appropriés au caractère particulier du peuple, on ne pût pourvoir lé-

galement à l'assistance des malheureux, en y imposant les conditions nécessaires pour que cette assistance ne fût pas nuisible.

A ces conditions, je crois qu'on doit grandement désirer que l'assistance soit assurée aux pauvres valides par la loi, plutôt que de s'en remettre à la charité privée. D'abord la charité fait presque toujours trop ou trop peu ; elle prodigue les bienfaits dans une localité et laisse les pauvres mourir de faim dans l'autre. Ensuite, puisque l'État doit nécessairement pourvoir à la subsistance des criminels pauvres lorsqu'ils subissent leur peine, ce serait donner une prime au crime que de ne pas accorder la même chose aux pauvres qui n'ont commis aucun délit. Enfin, si les pauvres sont abandonnés à la charité privée, on ne peut empêcher que la mendicité ne prenne un immense développement. Ce que l'État doit laisser à la charité privée, c'est le soin de distinguer entre un cas de besoin réel et un cas différent. Que la charité privée puisse donner plus à qui mérite plus ; mais l'État doit observer des règles générales ; il ne peut entreprendre de distinguer entre l'indigent qui mérite un secours et celui qui n'en mérite pas. Il ne doit au premier que strictement de quoi vivre, et il ne peut donner moins au second. Ce qu'on a dit de l'injustice d'une loi qui ne traite pas mieux le pauvre malheureux que le pauvre par inconduite, est fondé sur une manière erronée de comprendre les attributions du législateur et de l'autorité publique. Les dispensateurs de secours publics n'ont que faire de se transformer en inquisiteurs. On ne doit pas remettre aux administrateurs (*guardians*) et aux inspecteurs (*overseers*) le pouvoir de donner ou de retenir l'argent d'autrui, d'après l'opinion qu'ils se font de la moralité de la personne qui demande des secours ; et il faudrait bien peu connaître les habi-

tudes humaines pour supposer que ces fonctionnaires, dans le cas presque impossible où ils seraient capables de bien juger, prendraient la peine de rechercher et de vérifier avec soin la conduite antérieure de celui qui demanderait secours de manière à pouvoir la juger en connaissance de cause. La charité privée peut faire ces distinctions, et celui qui donne son argent a le droit de le donner d'après son jugement. Il sait que son devoir est d'apporter du discernement dans sa charité, que c'est sa fonction et que l'acte qu'il fait est louable ou blâmable, selon le discernement avec lequel il est placé. Mais ceux qui administrent les fonds de l'État ne doivent être requis de faire pour personne au delà du *minimum* dû à ceux auxquels on doit le moins. S'ils ont la faculté de faire plus, l'indulgence devient bientôt la règle et le refus n'est plus que l'effet d'un caprice ou d'une exception tyrannique.

§ 14. — COLONISATION.

Il y a d'autres cas qui tombent sous l'application du même principe général que celui de la charité publique : ce sont ceux dans lesquels les actes faits par les individus, quoiqu'ils n'aient pour but que l'avantage personnel de ceux-ci, ont des conséquences qui s'étendent beaucoup plus loin, qui touchent aux intérêts de la nation ou de la postérité auxquels la société, considérée comme corps, doit seule avoir la faculté et l'obligation de pourvoir. La colonisation est un de ces cas. S'il est désirable, comme nul ne le contestera, que l'établissement des colonies soit fait, non en vue de l'intérêt privé des premiers colons, mais en vue du bien-être durable des nations qui doivent sortir de ces petits commencements, ce point de

l'avenir ne peut être garanti qu'autant que l'entreprise est placée depuis l'origine sous l'empire de règlements rédigés avec la prévoyance et les larges idées de législateurs-philosophes, et le gouvernement seul possède assez d'autorité pour faire ces règlements et pour en assurer l'exécution.

La question de l'intervention du gouvernement dans l'œuvre de la colonisation touche aux intérêts permanents et d'avenir de la civilisation même et elle dépasse de beaucoup les limites des considérations purement économiques [1]. Mais lors même que l'on ne sortirait pas des considérations de cet ordre, le transport de la population d'un pays trop peuplé dans un pays inoccupé est un de ces travaux d'une utilité éminemment sociale qui appellent le plus, et qui par suite payent le mieux l'intervention du gouvernement.

Pour apprécier exactement les avantages de l'établissement d'une colonie, il faudrait considérer l'avenir de cette colonie, dans ses rapports, non-seulement avec un pays, mais avec les intérêts économiques de l'espèce humaine tout entière. On traite trop cette question au point de vue exclusif de la distribution, comme s'il s'agissait simplement de débarrasser un marché du travail de l'encombrement qui y règne et de porter ailleurs cet excédant de travail. C'est bien cela, en effet, mais c'est aussi une question de production que celle de donner l'emploi le plus productif possible à l'ensemble des forces productives du monde. On a beaucoup parlé de la bonne écono-

[1] Il ne faut cependant pas pousser trop loin cette sorte d'intervention gouvernementale. La comparaison des colonisations anglaise ou américaine et de la colonisation française, surtout en Algérie, serait une réponse péremptoire.

(*Note de G. P.*)

mie qu'il y avait à faire venir des marchandises du lieu où on les achetait au meilleur marché, et on n'a guère pensé en comparaison à la bonne économie qu'il y aurait à produire les marchandises là où elles peuvent être produites à meilleur marché. Si c'est une bonne spéculation pécuniaire de porter les objets de consommation des pays où il y en a trop dans ceux où ils sont rares, n'est-ce pas une spéculation également bonne de faire la même opération pour le travail et pour les instruments de travail ? L'exportation des travailleurs et des capitaux des vieux pays dans les pays neufs, des lieux où leur puissance productive est moindre aux lieux où elle est plus grande, augmente d'autant la somme des produits du travail et des capitaux de l'humanité. Elle ajoute à la somme des richesses de l'ancien et du nouveau pays de quoi rembourser en peu de temps bien des fois les frais de transport. On peut affirmer dans l'état actuel du monde que la fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays.

Toutefois, il n'est pas moins évident que la colonisation sur une grande échelle ne peut être entreprise, comme affaire, que par le gouvernement ou par une réunion de personnes complétement d'accord avec le gouvernement. L'émigration spontanée a rarement beaucoup d'influence sur l'excès de population de l'ancien pays, bien qu'elle suffise d'ailleurs à la prospérité de la colonie. Les hommes laborieux qui émigrent volontairement ne sont pas en général les plus pauvres : ce sont de petits cultivateurs avec un petit capital, ou des ouvriers qui ont fait quelques épargnes et qui, n'ôtant que leur propre travail du marché encombré, enlèvent à la somme des capitaux du pays des fonds qui employaient des travailleurs plus nombreux. Du reste, cette classe de la société est si peu nombreuse,

qu'on pourrait la supprimer entièrement, sans que sa disparution fût sensible sur le chiffre total de la population, ou même sur son accroissement annuel. On ne peut avoir une émigration considérable de travailleurs qu'à la condition que les frais du voyage soient supportés, ou tout au moins avancés, aux frais de quelqu'un autre que les travailleurs eux-mêmes. Qui donc fera cette avance ? Naturellement, dira-t-on, les capitalistes de la colonie qui ont besoin du travail et qui se proposent de l'employer. Mais à ceci il y a un obstacle, c'est que le capitaliste, après avoir dépensé les frais de voyage du travailleur, n'est pas assuré d'en profiter. Lors même que les capitalistes de la colonie s'associeraient et feraient par souscription ces frais de voyage, ils n'auraient encore aucune garantie que les travailleurs ainsi transportés travailleraient pour eux. Après avoir travaillé pendant quelque temps et gagné quelques livres, l'ouvrier s'empresse, s'il n'en est empêché par le gouvernement, de s'emparer de la terre inoccupée et de ne travailler qu'à son propre compte. On a essayé plusieurs fois de voir s'il était possible d'assurer l'exécution des contrats de travail, ou le remboursement par les émigrants des frais de leur voyage à ceux qui les avaient avancés, mais on y a toujours trouvé plus de peines et de dépenses que d'avantages. Il n'y aurait d'autre ressource que les contributions volontaires des paroisses et des particuliers, pour se débarrasser de l'excédant des travailleurs qui sont, ou probablement ne tarderont pas à se trouver à la charge des fonds d'assistance communale. Si cette spéculation devenait générale, elle pourrait amener une émigration suffisante pour débarrasser le pays de la population sans emploi, mais non pour élever les salaires des ouvriers employés,

et il faudrait recommencer avant qu'une nouvelle génération se fût écoulée.

Un des principaux motifs de faire de l'établissement des colonies une entreprise nationale, c'est que c'est le seul moyen, sauf quelques exceptions rares, par lequel l'émigration puisse rembourser les frais qu'elle coûte. Comme nous l'avons déjà observé, l'exportation du travail et des capitaux dans un pays neuf étant une des meilleures affaires d'argent, il serait bien absurde que cette affaire ne fît pas ses frais, comme toutes les autres affaires du même genre. Il n'y a point de motif pour que, sur la somme que l'établissement de la colonie ajoute à la richesse du monde, on ne prenne pas de quoi suffire aux frais que cet établissement a coûtés. Nous avons déjà vu pourquoi aucun particulier, et même aucune association de particuliers ne peuvent se rembourser de ces avances, tandis que le gouvernement le peut. Il peut prendre sur l'accroissement annuel de richesse qui est le résultat de l'émigration de quoi payer, avec intérêt, ce que l'émigration a coûté. Les frais d'émigration dans une colonie devraient être supportés par la colonie; et cela n'est possible, en général, que lorsque ces frais sont avancés par le gouvernement colonial.

De toutes les manières de faire, dans la colonie même, les fonds nécessaires pour couvrir les frais de la colonisation, il n'en est aucune qui soit aussi avantageuse que celle qui a été imaginée par M. Wakefield, et soutenue par lui depuis avec tant d'habileté et de persévérance. Elle consiste à vendre les terres inoccupées et à en appliquer le prix aux frais de transport des émigrants. J'ai répondu déjà, dans ce chapitre, aux objections mal fondées et pédantesques élevées contre ce plan, il nous reste à parler des avantages qu'il présente. En premier lieu, son

exécution ne soulève pas les difficultés et le mécontentement, inséparables de la levée d'une forte somme au moyen de l'impôt, levée qu'il est presque impossible d'obtenir; car une population de colons, répandue dans les déserts, ne peut être forcée à payer l'impôt direct qu'au prix de frais de perception qui excèdent le produit, et dans une société qui commence on a bien vite trouvé la limite de l'impôt indirect. La vente des terres est donc, de beaucoup, le moyen le plus facile d'obtenir la somme nécessaire. Mais elle se recommande aussi par d'autres avantages plus importants. Elle met un obstacle à la tendance qu'a toujours une population de colons à adopter les goûts et les inclinations de la vie sauvage et à se disperser au point de perdre les avantages du commerce, des marchés, de la division du travail et de l'association dans le travail. En obligeant ceux qui émigrent aux dépens du fonds d'émigration, à gagner une somme considérable avant de devenir propriétaires fonciers, cette vente maintient dans la colonie une suite perpétuelle de travailleurs salariés, qui en tout pays sont d'importants auxiliaires, même pour le cultivateur propriétaire : et en diminuant l'ardeur que les spéculateurs agricoles mettent à augmenter leur domaine, on maintient les colons à la portée l'un de l'autre, de façon à ce qu'ils puissent s'entr'aider : on en a partout un grand nombre à une petite distance de tout centre de commerce extérieur et d'industrie non agricole, de manière à assurer la création rapide des villes et de ce que produisent les villes. Cette concentration, comparée à la dispersion qu'on voit partout où la terre inoccupée peut être acquise pour rien, accélère les progrès de la prospérité du pays et augmente les recettes nécessaires pour pourvoir aux frais d'une émigration nouvelle. Avant l'adoption du système Wakefield, les premières années de toutes les

colonies nouvelles étaient pleines de difficultés et de peines : la dernière colonie, fondée sur l'ancien principe, celle de la Rivière-du-Cygne (*Swan River*), l'a bien prouvé. Dans l'établissement de toutes les colonies suivantes, le système Wakefield a été appliqué, imparfaitement il est vrai, puisqu'une partie seulement du prix de la vente des terres a été consacrée à l'émigration ; cependant partout où il a été introduit, dans l'Australie du Sud, à Port-Philipp, à la Nouvelle-Zélande, les obstacles opposés à la dispersion des colons, l'importation des capitaux amenés par l'assurance de trouver du travail salarié, ont, malgré les difficultés nombreuses et une administration souvent mauvaise, produit une prospérité si rapide et si grande qu'elle ressemble plus à la fable qu'à la réalité.

Le système de l'établissement des colonies qui se suffisent à elles-mêmes, s'il s'établissait une fois, acquerrait chaque année plus de puissance ; ses effets augmenteraient en progression géométrique : car, comme tant que le pays n'est pas entièrement peuplé, tout émigrant valide ajoute bientôt à la richesse collective, en excédant de ce qu'il consomme, de quoi suffire au transport d'un autre émigrant, il en résulte que plus on a envoyé d'émigrants, plus on peut en envoyer encore, puisque chaque émigrant fournit de quoi en transporter constamment de nouveaux jusqu'à ce que la colonie soit pleine. La métropole aurait donc avantage à accélérer l'émigration au début en prêtant aux colonies des fonds destinés aux transports des émigrants et qui seraient remboursés sur le produit de la vente des terres. En avançant les moyens d'obtenir sur-le-champ une émigration nombreuse, le gouvernement placerait ces fonds de la manière qui serait, de toutes, la plus avantageuse à la colonie ; et le travail et les économies de ces émigrants hâteraient l'époque où les ventes de terres

produiraient une somme importante. Il faudrait, pour ne pas surcharger le marché du travail, s'entendre avec les personnes disposées à envoyer leurs capitaux dans la colonie. La certitude de trouver en abondance du travail salarié dans un lieu où l'emploi des capitaux serait si lucratif assurerait l'émigration en grand des capitaux d'un pays qui, comme l'Angleterre, capitalise rapidement et ne donne pas aux capitaux des profits élevés : il suffirait de ne pas envoyer à la fois plus de travailleurs que les capitaux envoyés n'en pourraient employer à un salaire élevé.

Comme dans ce système la dépense une fois faite peut servir non-seulement à une émigration, mais à entretenir un courant continu d'émigrants, — courant dont la largeur et la profondeur augmenteraient sans cesse, — cette manière de remédier à l'excès de population a un mérite que ne possède aucun autre plan conçu dans ce but : c'est de faire face à l'accroissement de population sans restreindre cet accroissement lui-même. Il y a dans la colonisation un élément indéfini ; personne ne peut prévoir jusqu'où pourrait s'étendre son influence comme débouché pour l'excédant de la population. De là l'obligation où se trouve le gouvernement d'un pays qui, comme le nôtre, est surchargé de population et qui dispose de continents inoccupés, de mettre pour ainsi dire et de tenir ouvert un pont entre la métropole et ces pays, en établissant un système de colonisation qui fasse ses frais dans une proportion telle que toute l'émigration dont les colonies pourront avoir besoin puisse avoir lieu en tout temps, sans qu'il en coûte rien aux émigrants eux-mêmes.

En ce moment l'importance de ces considérations pour les îles Britanniques a beaucoup diminué, grâce aux proportions énormes de l'émigration spontanée des Irlandais. Ce ne sont pas seulement les petits cultivateurs qui émi-

grent, ce sont aussi les plus pauvres travailleurs de l'agriculture, et cette émigration volontaire se suffit à elle-même; les nouveaux émigrants sont transportés au moyen des épargnes de leurs parents et amis qui les ont précédés. Tant que le courant de cette émigration continuera large et profond comme actuellement, l'affaire principale du gouvernement sera d'en diriger une partie vers les pays où, comme en Australie, l'intérêt de la colonie et celui de la métropole l'appellent plus impérieusement, mais vers lequel il ne se dirige pas assez si on l'abandonne à lui-même.

§ 15. — EXEMPLES DIVERS.

Le principe au nom duquel nous avons écarté les objections élevées contre l'intervention du gouvernement en matière de colonisation et d'assistance, s'applique à divers cas dans lesquels un service public est nécessaire sans que personne en particulier soit intéressé à s'en charger, parce que personne n'en retirerait naturellement et spontanément une rémunération suffisante. Prenons pour exemple un voyage de découverte ou une exploration scientifique. Les informations recherchées peuvent être d'une grande utilité; cependant un particulier ne saurait en retirer un bénéfice suffisant pour couvrir les frais de l'expédition : et il n'y a pas d'autre moyen de prendre une part du bénéfice au moment où ceux qui en profitent le réalisent que de lever un péage au profit de ceux qui ont fourni l'information. Les voyages sont ou pourraient être faits au moyen de souscriptions particulières, mais c'est une ressource exceptionnelle et précaire. On les a le plus souvent entrepris aux frais de compagnies ou d'associations phi-

lanthropiques; mais en général ces entreprises sont faites au compte du gouvernement, qui peut les confier aux hommes qu'il estime les plus propres à les conduire. La construction et l'entretien des phares, des bouées, etc., pour la sûreté de la navigation est encore une fonction qui convient au gouvernement; car, comme il est impossible que les navires en mer qui profitent d'un phare soient soumis à un péage pour s'en être servis, personne n'éleverait des phares par intérêt particulier, à moins d'être indemnisé et récompensé sur les fonds d'un impôt établi par le gouvernement. Il y a maintes recherches scientifiques d'une grande utilité pour la nation et pour l'humanité tout entière qui exigent beaucoup de temps et de travail, souvent des recherches considérables par des personnes capables de gagner de forts appointements dans un autre emploi. Si le gouvernement n'avait pas la faculté d'accorder une indemnité pour les dépenses faites et une rémunération pour le temps et le travail ainsi employé, ces recherches ne pourraient être entreprises que par les hommes, en bien petit nombre, qui joignent à la possession d'une fortune indépendante des connaissances techniques, des habitudes laborieuses, et soit un grand patriotisme, soit un désir ardent de célébrité scientifique [1].

[1] La question de pourvoir au moyen de dotations ou de salaires à l'entretien de ce qu'on a nommé une classe savante, se rattache à cette partie de notre sujet. La culture des sciences spéculatives, quoiqu'une des occupations les plus utiles qui existent, est un service rendu à la société en général, et non à un individu en particulier, et c'est par conséquent un service dont il est évidemment raisonnable de réclamer la rémunération à la société en général, puisqu'il ne donne aucun droit à une rémunération pécuniaire de la part de qui que ce soit. Si l'on ne pourvoit aux frais du trésor public à la rémunération des services de ce genre, non-seulement on ne les encourage

On peut dire d'une manière générale que tout ce qu'il est désirable qui soit fait dans l'intérêt général de l'humanité ou des générations futures, ou dans l'intérêt des

pas, mais on les décourage, parce qu'il devient impossible de gagner de quoi vivre par de telles occupations, et parce que ceux qui sont capables de les prendre sont réduits à employer la plus grande partie de leur temps à travailler pour vivre. Toutefois, le mal est plus grand en apparence qu'en réalité. Les plus grandes choses, a-t-on dit, ont été faites par ceux qui avaient le moins de temps à leur disposition ; et une occupation de quelques heures par jour dans un travail de routine n'a pas été un obstacle au développement de grandes facultés littéraires et philosophiques. Cependant il y a des recherches et des expériences qui exigent non-seulement beaucoup de temps et d'attention, mais tout le temps, toute l'attention de celui qui s'y livre : il existe également des occupations qui absorbent et fatiguent les facultés intellectuelles, à ce point, qu'elles ne permettent pas que ces facultés soient appliquées avec vigueur à un autre objet, même dans les intervalles de loisir. Il serait donc très-désirable qu'il y eût quelque moyen d'assurer à la société les services de ceux qui se livrent aux découvertes scientifiques, et aussi peut-être de quelques autres espèces de savants en leur donnant des moyens d'existence, en leur laissant le temps de se livrer à leurs études particulières. Les places d'agrégés (*fellowships*) dans nos universités conviennent très-bien à cette destination, mais elles n'y sont jamais appliquées que par exception, tout au plus pour récompenser la connaissance des notions déjà existantes, acquise en apprenant de mémoire ce que d'autres ont fait, mais non comme le salaire de travaux à venir dans l'intérêt de la science. Dans quelques pays, on a établi des académies des sciences, d'antiquités, d'histoire, etc., dont les membres reçoivent des appointements. Le système le plus utile et le moins susceptible d'abus consiste à établir des chaires de professeurs, obligés à remplir des fonctions d'enseignement. La fonction d'enseigner une science, au moins dans l'enseignement supérieur, aide plutôt qu'elle n'empêche la culture de cette science. Les devoirs de professeur laissent presque toujours beaucoup de temps à

membres de la société qui ont besoin de secours extérieurs, sans être de nature à rémunérer les particuliers ou les associations qui l'entreprendraient, rentre dans les attributions du gouvernement. Mais, avant d'agir par eux-mêmes, les gouvernements doivent toujours bien regarder s'il est raisonnablement probable que le service qu'ils veulent entreprendre soit fait par ce qu'on appelle le principe volontaire (par les particuliers), et, dans le cas où les particuliers pourraient être chargés de ce service, s'il sera mieux fait par le gouvernement que par le zèle et la libéralité des particuliers.

§ 16. — L'ACTION DU GOUVERNEMENT PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE A DÉFAUT DE CELLE DES PARTICULIERS, LORS MÊME QUE CELLE-CI SERAIT PLUS CONVENABLE.

J'ai résumé de mon mieux, sous les chefs qui précèdent, toutes les exceptions à la maxime pratique « que les affaires de la société sont mieux faites par l'action libre de la volonté des particuliers. » Toutefois il faut ajouter que

consacrer aux recherches originales, et les plus grands progrès qui aient eu lieu dans les diverses sciences morales et physiques, ont eu pour auteurs ceux qui les enseignent publiquement, depuis Platon et Aristote, jusqu'aux plus grands noms des universités d'Écosse, de France et d'Allemagne. Je ne parle pas des professeurs anglais qui n'ont, comme on sait, qu'un titre presque sans aucune fonction. Lorsqu'il s'agit d'un professeur qui enseigne dans un grand établissement d'instruction, le public peut juger, sinon de la qualité de l'enseignement, au moins du talent et de l'habileté de celui qui enseigne, et il est plus difficile de faire un mauvais emploi du pouvoir de nommer à de telles fonctions que de distribuer au hasard des pensions et les honoraires à des personnes qui ne sont pas aussi directement sous l'œil du public.

l'intervention du gouvernement ne peut toujours être renfermée dans la limite des cas qui conviennent par nature à cette intervention. A un certain moment et avec certaine nation, il n'est guère de chose importante pour l'intérêt public qu'il ne soit désirable, sinon nécessaire, de voir entreprendre par le gouvernement; non que les particuliers ne puissent le faire, mais parce qu'ils ne veulent pas le faire. Il y a des temps et des pays où il n'y aurait ni routes, ni bassins, ni ports, ni canaux, ni travaux d'irrigation, ni hospices, ni écoles, ni colléges, ni imprimeries si le gouvernement ne faisait tout cela; parce que la masse du public est trop pauvre pour trouver les fonds nécessaires, ou trop peu éclairée pour apprécier l'importance des résultats, ou trop peu accoutumée à l'association pour trouver moyen de faire ces choses. Cela est vrai, plus ou moins, de tous les pays habitués au despotisme, et particulièrement chez ceux où le gouvernement et la masse du peuple sont à un degré très-différent de civilisation, comme dans les pays conquis dont la population est placée sous la domination d'un peuple plus énergique et plus civilisé. Dans plusieurs parties du monde, les peuples ne savent faire par eux-mêmes rien qui exige de grandes ressources et une association d'efforts : tout ce qui demande ces deux conditions n'y est pas fait, si l'État ne le fait. En ces cas, le gouvernement ne peut mieux témoigner de la sincérité avec laquelle il se propose d'être le plus utile qu'il peut à ses sujets, qu'en faisant les travaux que la faiblesse de ceux-ci laisse à sa charge, de manière à ne pas augmenter et perpétuer cette faiblesse, mais plutôt de manière à la corriger [1]. Un bon gouverne-

[1] Je m'étonne que Mill n'ait pas vu qu'il raisonnait comme tous les partisans de l'arbitraire. Il faut chercher le droit, la

ment donnera son aide sous une forme telle qu'il encouragera et alimentera tout commencement d'effort individuel qui semblera se produire. Il apportera beaucoup de soin à éloigner ce qui peut faire obstacle aux entreprises particulières ou les décourager, et à leur donner toutes les facilités, tous les conseils, tous les secours qui leur seront nécessaires : ses ressources pécuniaires seront employées, lorsqu'il le pourra, plutôt à venir en aide aux efforts particuliers qu'à leur faire concurrence, et il mettra en œuvre tout le mécanisme des récompenses et des honneurs pour provoquer des efforts semblables. Les secours du gouvernement, lorsqu'ils sont appliqués à défaut d'esprit d'entreprise de la part des particuliers, devraient être accordés de manière à présenter autant que possible un cours d'enseignement dans l'art d'accomplir de grandes choses au moyen de l'énergie individuelle et de l'association volontaire.

Je n'ai pas cru nécessaire d'insister ici sur cette partie des fonctions du gouvernement que tout le monde s'accorde à considérer comme indispensable, la fonction d'empêcher ou de punir les actes du particulier qui, dans l'exercice de sa liberté, nuit évidemment à autrui par violence, fraude ou négligence. Même dans l'état social le plus parfait auquel l'humanité soit parvenue jusqu'à ce jour, il est déplorable de voir quelle immense portion des efforts et des talents des hommes sont employés simplement à se neutraliser les uns les autres. Le but spécial du

vérité et l'appliquer. Jamais encore les libertés dues à l'homme n'ont été malfaisantes; jamais l'arbitraire extension des fonctions de l'État n'a été bienfaisante. Comparez l'Angleterre à l'Autriche, les États-Unis aux anciennes colonies espagnoles. Ce n'est pas en asservissant un peuple qu'on le forme à la vie de la liberté. (*Note de G. P.*)

gouvernement est de réduire le plus possible ce déplorable gaspillage de forces en prenant les moyens d'appliquer celles que les hommes emploient aujourd'hui, soit à se faire du mal les uns aux autres, soit à se défendre de l'injustice, à l'emploi légitime des facultés humaines, qui est de faire servir de plus en plus les forces de la nature au bien physique et moral de l'humanité.

FIN.

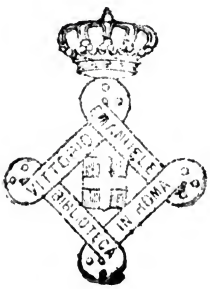

548,799

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

NICE.

Chapitre I. — La plage 1
Chapitre II. — De Nice à Naples 7

NAPLES.

Chapitre III. — La Chiaja 17
Chapitre IV. — Le livre de M. Millenet. 30
Chapitre V. — La rue de Tolède 48
Chapitre VI. — Pompéi 50
Chapitre VII. — La Luisella 72

ROME.

Chapitre VIII. — Les galeries de Castelgandolfo 75
Chapitre IX. — Une soirée romaine. 89
Chapitre X. — La campagne romaine 100
Chapitre XI. — Tivoli. 118
Chapitre XII. — Le palais des Césars. 120
Chapitre XIII. — Rabelais. 134
Chapitre XIV. — Un magasin de la rue del Babbuino . . 141
Chapitre XV. — Le premier relais 144

FLORENCE.

Chapitre XVI. — La villa de Poggio. 151
Chapitre XVII. — Les places 158

CHAPITRE XVIII. — Lettre sur les banques. 175
CHAPITRE XIX. — Un piége 194
CHAPITRE XX. — De Florence à Padoue 205

VENISE.

CHAPITRE XXI. — Le couvent de San Severo 215
CHAPITRE XXII. — Les puits 221
CHAPITRE XXIII. — Le grand canal. 232
CHAPITRE XXIV. — Conversation 235
CHAPITRE XXV. — Lettre sur l'impôt. 254
CHAPITRE XXVI. — La frontière 282
APPENDICE 287

FIN.

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

Rep 568799

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN & Cie

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

FORMAT GRAND IN-18.

OUVRAGES PUBLIÉS

Études sur l'Angleterre, par Léon Faucher, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Intérieur. 2e édition augmentée de plusieurs chapitres. 2 forts vol. Prix. . . 7 fr.

Mélanges d'Économie politique et de finances, par le même. 2 vol. . 7 fr.

Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, par M. L. de Lavergne, membre de l'Institut. 2e édition, 1 vol. Prix. . . . . 3 fr. 50

La France avant ses premiers habitants, et origines nationales de ses populations, par M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. 1 volume. Prix. . . 3 fr. 50

Statistique de l'industrie de la France, par le même. 1 vol. Prix. . 3 fr. 50

Éléments de statistique, par le même. 2e édit., revue et augmentée. 1 vol. 3 fr. 50

Des délits et des peines, par Beccaria. Nouvelle édition, précédée d'une introduction et accompagnée d'un Commentaire, par M. Faustin Hélie, conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut. 1 volume. Prix. . . . . 3 fr.

Études sur les réformateurs, ou Socialistes modernes, par M. Louis Reybaud, membre de l'Institut. 6e édition. 2 volumes. Prix. . . . . 6 fr.
Couronné par l'Académie.

Œuvres complètes de Frédéric Bastiat, mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur et précédées d'une Notice biographique par MM. Roger de Fontenay et Paillottet. 6 volumes. Prix. . . . . 21 fr.

Histoire du Communisme, ou réfutation historique des Utopies socialistes, par M. Alf. Sudre. 5e édition. 1 fort volume. Prix. . . . . 3 fr. 50
Couronné par l'Académie.

Histoire de l'Économie politique depuis les anciens jusqu'à nos jours, par M. Blanqui, membre de l'Institut. 3e édition. 2 volumes. Prix. . . . . 6 fr.

Précis élémentaire de l'Économie politique, par Blanqui, de l'Institut. 3e édit. suivi du *Résumé de l'histoire du Commerce*, par le même, 2e édit. 1 vol. Prix. 2 fr. 50

Études administratives, par M. Vivien, membre de l'Institut. 2e édit. 2 vol. 7 fr.

Philosophie du droit, par M. Lerminier, ancien professeur au Collége de France. 3e édition. 1 fort volume. Prix. . . . . 5 fr.

L'Abbé de Saint-Pierre, membre exclu de l'Académie française. Sa Vie et ses Œuvres précédées d'une appréciation et d'un précis historique sur l'idée de la paix perpétuelle, suivies du jugement de Rousseau sur le *Projet de paix perpétuelle* et *la Polysynodie*, ainsi que du projet attribué à Henri IV, et du plan d'Emmanuel Kant pour rendre la paix universelle, etc., avec des notes et éclaircissements, par M. G. de Molinari. 1 vol. 3 fr. 50

Sous presse les ouvrages suivants :

Manuel d'Économie politique, par M. H. Baudrillart, professeur suppléant au Collége de France, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. 1 vol. . 3 fr. 50

Précis du Droit des gens moderne de l'Europe, par G. J. de Martens. Nouvelle édition revue, précédée d'une introduction, et complétée par l'exposition des doctrines des publicistes contemporains, par M. Ch. Vergé, docteur en droit. 2 forts volumes. 8 fr.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

CONTENANT, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

L'exposition des principes de la Science, l'opinion des Écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès,

La Bibliographie générale de l'Économie politique, par noms d'auteurs et par ordre de matières, avec des notices Biographiques et une appréciation raisonnée des principaux ouvrages, sous la direction de MM. **Charles Coquelin** et **Guillaumin**.

2 superbes volumes in-8 grand raisin, de près de 1,000 pages chacun à deux colonnes, papier colle et fabrique exprès, avec 8 magnifiques portraits graves sur acier.

Prix des 2 volumes brochés. . . . . 50 francs.
En demi-reliure, veau ou chagrin. . . 55 —

Paris — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

Digitized by Google